



Innovating Today, Preserving Tomorrow

ÉTAT DE
DURABILITÉ
2024

3

État de durabilité

3.1	Message du Directeur Général	4	3.5	Informations sociales	91
3.2	Glossaire	5	3.5.1	ESRS S1 – Personnel de l’entreprise	91
3.3	ESRS 2 – À propos de ce rapport	5	3.5.2	ESRS S3 – Communautés affectées	100
3.3.1	Base de préparation du présent État de durabilité	7	3.5.3	ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	101
3.3.2	Gouvernance chez Valneva	10	3.6	Informations sur la gouvernance	113
3.3.3	Stratégie et modèle d’affaires de Valneva	16	3.6.1	ESRS G1 – Gouvernance, gestion des risques et contrôle interne	114
3.3.4	Processus d’évaluation de la double matérialité	45	3.7	Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l’article 8 du règlement (UE) 2020/852	121
3.4	Informations sur l’environnement	56			
3.4.1	ESRS E1 – Changement climatique	56			
3.4.2	ESRS E2 – Pollution	67			
3.4.3	ESRS E3 – Ressources hydriques et marines	73			
3.4.4	ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes	74			
3.4.5	ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire	75			
3.4.6	Publications relatives à la taxonomie de l’UE	79			

Avertissement et Note explicative CSRD

La capacité de Valneva à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre ses plans dans les délais impartis, notamment en matière d'ESG et de développement durable, demeure soumise à diverses conditions et considérations, tant des facteurs internes qu'externes au Groupe peuvent influencer sur sa capacité à atteindre ces objectifs et à mettre en œuvre ces plans, ainsi qu'à déployer les initiatives nécessaires pour y parvenir. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les facteurs de risques décrits dans la Section 1.5 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement universel 2024 de la Société (*DEU*). De plus, les déclarations environnementales, ESG et de durabilité historiques, actuelles et prospectives peuvent être basées sur des normes de mesure des progrès qui sont encore en développement, des contrôles internes et des processus qui continuent d'évoluer, et des hypothèses susceptibles de changer à l'avenir, y compris les lois et réglementations futures. Le Groupe prévoit de continuer à évaluer ses objectifs et ses plans ainsi que son approche à leur égard et pourrait procéder à des ajustements jugés nécessaires au regard de ces considérations.

Cette déclaration de durabilité a été préparée conformément à la Directive CSRD telle qu'elle est mise en œuvre dans la législation française. Les déclarations prospectives et autres concernant les efforts et aspirations environnementaux et de durabilité ne sont pas destinées à communiquer des informations matérielles sur les investissements conformément aux lois des États-Unis ou à d'autres juridictions applicables. Ce document utilise certains termes, y compris ceux définis dans le cadre de l'initiative *Science Based Targets* (SBTi), du règlement Taxonomie de l'UE, des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des Lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de l'Organisation internationale du travail, de l'initiative *Assessing Low-Carbon Transition* (ACT), du règlement Ecodesign pour des produits durables de l'UE, et des règles CSRD (y compris celles mises en œuvre dans la législation française), des régimes ou des exigences pouvant être qualifiés de « matériels » dans ces contextes, afin de refléter les impacts spécifiques, risques ou opportunités ou autres éléments identifiés comme « matériels » pour Valneva ou ses parties prenantes conformément à ces règles, régimes ou exigences, et en accord avec celles-ci. Cependant, les termes « matériel », « matériellement » et « matérialité » dans ce document sont distincts de, et ne doivent pas être confondus avec, ces termes tels qu'ils sont définis ou interprétés conformément aux lois sur les valeurs mobilières ou autres lois, y compris celles des États-Unis, ou tels qu'ils sont utilisés dans le contexte des états financiers et des rapports exigés par les lois et réglementations pertinentes. En particulier, ces termes sont déterminés aux fins de la CSRD conformément à une évaluation de matérialité double, qui applique une norme et un régime spécifiques en vertu de la CSRD, distincts des notions de matérialité en vertu des lois sur les valeurs mobilières, y compris les lois des États-Unis. Le terme « matérialité » dans ce document doit être interprété conformément à la Directive CSRD, aux Normes de Reporting de Durabilité Européennes (ESRS) contenues dans le Règlement Délégué de la Commission (UE) 2023/2772 du 31 juillet 2023, et à toute autre orientation publiée par la Commission Européenne, le Groupe consultatif sur l'information financière européenne (EFRAG) et/ou d'autres organismes européens et des États membres, régulateurs et/ou normalisateurs.

3.1 Message du Directeur Général

Chers parties prenantes de Valneva,

Alors que nous achevons une nouvelle année déterminante pour notre programme ESG, j'ai le plaisir de vous présenter l'état de durabilité 2024 de Valneva. Ce rapport reflète non seulement nos réalisations, mais aussi notre engagement envers un avenir plus durable. Il témoigne de notre engagement à intégrer la durabilité dans toutes nos activités, tout en restant fidèle à notre mission : développer, fabriquer et commercialiser des vaccins prophylactiques contre les maladies infectieuses répondant à des besoins médicaux non satisfaits.

Nous sommes fiers de partager le Rapport de cette année, conforme aux exigences ambitieuses de la Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), et qui illustre l'engagement de Valneva à aligner ses pratiques sur les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies, auquel nous participons activement. Ces principes orientent nos actions et décisions, nous assurant d'agir de manière éthique et responsable dans tous les aspects de notre activité.

Au cours des 12 derniers mois, nous avons fait progresser l'ambition de notre entreprise en matière de durabilité. L'une de nos réalisations majeures cette année est l'élargissement de l'accès à notre vaccin contre le chikungunya en Asie, rendu possible par un partenariat avec le Serum Institute of India. Cela est d'autant plus notable que l'Inde traverse actuellement l'une de ses plus graves épidémies de chikungunya. L'accord renforce l'engagement de Valneva à soutenir l'accès universel en permettant la fabrication locale et l'accès local via des transferts de technologie.

En outre, nous avons finalisé et rendu public l'évaluation de l'ensemble de nos émissions, représentant une étape clé dans notre stratégie de réduction de notre empreinte environnementale. Nous avons également rejoint l'initiative ACT (Évaluation de la transition vers une économie à faible émission de carbone), qui nous aidera à établir une trajectoire claire et détaillée pour atteindre nos objectifs de décarbonation.

De plus, nous avons lancé le programme EcoVadis afin d'évaluer et de contrôler les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein de notre chaîne d'approvisionnement, en veillant à ce que nos partenaires partagent notre engagement en faveur de la durabilité.

Enfin, en 2024, nous avons mis en place un programme de formation ESG dédié à tous les employés et fourni une formation spécialisée à notre comité exécutif sur différents sujets liés à la durabilité. Nous avons également intégré avec succès les risques ESG dans notre système de gestion des risques d'entreprise, en réalisant notre première évaluation de la double matérialité, qui nous a aidés à mieux comprendre l'impact plus large de nos activités sur la société et l'environnement.

Pour l'avenir, nous avons défini notre stratégie ESG autour de trois piliers fondamentaux de la durabilité : Protéger la vie, Atteindre les personnes et Préserver la planète. Chaque pilier est basé sur des objectifs clés qui continueront à guider nos développements en matière de durabilité. Parmi les actions à venir, citons :

- d'ici 2026, nous donnerons l'accès au vaccin contre le chikungunya à dose unique au Brésil et en Inde en permettant un accès et une production locale via des transferts de technologie ;
- d'ici 2026, nous cesserons d'utiliser des animaux pour le contrôle de routine des agents pathogènes contaminants dans notre animalerie et mettrons en œuvre des tests *in vitro* avec une sensibilité de détection similaire. Au cours de la même période, nous définirons également des critères relatifs au bien-être des animaux pour la sélection et le suivi des fournisseurs GxP et R&D impliqués dans des essais *in vivo* externes ;
- d'ici 2026, nous évaluerons 100 % de nos principaux fournisseurs dans le cadre d'EcoVadis et partagerons notre code de conduite des partenaires commerciaux avec l'ensemble de nos fournisseurs de rang 1 ;
- d'ici 2026, nous élaborerons une politique d'approvisionnement durable intégrant des critères environnementaux pour la sélection de nos fournisseurs et la signature de contrats avec ceux-ci ;
- d'ici 2026, inclure un passage sur l'approche de Valneva en matière de diversité et d'inclusion dans toutes les offres d'emploi ;
- d'ici 2030, nous réduirons de 50 % nos émissions de CO₂ des Scopes 1 et 2 ⁽¹⁾.

Nous nous engageons à progresser dans les domaines environnemental, social et de gouvernance. Bien que beaucoup reste à faire, nous sommes convaincus qu'avec un engagement constant, une collaboration active et une transparence totale, nous réaliserons des progrès significatifs dans cette voie.

Je souhaite remercier chaleureusement les nombreux employés de Valneva et toutes nos parties prenantes pour leur contribution à ces initiatives ESG. Votre collaboration, votre soutien et votre engagement en faveur de nos objectifs communs sont essentiels à notre réussite.

Ensemble, nous continuerons à avancer avec détermination et innovation, garantissant ainsi un avenir meilleur et plus durable pour tous, tout en poursuivant notre vision d'un monde où personne ne meurt ni ne souffre d'une maladie évitable par la vaccination.

Cordialement,

Thomas Lingelbach DG, Valneva SE

⁽¹⁾ La définition des Scopes 1 et 2 est disponible à l'adresse suivante : GHG Protocol, « A corporate accounting and reporting standard », 2004.

3.2 Glossaire

CSRD : Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive)

ADM : Analyse de double matérialité

EOHS : Environnement, santé et sécurité au travail (*Environmental, Occupational Health and Safety*)

ESRS : Normes européennes de reporting en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards*)

GES : Gaz à effet de serre

GRI : Initiative mondiale sur les rapports de performance (*Global Reporting Initiative*)

HCO : Organisations de santé (*Healthcare Organisations*)

HCP : Professionnels de la santé (*Healthcare Professionals*)

IRO : Impact, risque et opportunité

I/S : spécifique au secteur (*Industry-specific*)

PRFI : Pays à revenu faible et intermédiaire

TFAAT : Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail

R&D : Recherche et développement

SASB : *Sustainability Accounting Standards Board*

SoC : Substance(s) préoccupante(s) (*Substance(s) of concern*)

SoVHC : Substance(s) extrêmement préoccupante(s) (*Substance(s) of very high concern*)

OMS : Organisation mondiale de la santé

3.3 ESRS 2 – À propos de ce rapport

Cet état de durabilité aborde les thèmes essentiels de la durabilité chez Valneva, en accord avec ses ambitions stratégiques. Ces thèmes, identifiés comme prioritaires tant en raison de leur impact que de leur importance financière, ont été évalués à l'échelle de l'ensemble des filiales du Groupe. L'état de durabilité couvre également d'autres sujets importants liés à la durabilité, jugés matériels en fonction des activités de l'entreprise et du secteur. L'état de durabilité comprend des informations sur les processus, les politiques, les actions, les mesures de performances et les cibles pertinents, conformément aux

normes européennes de reporting en matière de durabilité (ESRS) pour chaque sujet non sectoriel, ainsi que certains indicateurs clés de performance (ICP) spécifiques au secteur.

Les renvois de section, ainsi que les numéros de page au sein du présent État de durabilité, font référence aux Sections du Document d'enregistrement universel 2024 de la Société (DEU), disponible à l'adresse suivante : <https://valneva.com/investors/financial-reports/?lang=fr>

Exigence de publication	Numéro de page dans le DEU 2024
BP-1 - Base générale pour la préparation des états de durabilité	7
BP-2 - Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	7
GOV-1 - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	10
GOV-2 - Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	12
GOV-3 - Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	15
GOV-4 - Déclaration sur la vigilance raisonnable	14
GOV-5 - Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité	14
SBM-1 - Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur	16
SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes	20
SBM-3 - Impacts, risques et opportunités (IRO) matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	27
IRO-1 - Description du processus d'identification et d'évaluation des IROs matériels	45
IRO-2 - Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	48
MDR-P - Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels	60, 67, 73, 75, 93, 100, 105, 108, 114
MDR-A - Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels	60, 67, 73, 75, 93, 100, 105, 108, 114
MDR-M - Indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité matériels	60, 67, 73, 75, 93, 100, 105, 108, 114
MDR-T - Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	60, 67, 73, 75, 93, 100, 105, 108, 114
E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	60
E1-2 - Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	60
E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	60
E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	60
E1-5 - Consommation d'énergie et mix énergétique	63
E1-6 - Émissions brutes de GES des Scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	64

Exigence de publication	Numéro de page dans le DEU 2024
E2-1 - Politiques en matière de pollution	68
E2-2 - Actions et ressources relatives à la pollution	68
E2-3 - Cibles en matière de pollution	68
E2-4 - Pollution de l'air, de l'eau et des sols	70
E2-5 - Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	70
E3-1 - Politiques en matière de ressources hydriques et marines	73
E3-2 - Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines	73
E3-3 - Cibles en matière de ressources hydriques et marines	73
E3-4 - Consommation d'eau	74
E4-2 - Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	74
E4-3 - Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	75
E4-4 - Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	75
E5-1 - Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	77
E5-2 - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	77
E5-3 - Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	77
E5-5 - Flux de ressources sortants	78
S1-1 - Politiques concernant le personnel de l'entreprise	92
S1-2 - Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	93
S1-4 - Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions.	95
S1-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs, et à la gestion des risques et opportunités matériels	93
S1-6 - Caractéristiques des salariés de l'entreprise	97
S1-8 - Couverture des négociations collectives et dialogue social	98
S1-13 - Indicateurs de formation et de développement des compétences	98
S1-14 - Indicateurs de santé et de sécurité	99
S3-1 - Politiques relatives aux communautés affectées	100
S3-4 - Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions	100
S3-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs, et à la gestion des risques et opportunités matériels	100
S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	101
S4-4 - Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions.	101
S4-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs, ainsi qu'à la gestion des risques et opportunités matériels	101
G1-1 - Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	114
G1-2 (traité dans l'ESRS 2, sous SBM-3) - Gestion des relations avec les fournisseurs	114
G1-5 - Influence politique et activités de lobbying	114

« Valneva », le logo Valneva, « IXIARO », « JESPECT », « DUKORAL », « IXCHIQ » et les autres marques commerciales ou marques de service de Valneva SE apparaissant dans cet État de durabilité sont la propriété de Valneva ou de ses filiales. Pour des raisons de commodité uniquement, les marques commerciales, les marques de service et les noms commerciaux mentionnés dans le présent État de durabilité sont énumérés sans les symboles ® et ™, mais ces références ne doivent pas être interprétées comme une indication que leurs propriétaires

respectifs ne feront pas valoir, dans toute la mesure permise par la loi applicable, leurs droits à cet égard. Toutes les autres marques commerciales, noms commerciaux et marques de service figurant dans le présent État de durabilité sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. Valneva n'a pas l'intention d'utiliser ou d'afficher les marques et les noms commerciaux d'autres sociétés pour suggérer une relation, un soutien ou un parrainage de la part de ces sociétés.

3.3.1 Base de préparation du présent État de durabilité

Cette Section présente la base générale de la préparation de cet État de durabilité, couvrant des aspects tels que le périmètre de consolidation, les informations sur la chaîne de valeur et l'omission d'informations sensibles. En outre, des circonstances spécifiques affectant la préparation de cet État de durabilité sont abordées, notamment les horizons temporels, l'estimation de la chaîne de valeur, les sources d'incertitude des estimations, les changements dans la préparation ou la présentation, et les erreurs de déclaration. Cette Section couvre également les informations requises par d'autres législations, l'incorporation par référence et l'utilisation de dispositions de mise en œuvre transitoire.

Base de préparation du présent État de durabilité

L'État de durabilité de Valneva a été préparé sur la base d'un rapport consolidé pour l'exercice 2024 conformément à la directive européenne 2022/2464/UE transposée en droit français par l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 et le décret n° 2023-1394 du 30 décembre 2023. Le périmètre de consolidation est le même que pour les états financiers consolidés de Valneva.

L'État de durabilité de Valneva comprend une analyse complète de la chaîne de valeur, y compris les éléments en amont et en aval. Valneva a fourni des efforts assidus pour obtenir un large éventail de données relatives aux impacts, risques et opportunités (IRO) émanant des fournisseurs de rang 1 (en amont). Les informations relatives aux performances des fournisseurs de rang 1 décrites dans la présente déclaration concernent exclusivement les principaux fournisseurs de matières premières et de services de Valneva, qui représentent collectivement 80 % des dépenses d'approvisionnement du Groupe. Sur la base de l'étendue de l'analyse menée et des résultats obtenus, Valneva considère qu'il n'y a pas d'indication suggérant que des IRO supplémentaires provenant des fournisseurs émergeraient de l'analyse des 20 % restants de fournisseurs de rang 1 (en termes de dépenses d'approvisionnement). De plus amples détails sur cette évaluation sont fournis au sein de la Section 3.3.3.

En outre, grâce à l'analyse de double matérialité (ADM), Valneva a procédé à une évaluation approfondie des IRO environnementaux, sociaux et de gouvernance tout au long des étapes de recherche et de développement (R&D), de fabrication et de commercialisation, ainsi que sur l'ensemble du cycle de vie de leurs produits. Cette approche a permis d'améliorer la compréhension globale des performances de durabilité de la chaîne de valeur de Valneva, comme décrit au sein de la Section 3.3.3, conformément aux mandats de la Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD). Les informations relatives aux actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement des réserves, en application de la loi n° 2023-703 du 1er août 2023, ne sont pas mentionnées,

car elles sont considérées comme non significatives au regard de l'activité de Valneva.

Comme l'autorise la CSRD, Valneva a choisi de ne pas divulguer les détails spécifiques relatifs à la propriété intellectuelle, aux connaissances exclusives ou aux résultats d'innovation en raison du caractère sensible de ces informations. Cette décision vise à préserver l'avantage concurrentiel de l'entreprise et ses principales innovations tout en respectant les exigences de transparence. Valneva ne pense pas que l'exclusion de ces informations compromette l'intégrité ou l'exhaustivité de son État de durabilité 2024. L'entreprise est prête à fournir des informations supplémentaires dans le respect de la confidentialité. Le présent État de durabilité énumère les contenus incorporés par référence dans le tableau dédié.

Divulgations liées à des circonstances spécifiques

Le présent État de a été élaboré dans le contexte de la mise en œuvre initiale des normes ESRS, qui est marquée par des incertitudes dans l'interprétation des textes, le recours à des estimations et l'absence de pratiques et de cadres établis, en particulier en ce qui concerne l'ADM. De plus, la stratégie ESG de Valneva est récente et est actuellement en cours de déploiement sur les sites. De plus amples détails sont disponibles au sein de la Section 3.3.3, qui renvoie aux sections pertinentes sur l'environnement, la société et la gouvernance. En outre, Valneva a choisi de faire usage des dispositions transitoires, en exerçant spécifiquement l'option d'exclure les informations requises par les normes ESRS E4, S1, S3 et S4 pour les entités comptant moins de 750 employés, comme indiqué au sein de la Section 3.3.1. De plus, à la date de publication du présent rapport, Valneva n'a pas adopté de plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (voir la Section 3.4.1 pour plus d'informations).

Informations relatives aux mesures et à la collecte de données basées sur des estimations

La préparation des données de performances ESG nécessite de faire des estimations dans certains domaines, ce qui peut affecter les données déclarées. Valneva établit ses estimations sur la base de son expérience historique, de points de données externes, de spécialistes internes et d'autres informations jugées raisonnables dans chaque cas. Pour en savoir plus sur les incertitudes et les estimations, voir la description de la « méthodologie de calcul » de chaque section relatives aux indicateurs.

Afin de minimiser les risques d'erreurs dans la communication des données de performances ESG, certains contrôles internes et processus de validation ont été mis en place.

Section	Section	Principales estimations et jugements comptables	Estimation	Niveau d'incertitude des estimations
Chaîne de valeur du SBM-1	3.3.3	Risques ESG liés aux fournisseurs	Estimation	Faible
E1-6 : Émissions de GES	3.4.1	Émissions de GES pour les Scopes 1 et 2	Estimation	Moyen
E1-6 : Émissions de GES	3.4.1	Émissions de GES pour le Scope 3	Estimation	Élevé
E3-4 : Consommation d'eau	3.4.3	Consommation d'eau	Estimation	Faible
E2-4 : Pollution de l'air et de l'eau	3.4.2	Quantification des polluants de l'air et de l'eau	Estimation	Faible
E2-5 : Substance(s) préoccupante(s)	3.4.2	Quantités de substance(s) préoccupante(s) employées	Estimation	Moyen
E5-5 : Sorties de ressources	3.4.5	Estimation des déchets pour les bureaux commerciaux	Jugement	Faible
E5-5 : Sorties de ressources	3.4.5	Méthode de traitement des déchets de produits en fin de vie	Jugement	Faible
S1-14 : Santé et sécurité	3.5.1	Estimations des heures de travail utilisées lors de la préparation de la fréquence des incidents avec perte de temps	Estimation	Faible

Pour les indicateurs qui incluent des données sur la chaîne de valeur estimées à partir de sources indirectes, Valneva utilise des normes sectorielles, des données de tiers et des modèles d'estimation. En l'absence de données directes provenant de fournisseurs de rang 1 ou de ses partenaires, Valneva s'appuie sur des références et des méthodologies scientifiquement validées pour améliorer la précision et la comparabilité des chiffres divulgués dans l'état de durabilité 2024. En outre, des informations quantitatives sur les polluants atmosphériques, les polluants de l'eau et les émissions du Scope 3 liées à certains domaines ont été estimées. Le processus d'estimation de chacun de ces ICPs est décrit dans les Sections correspondantes ci-dessous.

La précision des indicateurs déduits des données indirectes de la chaîne de valeur peut varier en fonction de la disponibilité et de la qualité des données de tiers et des modèles d'estimation. Bien que des efforts aient été faits pour améliorer la fiabilité en appliquant des références et des méthodologies sectorielles reconnues, ces estimations ne sont pas aussi précises que les données obtenues directement. Néanmoins, Valneva estime qu'ils fournissent une base raisonnable pour l'évaluation des impacts sur la durabilité tout au long de la chaîne de valeur.

Afin d'améliorer la précision des mesures basées sur les données indirectes de la chaîne de valeur, Valneva prévoit de renforcer l'engagement des fournisseurs et d'accroître la transparence des données dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. L'entreprise travaille également sur des processus internes pour collecter des données directement auprès de partenaires de distribution tiers afin d'obtenir les poids des expéditions qui étaient auparavant estimés à partir de données primaires. Cette mesure sera mise en place en parallèle avec l'amélioration des lignes directrices en matière de passation de marchés, afin d'obtenir des informations de haute qualité de la part des fournisseurs de rang 1 tout au long de la chaîne de valeur. Cette stratégie comprend l'intensification de la coopération avec les fournisseurs de rang 1 afin d'obtenir des données directes, l'investissement dans des instruments avancés de collecte et d'analyse de données (EcoVadis et l'outil de reporting ESG de Valneva) et

l'adoption de techniques d'estimation plus rigoureuses. Des informations supplémentaires sur le processus de vigilance raisonnable et sur la méthodologie d'évaluation ESG des fournisseurs (EcoVadis) sont disponibles dans la Section 3.3.3.

Les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre sur la chaîne de valeur présentent un degré élevé d'incertitude, principalement en raison des méthodes de calcul employées pour estimer ces émissions et leurs impacts environnementaux indirects. Le recours à des données monétaires dans tous les calculs a conduit à l'utilisation généralisée de facteurs d'émission fondés sur les coûts moyens, qui présentent par nature une plus grande variabilité que les données fondées sur les activités ou les données spécifiques aux fournisseurs. Les facteurs d'émissions monétaires peuvent inclure des émissions indirectes provenant d'autres sources (par exemple, les émissions liées au fret en amont incluses dans les achats d'équipement), ce qui les rend moins précis que l'évaluation de chaque composante de manière individuelle. Une autre incertitude découle des données mixtes, combinant à la fois des données basées sur l'activité et sur les coûts au sein d'une même catégorie d'émissions (par exemple, le fret), ce qui peut entraîner des divergences dans les estimations des émissions. Les hypothèses, telles que l'incinération en tant que traitement de fin de vie lorsque des données spécifiques sur l'élimination ne sont pas disponibles, ajoutent à cette incertitude. Enfin, les extrapolations pour les données manquantes, telles que les ajustements pour la participation incomplète à toute enquête menée, contribuent encore à la variabilité des calculs d'émissions.

Valneva estime que les principales sources d'incertitude dans ses indicateurs de durabilité proviennent de la dépendance aux données indirectes fournies par les fournisseurs de rang 1, des hypothèses utilisées dans les modèles d'estimation, de la variabilité des repères sectoriels et des lacunes dans les données externes disponibles. Le Groupe continue d'améliorer ses approches méthodologiques pour tenter de limiter ces incertitudes.

Des chiffres comparatifs sont fournis pour les indicateurs qui ont été publiés au cours d'une ou de plusieurs périodes antérieures, lorsque leur définition et leur portée étaient alignées sur les exigences des ESRS ou ne nécessitaient que des ajustements mineurs. Conformément à la disposition transitoire de ESRS 1, aucun chiffre comparatif n'est publié pour les nouvelles mesures introduites en 2024. L'effort de réconciliation rétroactive des données historiques avec ce nouveau cadre exige du temps et des ressources qui dépassent actuellement les capacités opérationnelles de Valneva. Par conséquent, l'entreprise se concentre principalement sur la fourniture d'informations exactes pour la période de référence actuelle, tout en s'efforçant d'améliorer les pratiques de gestion des données pour les rapports futurs. Dans les cas où les données historiques pourraient être ajustées, le Groupe fournit des informations sur les deux dernières années.

Informations relatives aux horizons temporels

Dans le cadre de l'État de durabilité 2024 de Valneva, les horizons temporels sont alignés sur la définition de l'ESRS et sont classés comme suit : Le « court terme » est défini comme une période allant jusqu'à 1 an, le « moyen terme » englobe une fourchette de 1 à 5 ans, et le « long terme » est considéré comme toute durée supérieure à 5 ans. Ces délimitations fournissent un cadre pour les processus de planification stratégique de Valneva et s'alignent sur les standards de la profession.

Informations relatives à la modification des processus

L'application de la CSRD a nécessité quelques ajustements aux processus d'élaboration de l'État de durabilité 2024 de Valneva. L'entreprise a décidé de suivre la structure définie dans l'annexe F de l'ESRS 1, dans le but d'améliorer la traçabilité des informations contrôlées.

Les principaux changements observés suite à ces ajustements de processus sont les suivants :

- amélioration des méthodes de collecte de données : Valneva a intégré des outils de collecte de données plus performants afin d'améliorer la précision et la fiabilité des mesures fournies ;

- cadre normalisé pour l'établissement des rapports de durabilité : Valneva a utilisé les normes GRI (Global reporting Initiative) et les normes SASB (Sustainability Accounting Standards Board), normes mondiales pour le reporting en matière de durabilité comme références pour identifier les meilleures pratiques de reporting extra-financier dans le secteur, afin d'améliorer la comparabilité et la transparence des informations ESG communiquées au bénéfice des parties prenantes ;
- renforcement de l'engagement des parties prenantes : Valneva a élargi son processus de dialogue avec les parties prenantes afin d'inclure les retours d'un plus grand nombre d'entre elles, dans le but de mieux refléter leurs intérêts, préoccupations et attentes ;
- méthodologie de l'ADM : L'entreprise a développé sa propre méthodologie pour son ADM, qui a permis au groupe d'identifier les IROs réels et potentiels ;
- indicateurs clés de performances : Valneva a apporté des ajustements aux définitions et aux détails des ICP, dont certains n'avaient peut-être pas été pris en compte auparavant.

Ces changements visent à améliorer la clarté, la cohérence et la pertinence de l'État de durabilité de Valneva, renforçant ainsi l'engagement de l'entreprise en matière de transparence et de responsabilité.

Pour plus d'informations concernant les hypothèses, les approximations et les jugements effectués lors de l'évaluation, voir la Section 3.3.4.

Informations découlant de l'application partielle des normes GRI

L'État de durabilité de cette année est préparée conformément aux exigences de la CSRD et compare ces exigences à celles définies dans la GRI.

Les références indiquées dans cette Section concernant les normes ESRS et GRI suivent les références du dossier publié par le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG) et sont résumées dans le tableau suivant :

Exigences de publication	Divulgestion GRI
BP-1	GRI2 : 2-2 ; GRI3 : 3-1
BP-2	GRI2 : 2-4
GOV-1	GRI2 : 2-9, GRI2 : 2-12, GRI2 : 2-13, GRI2 : 2-17, GRI 405-1
GOV-2	GRI2 : 2-12, GRI2 : 2-13, GRI2 : 2-16, GRI2 : 2-24
GOV-3	GRI2 : 2-19, GRI2 : 2-20
GOV-4	GRI2 : 2-23
GOV-5	GRI2 : 2-14
SBM-1	GRI2 : 2-6, GRI2 : 2-7, GRI2 : 2-22, GRI3 : 3-3
SBM-2	GRI2 : 2-12
SBM-3	GRI3 : 3-2, GRI3 : 3-3, GRI 201-2, GRI 303-1, GRI 306-1, GRI 308-2, GRI 413-2, GRI 414-2
IRO-1	GRI2 : 2-14, GRI3 : 3-1
IRO-2	
MDR-P	GRI2 : 2-23, GRI2 : 2-24
MDR-A	GRI2 : 2-28, GRI 202-2, GRI 203-1, GRI204-1, GRI 301-3, GRI 302-2, GRI 302-4, GRI302-5, GRI 303-3, GRI 303-4, GRI305-6, GRI306-3, GRI402-1, GRI -403-3, GRI 403-6, GRI 407-1, GRI410-1, GRI416-1, GRI417-1,
MDR-T	GRI 303-1

Informations concernant l'utilisation des dispositions de mise en œuvre transitoire

L'ADM de Valneva réalisée en 2024 a identifié près de 100 enjeux de durabilité, dont 54 ont été jugés matériels. Cette évaluation reflète le contexte spécifique du secteur et vise à mettre en évidence les enjeux de durabilité pertinents pour les activités opérationnelles de Valneva. Ces 54 enjeux ont été traduits en 76 IROs matériels (voir la Section 3.3.3) couvrant les normes ESRS suivantes : E1, E2, E3, E4, E5, S1, S3, S4 et G1. Cependant, Valneva exerce l'option d'exclure les informations requises par les normes ESRS E4, S1, S3 et S4 pour les entités comptant moins de 750 employés, conformément à l'annexe C de la norme ESRS 1. En respect des exigences de la CSRD, de plus amples informations sur les IROs liés à la norme ESRS E4 sont présentées dans la section IRO-1, des informations sur

tous les IROs et les parties prenantes sont disponibles aux Sections 3.3.3 et 3.3.4 respectivement, et des informations brèves et pertinentes sur les politiques, les actions et les objectifs pour les normes ESRS E4, ESRS S1, ESRS S3 et ESRS S4 sont incluses dans les Sections spécifiques. En outre, Valneva exerce les dispositions transitoires pour des points de données spécifiques, y compris ceux liés aux effets financiers anticipés.

Incorporation par référence

Le tableau ci-dessous fournit une vue d'ensemble des emplacements où figurent les informations relatives aux exigences de publication des ESRS ayant été partiellement ou totalement incorporées par référence et publiées en dehors du présent État de durabilité dans le cadre d'autres Sections du présent DEU.

EXIGENCES DE PUBLICATION INCORPORÉES PAR RÉFÉRENCE

Exigence de publication	Point(s) de données	Section DEU	Section de l'état de durabilité
Nombre de membres exécutifs et non exécutifs du conseil d'administration	GOV-1. 21 (a)	2.1.1	3.3.2
Diversité du conseil d'administration	GOV-1. 21 (d)	2.1.1	3.3.2
Informations sur la gestion des risques et les contrôles	GOV-5.34 ; GOV-5.36	1.5.5	3.3.2
Modèle d'affaires et chaîne de valeur	SBM-1.40 (a)	1.3.1 et 1.3.2	3.3.3
	S1-7	Note 7 des annexes aux comptes consolidés établis pour l'exercice 2024, en Section 4.1.5	3.5.1
Caractéristiques des salariés de l'entreprise			
Chiffre d'affaires total par secteur significatif de l'ESRS	SBM-1.40 (b) et (c)	1.4.3 (a)	3.3.3
Revenus tirés des activités liées aux combustibles fossiles	SBM-1.40 (d) i.	1.4.3 (a)	3.3.3

Étant donné que 100 % du chiffre d'affaires de Valneva provient du secteur médical et de la santé, y compris les produits vendus par des tiers, le chiffre d'affaires total par secteur significatif selon les normes ESRS s'élève à 169,6 millions d'euros.

3.3.2 Gouvernance chez Valneva

Cette Section présente les processus de gouvernance, les mécanismes de contrôle et les procédures de suivi et de gestion des enjeux de durabilité. Les informations clés comprennent les rôles et les responsabilités des organes d'administration, de gestion et de surveillance, leur composition et diversité, ainsi que la manière dont ils sont informés des enjeux de durabilité et les abordent. De plus, elle couvre l'intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation, le processus de vigilance raisonnable et les principales caractéristiques de la gestion des risques et des contrôles internes concernant le reporting des informations de durabilité.

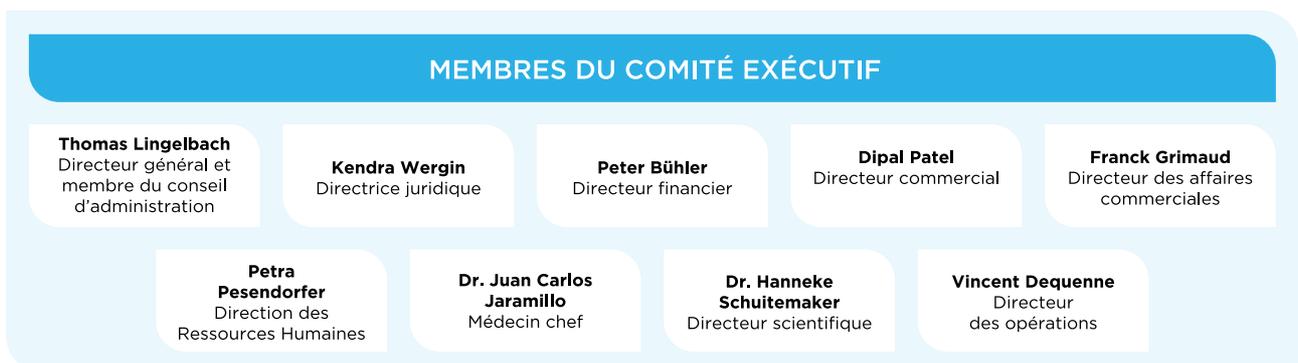
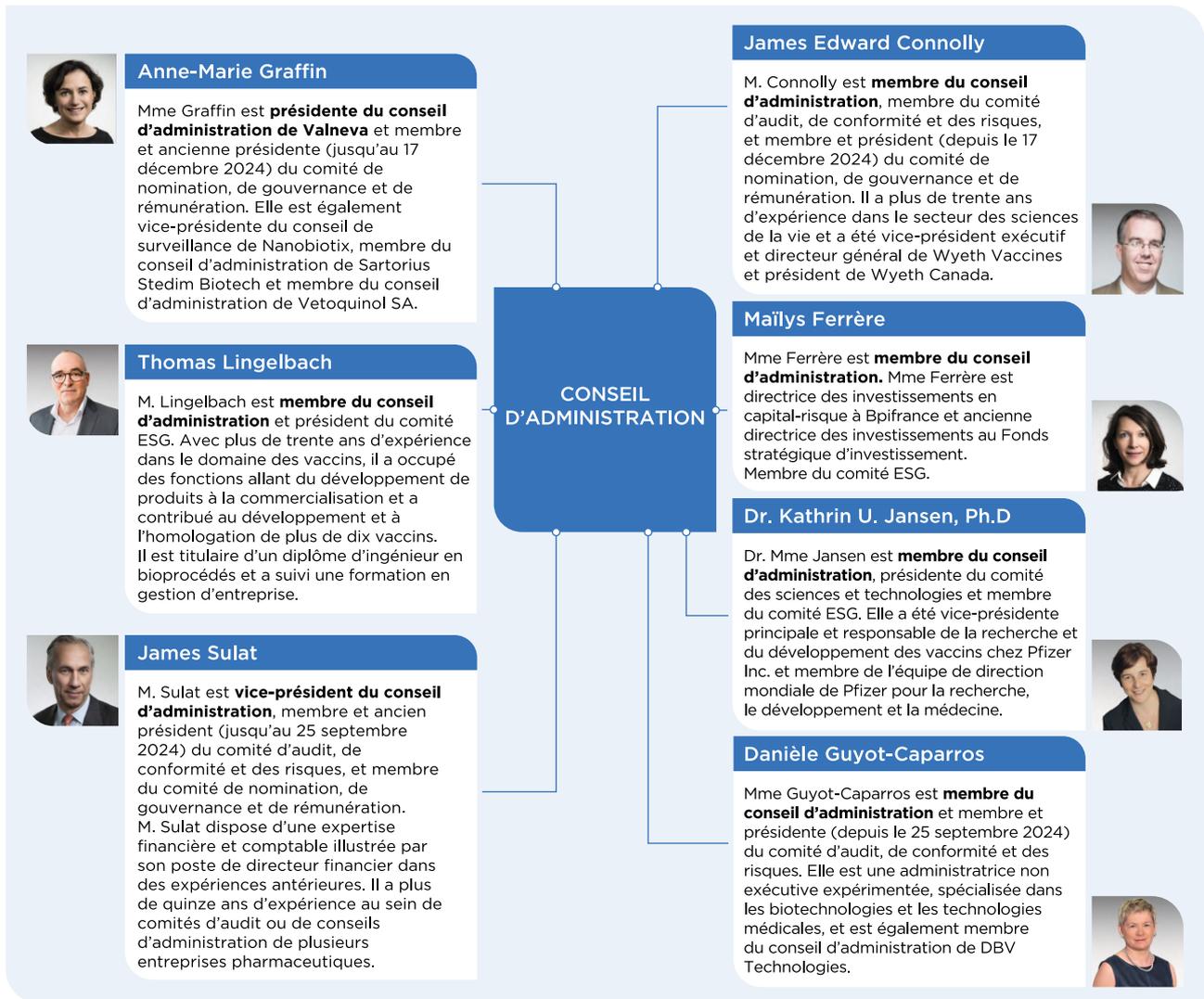
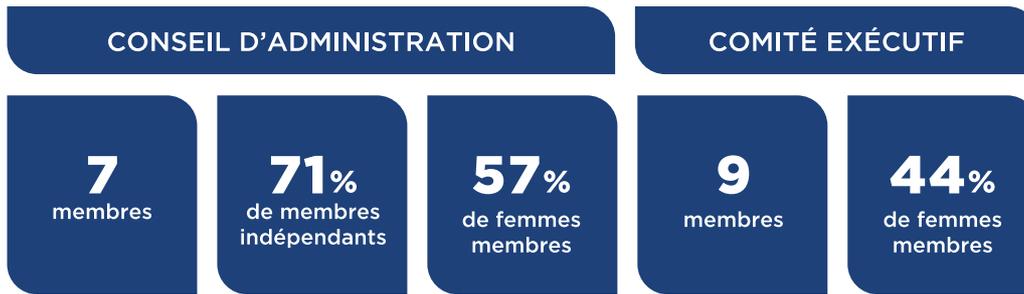
Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Conformément aux statuts de Valneva en vigueur à la date du présent Rapport, ses organes d'administration, de direction et de surveillance sont constitués du Conseil

d'Administration et de la direction générale, qui comprend le DG et certains directeurs généraux délégués. Le comité exécutif, composé de neuf cadres dirigeants, est responsable de la gestion quotidienne de Valneva dans une optique d'entreprise et avec une approche interfonctionnelle. Dans le cadre des orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration, le Comité Exécutif fixe les objectifs stratégiques tout en déléguant et contrôlant les performances par rapport à ces objectifs.

Composition du Conseil d'Administration et de la direction générale de Valneva

Le conseil d'administration est composé de sept membres, dont six sont des administrateurs non exécutifs. Tous les administrateurs sont nommés par les actionnaires de Valneva et ne doivent pas dépasser l'âge de 80 ans au moment de leur nomination.



Le Comité Exécutif est composé des neuf membres suivants, qui représentent un large éventail de nationalités, dont des représentants de la Colombie, de l'Australie, des États-Unis et de plusieurs pays de l'Union européenne, ce qui souligne la perspective internationale du Groupe.

- **Thomas Lingelbach, DG (Directeur Général) et membre du conseil d'administration (Allemagne).**
- **Peter Bühler, Directeur Général Délégué – Directeur Financier (Suisse) :** M. Bühler est Directeur Général Délégué et Directeur Financier. Il a plus de 20 ans d'expérience en matière de direction stratégique et financière dans les secteurs des sciences de la vie et de la technologie. Auparavant, il a été directeur financier de Quotient, société suisse de diagnostic cotée au Nasdaq, directeur financier du groupe Zaluvida AG et directeur financier du groupe Stallergenes Greer Plc. Il a également occupé des postes de direction chez Eli Lilly, Merck Serono et Logitech. Peter Bühler est expert-comptable suisse diplômé et titulaire d'un MBA.
- **Vincent Dequenne, Chief Operating Officer (Belgique) :** M. Dequenne est le Directeur des opérations. Il a plus de 20 ans d'expérience à des postes de direction des opérations chez Eli Lilly, GSK Vaccines et Pierre Fabre. Il possède une expertise dans le domaine des vaccins et de la fabrication de médicaments. Vincent Dequenne est titulaire d'un master en génie mécanique.
- **Franck Grimaud, Directeur Général Délégué – Chief Business Officer (France) :** M. Grimaud est Directeur Général Délégué et *Chief Business Officer*. Il possède une vaste expérience dans le développement des entreprises et des affaires, ainsi que dans la gestion stratégique, avec plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie biotechnologique. Il est également titulaire d'un MBA (*Master of Business Administration*).
- **Dr Juan Carlos Jaramillo, MD, Directeur Général Délégué – Chief Medical Officer (Colombie et États-Unis) :** Dr Jaramillo, docteur en médecine, est Directeur Général Délégué et *Chief Medical Officer*. Il a plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie pharmaceutique, avec une expertise dans les affaires médicales, le développement clinique, ainsi que l'accès au marché et la fixation des prix. Il a précédemment occupé des postes de direction chez Daiichi Sankyo, Grünenthal et GSK.
- **Dipal Patel, Directrice Générale Déléguée – Chief Commercial Officer (Australie) :** Mme Patel est Directrice Générale Déléguée et *Chief Commercial Officer*. Elle a plus de 20 ans d'expérience chez GSK, où elle s'est spécialisée dans la stratégie commerciale, l'exécution, l'accès au marché et la gestion du cycle de vie. Elle a également occupé le poste de directrice commerciale mondiale pour Shingrix. Dipal Patel est titulaire d'un MBA.
- **Petra Pesendorfer, Directrice des ressources humaines (Autriche) :** Mme Pesendorfer est la DRH. Elle a plus de 15 ans d'expérience dans le domaine des ressources humaines avec des responsabilités internationales, plus récemment chez ams OSRAM et auparavant chez Rentokil Initial et Soravia Group. Elle est spécialisée dans l'attractivité des employeurs, les changements culturels et les restructurations. Petra Pesendorfer est titulaire d'un MBA international.
- **Dre Hanneke Schuitemaker, Ph.D., Directrice scientifique (Pays-Bas) :** Dre Schuitemaker a plus de 20 ans d'expérience dans la découverte et le développement de vaccins. Elle a occupé pendant près de 14 ans le poste de responsable mondial de la

découverte de vaccins viraux et de la médecine translationnelle chez Johnson & Johnson (J&J), supervisant les programmes de vaccins contre le COVID-19, le VIH, le VRS, l'Ebola et d'autres maladies virales. Auparavant, elle a travaillé chez Sanquin et au Centre médical universitaire d'Amsterdam, où elle a mené des recherches sur la pathogenèse du VIH. Dre Schuitemaker est autrice de plus de 350 publications scientifiques.

- **Kendra Wergin, Secrétaire Générale (États-Unis) :** Mme Wergin occupe le poste de Directrice Juridique & Secrétaire Générale, rôle qu'elle assume depuis août 2024. Elle est avocate inscrite au barreau aux États-Unis, spécialisée dans le droit des sociétés et le droit international. Elle a exercé en droit des sociétés au sein des bureaux de Londres et de Paris d'un cabinet d'avocats international, ainsi que dans l'équipe juridique interne d'une entreprise du Fortune 500 en Californie. Mme Wergin détient des diplômes en droit français et américains et est autorisée à pratiquer dans plusieurs juridictions américaines.
Avant la nomination de Mme Wergin, M. Frédéric Jacotot (France) était Directeur Juridique & Secrétaire Général et membre du Comité Exécutif de Valneva SE (jusqu'au 31 juillet 2024). Il avait une vaste expérience en gouvernance d'entreprise et en droit commercial international.

La structure de gouvernance de Valneva ne prévoit pas actuellement de représentation directe des employés ou autres représentants du personnel au sein du Conseil d'Administration. Les postes de direction de Valneva sont pourvus en fonction des rôles et des responsabilités liés à la gestion et à l'orientation stratégique du groupe, sans qu'il y ait de sièges réservés aux représentants du personnel.

En ce qui concerne l'expertise des membres en matière de durabilité et les formations suivies, de plus amples informations sont disponibles plus bas dans cette Section. Pour plus d'informations sur les ressources et l'expertise liées aux IROs par le biais de comités et d'experts internes, voir la Section 3.3.2.

Responsabilités en matière de gestion des IRO

Les organes administratifs, de gestion et de surveillance de Valneva sont régulièrement informés des IROs matériels et supervisent la mise en œuvre et l'efficacité des processus de vigilance raisonnable ainsi que des politiques, actions, indicateurs et cibles liés aux enjeux de durabilité. Les responsabilités liées à la durabilité et à la gestion des IROs matériels sont réparties entre les organes administratifs, de direction et de surveillance de Valneva comme suit :

- **Le conseil d'administration :** Le Conseil est responsable de la supervision stratégique de l'entreprise, y compris de la supervision du Comité Exécutif. Deux des comités du conseil exercent des responsabilités spécifiques liées aux sujets ESG, comme décrit plus en détail ci-dessous et dans le règlement intérieur du conseil d'administration, disponible sur le site web de Valneva. Le conseil a pour mission de superviser l'alignement des opérations du Groupe avec les intérêts des parties prenantes, et joue un rôle central dans la validation des IROs matériels et des objectifs stratégiques ESG du Groupe. Le Conseil d'Administration surveille également la performance financière du Groupe ;

- Le Comité ESG du Conseil d'Administration** : Présidé par le DG et se réunissant aussi souvent que les intérêts de l'entreprise l'exigent et au moins deux fois par an, ce Comité examine et évalue les progrès de la stratégie ESG de Valneva et fournit des orientations stratégiques sur les enjeux de durabilité. Le Comité ESG examine les publications en matière de durabilité de Valneva. Il facilite l'intégration des enjeux de durabilité dans les décisions stratégiques, y compris les acquisitions potentielles, faisant de l'ESG un élément clé de la prise de décision et alignant les actions de l'entreprise avec des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance à long terme. Le Comité ESG est également responsable d'informer le conseil des tendances émergentes, de vérifier la conformité avec les exigences légales et réglementaires en matière de durabilité et de faire des recommandations associées. Le Comité ESG est responsable de la supervision des stratégies environnementales du Groupe, y compris les initiatives visant à la transition vers une économie bas-carbone et à la promotion de l'utilisation des ressources dans une économie circulaire. De manière générale, les sujets de durabilité et les IROs associés placés sous la supervision du Comité ESG du Conseil d'Administration sont décrits dans les normes ESRS E1, ESRS E2, ESRS E3, ESRS E4 et ESRS E5. La gestion des effectifs ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion sont également supervisées par le Comité ESG en collaboration avec le Comité de nomination, de gouvernance et de rémunération. Ces Comités veillent à ce que les politiques sociales de Valneva soient alignées sur l'engagement du Groupe en faveur de la santé mondiale et du bien-être de ses employés – des sujets couverts par les normes ESRS S1 et ESRS S3 ;
- Le Comité Science et Technologie du Conseil d'Administration** examine, évalue et conseille le Conseil d'Administration sur l'avancement des programmes de R&D de Valneva ainsi que sur la stratégie du portefeuille de R&D à moyen et long terme du Groupe. Ses recommandations en matière d'initiatives de R&D contribuent indirectement au développement de vaccins sûrs et efficaces, renforçant ainsi la sécurité et la fiabilité des produits pour les consommateurs et les utilisateurs finaux. Le Comité discute également des tendances émergentes en science et technologie pertinentes pour la mission et les activités de l'entreprise et formule des recommandations stratégiques. Les IROs gérés par le Comité science et technologie sont présentés conformément à la norme ESRS S4 ;
- Le Comité d'audit, de conformité et des risques du Conseil d'Administration** : (aussi appelé « le Comité d'Audit ») est chargé de vérifier l'exactitude et la conformité des rapports de durabilité, le Comité d'audit joue un rôle crucial dans la supervision des informations non financières (y compris les risques) et la promotion de la conformité avec les normes de reporting, notamment à travers les contrôles internes. Le Comité d'audit se réunit aussi souvent que les intérêts de l'entreprise l'exigent et au moins deux fois par an. Il est également responsable de la supervision des audits de durabilité et de recommander la nomination des auditeurs de durabilité. Ces sujets et IROs associés sont abordés sous la supervision de la norme ESRS G1 ;
- Les Réunions conjointes des Comités** : favorisent l'alignement et la coordination sur les enjeux ESG, Les Comités ESG et audit ont commencé à tenir des réunions mensuelles à partir d'octobre 2024, facilitant la collaboration entre comités et une supervision unifiée ;
- Le Comité Exécutif** : est responsable de la gestion quotidienne de Valneva avec une approche transversale et axée sur l'ensemble de l'entreprise. Dans le cadre des orientations stratégiques définies par le Conseil

d'Administration, le Comité Exécutif définit les objectifs stratégiques tout en déléguant et en suivant la performance par rapport à ces objectifs. Dans le contexte de la durabilité, le Comité Exécutif est responsable de la gestion quotidienne des IROs, y compris de l'élaboration et du suivi des stratégies de gestion des risques, dont celles adoptées par le Conseil d'Administration. Certaines décisions opérationnelles sont également déléguées au Comité ESG Operations, décrit ci-dessous. Le Comité Exécutif fournit des rapports trimestriels au Conseil d'Administration pour le tenir informé des activités de Valneva. Cette structure facilite la remontée efficace des informations concernant la gestion des IROs, permettant une prise de décision éclairée et une supervision stratégique par le Conseil d'Administration. Étant donné que les membres du Comité Exécutif exercent des responsabilités simultanées pour des fonctions spécifiques au sein de Valneva, ils sont informés de la gestion des IROs par des rapports de leurs équipes respectives ainsi que par le Comité ESG Operations ;

- Le Comité de pilotage ESG** : a été créé en octobre 2024 et comprend le DG, le Directeur Financier, la Directrice Juridique et la Directrice ESG de Valneva. Il assure une supervision ciblée et facilite les activités ESG de Valneva, y compris la gestion des IROs ;
- Le Comité ESG Operations** : (ESGOpCo, *ESG Operating committee*) est composé d'experts de différentes fonctions organisationnelles. Ce Comité est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de durabilité en suivant la performance des fonctions par rapport aux objectifs définis et en initiant des actions dans leurs domaines respectifs. Selon sa charte, le Comité se réunit chaque mois, ce qui favorise un suivi constant et la mise en œuvre des initiatives ESG au sein du Groupe ;
- La Fonction ESG mondiale** : a été créée à la fin de 2023, est dédiée à l'organisation et à la promotion des initiatives ESG de Valneva et à la définition de la stratégie ESG du Groupe. Relevant du DG, cette fonction vise à maximiser l'impact des solutions de Valneva et à renforcer son leadership en matière de durabilité.

Valneva a mis en place des politiques concernant la gestion des risques, les enjeux de durabilité et les directives éthiques qui renforcent ce cadre de gouvernance. Ces politiques définissent des procédures spécifiques pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques liés à la durabilité. Les politiques servent d'outils pratiques pour la mise en œuvre des orientations stratégiques établies par le Conseil d'Administration et le Comité de Pilotage ESG, en fournissant une approche cohérente de la gestion des IRO.

Fixation et Suivi des Objectifs pour les IROs matériels

La Directrice ESG du Groupe coordonne des équipes interfonctionnelles responsables de l'identification et de la définition des objectifs liés aux IROs matériels. Le Comité Exécutif approuve ces objectifs, qui sont ensuite intégrés dans la stratégie ESG du Groupe, élaborée par la Directrice ESG et approuvée par le Comité Exécutif.

Le Comité ESG du Conseil d'Administration examine et approuve la stratégie ESG finalisée, y compris les objectifs, et confirme l'alignement avec les objectifs globaux de Valneva.

Le Comité ESGOpCo surveille la mise en œuvre de la stratégie ESG du Groupe et les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs.

Compétences et expertise en matière de durabilité

Les organes d'administration, de direction et de surveillance de Valneva déterminent la disponibilité des compétences et de l'expertise appropriées pour superviser les enjeux de durabilité en évaluant les qualifications et les expériences collectives de leurs membres. Cette évaluation tient compte de la diversité des nationalités et des parcours professionnels des membres du Conseil d'Administration, de la direction générale et des autres membres du Comité Exécutif, ce qui laisse entrevoir un éventail de compétences en rapport avec les activités mondiales du Groupe et ses défis en matière de durabilité (voir la Section 3.3.3).

Le Conseil d'Administration a participé à deux sessions de formation complètes en 2024, axées sur l'investissement durable, la CSRD et d'autres cadres réglementaires, ainsi qu'à des discussions approfondies sur des aspects ESG spécifiques tels que le changement climatique, la biodiversité, les droits de l'homme, l'approvisionnement durable, le calcul de l'empreinte carbone, le prix du carbone et les Objectifs de Développement Durable (ODD). De plus, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de décarbonation du Groupe, les membres du Comité Exécutif ont reçu une formation sur la méthodologie ACT (*Assessing low-Carbon Transition*), qui joue un rôle déterminant dans l'orientation des initiatives du Groupe liées au climat. ACT est une initiative volontaire conjointe de l'ADEME (l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et du CDP (anciennement connu sous le nom de *Carbon Disclosure Project*) dans le cadre du programme d'action de la CCNUCC (MPGCA) et soutenue par le gouvernement français, qui vise à accompagner les entreprises dans leurs efforts en matière de durabilité. Dans le cadre de cette initiative, Valneva a reçu un soutien financier de l'ADEME pour la mise en œuvre des méthodologies ACT.

En 2024, le Comité Exécutif a participé à plusieurs sessions de formation, notamment une formation ESG à l'échelle de l'entreprise, ainsi que des sessions spécialisées pour le Comité Exécutif sur divers aspects de la durabilité tels que le changement climatique, la biodiversité, les droits de l'homme, l'approvisionnement durable, le calcul de l'empreinte carbone, le prix du carbone et les Objectifs de Développement Durable (ODD). De plus, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de décarbonation du Groupe, les membres du Comité Exécutif ont reçu une formation sur la méthodologie ACT (*Assessing low-Carbon Transition*), qui joue un rôle déterminant dans l'orientation des initiatives du Groupe liées au climat. ACT est une initiative volontaire conjointe de l'ADEME (l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et du CDP (anciennement connu sous le nom de *Carbon Disclosure Project*) dans le cadre du programme d'action de la CCNUCC (MPGCA) et soutenue par le gouvernement français, qui vise à accompagner les entreprises dans leurs efforts en matière de durabilité. Dans le cadre de cette initiative, Valneva a reçu un soutien financier de l'ADEME pour la mise en œuvre des méthodologies ACT.

Les formations mentionnées ci-dessus concernent principalement les IROs environnementaux de Valneva et complètent l'expertise existante des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif en ce qui concerne les IROs environnementaux, sociaux, sociétaux, de gouvernance et les IROs spécifiques au secteur.

Conduite des affaires, contrôles internes et gestion des risques

Conduite des affaires

L'expression « conduite des affaires » utilisée dans cette Section englobe les thèmes de gouvernance et d'éthique suivants : culture d'entreprise et politiques en matière de gestion des affaires, activités de lobbying et bien-être des animaux.

Valneva s'engage à mener ses activités de manière éthique et responsable, dans le respect des lois, règles et réglementations en vigueur. La gouvernance de la conduite des affaires commence au plus haut niveau du Groupe, le conseil d'administration étant chargé de la responsabilité globale des questions afférentes. Cet organe de surveillance a adopté le code de gestion et

d'éthique de Valneva, qui reflète l'engagement du Groupe en faveur d'une conduite des affaires intègre. De plus, le Conseil d'Administration approuve des politiques strictes en matière de prévention de la corruption et des pots-de-vin. Au quotidien, le responsable de la conformité de l'entreprise et le directeur juridique du Groupe supervisent la gouvernance de la conduite des affaires, en contrôlant l'application des politiques pertinentes au niveau des filiales et en travaillant en étroite collaboration avec les responsables locaux de la conformité. Le Comité de Conformité se réunit tous les trimestres et joue un rôle essentiel dans la supervision des rapports du Groupe sur les questions de conduite des affaires. Valneva dispose également d'une politique régissant les activités de lobbying.

Le responsable de la conformité de l'entreprise rend compte à la Directrice Juridique du Groupe et fait état au Comité d'Audit, de Conformité et des Risques, qui est également un acteur principal des contrôles internes. Le responsable de la conformité de l'entreprise est un professionnel expérimenté en matière d'éthique et de conformité, qui possède une connaissance approfondie du secteur des soins de santé et une grande expérience des questions liées aux affaires juridiques, à l'éthique et à la protection des données.

Contrôle interne

Valneva a mis en place un publications en matière de durabilité intégré à diverses fonctions internes pour assurer la supervision des IROs. Ce cadre s'applique à Valneva SE et à toutes ses filiales consolidées et a été adapté à la suite du passage, en décembre 2023, à un système de gouvernance à un seul niveau dirigé par un Conseil d'Administration. Le Directeur Général et le Directeur Financier jouent un rôle central dans la définition et le suivi des objectifs de contrôle interne du Groupe, y compris la mise en œuvre des procédures de contrôle interne comme décrit ci-après :

- **objectifs du contrôle interne** : les procédures de contrôle interne de Valneva visent à garantir la conformité aux lois et règlements, le respect des instructions du Comité Exécutif, le bon fonctionnement des processus internes, ainsi que la fiabilité des informations financières ;
- **organisation générale** : le Comité Exécutif, le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit sont les principaux acteurs des contrôles internes, avec le soutien des services financier, juridique, d'audit interne et d'assurance qualité ;
- **la fonction de contrôle interne** : cette équipe, qui fait partie du service financier, est impliquée dans la définition des contrôles pour les informations non financières et a joué un rôle clé lors de la mise en œuvre de l'outil de collecte des données ESG. En outre, le Directeur de l'excellence financière, qui dirige le département du contrôle interne, participe au Comité Opérationnel ESG lorsque cela est nécessaire. Le Directeur de l'Excellence Financière rend compte au Directeur Financier chaque semaine, au Comité Exécutif chaque mois et à toutes les réunions du Comité d'Audit, de conformité et des risques (à l'exception de celles consacrées à la publication des résultats trimestriels) de toutes les questions relatives au contrôle interne, y compris les sujets liés à la CSRD. Cette supervision solide atténue le risque d'inadéquation des mesures de contrôles et améliore la fiabilité globale de l'État de durabilité 2024.

Le système de contrôle interne de Valneva se caractérise par une structure de gouvernance clairement définie et une délimitation des rôles, associées à une culture de sensibilisation aux risques et de conformité. L'intégration des contrôles et des procédures dans l'ensemble des fonctions internes facilite la gestion et la collecte des informations liées aux IROs matériels.

Gestion des risques

L'analyse des risques de Valneva comprend des réunions organisées deux fois par an entre les responsables fonctionnels et le responsable de la gestion des risques afin d'évaluer les risques liés aux activités du Groupe dans le cadre du processus semestriel d'examen de la gestion des risques. Les risques identifiés au cours de l'ADM ont été intégrés dans les systèmes et processus de gestion des risques de Valneva.

Sans se fier à une évaluation formelle des risques, Valneva a identifié plusieurs risques clés pour garantir un reporting de durabilité complet et exhaustif, à savoir le risque de données inexactes, de données incomplètes, de non-alignement avec les objectifs internes, de supervision insuffisante et de contrôles internes inadéquats. En plus des contrôles internes décrits ci-dessus, Valneva a pris les mesures suivantes afin d'atténuer ces risques :

- création de groupes de travail dédiés : Valneva a défini quatre groupes de travail interfonctionnels dans l'ensemble du Groupe afin d'identifier, d'évaluer et de définir des objectifs, cibles et des projets en rapport avec les IROs identifiés. Chaque équipe est responsable de l'alignement de ces objectifs et projets avec les indicateurs clés de performances (ICPs). Cette structure facilite l'examen minutieux et la validation des données de durabilité à collecter et reporter. En outre, chaque groupe de travail est chargé de collecter des données complètes et d'effectuer les collectes de données adéquates afin de réduire le risque d'omission d'informations essentielles. Enfin, chaque axe de travail est piloté par un membre du Comité Exécutif qui supervise le processus de définition des objectifs et cibles attachées et valide les informations à collecter, facilitant ainsi l'alignement des données à collecter avec les objectifs internes et les ICPs. Cet alignement est essentiel pour préserver la cohérence et la pertinence de l'État de durabilité ;
- déploiement d'un outil de collecte et de reporting ESG : Valneva a mis en place un logiciel ESG qui collecte la majorité des informations de durabilité. L'outil de reporting ESG est doté de fonctions de contrôles automatiques à chaque étape de la collecte et du traitement des données, ce qui garantit l'exactitude et l'exhaustivité des données collectées et consolidées. En outre, tous les ICP collectés par le logiciel doivent être validés selon le principe de double approbation, ce qui réduit le risque d'erreurs. Les personnes désignées pour collecter les informations dans le logiciel sont celles qui gèrent le plus directement possibles les données

originales. Ce logiciel est conçu pour atténuer les risques liés au reporting ESG et pour être accessible à l'ensemble de l'organisation et aux fournisseurs de rang 1, ce qui leur permet le renseignement direct des données d'émissions, particulièrement utile pour le suivi efficace des émissions du Scope 3. Les contributeurs au reporting de durabilité ont été formés à l'outil de collecte.

Intégration des performances en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Valneva a intégré la durabilité dans son système de primes pour l'ensemble de ses employés, y compris les membres du Comité Exécutif.

La rémunération variable de tous les employés, y compris les membres du Comité Exécutif, est calculée en partie en fonction de la réalisation des objectifs de l'entreprise fixés par le Conseil d'Administration. En 2024, l'un des objectifs de l'entreprise était de devenir une entreprise axée sur l'ESG. Cet objectif de durabilité a nécessité la définition, la validation et l'approbation de la première stratégie ESG de Valneva et la mise en œuvre des processus et logiciels de collecte et d'analyse des données nécessaires pour permettre la conformité avec les exigences de reporting ESG, y compris la CSRD. Le Comité Exécutif et le Comité ESG du Conseil d'Administration ont suivi de près les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, qui représentait 5 % des objectifs de l'entreprise. Pour les membres du Comité Exécutif autres que le DG, la réalisation globale des objectifs de l'entreprise compte pour 70 % du calcul de la prime. Pour le DG, la réalisation des objectifs de l'entreprise compte pour 90 % du calcul de la prime. Le reste du bonus des membres du Comité Exécutif est déterminé en fonction de l'atteinte des objectifs individuels fixés par le Conseil d'Administration. À partir de 2025, ces objectifs individuels pourront inclure des cibles liées au développement durable pour les membres du Comité Exécutif jouant un rôle clé dans les activités de durabilité. Le Conseil d'Administration effectue un examen intermédiaire des objectifs en milieu d'année afin d'évaluer les progrès réalisés et la nécessité éventuelle de les ajuster.

Déclaration sur la vigilance raisonnable

Valneva fait preuve de vigilance raisonnable dans sa chaîne d'approvisionnement en s'associant à EcoVadis pour évaluer les risques et améliorer la transparence en matière d'environnement, de travail, de droits de l'homme, pratiques éthiques et d'approvisionnement durable (pour plus d'informations, voir la Section 3.3.3). Valneva se concentre sur une meilleure transparence sur la performance ESG de ses fournisseurs grâce à ce partenariat.

Le tableau suivant énumère les principales étapes de la vigilance raisonnable et explique comment ces étapes sont reflétées dans l'État de durabilité 2024.

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Paragraphes de l'état de durabilité
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'affaires	Valneva définit actuellement sa stratégie d'approvisionnement durable. Les informations tirées de la procédure de vigilance raisonnable actuelle, qui résultent principalement de l'évaluation EcoVadis, serviront de base au processus décisionnel. Plus d'informations sur l'objectif relatif à l'approvisionnement durable aux Sections 3.3.3 et 3.4.1.
Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	Valneva a pour objectif d'inclure 100 % de ses fournisseurs clés dans l'évaluation EcoVadis d'ici 2026. Ces fournisseurs seront évalués en termes de durabilité (risque et performance) et le résultat de cette évaluation servira de base à la définition de plans d'action et à la prise de décision interne. Plus d'informations sur les impacts et les risques sont données au sein de la Section 3.3.3.
Identifier et évaluer les impacts négatifs	EcoVadis permet à Valneva d'identifier les impacts négatifs et les risques. Plus d'informations sur les impacts et les risques sont données au sein de la Section 3.3.3.
Agir pour remédier à ces impacts négatifs	Valneva travaille sur des plans d'action complets et met en œuvre une procédure de suivi.
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	Valneva procède à des évaluations régulières des performances de ses fournisseurs et a inclus les résultats pertinents dans l'état de durabilité. Plus d'informations sur l'évaluation Ecovadis 2024 sont données au sein de la Section 3.3.3.

3.3.3 Stratégie et modèle d'affaires de Valneva

Cette Section décrit comment la stratégie, le modèle d'affaires et la chaîne de valeur du Groupe sont liés aux enjeux de durabilité. Les principaux sujets abordés comprennent les aspects de la stratégie ayant un impact sur la durabilité, l'intégration des intérêts et points de vue des parties prenantes dans la stratégie et le modèle d'affaires, ainsi que l'évaluation des IROs matériels. Cette Section aborde également les effets financiers de ces IROs, ainsi que la stratégie et le modèle d'affaires du Groupe.

Stratégie et modèle d'affaires

Le modèle d'affaires de Valneva en matière de durabilité

Valneva développe, fabrique et commercialise des vaccins prophylactiques pour des maladies infectieuses répondant à des besoins médicaux non satisfaits, en proposant des potentiels vaccins qui sont les premiers, les seuls ou les meilleurs de leur catégorie.

Les activités du Groupe sont totalement intégrées et englobent la recherche, le développement, la fabrication et la commercialisation de vaccins pour une série de maladies telles que la maladie de Lyme, l'encéphalite

japonaise, le choléra et le chikungunya. Les sites de production du Groupe sont situés en Écosse et en Suède ; les sites de R&D sont situés en Autriche et en France. D'autres sites, axés sur le marketing et la commercialisation, sont situés en Amérique du Nord et en France.

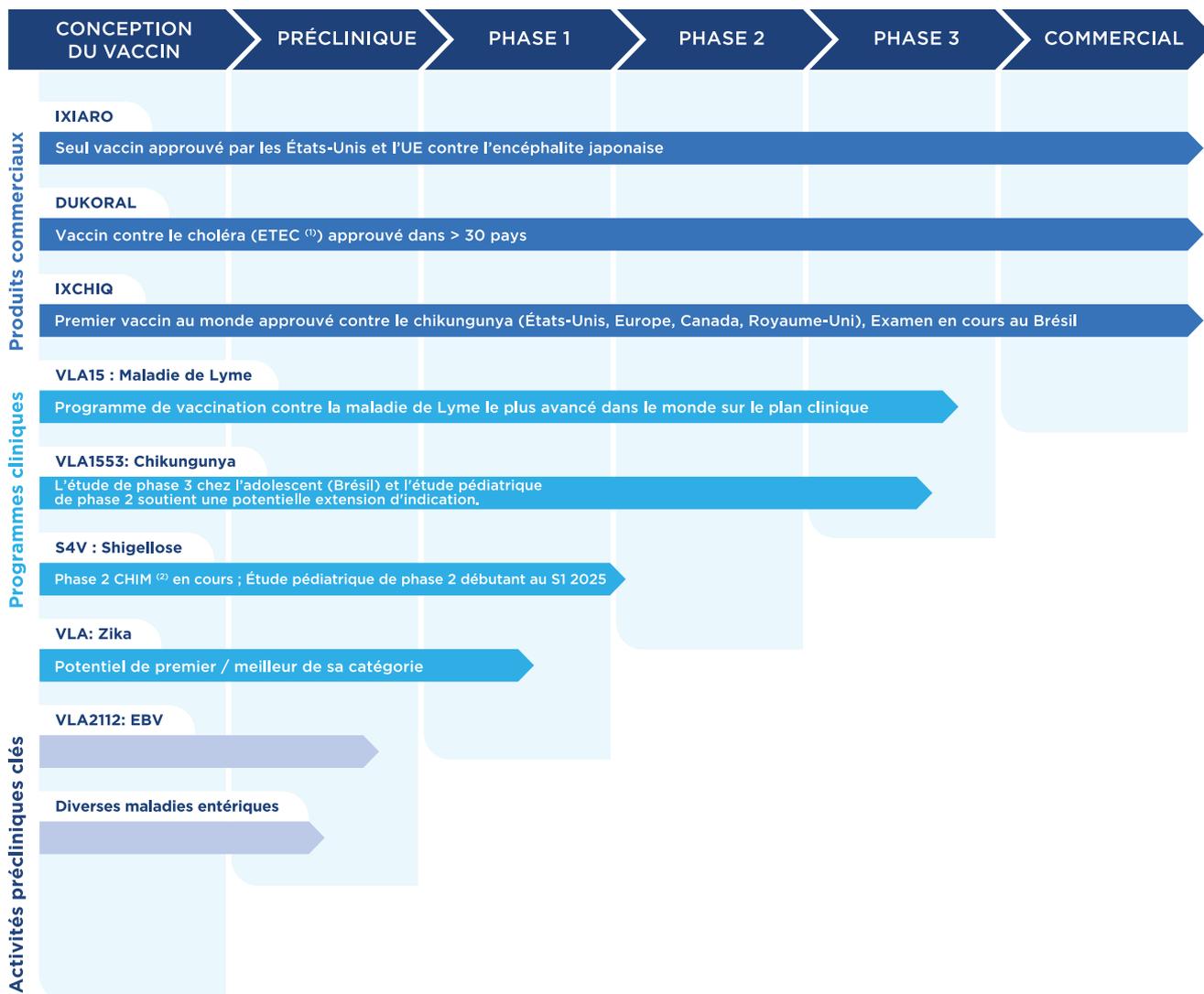
Valneva distribue ses produits sur plusieurs marchés à travers le monde, avec un intérêt particulier porté sur :

- L'Europe, avec des activités significatives sur des marchés tels que la France, où le Groupe a son siège ;
- L'Amérique du Nord, où IXIARO (encéphalite japonaise) et IXCHIQ (chikungunya) sont commercialisés aux États-Unis et DUKORAL (choléra), IXIARO et IXCHIQ sont commercialisés au Canada ;
- Autres marchés internationaux (Asie, Océanie) où IXIARO (également commercialisé sous le nom de JESPECT) et DUKORAL sont commercialisés.

Valneva vise deux catégories de clients principaux :

- Les clients recevant le vaccin ; et
- Les prestataires de soins de santé, y compris les hôpitaux, les cliniques et les centres de vaccination.

Le pipeline de vaccins de Valneva, au 31 décembre 2024, est détaillé dans le graphique ci-dessous :



(1) Indication ETEC uniquement sur certains marchés.
(2) Modèle d'infection humaine contrôlée.

Le chiffre d'affaires total de Valneva pour 2024 est de 169,6 millions d'euros. Les ventes de produits ont atteint 163,3 millions d'euros (le revenu d'impact, défini comme le revenu généré par des activités ou des produits ayant un impact environnemental ou social mesurable, qu'il soit positif ou négatif, représentant environ 96 % du total du chiffre d'affaires), dont 33,2 millions d'euros de ventes de produits de tiers pour lesquels Valneva agit en tant que distributeur. D'autres revenus provenant de contrats avec des clients s'élevaient à 0,7 millions d'euros. Aucun revenu n'a été tiré des activités liées aux combustibles fossiles. Pour plus d'informations, voir les états financiers figurant au sein de la Section 1.4.3 (a) du présent DEU.

Valneva opère principalement dans les secteurs pharmaceutique et biotechnologique, avec des activités éligibles à la Taxonomie de l'Union européenne, en particulier sous l'objectif « Prévention et contrôle de la pollution » (PPC) – Fabrication de médicaments et fabrication d'ingrédients pharmaceutiques actifs (plus d'informations sur les informations relatives au Règlement

Taxonomie sont données au sein de la Section 3.4.6). Les flux de revenus éligibles à la Taxonomie du Groupe sont évalués, en se concentrant sur les ventes de médicaments, qui comprennent les vaccins du Groupe IXIARO, DUKORAL et IXCHIQ.

Au 31 décembre 2024, le Groupe comptait 713 employés travaillant dans différents pays et répartis comme suit.

	Nombre de salariés
Autriche	288
Canada	9
France	69,5
Suède	126,5
Royaume-Uni	172,5
États-Unis	29
TOTAL	713

INDUSTRIE VALNEVA
CE QUE NOUS FAISONS
MOTEURS STRATÉGIQUES DE VALNEVA



Garantir
la résilience et la sécurité des chaînes d'approvisionnement



Relever
les défis de santé publique liés aux maladies émergentes telles que les pandémies ou la résistance aux antimicrobiens



Surveillance réglementaire stricte
pour garantir la sécurité et l'efficacité des vaccins



Procédés de fabrication hautement spécialisés
avec des contrôles de qualité rigoureux



Employés hautement qualifiés



Aborder la question de l'hésitation vaccinale



L'accès aux marchés émergents
est essentiel pour la croissance

3
vaccins commerciaux

169,6M€
Recettes totales en 2024

3
programmes uniques de développement de vaccins

INTÉGRÉS
Portefeuille commercial solide d'actifs cliniques et précliniques différenciés

FOCALISÉ
sur la prévention des maladies infectieuses dont les besoins médicaux importants ne sont pas satisfaits

>700
employés dans six pays

Empreinte commerciale de Valneva
Valneva dispose d'une infrastructure commerciale dans la plupart des marchés clés ; avec une empreinte étendue grâce à ses partenaires de distribution, les capacités intégrées de vente, le marketing, l'accès au marché et les affaires médicales/gouvernementales se concentrent sur l'augmentation de la notoriété et l'exploitation du potentiel de la marque.



■ Valneva
■ Distributeur
■ Producteur et distributeur

COMMENT NOUS LE FAISONS

Aller plus loin, où le besoin est fort.

Protéger la vie

- Accès universel et abordable
- R&D pour répondre aux besoins médicaux non satisfaits
- Sécurité des vaccins

Préserver la planète

- Transition vers un modèle économique bas carbone
- Améliorer notre performance environnementale
- Gestion des vaccins

Atteindre les personnes

- Engagement des employés
- Gestion des talents
- Engagement éthique

STIMULER LA CROISSANCE COMMERCIALE :
développer la recherche mondiale

EXPLOITER LE POTENTIEL DE LA R&D :
Continuer à se concentrer sur les vaccins qui peuvent faire la différence

MAXIMISER LE MODÈLE BIOTECHNOLOGIQUE INTÉGRÉ :
Créer une valeur continue à partir de la R&D et de l'exécution commerciale

La vision de Valneva et ses facteurs clés de succès

La vision de Valneva est de contribuer à un monde dans lequel personne ne meurt ou ne souffre d'une maladie évitable par la vaccination. C'est cette vision qui pousse le

Groupe à développer des vaccins destinés à protéger les personnes contre les maladies infectieuses pour lesquelles il n'existe actuellement aucun autre vaccin ou traitement efficace, soutenant ainsi un objectif important de santé publique. Cette vision s'articule autour de trois facteurs clés de succès détaillés dans le graphique ci-dessous.

STRATÉGIE DE VALNEVA POUR DEVENIR UNE ENTREPRISE DE VACCINS RECONNUE MONDIALEMENT : CONTRIBUER À UN MONDE OÙ PERSONNE NE MEURT NI NE SOUFFRE D'UNE MALADIE ÉVITABLE PAR LA VACCINATION



* Sous réserve du développement, de l'homologation et du lancement réussis du candidat-vaccin contre la maladie de Lyme en partenariat avec Pfizer.

Stratégie ESG de Valneva – Aller plus loin, où le besoin est fort

L'ESG fait partie de Valneva depuis que le Groupe a rejoint le Pacte Mondial des Nations Unies il y a dix ans. La nouvelle stratégie ESG de Valneva, « Aller plus loin, où le besoin est fort », vise à amplifier et étendre l'impact positif de l'entreprise sur la santé mondiale.

Valneva a défini le pilier « Protéger la vie » de sa stratégie ESG afin de l'aligner sur la vision et les facteurs clés de succès du Groupe. Valneva s'engage à inclure les personnes à risque de vulnérabilité parmi les candidats dans les programmes de vaccination, car cela est crucial pour garantir des résultats équitables en matière de soins de santé. Les populations vulnérables, telles que les enfants, les personnes âgées et les personnes vivant dans des environnements à haut risque, sont souvent plus exposées aux maladies infectieuses et peuvent subir des effets plus graves sur la santé. Un exemple notable de cet engagement est le développement du vaccin IXCHIQ de Valneva. En outre, alors que les activités commerciales du Groupe se concentrent actuellement sur les voyageurs et les maladies négligées, Valneva estime que l'accès aux

vaccins devrait être universel et s'efforce d'améliorer l'accès des populations mal desservies en partenariat avec les principales parties prenantes dans différents pays. L'entreprise a également élargi son pipeline de vaccins qui pourrait potentiellement fournir une protection contre la résistance aux antimicrobiens, une menace croissante pour la santé mondiale, tout en mettant l'accent sur la préparation aux pandémies futures. Le Groupe reconnaît les possibilités prometteuses qu'offrent les vaccins dans la lutte contre les effets du changement climatique sur la santé publique.

Valneva aborde la gestion de l'impact environnemental dans le cadre du pilier « préserver la planète » de sa stratégie ESG. L'entreprise insiste sur l'importance de maintenir une faible empreinte carbone, de minimiser son impact sur l'environnement et de promouvoir le bien-être des animaux.

Valneva s'appuie sur une main-d'œuvre engagée, diversifiée et attachée à des pratiques éthiques, dotée des compétences adéquates. L'accent mis sur le capital humain est résumé dans le pilier « atteindre les personnes » de sa stratégie ESG.

Ces trois piliers de la stratégie ESG de Valneva sont détaillés dans le graphique ci-dessous, ainsi que les Objectifs de Développement Durable auxquels ils contribuent.

LA STRATÉGIE ESG DE VALNEVA ET SA CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aller plus loin, où le besoin est fort

PROTÉGER LA VIE



- R&D pour les besoins médicaux non satisfaits
- Accès universel et abordable
- Sécurité des vaccins

PRÉSERVER LA PLANÈTE



- Transition vers un modèle d'affaires bas carbone
- Améliorer notre performance environnementale
- Gestion responsable des vaccins

ATTEINDRE LES PERSONNES



- Engagement des effectifs
- Gestion des talents
- Engagé envers l'éthique

Chaîne de valeur de Valneva

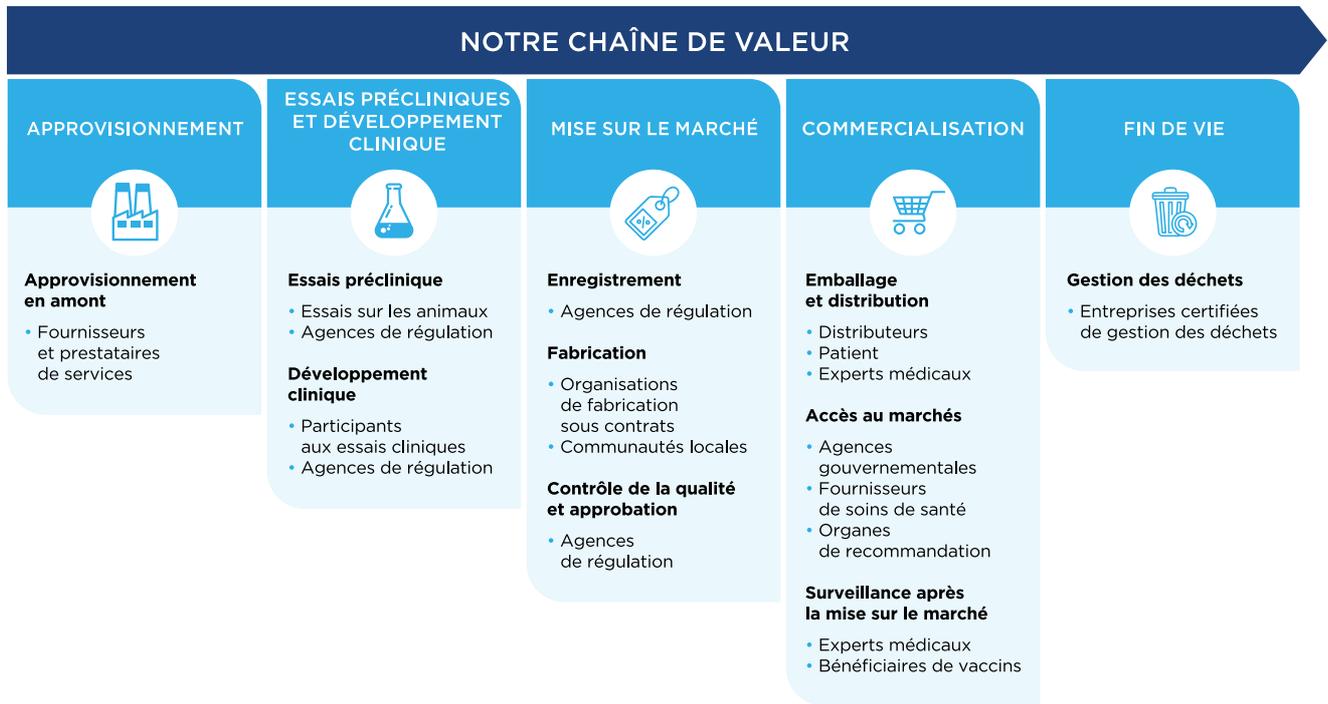
Le tableau ci-dessous illustre les éléments de la chaîne de valeur associés à chacun des trois piliers de la stratégie ESG de Valneva et les thèmes matériels abordés.

Engagements ESG	Chaîne de valeur et parties prenantes concernées	Thèmes matériels, chacun englobant plusieurs IROs énumérés au sein de la Section 3.3.3
Protéger la vie	Opérations de Valneva : clients, communauté médicale, CMO, communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements en R&D • Résistance aux antimicrobiens • Équité et accès universel aux vaccins • Préparation aux futures pandémies • Communautés touchées par les activités de Valneva
Préserver la planète	Opérations de Valneva : l'environnement, les organisations gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> • Transition vers une économie à faibles émissions de GES • Pollution de l'air et de l'eau • Matériaux biosourcés • Utilisation des ressources et économie circulaire • Bien-être des animaux
Atteindre les personnes	Opérations de Valneva : comités d'entreprise, travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement auprès du personnel en interne ou des représentants • Niveau d'engagement/satisfaction des employés • Recrutement, formation et promotion • Écart de rémunération entre les hommes et les femmes • Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires

L'État de durabilité de Valneva comprend une évaluation des aspects en amont et en aval de la chaîne de valeur. Cela permet d'avoir une compréhension globale des performances de la chaîne de valeur en matière de durabilité. Bien que Valneva ait déployé des efforts raisonnables pour obtenir le plus d'informations possible concernant les IROs des fournisseurs de rang 1 (en amont), les données sur les performances des fournisseurs présentées dans ce rapport concernent uniquement les

96 principaux fournisseurs de rang 1 de matières premières et les prestataires de services (voir plus de détails ci-dessous), en raison des difficultés rencontrées pour obtenir des informations directes de tous les fournisseurs dans le cadre du processus de reporting de cette année, qui était limité par des délais. Les fournisseurs de rang 1 sont généralement des fournisseurs de biens et de services qui travaillent directement avec Valneva, sans intermédiaire.

Le tableau ci-dessous présente les principales parties prenantes impactées par les activités du Groupe ou impliquées dans les différentes étapes de la chaîne de valeur :



Les activités de Valneva dépendent de l'approvisionnement en matières premières et en services essentiels au développement et à la production de vaccins. Ces intrants comprennent des matériaux biologiques et des services fournis par des fabricants tiers sous contrat (CMO) et des organismes de recherche sous contrat (CRO), qui font partie intégrante de la chaîne d'approvisionnement du Groupe. Valneva reconnaît l'importance de ces fournisseurs de rang 1 et s'engage activement auprès d'eux pour améliorer leur transparence et leurs performances en matière d'environnement, de travail et de gouvernance.

Partenariat pour le succès – transparence de la chaîne d'approvisionnement

Pour comprendre ces intrants et gérer les risques associés, Valneva a établi un partenariat avec EcoVadis pour effectuer une évaluation complète des risques liés à ses fournisseurs de rang 1. Cela a permis à l'entreprise d'analyser 96 fournisseurs en 2024, représentant plus de 80 % des dépenses d'achat du Groupe. Sur ces 96 fournisseurs, 87 sont basés dans les pays européens, 9 en Amérique du Nord et 1 en Amérique du Sud.

Les principaux fournisseurs de matières premières et de services de Valneva ont été inclus dans l'analyse, en veillant à ce qu'aucune activité significative susceptible de générer des IROs spécifiques n'ait été négligée. Sur la base de l'étendue de l'analyse menée et des résultats obtenus, Valneva considère qu'il n'y a aucune indication suggérant que des impacts supplémentaires provenant des fournisseurs de rang 1 émergeraient de l'analyse des fournisseurs. Cependant, Valneva poursuivra ses efforts de vigilance raisonnable auprès de ses fournisseurs « clés » les plus critiques en 2026, en veillant à ce qu'ils soient tous

inclus dans EcoVadis. Valneva s'est également engagée à partager son Code de conduite pour ces partenaires commerciaux avec 100 % de ses fournisseurs de rang 1.

L'évaluation 2024 a porté sur un large éventail de domaines, notamment les services de R&D, les produits pharmaceutiques, la santé et les activités scientifiques. Elle couvre également les activités d'architecture et d'ingénierie, ainsi que les essais et les analyses techniques. Le champ d'application s'est élargi pour inclure le commerce de gros d'autres biens ménagers ainsi que la fourniture de services essentiels tels que l'électricité, le gaz, la vapeur, la climatisation, l'approvisionnement en eau et la gestion des déchets. En outre, l'évaluation a inclus les activités des agences de placement, ainsi que celles des sièges sociaux et les services de conseil en gestion.

La méthodologie d'EcoVadis évalue d'abord les entreprises en fonction de leur pays d'implantation et de leur secteur d'activité. Cet examen initial permet de déterminer le poids de chacun des facteurs (qualitatifs et quantitatifs) associés aux risques ESG. L'évaluation repose non seulement sur les politiques et structures mises en place par les fournisseurs, mais aussi sur les actions engagées et les résultats déjà obtenus. Les informations publiques importantes diffusées par les médias sont également prises en compte, ce qui permet d'intégrer dans l'évaluation des facteurs de risque supplémentaires liés à l'ESG.

Chaque fournisseur est analysé en fonction de différents facteurs de risque (voir le tableau ci-dessous) et la classification globale finale des risques est calculée sur la base de la combinaison des risques liés à la durabilité et des autres facteurs de risque.

ANALYSE DES RISQUES POUR LES FOURNISSEURS ET LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

RISQUES LIÉS À LA DURABILITÉ

Risques environnementaux	Risques liés au travail et aux droits de l'homme
Risque environnemental dans chaque pays	Risque sanitaire et social dans chaque pays
Risque lié au secteur de l'environnement	Risque lié aux droits de l'homme dans chaque pays
Eau	Risque lié au secteur du travail et des droits de l'homme
Biodiversité	Santé et sécurité des travailleurs
Pollution locale et accidentelle	Conditions de travail
Matériaux, produits chimiques et déchets	Dialogue social
Utilisation de produit	Gestion de carrière et formation
Fin de vie du produit	Travail des enfants, travail forcé et traite des êtres humains
Santé et sécurité des clients	Diversité, discrimination et harcèlement
Services environnementaux et défense de l'environnement	Droits de l'homme des parties prenantes externes
Risques éthiques	Risques liés à l'approvisionnement durable
Risque éthique dans chaque pays	Risque lié au secteur des marchés publics durables
Risque lié au secteur de l'éthique	Pratiques environnementales des fournisseurs
Corruption	Pratiques sociales des fournisseurs
Pratiques anticoncurrentielles	
Gestion responsable de l'information	

AUTRES FACTEURS DE RISQUE

Risque lié à la passation de marchés	Risque lié au secteur
Risque d'analyse	Risque d'esclavage moderne
Risque du pays	

Une fois le niveau de risque calculé, Valneva demande aux fournisseurs de rang 1 de participer activement à un questionnaire portant sur l'environnement, le travail et les droits de l'homme, ainsi que sur l'éthique et l'approvisionnement durable, afin de compléter leur profil de risque. En 2024, Valneva a diffusé ce questionnaire aux fournisseurs de rang 1 à risque moyen (avec une note comprise entre 25 et 44 sur 100) et à risque élevé.

Enfin, une fois le questionnaire rempli, le fournisseur reçoit une carte de score qui détermine son niveau de risque global. Sur la base de ce profil final complet, Valneva va collaborer avec les fournisseurs de rang 1 qui sont encore classés comme étant à haut risque sur un plan d'amélioration afin d'améliorer leurs performances ESG. Valneva s'engage à analyser davantage les fournisseurs de rang 1 restants qui n'ont pas été inclus dans l'évaluation, d'ici 2026.

Sur les 96 fournisseurs analysés, un seul a été classé « à haut risque ». Cette note indique que le fournisseur a

obtenu une note EcoVadis comprise entre 13 et 24 sur 100 après avoir répondu à toutes les questions requises. Valneva procède actuellement à une analyse plus approfondie de la situation de ce fournisseur via des questionnaires ciblés. La note de risque élevé est principalement due au manque d'informations accessibles au public (ce qui indique une transparence insuffisante sur les questions liées à la durabilité) et à un niveau de risque élevé associé au pays d'activité du fournisseur. En conséquence, Valneva a décidé de solliciter le fournisseur pour remplir un questionnaire plus détaillé, explorant en profondeur les différents aspects de la durabilité et permettant à l'entreprise de demander des documents justificatifs, des certifications et d'autres documents pertinents. Après réception des informations complètes, la note finale du fournisseur pourra être améliorée en fonction des résultats. Pour tous les domaines qui restent classés à risque, Valneva collaborera directement avec le fournisseur afin d'établir des plans d'amélioration et de contrôler leur mise en œuvre dans des délais spécifiques.

Dans le cadre du pilier « Atteindre les personnes » de la stratégie ESG de Valneva, l'entreprise a défini les objectifs suivants concernant sa chaîne d'approvisionnement :

STRATÉGIE ESG – PILIER ATTEINDRE LES PERSONNES

ENGAGEMENT ÉTHIQUE

- Excellence en matière de droits de l'homme
- Intégrer les concepts ESG dans l'ensemble de l'entreprise et de la chaîne d'approvisionnement de Valneva
- Conduite des affaires et culture de l'entreprise

OBJECTIFS ET ACTIONS

- (1) D'ici 2026, évaluer 100 % des fournisseurs de rang 1 dans EcoVadis et partager le code de conduite des partenaires commerciaux avec tous les fournisseurs.
- (2) D'ici à 2026, définir une politique d'achat durable comprenant des critères environnementaux pour la sélection des fournisseurs.
- (3) D'ici à 2026, mettre à jour le code de conduite et d'éthique de Valneva et dispenser une formation sur ce dernier à tous les employés.

Bonnes pratiques de fabrication et chaîne d'approvisionnement

La certification GMP (bonnes pratiques de fabrication) joue un rôle important en garantissant que les entreprises pharmaceutiques maintiennent des normes de haute qualité. Valneva sélectionne, audite et valide (qualifie) soigneusement les fournisseurs de rang 1 afin de garantir la qualité et la pureté des matières premières avant qu'elles n'entrent dans le processus de fabrication. Ces processus de qualification des fournisseurs sont également essentiels pour réduire les risques ESG dans la chaîne d'approvisionnement, car ils garantissent que les fournisseurs de rang 1 respectent des normes strictes en matière de qualité, de sécurité, d'éthique et de durabilité, par exemple en ce qui concerne la gestion des déchets, l'efficacité énergétique, la sécurité des travailleurs et l'approvisionnement durable.

Produits et valeur générée en termes de bénéfices actuels et attendus pour les clients, les investisseurs et les autres parties prenantes

Les vaccins de Valneva jouent un rôle essentiel dans la santé mondiale, avec des avantages pour les clients, les investisseurs, la société et d'autres parties prenantes. Les produits du Groupe améliorent la santé publique en contribuant à la prévention des maladies évitables par la vaccination.

- **Protection des populations vulnérables** : la vaccination aide à établir l'immunité collective, où une partie suffisamment importante de la population est immunisée pour arrêter la transmission d'une maladie. Cela protège les personnes qui ne peuvent pas être vaccinées, comme les nouveaux-nés, les personnes âgées ou celles dont le système immunitaire est affaibli.
- **Potentiel d'élimination ou de réduction de l'impact des maladies** : Valneva possède une capacité commerciale spécialisée pour la distribution de ses vaccins pour voyageurs sur les principaux marchés des vaccins pour voyageurs. Les vaccinations pour les voyageurs sont essentielles pour prévenir la propagation des maladies en protégeant les individus contre les infections et en réduisant le risque de transmission des maladies vers de nouvelles régions, renforçant ainsi la sécurité sanitaire mondiale.
- **Prévention des problèmes de santé à long terme** : de nombreuses maladies évitables par la vaccination peuvent entraîner la mort ou de graves complications sanitaires à long terme, y compris des handicaps et des maladies chroniques.
- **Contrôle des pandémies, des situations endémiques et des épidémies de maladies** : les programmes de vaccination contribuent à contrôler et à prévenir les pandémies en limitant la propagation des maladies à travers les frontières.
- **Résistance aux antimicrobiens** : certains vaccins réduisent l'incidence des infections bactériennes, diminuant ainsi le besoin d'antibiotiques.

Intérêt et points de vue des parties prenantes

L'engagement de Valneva auprès des parties prenantes en amont, au niveau des activités opérationnelles et en aval est un élément clé de sa stratégie ESG, car cela permet à l'entreprise de s'assurer que les acteurs de sa chaîne de valeur (des fournisseurs de rang 1 aux clients, en passant par la société dans son ensemble) sont alignés sur ses objectifs en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Identification des parties prenantes sur la chaîne de valeur en amont

La chaîne de valeur amont englobe les fournisseurs de rang 1 et les prestataires de services.

Au cours de cette phase, le Groupe s'efforce de s'assurer que les fournisseurs et partenaires respectent les normes éthiques, environnementales et de qualité indispensable à la production de vaccins. Ces exigences sont reflétées dans le code de conduite de Valneva pour les partenaires commerciaux, lequel a été transmis aux partenaires directs ciblés en décembre 2024. Au 31 décembre 2024, 13 % des fournisseurs de rang 1 ciblés avaient adhéré au code. Valneva continuera d'assurer le suivi auprès de ses fournisseurs afin d'encourager une adoption plus large du code.

En outre, le Groupe analyse les performances de ses partenaires en matière de durabilité via la plateforme EcoVadis (pour plus d'informations, voir la Section 3.3.3). Comme indiqué dans son code de conduite pour les partenaires commerciaux, Valneva se réserve le droit d'auditer ses partenaires commerciaux.

Valneva procède à des vérifications des tiers impliqués dans tout accord considéré comme matériel pour ses activités, notamment les fournisseurs de rang 1 des matériaux utilisés dans ses produits, les distributeurs de ses produits, les organisations de fabrication sous contrat, les parties impliquées dans la conduite d'essais cliniques et les parties qui interagissent avec les professionnels de santé ou les représentants du gouvernement. Ces contrôles sont principalement destinés à assurer la conformité de Valneva avec les lois et réglementations anti-corruption (plus d'informations sur les politiques et actions en matière de conduite des affaires sont données au sein de la Section 3.6.1). Toutefois, ils peuvent également fournir au groupe des informations sur les pratiques de travail du partenaire, dans la mesure où ces informations sont accessibles au public, par exemple dans le cadre d'une couverture médiatique antérieure concernant ce sujet.

Identification des parties prenantes au niveau des activités opérationnelles

Les **activités opérationnelles** englobent les parties prenantes qui participent à toutes les étapes de fabrication du vaccin, depuis leur développement préclinique jusqu'à enregistrement, fabrication et homologation :

- **Les participants aux essais cliniques** ont des échanges réguliers pendant les essais. En général, Valneva travaille avec des CROs (Organisations de recherche sous contrat) qui interagissent régulièrement avec les participants grâce à différents canaux de communication. L'entreprise s'engage à fournir aux participants à l'essai toutes les informations requises, notamment les consentements éclairés (IC) appropriés, les informations de l'*Institutional Review Board* (IRB), les consentements des comités d'éthique locaux et nationaux, ainsi que des informations sur les risques liés à la participation à l'essai. La santé et la sécurité des participants à l'essai font l'objet d'une surveillance active et efficace pendant et après l'essai.
- **Agences réglementaires** : les échanges entre Valneva et les agences réglementaires sont essentiels pour garantir que les vaccins répondent aux normes de sécurité, d'efficacité et de qualité. Ces interactions se produisent à différents stades, depuis le développement initial jusqu'à la surveillance après la mise sur le marché, et impliquent de multiples canaux pour répondre aux exigences de conformité. Parmi les exemples, citons l'utilisation de portails de soumission, les réunions préalables à la soumission, les inspections de routine, les rapports post-approbation et les divulgations publiques.
- **organisations de fabrication sous contrat** : les canaux de communication et d'interaction entre Valneva et ses organisations de fabrication sous contrat sont essentiels pour assurer une collaboration harmonieuse, ainsi que la conformité réglementaire et la qualité des produits. Ceux-ci sont constitués de réunions structurées, de plateformes partagées, de systèmes de qualité, d'inspections sur place et de canaux de communication de routine.
- **employés** : Valneva utilise un ensemble complet de canaux de communication avec les employés, depuis les réunions formelles et les sessions de formation jusqu'aux plateformes numériques et aux applications mobiles, afin de garantir un engagement continu, la conformité et l'alignement sur les objectifs de l'organisation. Il s'agit notamment d'entretiens individuels avec les supérieurs hiérarchiques, de réunions générales, de réunions d'équipes et interfonctionnelles, et de communications à l'échelle de l'entreprise par le biais du courrier électronique et de l'intranet. Le Groupe propose également un service d'assistance téléphonique pour les signalements anonymes. Valneva s'engage aussi auprès des comités d'entreprise locaux et d'un comité d'entreprise international, des groupes d'employés nommés qui assurent une communication bilatérale avec la direction, pour soulever toute question ou préoccupation et assurer le bien-être des employés.

Identification des parties prenantes sur la chaîne de valeur en aval

La chaîne de valeur en aval englobe les clients, les autorités sanitaires, les utilisateurs finaux, les communautés et les distributeurs.

Dans ce contexte, Valneva se concentre sur la distribution responsable des vaccins, l'accessibilité, la transparence et la communication avec les utilisateurs finaux, ainsi que sur la surveillance continue de la sécurité :

- **distributeurs** : les canaux de communication entre Valneva et ses distributeurs commerciaux reposent sur un ensemble de plateformes numériques, de réunions régulières, de sessions de formation, de systèmes de suivi et d'équipes d'assistance dédiées, afin de favoriser une distribution sûre, efficace et conforme des vaccins.
- **clients** : les vaccins proposés sont principalement destinés aux particuliers sur le marché privé. Par conséquent, Valneva ne communique généralement pas directement avec les clients individuels en raison de contraintes réglementaires, logistiques et de confidentialité. En revanche, l'entreprise s'engage indirectement auprès de ses clients par le biais de prestataires de soins de santé, de pharmacies, de campagnes éducatives et de partenariats, afin de garantir l'accès aux vaccins, fournir des informations précises à ce sujet et offrir un soutien en cas d'effets secondaires (via des canaux de pharmacovigilance spécifiques permettant aux clients de partager leurs préoccupations concernant les effets secondaires).
- **experts médicaux et prestataires de soins de santé** : Valneva fournit aux prestataires de soins de santé, par le biais de réunions régulières, des informations et des ressources actualisées pour communiquer efficacement avec les clients. Cela inclut des brochures produites, des affiches et des ressources numériques qui aident les prestataires à éduquer les clients sur les avantages du vaccin, les effets secondaires potentiels et les calendriers de vaccination.
- **organisations gouvernementales** : Valneva collabore souvent avec des organisations gouvernementales par l'intermédiaire d'associations industrielles, qui agissent comme une voix collective représentant les intérêts de leurs membres. Ces associations facilitent la communication sur les questions réglementaires, les initiatives de santé publique, la recherche et la politique.
- **fournisseurs de services de gestion des déchets** : afin de favoriser le respect des réglementations environnementales et maintenir les normes les plus élevées en matière de sécurité et de durabilité dans les pratiques d'élimination des déchets, Valneva s'engage à ne travailler qu'avec des fournisseurs de services de gestion des déchets certifiés. Ces fournisseurs organisent des réunions en personne sur les différents sites avec les spécialistes de l'environnement et les gestionnaires des installations.
- **communautés locales** : Valneva interagit par le biais de réunions régulières avec les conseils communautaires locaux, les activités de citoyenneté d'entreprise et des organisations similaires (par exemple, Valneva soutient Encephalitis International depuis 2016).

Dialogue avec les parties prenantes

L'objectif du dialogue avec les parties prenantes chez Valneva est de favoriser une communication réciproque et continue avec toutes les parties prenantes afin d'aligner leurs besoins et attentes avec les objectifs ESG stratégiques du groupe (voir le tableau de la Section 3.3.3). Cela permet au groupe d'identifier et de traiter les principales préoccupations, de prévenir ou d'atténuer les impacts, d'améliorer la prise de décision, de promouvoir la transparence dans les opérations et de favoriser les performances durables et responsables du groupe. En outre, le dialogue avec les parties prenantes permet à Valneva d'adapter ses politiques pour atténuer les risques et saisir les opportunités dans son environnement dynamique, en promouvant un impact positif dans le domaine social, environnemental et économique.

Les résultats du dialogue avec les parties prenantes de Valneva sont directement intégrés dans le processus décisionnel et les stratégies du Groupe afin de répondre aux attentes et besoins des parties prenantes. Les commentaires reçus lors de réunions, d'audits et de consultations sont analysés et convertis en ajustements des politiques internes, notamment l'amélioration des conditions de travail, la stratégie ESG et la conformité réglementaire.

Valneva a apporté des modifications à son modèle d'affaires et à sa stratégie, reflétant ainsi son engagement à prendre en compte les intérêts et les points de vue de ses parties prenantes et à améliorer ses pratiques en matière de durabilité. Le tableau de la Section suivante présente certaines actions stratégiques liées à des parties prenantes spécifiques. En outre, le Groupe a mis en œuvre une série d'initiatives, notamment :

- pour le personnel de l'entreprise :

- **politique en matière de ressources humaines et d'organisation** : en 2024, Valneva a rédigé sa politique en matière de ressources humaines et d'organisation, qui aligne l'engagement de Valneva sur la manière dont elle opère et s'engage auprès de ses salariés. Cette politique sert de pont entre la gestion du personnel de Valneva et l'objectif plus large de contribuer à une planète plus saine, à des communautés plus fortes et à des pratiques commerciales éthiques, et définit les contrôles et les mesures liés aux IROs concernant les employés. La politique sera disponible sur le site Web de Valneva pour les parties prenantes externes et sur l'intranet du Groupe pour les employés,

- **définition des programmes et des objectifs en matière de ressources humaines** : au cours de l'année 2024, le Groupe a défini des initiatives spécifiques au niveau de l'entreprise et au niveau local, à partir des IROs identifiés concernant les employés, afin de favoriser une culture d'entreprise positive et inclusive,
- **révision de la politique de Valneva en matière d'environnement, de sécurité et de santé au travail** (« politique EOHS ») : en 2024, Valneva a mis à jour sa politique existante en matière d'environnement, de santé et de sécurité afin de s'aligner aux meilleures pratiques sectorielles, aux IROs et aux exigences réglementaires. La politique est disponible sur le site Web de Valneva pour les parties prenantes externes et sur l'intranet du Groupe pour les employés,
- **rapports d'accidents** : en 2024, Valneva a mis en place une nouvelle plateforme pour des rapports et des enquêtes d'accidents efficaces et transparents, permettant une surveillance supplémentaire de l'entreprise ainsi qu'un partage des meilleures pratiques entre les sites afin de promouvoir la détection précoce des situations potentiellement dangereuses,
- **politique en matière de droits de l'homme** : en 2024, Valneva a élaboré cette nouvelle politique pour confirmer son engagement en faveur des droits de l'homme énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. La politique est disponible sur le site Web de Valneva pour les parties prenantes externes et sur l'intranet du Groupe pour les employés,
- **vigilance raisonnable en matière de droits de l'homme** : en 2024, Valneva a procédé à une vigilance raisonnable en matière de droits de l'homme dans le but d'évaluer et d'atténuer tout risque potentiel lié aux droits de l'homme. Certains des contrôles et mesures décrits dans la politique du Groupe en matière de droits de l'homme ont été mis en œuvre à la suite de ce processus de vigilance raisonnable. La procédure suivie est décrite dans la [déclaration de position de l'entreprise sur les droits de l'homme](#), disponible sur le site Web de Valneva ;

- pour les partenaires commerciaux (y compris les CMOs, les CROs, les fournisseurs de rang 1 de matières premières et les prestataires de services) :
 - **code de conduite pour les partenaires commerciaux** : publié en juin 2024, ce code indique que Valneva attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent les normes éthiques les plus élevées et qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations applicables. Le code est disponible sur le site Web de Valneva pour les parties prenantes externes et sur l'intranet du Groupe pour les employés, et il est demandé aux principaux fournisseurs de rang 1 et aux partenaires commerciaux de le signer et d'en prendre acte,
 - **accord avec EcoVadis** : dans le cadre de la définition en cours de la stratégie d'approvisionnement durable du Groupe, Valneva a conclu un accord avec EcoVadis, dans le but de s'engager activement avec les partenaires commerciaux sur les enjeux liés à la durabilité et, en même temps, de permettre la gestion des risques,
 - **obligations contractuelles en matière de durabilité** : des exigences spécifiques en matière de durabilité environnementale ont été intégrées dans des contrats clés avec les organisations ayant le plus grand impact sur la performance environnementale de Valneva. Cette étape vers une stratégie d'approvisionnement durable permet au groupe de mieux aligner les fournisseurs sur ses Objectifs de Développement Durable, d'atténuer les risques et de soutenir sa résilience et son impact positif à long terme,
 - **politique en matière d'essais cliniques** : l'objectif de cette politique est d'établir les principes de conduite des essais cliniques parrainés par Valneva, en soutenant les normes les plus élevées en matière d'éthique, de sécurité des participants et de rigueur scientifique. Valneva prévoit d'appliquer ces principes également aux parties externes contributrices ;
- pour les parties prenantes silencieuses (principalement l'environnement) :
 - **calcul des émissions du Scope 3** : une évaluation complète des émissions dans les 15 catégories du Scope 3 définies par le GHG Protocol a été réalisée en 2024 en ce qui concerne les émissions de Valneva en 2024 (pour plus d'informations, voir la Section 3.4.1). Cela a permis au groupe d'identifier et

de mieux comprendre les sources primaires et les impacts de ces émissions,

- **politique en matière de bien-être animal** : Valneva a rédigé cette politique en 2024 dans le but de documenter les engagements de Valneva en matière de bien-être animal. La politique est disponible sur le site internet de Valneva pour les parties prenantes externes et sur l'intranet du Groupe pour les employés,
- **stratégie de décarbonation** : au cours de l'année 2024, Valneva a travaillé en plusieurs étapes pour commencer à définir sa stratégie de décarbonation. Ce processus a impliqué un grand nombre de fonctions au sein de l'organisation, ainsi que le Comité Exécutif. Ce projet a permis au groupe de commencer à identifier ses risques physiques et de transition, ainsi que les opportunités liées au climat. En outre, il permettra au groupe de définir un processus d'intégration des critères climatiques dans le processus décisionnel de l'entreprise. L'objectif est que cette stratégie soit terminée en 2025,
- **programmes et objectifs environnementaux** : au cours de l'année 2024, et sur la base des IROs liés à l'environnement qui ont été identifiés, le Groupe a défini des initiatives spécifiques visant à encourager les décisions respectueuses de l'environnement et à promouvoir l'atténuation des impacts négatifs sur l'environnement ;
- investisseurs et actionnaires :
 - Valneva a participé de manière proactive à des notations et indices de durabilité renommés tels que S&P Global (par le biais de l'évaluation de la durabilité de l'entreprise) ou ISS en 2024.

Les points de vue et les intérêts des parties prenantes concernées par les impacts liés à la durabilité ont été partagés avec les organes d'administration, de direction et de surveillance de Valneva lors de réunions trimestrielles avec le Comité ESG du conseil d'administration, de réunions régulières avec le Comité d'Audit du Conseil d'Administration et de réunions mensuelles avec le Comité Exécutif.

La Directrice ESG participe aux réunions du Comité Exécutif sur une base ad hoc, selon les besoins, afin de présenter les questions soulevées pour examen et discussion par le Comité Exécutif.

Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires

Ce tableau résume les IROs identifiés et liés à tous les thèmes matériels des ESRS. Les politiques, actions et cibles, ainsi que les progrès en cours, liés à ces IROs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

ESRS E1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE					
Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact des IROs sur Valneva et ses parties prenantes	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires	Numéro de la Section
Émissions de GES de la chaîne d'approvisionnement et des sous-traitants	Coûts financiers dus à l'émergence de politiques de tarification du carbone et risques opérationnels pour le portefeuille de produits de Valneva en raison des défis posés par les plans de réduction du carbone mis en place.	Risque (financier et opérationnel)	1. Coûts potentiels liés à l'augmentation du prix des services en cas de demande de solutions durables. 2. La stratégie de croissance du Groupe, qui comprend l'élargissement de sa gamme de produits et de la portée géographique de la distribution de ses vaccins, augmentera la complexité de la chaîne de valeur du Groupe et le coût des mesures à prendre pour réduire les émissions de GES qui y sont associées.	Valneva, Fournisseurs, Distributeurs	3.4.1
	Perturbations climatiques affectant la chaîne d'approvisionnement	Risque (opérationnel)	Les fournisseurs de rang 1 situés dans des lieux géographiques différents sont confrontés à des conditions climatiques uniques qui peuvent entraîner des perturbations tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le risque doit être considéré à moyen et long terme, car les événements climatiques peuvent être soudains ou progressifs. La chaîne d'approvisionnement actuelle de Valneva comporte de nombreuses étapes dans différents pays, ce qui multiplie les risques d'interruption du parcours ou d'indisponibilité d'un site en cas d'événements climatiques.	Fournisseurs, distributeurs	3.4.1
	Amélioration des opérations et de la réputation grâce à la collaboration avec des fournisseurs proposant des solutions durables	Opportunité	L'attention portée aux émissions du Scope 3 du Groupe et les efforts déployés pour réduire ces émissions pourraient conduire à des améliorations sur le plan opérationnel et en termes de réputation. Par exemple, si le Groupe donne la priorité à la collaboration avec des fournisseurs ayant un meilleur bilan environnemental et met en œuvre une stratégie d'approvisionnement durable, il peut identifier des fournisseurs dont les produits ou services pourraient permettre de réaliser des gains d'efficacité et d'améliorer les performances opérationnelles.	Valneva, Fournisseurs, Distributeurs	3.4.1
	Réorganisation de la distribution et de la chaîne d'approvisionnement pour une optimisation des coûts et de l'efficacité	Opportunité	La refonte des réseaux de distribution et de la chaîne d'approvisionnement et la collaboration avec des partenaires présentant des risques ESG moindres peuvent améliorer la rentabilité en optimisant la logistique, les itinéraires de transport et la gestion des stocks afin de minimiser les coûts opérationnels et d'améliorer la rapidité et la fiabilité des livraisons.	Valneva, Fournisseurs, Distributeurs	3.4.1
	Impact sur l'environnement dû aux émissions de GES produites par la fabrication et la distribution des produits de Valneva	Impact négatif	La chaîne de valeur du Groupe, incluant les fournisseurs de rang 1 de matériaux pour la fabrication de ses produits et les distributeurs de ses produits finis, génère des émissions de GES.	Valneva, Fournisseurs, Distributeurs	3.4.1
Contexte réglementaire du climat	Risques liés à l'augmentation des exigences réglementaires relatives au changement climatique	Risque (opérationnel et financier)	Le renforcement des obligations de déclaration des émissions nécessiterait un reporting détaillé sur le changement climatique et pourrait conduire à une tarification obligatoire du carbone par le biais d'une taxe sur le carbone ou d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission. Valneva pourrait être obligée d'augmenter ses investissements dans les technologies à haut rendement énergétique au-delà de ses capacités actuelles afin de répondre aux pressions réglementaires et de coûts. Cette pression supplémentaire pourrait augmenter de manière substantielle les coûts opérationnels du groupe.	Valneva, Employés, Régulateurs, Gouvernements	3.4.1
	Pression accrue des institutions financières	Risque (financier)	Les banques qui participent à la Net Zero Banking Alliance (NZBA) s'engagent à n'investir que dans des entreprises alignées sur le principe du Net zéro. Il pourrait y avoir moins de sources potentielles de financement pour Valneva si elle n'est pas en mesure de répondre aux attentes des institutions financières en matière de changement climatique.	Valneva, Investisseurs	3.4.1
	Pression accrue des investisseurs	Risque (financier)	Selon le rapport 2024 ⁽¹⁾ de Morgan Stanley, les fonds durables sont déjà plus performants que les fonds traditionnels. Par exemple, les plus grandes sociétés françaises de capital-investissement (telles qu'Eurazeo, Quilvest, Siparex, Infravia) mettent en place des programmes d'aide à la décarbonation des activités des entreprises dans lesquelles elles investissent, tels que le calcul de l'empreinte carbone, la stratégie et l'engagement dans l'initiative Science-Based Targets (objectifs scientifiques). Valneva pourrait ne pas susciter l'intérêt d'investisseurs axés sur des critères liés au changement climatique.	Valneva, Investisseurs	3.4.1
	Des exigences croissantes de la part des organismes gouvernementaux	Risque (financier)	Ce risque est déjà en train de se développer car en Europe, les appels d'offres incluent de plus en plus de critères ESG. Par exemple, le Service national de santé du Royaume-Uni exige un tel engagement de la part de ses fournisseurs. Cela peut atteindre Valneva sur les marchés où le Groupe est en concurrence.	Valneva, clients, gouvernements	3.4.1
	Augmentation du coût des transports	Risque (financier)	L'augmentation du prix de l'essence a un impact sur les coûts de transport. D'autres mécanismes, comme le Système Communautaire d'Échange de Quotas d'Émission, (SCEQE), peuvent avoir un impact direct sur les coûts de transport (maritime et aérien).	Valneva, Fournisseurs, Distributeurs	3.4.1
	Réduction des voyages internationaux	Risque (financier)	Étant donné que Valneva dépend actuellement des voyages internationaux pour ses activités commerciales, l'augmentation des coûts liés aux voyages internationaux induite par la transition vers une économie bas carbone pourrait potentiellement augmenter les coûts d'exploitation de Valneva.	Valneva	3.4.1
	L'investissement dans des solutions énergétiques est facilité par le contexte réglementaire actuel en matière de changement climatique	Opportunité	Opérationnel et financier : le contexte réglementaire actuel en matière de climat donne à Valneva la possibilité d'accéder à des subventions liées à la durabilité pour mettre en œuvre des solutions énergétiques susceptibles de l'aider à atteindre son objectif de réduction des émissions.	Valneva, Gouvernements	3.4.1

⁽¹⁾ Le document de référence est : « Les fonds durables surpassent modestement la performance alors que les flux ont ralenti au premier semestre 2024 », Morgan Stanley - <https://www.morganstanley.com/ideas/sustainable-funds-performance-first-half-2024>.

ESRS E1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact des IROs sur Valneva et ses parties prenantes	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires	Numéro de la Section
Gestion interne des émissions de GES	Impact sur l'environnement dû aux émissions de GES résultant des activités de fabrication et de R&D	Impact négatif	Les activités du Groupe, notamment la fabrication et la R&D, génèrent des émissions de GES.	Valneva	3.4.1
Dépendance à l'égard des énergies non renouvelables	Risques liés à la dépendance de Valneva à l'égard des combustibles fossiles	Risque (opérationnel et financier)	Valneva risque de dépendre des combustibles fossiles pour ses activités, ce qui non seulement augmente son empreinte carbone mais expose également le Groupe à des risques financiers liés à l'augmentation des coûts de l'énergie. En outre, des risques réglementaires peuvent survenir car certaines sources de combustibles fossiles pourraient être restreintes ou interdites à l'avenir.	Valneva	3.4.1
	Prix instables de l'énergie (combustibles fossiles et électricité)	Risque (financier)	Les prix actuels du marché de l'énergie (électricité, gaz, pétrole) fluctuent et peuvent entraîner une augmentation des coûts pour Valneva.	Valneva	3.4.1
Production et consommation d'énergies renouvelables	Investissements dans les énergies renouvelables permettant de stabiliser les prix de l'énergie et de réduire les coûts	Opportunité	Investir dans les énergies renouvelables lorsque c'est économiquement et opérationnellement possible pourrait conduire à une stabilisation du prix de l'énergie (en devenant indépendant de l'approvisionnement extérieur) et à une réduction des coûts. Cela aiderait également Valneva dans sa démarche de décarbonation de ses activités à long terme.	Valneva	3.4.1
	Indépendance énergétique grâce aux énergies renouvelables sur site	Opportunité	Les variations des prix de l'énergie, électricité, gaz et pétrole, sont de plus en plus fréquentes. La transition de l'Europe vers une part plus importante de sources d'énergie renouvelables risque de réduire la disponibilité des combustibles fossiles, ce qui se traduira par une augmentation des coûts pour les consommateurs. Des phénomènes météorologiques extrêmes pourraient perturber les infrastructures, la production et la distribution, exacerbant ainsi la volatilité des prix de l'énergie. L'indépendance énergétique pourrait atténuer les perturbations potentielles de l'activité et l'augmentation des coûts opérationnels.	Valneva	3.4.1
	Impact positif sur l'environnement et l'économie locale grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables	Impact positif	L'utilisation d'énergie renouvelable peut réduire l'empreinte carbone du Groupe (approche basée sur le marché) et soutenir le développement de réseaux locaux d'énergie renouvelable.	Valneva, Fournisseurs	3.4.1

ESRS E2 – POLLUTION

Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact des IROs sur Valneva et ses parties prenantes	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires	Numéro de la Section
Produits qui sont composés, qui contiennent ou qui sont fabriqués avec des SoC ou des SoVHC	Non-respect des réglementations relatives à l'utilisation de certaines substances, entraînant des coûts financiers et de réputation.	Risque (opérationnel, financier et de réputation)	Il existe un risque que le Groupe ne respecte pas les réglementations relatives à l'utilisation de ces substances ; le non-respect de ces réglementations pourrait entraîner la suspension des activités du Groupe, des amendes, des poursuites pénales et/ou des préjudices pour les employés du Groupe.	Valneva, employés, régulateurs	3.4.2
	Impact sur l'environnement et sur la sécurité des travailleurs et des consommateurs dû à l'utilisation de SoC ou SoVHC	Impact négatif	L'utilisation de SoC ou SoVHC est très réglementée. Le Groupe a dû, par le passé, investir dans des mesures de protection supplémentaires afin de se conformer aux réglementations applicables et ne peut exclure la possibilité qu'il doive, à l'avenir, procéder à d'autres investissements de ce type. Les personnes travaillant en contact avec des SoC ou SoVHC peuvent être exposées à des environnements de travail à risque élevé. Une manipulation inadéquate des SoC ou SoVHC peut entraîner l'élimination incorrecte des déchets chimiques et leur rejet dans les systèmes d'approvisionnement en eau. L'utilisation de SoVHC entraîne la production de déchets dangereux.	Valneva, employés, régulateurs	3.4.2
Seuils légaux de pollution de l'air et prévention et contrôle des émissions dans l'air	Impact sur l'environnement et la santé publique dû au rejet de polluants	Impact négatif	Les rejets de polluants dans l'air provenant des activités de Valneva et de sa chaîne de valeur peuvent affecter la qualité de l'air.	Valneva, Fournisseurs	3.4.2
Seuils légaux de pollution de l'eau et prévention et contrôle des émissions dans l'eau	Impact sur l'environnement et les écosystèmes aquatiques en cas de traitement inapproprié des eaux usées	Impact négatif	Les eaux usées provenant des activités de R&D et de fabrication de Valneva doivent être traitées ; un traitement inadéquat peut entraîner une pollution de l'eau.	Valneva	3.4.2

ESRS E3 – EAU ET RESSOURCES MARINES

Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact des IROs sur Valneva et ses parties prenantes	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires	Numéro de la Section
Utilisation et approvisionnement en eau ou en ressources marines dans le cadre des activités internes	Risque pour les délais de production en cas de pénurie d'eau	Risque (opérationnel)	En cas de pénurie d'eau, il pourrait être difficile de maintenir l'approvisionnement en eau purifiée nécessaire aux processus de fabrication et de R&D, ce qui aurait un impact sur les délais de production.	Valneva	3.4.3
	Impact sur la disponibilité de l'eau pour les communautés en raison de la consommation d'eau de Valneva et de ses fournisseurs	Impact négatif	Le Groupe utilise de l'eau dans ses processus de fabrication et de recherche et développement (R&D). Cette consommation peut affecter la disponibilité de l'eau au niveau local. Certains des fournisseurs de rang 1 du Groupe consomment de l'eau dans le cadre de leurs activités, ce qui peut affecter la disponibilité de l'eau au niveau local.	Valneva	3.4.3

ESRS E4 - BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact des IROs sur Valneva et ses parties prenantes	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires	Numéro de la Section
Dépendance vis-à-vis des ingrédients biosourcés	Impact du changement climatique sur la qualité, la disponibilité et le prix des molécules biosourcées (d'origine végétale et animale)	Risque (opérationnel et financier)	Certaines molécules utilisées au cours du processus de fabrication sont biosourcées. Elles sont donc soumises à la pression de la biodiversité, au changement climatique et aux variations de prix liées à des récoltes variables ou à des changements dans la population animale.	Valneva, Fournisseurs	3.4.4
	Les opérations nécessitent du sang de limules, une espèce classée comme vulnérable sur la liste rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), pour divers tests d'assurance qualité.	Impact négatif	Les produits sanguins de la limule sont utilisés dans le développement et la fabrication de produits pharmaceutiques pour les tests d'endotoxine, garantissant ainsi la sécurité des produits pharmaceutiques. L'espèce de limule concernée est <i>Limulus polyphemus</i> (côte est des États-Unis et Indo-Pacifique). Leur sang est utilisé pour produire respectivement du lysat d'améboocyte de Limule (LAL) et du lysat d'améboocyte de Tachypleus (TAL), les deux étant extraits sans nuire aux crabes, qui sont généralement collectés, une quantité mesurée de sang est extraite et les crabes sont ensuite relâchés dans la nature.	Valneva, Fournisseurs	3.4.4

ESRS E5 - UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact des IROs sur Valneva et ses parties prenantes	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires	Numéro de la Section
Empreinte environnementale des emballages de vaccins	Augmentation des approbations réglementaires et des coûts financiers en raison du durcissement de la réglementation	Risque (financier et réglementaire)	Le Groupe fait face à des risques financiers et réglementaires liés au renforcement des normes, qui pourraient l'obliger à investir dans le remplacement des composants d'emballage primaire et/ou secondaire par des matériaux plus durables, nécessitant ainsi une nouvelle approbation réglementaire pour ces matériaux.	Valneva, fournisseurs, régulateurs, gouvernements	3.4.5
	Réduction des coûts financiers grâce à l'éco-conception des produits et à la réduction des emballages	Opportunité	En éco-concevant et/ou en réduisant l'emballage des vaccins, Valneva pourrait diminuer sa consommation de matières premières, réduire la production de déchets et abaisser les coûts associés à leur gestion.	Valneva, Fournisseurs	3.4.5
	Nouvelles lignes directrices et réglementations en matière d'éco-conception des produits	Opportunité	Les lignes directrices en matière d'éco-conception peuvent inclure la priorité donnée à la conception de vaccins oraux plutôt que injectés par seringue, la réduction de la taille et du poids de l'emballage, ainsi que l'optimisation des matériaux utilisés, entre autres. Voir les lois/objectifs européens de 2024 sur la réduction et la réutilisation des emballages.	Valneva, fournisseurs, régulateurs, gouvernements	3.4.5
	Nouvelle conception des processus de fabrication pour l'optimisation des coûts et de l'efficacité	Opportunité	La réduction de la quantité de ressources utilisées sera probablement la voie la plus économiquement viable pour tous les scénarios. Toutefois, à court terme, le renouvellement de certification des processus de fabrication est trop coûteuse.	Valneva, Fournisseurs, Distributeurs	3.4.5
	Impact sur l'environnement dû aux déchets d'emballage des vaccins, aux déchets d'emballage primaire et à l'épuisement des ressources	Impact négatif	L'emballage primaire n'est pas recyclable et produit des déchets biologiques qui nécessitent un traitement spécial. L'emballage secondaire des vaccins entraîne des déchets.	Valneva, Conformité réglementaire	3.4.5
Empreinte de l'emballage tertiaire	Risques financiers liés aux réglementations en matière d'emballage	Risque (financier)	Le Groupe est confronté à des risques financiers liés au renforcement des réglementations qui pourraient l'obliger à investir dans le remplacement de ses emballages d'expédition par des matériaux plus durables, ce qui entraînerait une augmentation des coûts de la chaîne d'approvisionnement (matériaux et services).	Valneva, Fournisseurs, Distributeurs	3.4.5
	Réduction de la production de déchets grâce à un emballage d'expédition plus durable	Opportunité	Dans le cadre de la définition de sa stratégie d'approvisionnement durable, Valneva pourrait établir des partenariats clés avec ses fournisseurs et prestataires de services pour explorer des options d'emballage d'expédition plus durables, ce qui permettrait de réduire la production de déchets et les coûts liés à leur gestion.	Valneva, Fournisseurs, Distributeurs	3.4.5
Empreinte environnementale de l'emballage externe/ de l'expédition	Impact sur l'environnement en raison des émissions de GES dues à l'emballage.	Impact négatif	L'emballage tertiaire ou l'emballage de l'expédition entraînent des déchets.	Valneva, Fournisseurs, Distributeurs	3.4.5
Coût des matières premières	Augmentation du coût des matières premières, entraînant des dépenses supplémentaires pour Valneva	Risque (opérationnel et financier)	L'augmentation du coût des matières premières peut engendrer des dépenses supplémentaires pour les opérations directes de l'entreprise, ainsi que des coûts potentiellement répercutés à travers la chaîne d'approvisionnement (matériaux et services).	Valneva, Fournisseurs	3.4.5
	Approvisionnement unique pour les intrants clés	Risque (opérationnel et financier)	Nécessité d'une analyse ESG plus poussée des fournisseurs de rang 1 critiques de Valneva, afin de comprendre comment ce risque peut ou non affecter le Groupe. Ce risque peut affecter l'entreprise à court terme (imprévisible).	Valneva, Fournisseurs, Distributeurs	3.4.5
	Disponibilité et coût croissant des molécules biosourcées	Risque (opérationnel et financier)	Selon le scénario, les produits d'origine animale peuvent devenir plus chers (car ils ont généralement une plus forte intensité de carbone) ou les produits végétaux peuvent devenir plus coûteux (si le changement climatique s'accroît). Des recherches spécifiques doivent être menées pour comprendre comment le changement climatique peut avoir un impact sur la liste des molécules biosourcées utilisées par Valneva.	Valneva, Fournisseurs	3.4.5

ESRS S1 – PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact des IROs sur Valneva et ses parties prenantes	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires	Numéro de la Section
Prévention des accidents sur le lieu de travail	Impact sur la santé physique et mentale des employés de Valneva en cas de conditions de travail dangereuses entraînant des accidents.	Impact négatif	L'absence de mesures de santé et de sécurité appropriées peut entraîner des accidents pour les employés ou les sous-traitants.	Valneva, employés, fournisseurs, sous-traitants	3.5.1
	Risques liés aux questions de santé et de sécurité	Risque (opérationnel et financier)	Les accidents, l'absentéisme et les problèmes de santé au travail constituent un risque potentiel d'augmentation des dépenses opérationnelles de l'entreprise. Cela inclut notamment l'augmentation des primes d'assurance, des coûts liés aux travailleurs temporaires, ainsi que des indemnités versées en cas de sinistres et d'indemnisations.	Valneva, employés, sous-traitants	3.5.1
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Risques liés à l'inégalité salariale pour un travail égal, entraînant une diminution de l'attractivité de Valneva, une baisse de la satisfaction des employés et une augmentation du taux de rotation du personnel.	Risque (opérationnel, financier, juridique et réputationnel)	Comblent l'écart a un impact financier, tout comme la perte de femmes clés (augmentation du taux de rotation) a un impact financier. Cela affecte l'engagement et la satisfaction des employés (perte de productivité) et réduit l'attractivité de nouveaux talents. La violation de la réglementation en matière d'égalité salariale peut entraîner des amendes.	Valneva, employés, sous-traitants	3.5.1
	Ne pas garantir un salaire égal pour un travail égal entraîne une inégalité salariale entre les hommes et les femmes parmi les employés.	Impact négatif	Une disparité salariale significative entre les hommes et les femmes pour un travail comparable peut refléter des inégalités structurelles profondes au sein de l'organisation, menant à une discrimination sexiste.	Valneva, employés, sous-traitants	3.5.1
Engagement auprès du personnel en interne et des représentants	Détérioration des relations entre les employés et la direction	Risque (opérationnel et financier)	L'incapacité à s'engager de manière proactive pour son personnel pourrait entraver la capacité de Valneva à le gérer, le développer et le retenir efficacement.	Valneva, employés, sous-traitants	3.5.1
	Accroître l'engagement des employés et maximiser leur présence au sein du Groupe en établissant une relation de confiance entre eux et la direction.	Opportunité	L'engagement proactif et actif auprès des comités d'entreprise témoigne d'un engagement en faveur d'une communication transparente et d'une prise de décision en collaboration, ce qui renforce la confiance entre la direction et les employés. Cela peut conduire à des niveaux plus élevés de satisfaction des employés et à leur engagement à maximiser le temps de travail chez Valneva, en réduisant les taux de rotation.	Valneva, employés, sous-traitants	3.5.1
Niveau d'engagement/satisfaction des employés	Augmentation potentielle de la rotation du personnel en raison du désengagement des employés	Risque (opérationnel et financier)	Un faible niveau d'engagement et/ou de satisfaction des employés à l'égard de la stratégie et des décisions du Groupe peut entraîner une augmentation de la rotation du personnel de Valneva et la perte de postes clés et stratégiques au sein de l'entreprise. Dans un secteur où les employés sont très qualifiés et où le recrutement est difficile, cela peut entraîner une augmentation des coûts et avoir un impact opérationnel (restructuration des équipes, etc.).	Valneva, employés, sous-traitants	3.5.1
	Augmentation de la croissance et de l'efficacité de l'entreprise	Opportunité	Investir dans des programmes visant à améliorer la satisfaction des employés peut réduire la rotation du personnel, augmenter l'efficacité et favoriser la croissance de l'entreprise en réduisant les coûts de recrutement, de remplacement, de travailleurs temporaires, de consultants, etc.	Valneva, employés, sous-traitants	3.5.1
Recrutement, formation et promotion	Rotation du personnel et perte de postes clés et stratégiques	Risque (opérationnel et financier)	L'absence d'une bonne vue d'ensemble de la formation et des compétences (globales et individuelles) et de programmes de formation peut conduire à des carrières stagnantes, à une diminution de la satisfaction des employés et à une augmentation de la rotation du personnel.	Valneva, employés	3.5.1
	Impact sur l'engagement des salariés grâce à l'opportunité de se former, renforçant ainsi leur aptitude à l'emploi.	Impact positif	L'entreprise a un impact positif sur ses employés en leur permettant d'apprendre en permanence, d'acquérir de nouvelles compétences et d'élargir leur expertise. Cela améliore leur développement professionnel et renforce leur aptitude à l'emploi.	Valneva, employés	3.5.1

NORMES EUROPÉENNES DE REPORTING EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (ESRS) S3 – COMMUNAUTÉS AFFECTÉES

Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact des IROs sur Valneva et ses parties prenantes	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires	Numéro de la Section
Communautés touchées par les activités de Valneva	Sensibiliser les communautés aux vaccins pour qu'ils deviennent des acteurs clés du point de vue commercial, social et environnemental.	Opportunité	Opportunité d'accroître de manière proactive les interactions avec les communautés locales afin d'augmenter le niveau de sensibilisation à la valeur des produits fabriqués par Valneva, dans le but de devenir un acteur clé des communautés locales où Valneva opère, non seulement d'un point de vue commercial, mais aussi d'un point de vue social et environnemental.	Valneva, Communautés	3.5.2

ESRS S4 – CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact des IROs sur Valneva et ses parties prenantes	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires	Numéro de la Section
Formation et sensibilisation des consommateurs	Risque de propagation de maladies et de réduction des ventes en raison d'une mauvaise information sur les vaccins	Risque (financier)	La réticence vaccinale, alimentée par la désinformation sur leur sécurité, représente une menace majeure pour la santé mondiale. Il peut en résulter un faible taux de voyageurs désireux de se faire vacciner, et donc une diminution des ventes potentielles de l'entreprise et une augmentation de la propagation des maladies lors des épidémies.	Valneva, Communautés	3.5.3
Formation et sensibilisation des prestataires	Risque de désinformation et de sensibilisation insuffisante entraînant une réduction des ventes de Valneva, ainsi que des problèmes de santé	Risque (financier)	Il est essentiel que les prestataires de soins de santé dans les pays où les vaccins sont disponibles connaissent les produits de Valneva et la manière dont ils peuvent être utilisés. L'incapacité à créer une sensibilisation suffisante sur un marché donné pourrait avoir un impact significatif sur les ventes sur ce marché.	Valneva, clients, communautés	3.5.3
	Accroître la notoriété des vaccins pour mener à la réduction des transmissions de maladies et à l'augmentation des ventes	Opportunité	Augmenter la connaissance des vaccins, ce qui conduit à la réduction de la propagation des maladies et à une augmentation potentielle des ventes. Plus les professionnels de la santé sont informés sur les maladies et les vaccins qui peuvent les prévenir, plus le potentiel de ventes sera élevé. De plus, cela réduira la probabilité de transmission de la maladie et ses conséquences associées, en particulier dans les pays à fort trafic de voyageurs.	Valneva, Clients, Communautés, Communauté scientifique	3.5.3
Inclusion des personnes exposées à un risque de vulnérabilité	Inclure des personnes diverses dans les essais cliniques et élargir leur portée géographique, offrant ainsi des opportunités financières et un gain de réputation	Opportunité	Possibilités associées aux pays à revenu faible et intermédiaire, en ciblant la diversité des participants aux essais cliniques et en élargissant la portée géographique des essais.	Valneva, régulateurs, clients, participants aux essais cliniques	3.5.3
	Respect des droits et de la vie privée des diverses personnes participant aux essais cliniques	Impact positif	Mettre les données des essais cliniques à la disposition de la communauté des chercheurs permet de faire progresser la science et la médecine, de développer les connaissances, d'améliorer la santé publique et de gagner la confiance. Lorsqu'elle partage ses données, Valneva tient compte des droits et de la vie privée des personnes qui participent aux essais cliniques.	Valneva, régulateurs, clients, participants aux essais cliniques	3.5.3
Implication des consommateurs et des utilisateurs finaux dans la conception et la mise en œuvre des produits	Opportunité opérationnelle grâce à l'implication d'experts médicaux	Opportunité	Possibilité d'impliquer de manière proactive des experts médicaux dans les changements et améliorations potentiels des produits de Valneva.	Valneva, Clients	3.5.3
Maintien de la pharmacovigilance	Impact sur la santé publique, en garantissant l'utilisation de vaccins sûrs	Impact positif	La pharmacovigilance contribue de manière positive à des objectifs de santé publique plus larges. En surveillant continuellement les vaccins après leur mise sur le marché, les entreprises fournissent aux autorités de réglementation et aux prestataires de soins de santé des données permettant d'actualiser les profils de sécurité, garantissant ainsi l'utilisation de vaccins sûrs. Cela permet de minimiser les risques, de rendre les programmes d'immunisation plus sûrs, d'augmenter le taux de vaccination et de mieux contrôler les maladies.	Valneva, Régulateurs, Clients, Communautés, Communauté scientifique	3.5.3

ESRS G1 – CONDUITE DES AFFAIRES

Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact des IROs sur Valneva et ses parties prenantes	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires	Numéro de la Section
Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires	Risque de désengagement des employés en raison d'une faible culture d'entreprise	Risque (opérationnel et réglementaire)	Une culture d'entreprise solide contribue à améliorer la fidélisation des employés, tandis que des politiques claires en matière de conduite professionnelle renforcent la confiance et la réputation auprès des clients, des prestataires de soins de santé et des organismes de réglementation.	Valneva	3.6.1
	Renforcer l'engagement des employés et la réputation de Valneva grâce à une culture d'entreprise forte et à des politiques de conduite professionnelle.	Opportunité	Une culture d'entreprise forte permet d'augmenter le taux de rétention des employés, et des politiques de conduite professionnelle permettent aux entreprises de renforcer la confiance et la réputation auprès des clients, des prestataires de soins de santé et des autorités de réglementation.	Valneva, employés, régulateurs	3.6.1
	Impact sur la santé des clients grâce à des valeurs éthiques fortes, donnant la priorité à la sécurité tout au long des processus	Impact positif	Une culture d'entreprise forte et des politiques de conduite professionnelle permettent aux entreprises de se conformer à la réglementation, ce qui est essentiel dans un secteur où la sécurité et la qualité sont primordiales. Des valeurs éthiques fortes garantissent également que la sécurité des clients est toujours une priorité à tous les stades, processus et fonctions de l'entreprise.	Valneva, employés, clients	3.6.1
Lobbying	Risques juridiques et de réputation liés aux pratiques de lobbying	Risque (juridique et de réputation)	Bien que le lobbying soit un outil légitime pour interagir avec les décideurs politiques et promouvoir des propositions visant à améliorer les politiques publiques, il comporte des risques, notamment en matière de réputation, de conformité et d'éthique. Les entreprises et les organisations doivent s'assurer que leurs pratiques de lobbying sont transparentes, conformes aux réglementations locales et européennes et qu'elles évitent les conflits d'intérêts afin de conserver la confiance du public et d'éviter les sanctions juridiques ou financières.	Valneva, Régulateurs, Gouvernements	3.6.1
Respect du bien-être des animaux	Impact des activités de R&D et des tests de vaccins sur les animaux	Impact négatif	Le bien-être des animaux utilisés dans la recherche et le développement, la production et le test des vaccins peut être mis en péril.	Valneva, Régulateurs	3.6.1
Fournisseurs et problèmes de qualité	Risque de non-conformité entraînant des difficultés commerciales et des réductions des ventes	Risque (réglementaire et financier)	Les fournisseurs de rang 1 qui vendent des matériaux et des services au groupe doivent se conformer à des réglementations très strictes et complexes telles que les bonnes pratiques de fabrication (GMP) et les bonnes pratiques cliniques (GCP), ce qui est essentiel pour garantir la sécurité, l'efficacité et la fiabilité des vaccins. Un manque de conformité pourrait avoir un impact significatif sur les opérations et les ventes de Valneva.	Valneva, Fournisseurs	3.6.1
	Veiller à ce que les fournisseurs respectent les bonnes pratiques de fabrication et les bonnes pratiques cliniques, ce qui permet de réduire les coûts.	Opportunité	Travailler sur de nouveaux systèmes et processus pour s'assurer que les fournisseurs de rang 1 adhèrent aux pratiques GMP et GCP peut permettre à Valneva de réduire les coûts liés aux problèmes de qualité au cours du processus de R&D.	Valneva, Fournisseurs	3.6.1

SPÉCIFIQUE AU SECTEUR

Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact des IROs sur Valneva et ses parties prenantes	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires	Numéro de la Section
Chimie verte	Risques réglementaires dus au renforcement des réglementations sur les composants des vaccins, entraînant une augmentation du nombre d'autorisations réglementaires nécessaires pour les produits.	Risque (financier et réglementaire)	Le Groupe est confronté à des risques financiers et réglementaires liés au durcissement des réglementations qui pourraient l'obliger à investir dans le remplacement de composants des vaccins par des options plus « vertes », ce qui entraînerait des approbations réglementaires et des changements dans le portefeuille de produits de l'entreprise.	Valneva, régulateurs, investisseurs	3.4.2
	Chimie verte permettant un processus de production (ré)ingénierie	Opportunité	Certains processus de production pourraient être (ré)élaborés selon les principes de la chimie verte. Cela pourrait réduire l'impact environnemental global des produits de Valneva et constituer un moyen de se différencier de la concurrence.	Valneva	3.4.2
Investissement en R&D	Des investissements en R&D qui renforcent la réputation de Valneva	Opportunité	Grâce à des investissements stratégiques en R&D, Valneva joue un rôle clé dans l'amélioration de la santé mondiale en développant des solutions répondant aux besoins médicaux non satisfaits et aux maladies négligées. Cela renforcera la réputation de Valneva et pourrait lui permettre d'obtenir des financements supplémentaires, notamment de la part d'investisseurs, d'organisations (par exemple, CEPI) et de gouvernements.	Valneva, Gouvernements, Investisseurs, Communautés, Communauté scientifique	3.5.3
	Amélioration de la santé mondiale grâce aux investissements en R&D	Impact positif	Le niveau d'investissement en R&D des entreprises pharmaceutiques est un facteur clé de l'amélioration de la santé mondiale. Cela favorise le développement de nouveaux traitements et remèdes, améliore les résultats en santé publique, facilite l'accès aux médicaments tout en les rendant plus abordables, et promeut l'équité en matière de santé.	Valneva, Communautés, Communauté scientifique	3.5.3
Équité et accès universel aux vaccins, y compris la tarification	Soutien à l'accès universel aux vaccins, conduisant à la croissance du marché de Valneva et à de nouveaux partenariats financiers.	Opportunité	En soutenant l'accès universel, Valneva peut atteindre des marchés peu ou pas desservis, y compris des pays à revenu faible et intermédiaire, ce qui lui permet d'augmenter considérablement sa clientèle. Cela pourrait également ouvrir la voie à des partenariats avec des gouvernements, des ONG et des organisations de santé mondiale, qui peuvent fournir des fonds, des subventions et un soutien logistique, réduisant ainsi les risques financiers et soutenant la distribution des vaccins.	Valneva, Gouvernements, Communautés	3.5.3
	Impact sur la population en permettant à tous d'avoir accès aux vaccins	Impact positif	La mise en place d'une stratégie d'accès et de tarification permet aux clients des pays à revenu faible et intermédiaire et des pays endémiques d'avoir accès aux vaccins de Valneva.	Valneva, Clients	3.5.3
Préparation aux futures pandémies	Risques liés à la priorisation de certains vaccins en situation de pandémie	Risque (opérationnel)	En cas de pandémie, un gouvernement peut obliger Valneva à donner la priorité à la production de vaccins, ce qui pourrait entraîner une réduction ou un arrêt de ses autres activités de production et de développement.	Valneva, Gouvernements, Communautés	3.5.3
	Opportunité de la vente de vaccins contre les pandémies	Opportunité	Dans un horizon à moyen terme de 2 à 5 ans, cela pourrait offrir au groupe l'opportunité financière et de réputation d'être reconnu comme une entité clé dans la lutte contre les pandémies et les épidémies de maladies transmises par les moustiques, ce qui pourrait avoir des implications financières.	Valneva, Communautés	3.5.3
	Investissements contre les pandémies et les maladies transmises par les moustiques, avec des opportunités financières à la clé	Opportunité	Opportunité financière et de réputation pour Valneva d'être considéré comme un acteur clé dans la lutte contre les pandémies et les épidémies liées aux maladies transmises par les moustiques, ce qui pourrait avoir un impact financier.	Valneva, Investisseurs, Communautés	3.5.3
	Propagation des maladies à transmission vectorielle dans de nouvelles régions	Opportunité	La hausse des températures est liée à de nouveaux cas de maladies à transmission vectorielle et à leur apparition dans de nouvelles régions du monde. Si la température moyenne continue d'augmenter, les maladies à transmission vectorielle risquent de se propager.	Valneva, Communautés	3.5.3
	Impact sur la santé mondiale en réagissant aux futures pandémies par le biais des activités de Valneva	Impact positif	Une culture d'entreprise forte et des politiques de conduite professionnelle permettent aux entreprises de se conformer à la réglementation, ce qui est essentiel dans un secteur où la sécurité et la qualité sont primordiales. La nature de l'activité (fabrication et commercialisation de vaccins) permet à Valneva de répondre aux futures pandémies ou épidémies.	Valneva, fournisseurs, distributeurs, gouvernements, communautés	3.5.3
Résistance aux antimicrobiens	Le développement de nouveaux partenariats pour faire face à la résistance aux maladies peut conduire à des opportunités financières et de réputation	Opportunité	Face à l'augmentation des résistances, de nouvelles opportunités de financement et de partenariat pourraient émerger.	Valneva, Communautés	3.5.3
	Impact sur la santé mondiale : le rôle des vaccins dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques.	Impact positif	Certains vaccins jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques en prévenant les infections, ce qui pourrait réduire l'utilisation des antibiotiques et limiter la propagation des bactéries résistantes.	Valneva, Communautés	3.5.3
Transparence des données relatives aux essais cliniques	Impact du partage des données d'essais cliniques sur les connaissances en médecine au niveau mondial et sur la santé publique	Impact positif	En partageant ses données, Valneva respecte les droits et la confidentialité des personnes qui participent aux essais cliniques.	Valneva, Clients, Régulateurs, Participants aux essais cliniques, Communauté scientifique	3.5.3

À la connaissance de Valneva, aucun impact financier majeur lié aux IROs matériels ne devrait entraîner d'ajustements substantiels de la valeur comptable de ses actifs et passifs au cours de la prochaine période de reporting. Valneva travaille actuellement à la définition du processus interne nécessaire pour faciliter la quantification des effets financiers actuels des IROs matériels.

Cette période de référence marque la première fois que Valneva a réalisé une ADM. Ainsi, tous les IROs matériels identifiés et décrits dans le tableau ci-dessus sont nouveaux et n'ont pas été référencés auparavant.

Impacts matériels

Dans la liste précédente des IROs identifiés dans l'évaluation de la double matérialité relative de Valneva, plusieurs impacts matériels affectent ses parties prenantes. Les caractéristiques de ces impacts sont détaillées dans le tableau suivant, y compris une description de l'horizon temporel de ces derniers.

Impacts matériels identifiés	Positif ou négatif	Réel ou potentiel	Description	Impact sur les personnes ou l'environnement	Horizon temporel
ESRS – E1					
Gestion interne des émissions de GES	Négatif	Réel	Les activités du Groupe, notamment la fabrication et la R&D, génèrent des émissions de GES.	Ces émissions affectent l'empreinte environnementale du Groupe et contribuent au changement climatique.	Court terme
Émissions de GES de la chaîne d'approvisionnement et des sous-traitants	Négatif	Réel	La chaîne de valeur du Groupe, incluant les fournisseurs de matériaux pour la fabrication de ses produits et les distributeurs de ses produits finis, génère des émissions de GES.	Les émissions de GES provenant des chaînes d'approvisionnement et des sous-traitants contribuent à l'empreinte carbone globale, ce qui a un impact sur le changement climatique et nécessite des stratégies de réduction ciblées.	Court terme
Production et consommation d'énergies renouvelables	Positif	Réel	L'utilisation d'énergie renouvelable peut réduire l'empreinte carbone du Groupe (approche basée sur le marché) et soutenir le développement de réseaux locaux d'énergie renouvelable.	Elle réduit considérablement l'empreinte carbone de Valneva (approche basée sur le marché) et favorise le développement de réseaux locaux d'énergie renouvelable.	Court terme
ESRS – E2					
Limites légales de pollution de l'air et mesures de prévention et de contrôle des émissions atmosphériques	Négatif	Réel	Les rejets de polluants dans l'air provenant des activités du Groupe et de sa chaîne de valeur peuvent affecter la qualité de l'air.	Le dépassement des limites légales de pollution de l'air et le contrôle inadéquat des émissions peuvent nuire considérablement à la qualité de l'air, à la santé publique et à l'environnement.	Court terme
Limites légales de pollution de l'eau et mesures de prévention et de contrôle des émissions aquatiques	Négatif	Réel	Les eaux usées provenant des activités de fabrication de Valneva doivent être traitées ; un traitement inadéquat peut entraîner une pollution de l'eau.	Le dépassement des limites légales de pollution de l'eau et la gestion insuffisante des émissions dans l'eau peuvent avoir des effets néfastes sur les écosystèmes aquatiques, sur la qualité de l'eau et sur la santé.	Court terme
Produits qui sont composés, qui contiennent ou qui sont fabriqués avec des SoC ou des SoVHC	Négatif	Réel	Les personnes travaillant en contact avec des SoC ou SoVHC peuvent être exposées à des environnements de travail à risque élevé. Une manipulation inadéquate des SoC ou SoVHC peut entraîner l'élimination incorrecte des déchets chimiques et leur rejet dans les systèmes d'approvisionnement en eau. L'utilisation de SoVHC entraîne la production de déchets dangereux.	Ces substances peuvent avoir un impact sur la sécurité des consommateurs et nuire à l'environnement.	Court terme
ESRS – E3					
Utilisation et approvisionnement en eau ou en ressources marines dans le cadre des activités internes	Négatif	Réel	Le Groupe utilise de l'eau dans ses processus de fabrication et de recherche et développement (R&D). Cette consommation peut affecter la disponibilité de l'eau au niveau local.	La gestion de l'eau ou des ressources marines affecte les écosystèmes locaux, la disponibilité de l'eau pour les communautés et la santé générale des environnements marins.	Court terme

Impacts matériels identifiés	Positif ou négatif	Réel ou potentiel	Description	Impact sur les personnes ou l'environnement	Horizon temporel
ESRS – E4					
Dépendance vis-à-vis des ingrédients biosourcés	Négatif	Réel	Les produits sanguins de la limule sont utilisés dans le développement et la fabrication de produits pharmaceutiques pour les tests d'endotoxine, garantissant ainsi la sécurité des produits pharmaceutiques. L'espèce de limule concernée est <i>Limulus polyphemus</i> (présente sur la côte est des États-Unis et la zone Indo-Pacifique). Leur sang est utilisé pour produire respectivement du lysat d'améboocyte de Limule (LAL) et du lysat d'améboocyte de Tachypleus (TAL). Ces deux substances sont extraites sans nuire aux crabes, qui sont généralement collectés, soumis à un prélèvement mesuré de sang, puis relâchés dans la nature.	L'utilisation de produits sanguins de la limule augmente les risques pour une espèce menacée.	Moyen terme
ESRS – E5					
Empreinte environnementale des emballages de vaccins	Négatif	Réel	L'emballage primaire n'est pas recyclable et produit des déchets biologiques qui nécessitent un traitement spécial. L'emballage secondaire des vaccins entraîne des déchets.	L'empreinte écologique de l'emballage des vaccins et de l'emballage tertiaire peut entraîner l'épuisement des ressources et la production de déchets, ce qui souligne l'importance des pratiques d'emballage durables dans l'industrie pharmaceutique.	Court terme
Empreinte environnementale de l'emballage externe/ de l'expédition	Négatif	Réel	L'emballage tertiaire ou l'emballage de l'expédition entraînent des déchets.		Court terme
ESRS – S1					
Prévention des accidents sur le lieu de travail	Négatif	Réel	L'absence de mesures de santé et de sécurité appropriées peut entraîner des accidents impliquant des employés ou des sous-traitants.	La prévention des accidents sur le lieu de travail améliore directement la sécurité, la santé et le bien-être général des travailleurs, favorisant ainsi un environnement sûr et productif.	Court terme
Recrutement, formation et promotion	Positif	Réel	Le Groupe a un impact positif sur ses employés en leur permettant d'apprendre en permanence, d'acquérir de nouvelles compétences et d'élargir leur expertise. Cela améliore leur développement professionnel et renforce leur aptitude à l'emploi.	Ces engagements se traduisent par des opportunités d'emploi équitables et ont un impact sur la croissance professionnelle et le potentiel de développement des personnes talentueuses.	Long terme
Inclusion des personnes exposées à un risque de vulnérabilité	Positif	Potentiel	Mettre les données des essais cliniques à la disposition de la communauté des chercheurs permet de faire progresser la science et la médecine, de développer les connaissances, d'améliorer la santé publique et de gagner la confiance. En partageant ses données, Valneva respecte les droits et la confidentialité des personnes qui participent aux essais cliniques.	Des exigences réglementaires existent déjà pour garantir l'implication des groupes de population nécessaires à chaque étape du développement des vaccins.	Court terme

Impacts matériels identifiés	Positif ou négatif	Réel ou potentiel	Description	Impact sur les personnes ou l'environnement	Horizon temporel
ESRS – S4					
Maintien de la pharmacovigilance	Positif	Réel	La pharmacovigilance contribue de manière positive à des objectifs de santé publique plus larges. En surveillant continuellement les vaccins après leur mise sur le marché, les entreprises fournissent aux autorités de réglementation et aux prestataires de soins de santé des données permettant d'actualiser les profils de sécurité, garantissant ainsi l'utilisation de vaccins sûrs. Cela permet de minimiser les risques, de rendre les programmes d'immunisation plus sûrs, d'augmenter le taux de vaccination et de mieux contrôler les maladies.	Les pratiques de pharmacovigilance de Valneva garantissent un contrôle permanent de la sécurité des vaccins, contribuant ainsi à la confiance et au bien-être des clients.	Court terme
ESRS – G1					
Culture d'entreprise et politiques de conduite professionnelle	Positif	Réel	Une culture d'entreprise forte et des politiques de conduite professionnelle permettent aux entreprises de se conformer à la réglementation, ce qui est essentiel dans un secteur où la sécurité et la qualité sont primordiales.	Une culture d'entreprise forte permet d'augmenter le taux de rétention des employés, tandis que les politiques de conduite professionnelle permettent aux entreprises de renforcer la confiance et la réputation auprès des clients, des prestataires de soins de santé et des autorités de réglementation. En outre, ces politiques garantissent le respect de la réglementation. Le respect de valeurs éthiques fortes garantit également que la sécurité des clients est toujours une priorité à tous les stades, processus et fonctions du Groupe.	Court terme
Respect pour le bien-être des animaux	Négatif	Réel	Le bien-être des animaux utilisés pour la recherche et le développement, la production et le test des vaccins peut être mis en péril.	La recherche animale joue un rôle crucial dans la mission de Valneva qui consiste à développer et à fournir des vaccins sûrs et efficaces. Certains processus biologiques, notamment dans le domaine des vaccins et du système immunitaire, ne peuvent pas encore être reproduits sans l'utilisation d'organismes vivants. L'expérimentation animale reste essentielle pour confirmer l'innocuité et l'efficacité des vaccins, comme l'exigent les autorités réglementaires.	Court terme

Impacts matériels identifiés	Positif ou négatif	Réel ou potentiel	Description	Impact sur les personnes ou l'environnement	Horizon temporel
ESRS – I/S					
Amélioration de la santé mondiale grâce aux investissements en R&D	Positif	Réel	Le niveau d'investissement en R&D des entreprises pharmaceutiques est un facteur clé de l'amélioration de la santé mondiale. Cela favorise le développement de nouveaux traitements prophylactique, améliore les résultats en santé publique, facilite l'accès aux médicaments tout en les rendant plus abordables, et promeut l'équité en matière de santé.	Les produits de Valneva répondent à des besoins médicaux non satisfaits et à des maladies négligées.	Court terme
Soutien à l'accès universel aux vaccins, conduisant à la croissance du marché de Valneva et à de nouveaux partenariats financiers.	Positif	Potentiel	La mise en place d'une stratégie d'accès et de tarification appropriée permet aux clients des pays à revenu faible et intermédiaire et des pays endémiques d'avoir accès aux vaccins de Valneva.	Les stratégies d'accès universel et abordable améliorent la santé publique, réduisent la charge de morbidité et favorisent l'équité sociale.	Court terme
Investissements contre les pandémies et les maladies transmises par les moustiques, avec des opportunités financières à la clé	Positif	Potentiel	La nature des activités de Valneva (fabrication et commercialisation de vaccins) lui permet de répondre aux futures pandémies ou épidémies.	Valneva possède en interne toutes les compétences requises pour développer rapidement des vaccins en cas d'épidémie. Le chikungunya est déjà une maladie épidémique et est considéré comme ayant un potentiel endémique ou pandémique.	Court terme
Résistance aux antimicrobiens : propagation des maladies à transmission vectorielle dans de nouvelles régions	Positif	Potentiel	Les vaccins jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques en prévenant les infections, ce qui réduit l'utilisation des antibiotiques et limite la propagation des bactéries résistantes.	Certains des produits figurant dans le portefeuille de Valneva luttent contre la résistance aux antimicrobiens Par exemple la shigellose, le choléra, etc.	Court terme
Transparence des données d'essais cliniques : impact sur les connaissances en médecine au niveau mondial et sur la santé publique grâce au partage des données d'essais cliniques	Positif	Potentiel	En partageant ses données, Valneva respecte les droits et la confidentialité des personnes qui participent aux essais cliniques.	Mettre les données des essais cliniques à la disposition de la communauté des chercheurs permet de faire progresser la science et la médecine, de développer les connaissances, d'améliorer la santé publique et de gagner la confiance.	Court terme

Le tableau suivant présente les impacts, les risques et les opportunités couverts par les exigences de publication des ESRS ainsi que ceux couverts par des informations supplémentaires spécifiques au secteur (I/S),

Environnement	Social	Gouvernance
E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	S1-2 – Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	G1-1- Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise
E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social	G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs
E1-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	S1-13 – Indicateurs de formation et de développement des compétences	G1-5 – Influence politique et activités de lobbying
E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique	S1-13 – Indicateurs de formation et de développement des compétences	
E1-6 – Émissions brutes de GES des Scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	S1-16 – Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	
E2-4 – Pollution de l'air, de l'eau et des sols	S3 – Communautés touchées	
E2-5 – Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	S4 – Implication des consommateurs et des utilisateurs finaux dans la conception et la mise en œuvre des produits	
E3-4 – Consommation d'eau	I/S Résistance aux antimicrobiens	
E4-2 – Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	I/S – Équité et accès universel aux vaccins, y compris la tarification	
Chimie verte I/S	Préparation à une future pandémie I/S	
	I/S – Transparence des données relatives aux essais cliniques	
	I/S – Investissements en R&D	

Les impacts matériels de Valneva sont intrinsèquement liés à sa stratégie et à son modèle d'affaires. Le lien avec la stratégie ESG de Valneva est expliqué ci-dessous.

Préserver la Planète

- Valneva reconnaît que les émissions de CO₂ sont un aspect inhérent à ses activités industrielles. La stratégie du Groupe pour y faire face repose sur la mise en œuvre de pratiques énergétiquement efficaces et l'investissement dans des technologies plus propres. Ces efforts sont conformes au modèle d'affaires de l'entreprise, qui intègre la responsabilité environnementale dans son cadre opérationnel.
- L'impact de Valneva sur la pollution de l'eau et de l'air, y compris par l'utilisation de SoC ou SoVHC dans ses produits et processus de fabrication, découle de la nécessité d'employer des matériaux susceptibles de devenir des polluants lors de la production et tout au long de la chaîne de valeur.
- L'impact du Groupe sur les ressources en eau résulte des besoins opérationnels liés à la R&D, à la fabrication et à la production de fournitures.

- L'impact négatif de Valneva sur les populations de limules s'explique par la nécessité opérationnelle d'utiliser cette espèce pour divers tests d'assurance qualité.
- L'approche de Valneva pour minimiser l'empreinte environnementale de l'emballage de ses vaccins, y compris l'emballage tertiaire, reflète son engagement stratégique en faveur de la durabilité. En éco-concevant et/ou en réduisant l'emballage des vaccins, l'entreprise vise à réduire la consommation de matières premières, la production de déchets et les coûts associés à leur gestion. En outre, dans le cadre de la définition de sa stratégie d'approvisionnement durable, Valneva pourrait établir des partenariats clés avec ses fournisseurs et prestataires de services pour explorer des options d'emballage d'expédition plus durables, ce qui permettrait de réduire la production de déchets et les coûts liés à leur gestion.
- L'impact du Groupe sur le bien-être animal est lié à la nécessité d'effectuer des tests sur les animaux pour confirmer la sécurité et l'efficacité de ses vaccins, comme l'exigent les autorités réglementaires.

Atteindre les personnes

- Les impacts positifs et négatifs sur la main-d'œuvre du Groupe sont directement liés à ses processus de fabrication de vaccins, qui sont régis par des normes de sécurité et de qualité strictes, comme l'adhésion aux certifications de bonnes pratiques de fabrication (GMP) et aux politiques de santé et de sécurité environnementales (EHS). Ces normes font partie intégrante de la stratégie opérationnelle de Valneva et garantissent la sécurité et l'efficacité de ses produits.

Protéger la vie

- Comme son activité génère des données provenant d'essais cliniques, Valneva s'engage à rendre ces données accessibles à la communauté des chercheurs, ce qui aura un impact positif sur la société. Cette initiative contribue non seulement à faire progresser la science et la médecine, mais aussi à renforcer les connaissances, améliorer la santé publique et promouvoir la confiance. Cette transparence a un impact significatif sur la crédibilité de la recherche de Valneva et sur l'acceptation de ses produits vaccinaux sur le marché.
- Valneva a choisi d'intégrer dans sa stratégie un système de pharmacovigilance solide afin de surveiller la sécurité de ses vaccins tout au long de leur cycle de vie. En surveillant continuellement les vaccins après leur mise sur le marché, les entreprises fournissent aux autorités réglementaires et aux prestataires de soins de santé des données permettant d'actualiser les profils de sécurité, garantissant ainsi l'utilisation de vaccins sûrs.
- L'impact positif résultant de l'assurance de produits de haute qualité est une pierre angulaire de la stratégie et du modèle d'affaires de Valneva. L'engagement du Groupe sur la qualité est évident dans son cycle de développement de produits rigoureux, qui comprend des tests et une validation approfondie pour répondre aux normes internationales. Ce souci de qualité permet non seulement de répondre aux exigences réglementaires, mais aussi de renforcer la réputation d'excellence du Groupe en matière d'innovation vaccinale, ce qui influe directement sur son positionnement stratégique sur le marché.
- L'engagement de Valneva en faveur de l'équité des vaccins et d'un accès universel est un aspect essentiel de sa stratégie et de son modèle d'affaires. Le Groupe s'efforce de mettre ses vaccins à disposition à des prix équitables, contribuant ainsi aux initiatives mondiales en matière de santé et assurant que tout le monde, quel

que soit son statut socio-économique, ait accès à des vaccins vitaux.

- La planification stratégique de Valneva comprend des mesures de préparation à une future pandémie, compte tenu des impacts potentiels des virus sur les personnes et sur son modèle d'affaires. La nature des activités de Valneva (fabrication et commercialisation de vaccins) permet au groupe de répondre aux futures pandémies ou épidémies. Les investissements du Groupe dans la recherche et les infrastructures visent à garantir des capacités de réaction rapide et une résilience face aux nouvelles menaces sanitaires.
- Les vaccins prophylactiques ciblant les pathogènes bactériens et visant à prévenir les maladies qu'ils provoquent éviteront l'utilisation d'antibiotiques et contribueront donc à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens et à la solution de la crise actuelle de la RAM.

Effets des IRO matériels

Les implications des risques et des opportunités sur le modèle d'affaires, la chaîne de valeur, la stratégie et le processus décisionnel de Valneva sont explicitement définies dans la description des risques et des opportunités fournies au sein de la Section 3.3.3. En ce qui concerne les impacts décrits au sein de la Section 3.3.3, ils peuvent nécessiter une augmentation des investissements et des dépenses visant à atténuer ces effets, comme le montrent les politiques, les actions et les objectifs détaillés dans les Sections suivantes du présent État de durabilité.

Résilience de la stratégie et du modèle d'affaires de Valneva en ce qui concerne les IRO

Les principaux risques qui pèsent sur la résilience de Valneva sont la réduction potentielle des voyages internationaux due à la transition vers une économie à faibles émissions de GES, le manque de sensibilisation et la désinformation concernant les vaccins, les perturbations potentielles et l'augmentation des coûts dans la chaîne d'approvisionnement, les prix et la disponibilité de l'énergie, les réglementations potentielles affectant l'emballage des vaccins, et les difficultés à attirer et à retenir les talents qualifiés. Pour répondre à ces IRO, le Groupe a intégré une analyse de tous les risques matériels dans son outil de gestion des risques de l'entreprise (GRE). Les résultats du rapport semestriel sur la GRE, qui n'évalue actuellement pas les opportunités, ont été présentés au Comité d'Audit en décembre 2024.

3.3.4 Processus d'évaluation de la double matérialité

La présente Section traite du processus d'identification et d'évaluation des IROs matériels. Elle comprend une description des méthodologies, des hypothèses et des processus décisionnels utilisés, ainsi que de la manière dont ces processus sont intégrés dans la gestion globale des risques. Des détails spécifiques sont donnés sur les processus relatifs aux IROs en matière d'environnement et de gouvernance. En outre, cette Section fournit des informations sur les exigences de divulgation spécifiques incluses dans le présent État de durabilité, en détaillant les sujets jugés matériels ou non, et les informations provenant d'autres législations européennes.

Description des processus d'identification et d'évaluation des IROs matériels

En janvier 2024, Valneva a lancé une analyse de la double matérialité (ADM). Cette analyse comprend une série d'engagements et de processus analytiques conçus pour discerner et classer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui présentent les IROs les plus matériels pour Valneva. En outre, il évalue les domaines dans lesquels Valneva a ou pourrait avoir un impact sur les sphères écologiques, sociétales et de gouvernance. L'évaluation a été réalisée sur une base brute (avant les mesures d'atténuation).

Les résultats de cette évaluation jouent un rôle clé dans l'élaboration des décisions stratégiques de l'entreprise, car ils permettent de hiérarchiser les IROs relatifs aux enjeux ESG. En outre, l'évaluation sert de base aux informations non financières de Valneva, conformément aux exigences du cadre de la CSRD.

Étant donné qu'il s'agit de la première ADM de Valneva, la procédure suivie pour déterminer les IROs matériels diverge des méthodologies employées les années précédentes. Certains risques, notamment le bien-être des employés et la lutte contre la corruption, font partie intégrante du cadre de gestion des risques de Valneva depuis longtemps. Le Groupe les divulgue actuellement en même temps que les nouveaux IROs matériels identifiés par l'ADM pour le cycle de reporting en cours.

Processus d'identification des enjeux ESG

Afin d'identifier, d'évaluer, de hiérarchiser et de superviser systématiquement les IROs matériels dans le cadre de l'analyse de la double matérialité, Valneva a établi l'approche méthodologique suivante :

La première étape de l'identification et de l'évaluation des IROs matériels comprenait un examen complet des 37 sous-thèmes ESG décrits dans l'exigence d'application 16 de l'ESRS 1 de la CSRD. Cette liste a été complétée par l'examen de la liste suivante de normes sectorielles :

- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Innovation pharmaceutique et accès aux médicaments ;
- Conseil des normes de comptabilité durable (SASB) Norme de durabilité pour les biotechnologies et les produits pharmaceutiques ;
- Indice de durabilité Dow Jones (DJSI) Critères CSA pour l'industrie pharmaceutique ;

- Les sujets définis comme « matériels » par les concurrents et les pairs de Valneva ont également été pris en compte, s'ils ne faisaient partie d'aucune des normes mentionnées ci-dessus.

Ce processus d'évaluation a abouti à la compilation d'un inventaire comprenant 99 enjeux ESG qui ont ensuite été catégorisés en tant qu'impacts, risques ou opportunités, puis ont été évalués. Cet inventaire comprend 53 enjeux environnementaux, 30 enjeux sociaux et de travail et 16 enjeux liées à la gouvernance. Cet inventaire a été partagé avec les parties prenantes internes et externes afin d'identifier tout enjeu ESG manquant et de l'ajouter à la liste, et pour les consulter sur tous les sujets en vue d'une analyse plus approfondie et d'une catégorisation.

Processus d'identification des IROs

Le processus d'identification des IROs associés à chaque thème s'est appuyé sur des évaluations d'impact antérieures et sur diverses ressources décrites au sein de la Section 3.3.3. La plupart des impacts environnementaux ont été détectés par les spécialistes de l'environnement de Valneva au niveau des installations de R&D et de fabrication. Le Groupe a établi une cartographie des IROs portant sur l'environnement. Cette cartographie a été étayée par une sélection de publications traitant des enjeux environnementaux sectoriels propres aux entreprises pharmaceutique ⁽¹⁾. Des parties prenantes externes et internes ont été consultées pour classer et quantifier ces impacts.

En interrogeant différentes entités au sein du Groupe, Valneva a établi une première cartographie des IROs sociaux et de gouvernance, qui a ensuite été partagée avec les parties prenantes internes et externes pour consultation, classification et quantification.

Valneva s'est engagée activement auprès d'un ensemble diversifié de parties prenantes internes et externes :

- parties prenantes internes : il s'agit de membres du Comité Exécutif, de représentants des sites de production et de professionnels des affaires réglementaires. Au total, 15 fonctions internes et l'ensemble du Comité Exécutif de Valneva ont participé à l'évaluation ;
- parties prenantes externes : Valneva a consulté des partenaires commerciaux, des fournisseurs, des organismes de santé et a analysé les pairs de l'industrie. Malgré la collaboration limitée de certaines parties prenantes externes, Valneva a fourni des efforts raisonnables pour recueillir des informations.

L'équipe commerciale s'est engagée auprès de divers partenaires externes, qui ont pour la plupart fait part de leur réticence ou de leur manque de préparation à s'engager dans des dialogues liés aux enjeux de durabilité. L'équipe chargée des achats a obtenu des retours comparables de la part des fournisseurs. Tous les commentaires échangés lors des réunions tenues avec ces partenaires commerciaux et fournisseurs de rang 1 ont été intégrés dans l'évaluation. Vaccines Europe, un groupe spécialisé au sein de la Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques (EFPIA), a accepté de participer au processus d'autorisation de mise sur le marché de Valneva.

⁽¹⁾ <https://www.pwc.de/en/sustainability-in-the-pharmaceuticals-and-life-sciences-industry.html>
<https://www.cornerstone-group.com/2024/04/12/green-pharma-how-the-pharmaceutical-industry-is-embracing-sustainability/#:~:text=Due%20to%20its%20reliance%20on,especially%20in%20water%2Dscarce%20regions.>
<https://www.integritynext.com/industries/pharmaceuticals-health-care>
<https://www.adaptideations.com/addressing-sustainability-challenges-in-the-pharmaceutical-supply-chain>.

Dans le cadre de l'analyse de la double matérialité, Valneva a pris en compte l'ensemble de ses activités, en se concentrant plus particulièrement sur sa chaîne de valeur, décomposée selon ses principales composantes : processus en amont, R&D, fabrication, essais cliniques, voyages d'affaires, conditionnement, marketing, opérations en aval et utilisation des produits. La hiérarchisation des IROs décrite ci-dessous a donc intégré une évaluation des impacts potentiels découlant des activités de la chaîne de valeur de Valneva. Hormis les IROs liés à la préparation à la pandémie, aucune zone géographique spécifique ne présente de risque accru par rapport aux autres. Les éléments fondamentaux de la vigilance raisonnable de Valneva ont également contribué à l'identification des IROs matériels, voir la Section 3.3.2 pour plus d'informations.

En analysant les intrants, les processus et les résultats de chaque activité primaire de sa chaîne de valeur, Valneva a été en mesure de séparer les impacts découlant de l'amont et de l'aval de la chaînes de valeur et de ses propres opérations propres.

En amont : Valneva a utilisé sa connaissance des attentes et besoins des parties prenantes de la chaîne de valeur amont (voir la section SBM-2 pour plus d'informations) et les résultats de l'étude EcoVadis (voir la section SBM-1 pour plus d'informations) afin d'identifier les sujets les plus importants (pour plus d'informations, voir la Section 3.3.3).

Opérations propres de R&D et de fabrication : Valneva a évalué les impacts de chacune des activités de ses sites de R&D et de fabrication, ainsi que les impacts des activités commerciales réalisées par l'intermédiaire de fabricants tiers sous contrat (CMO) et d'organismes de recherche sous contrat (CRO). Valneva a cartographié tous les processus clés qui se déroulent sur chaque site, depuis l'entrée des matières premières jusqu'à la finalisation du produit, prêt à être commercialisé. Il s'agissait notamment d'analyser les parties prenantes silencieuses. La nature a été considérée comme une partie prenante silencieuse en raison de la dépendance de Valneva à des ingrédients d'origine naturelle, tels que les dérivés du limule. Valneva a également intégré des considérations relatives au bien-être des animaux dans sa stratégie de durabilité et dans ses IROs matériels. Valneva a mené l'analyse en interne, avec l'appui de ses experts internes et en consultant des études universitaires réalisées par des pairs.

En aval : Valneva s'est penchée sur l'utilisation et l'élimination des produits, en particulier l'administration des vaccins et la gestion des déchets d'emballage. Les activités de fret et de commerce de gros ont également été incluses dans l'évaluation. Valneva a également évalué la sécurité et l'impact environnemental des ingrédients des vaccins, notant leur effet négligeable sur l'homme en raison des quantités minimales utilisées, qui sont métabolisées ou excrétées, principalement par l'urine, grâce à la révision de multiples études et publications. Des articles scientifiques réalisées par des pairs ont été utilisés pour évaluer les impacts avérés ou potentiels, en particulier en ce qui concerne la sécurité et l'élimination des ingrédients des vaccins.

Valneva a identifié et intégré le retour d'information des principales parties prenantes afin d'informer son processus d'évaluation de la matérialité pour certains sujets en particulier :

- les employés : contribution de 15 fonctions (relations avec les investisseurs, approvisionnement, développement commercial, conformité, affaires gouvernementales, fabrication, affaires juridiques, accès aux marchés, gestion de la qualité, affaires réglementaires, développement et opérations techniques) ainsi que de tous les membres du Comité Exécutif par le biais de questionnaires spécifiques conçus en interne, qui incluaient les 99 enjeux ESG et leur catégorisation en tant qu'IRO ;
- les investisseurs : le directeur financier et la fonction relations investisseurs ont été sollicités par le biais de questionnaires spécifiques conçus en interne, qui incluaient les 99 enjeux ESG et leur catégorisation en tant qu'IRO. Les attentes des investisseurs durables ont été intégrées passivement dans l'ADM, sur la base des questionnaires et des demandes que l'entreprise reçoit actuellement ;
- les distributeurs et partenaires commerciaux : la fonction « approvisionnement » a été sollicitée par le biais de questionnaires spécifiques conçus en interne et portant sur les 99 enjeux ESG et leur catégorisation en tant qu'IRO. Les partenaires externes de la chaîne d'approvisionnement ont été également interrogés en ligne (néanmoins le taux de retour de ces tiers est resté très limité) ;
- les fournisseurs : la fonction « approvisionnement » a été sollicitée par le biais de questionnaires spécifiques conçus en interne et portant sur les 99 enjeux ESG et leur catégorisation en tant qu'IRO. Les tentatives d'implication se sont heurtées à une volonté limitée de la part des fournisseurs de participer à des discussions sur le durabilité ;
- les experts médicaux et les patients : représentés par Vaccines Europe (qui fait partie de l'EFPIA et qui a participé activement aux entretiens en ligne). Le directeur médical et le département qualité de Valneva ont été impliqués dans l'ADM par le biais de questionnaires spécifiques conçus en interne, qui incluaient les 99 enjeux ESG et leur catégorisation en tant qu'IRO ;
- les participants aux essais cliniques et Comités d'Éthique : représentés par le médecin-chef de Valneva qui a été impliqué via des questionnaires spécifiques conçus en interne qui incluaient les 99 enjeux ESG et leur catégorisation en tant qu'IRO ;
- les autorités : les fonctions Affaires réglementaires et Affaires gouvernementales de Valneva ont été impliquées dans l'ADM par le biais de questionnaires spécifiques conçus en interne, qui incluaient les 99 enjeux ESG et leur catégorisation en tant qu'IRO ;
- les pairs : l'analyse des évaluations de matérialité accessibles au public et des rapports de durabilité des pairs a été intégrée à l'évaluation.

Évaluation de la matérialité d'impact de Valneva

Pour Valneva, les impacts sont les effets que le Groupe a (réels) ou pourrait avoir (potentiels) sur l'économie, l'environnement et la population (y compris les droits de l'homme), en tenant compte également des impacts pour lesquels Valneva est impliquée par ses activités ainsi que par ses relations d'affaires. Les impacts peuvent être intentionnels ou non.

- Les impacts réels sont les impacts positifs ou négatifs sur l'économie, l'environnement ou la société qui se sont produits dans le passé ou qui se produisent actuellement.
- Les impacts potentiels sont les impacts positifs ou négatifs sur l'économie, l'environnement ou la société qui sont susceptibles de se produire à court, moyen ou long terme.
- Les impacts positifs sont ceux qui ont un résultat ou un effet bénéfique ou avantageux pour la durabilité de l'économie, de l'environnement ou de la société.
- Les impacts négatifs sont ceux qui ont des effets ou des conséquences néfastes sur la durabilité de l'économie, de l'environnement ou de la société.

Les impacts positifs réels ont été évalués en fonction de leur ampleur et de leur étendue, et les impacts positifs potentiels ont été évalués en fonction de leur ampleur, de leur étendue et de leur probabilité :

Les impacts négatifs réels ont été évalués en fonction de leur ampleur, de leur étendue et de leur caractère irréversible, et les impacts négatifs potentiels ont été évalués en fonction de leur ampleur, de leur étendue, de leur caractère irréversible et de leur probabilité :

- l'échelle d'évaluation des impacts est qualitative et va de faible (1) à élevée (3), en fonction de la gravité de l'impact sur la société, l'économie, les employés et la nature ;
- l'étendue est déterminée par la zone et le nombre de personnes touchées, avec la même échelle allant de faible (1) à élevée (3) ;
- pour les impacts potentiels, la probabilité d'occurrence est classée comme faible (1) pour les événements qui devraient se produire dans plus de 5 ans ou qui sont peu susceptibles de se produire, moyenne (2) pour ceux qui devraient se produire dans les cinq prochaines années, et élevée (3) pour ceux qui se sont déjà produits ou qui devraient se produire dans l'année à venir ;
- le caractère irréversible, qui ne s'applique qu'aux impacts négatifs, fait référence à la capacité de restaurer les personnes ou les lieux affectés, avec une échelle allant de faible (1), indiquant la réversibilité, à élevée (3), indiquant une quasi-impossibilité de restauration.

La note finale est calculée comme suit :

	Positive	Négative
Impact réels	Gravité = ampleur de l'impact + étendue de l'impact Si la gravité atteint un seuil de 5, le sujet est considéré comme matériel.	Gravité = ampleur de l'impact + étendue de l'impact + caractère irréversible de l'impact Si la gravité atteint un seuil de 6, le sujet est considéré comme matériel.
Impact potentiel	Gravité = ampleur de l'impact + étendue de l'impact + probabilité de l'impact Si la gravité atteint un seuil de 5 et la probabilité un seuil de 2, le sujet est considéré comme matériel.	Gravité = ampleur de l'impact + étendue de l'impact + caractère irréversible + probabilité de l'impact Si la gravité atteint un seuil de 6 et la probabilité un seuil de 2, le sujet est considéré comme matériel.

L'horizon temporel des impacts réels est à court terme, puisqu'ils se sont déjà produits ou sont en train de se produire. Pour les impacts potentiels, l'horizon temporel est classé comme suit : court terme (moins d'un an), moyen terme (1 à 5 ans) ou long terme (plus de 5 ans).

La catégorisation des impacts (réels ou potentiels, positifs ou négatifs) et leur quantification ont été effectuées par les équipes les plus compétentes dans chaque domaine au sein du Comité Opérationnel ESG. Chaque impact a été relié à la partie la plus touchée de la chaîne de valeur de Valneva afin de mieux comprendre les parties prenantes les plus touchées.

Évaluation de la matérialité financière des risques et des opportunités de Valneva

La terminologie « risques et opportunités » désigne les risques et opportunités financiers de l'entreprise en matière de durabilité, y compris ceux qui découlent des dépendances vis-à-vis des ressources naturelles, humaines et sociales, tels qu'ils ont été identifiés par une évaluation de l'importance relative des aspects financiers. La matérialité des risques et opportunités est évaluée en tenant compte, conjointement, de la probabilité d'occurrence et de l'ampleur potentielle des effets financiers

L'échelle d'ampleur potentielle (échelle de 1 à 3) permet de classer l'importance des risques et des opportunités comme suit :

- faible (1) – vert (0-0,5 % des ventes ou 0-0,3 % des coûts) ;
- moyen (2) – jaune (1,5-15 % des ventes ou 1-10 % des coûts) ;
- élevé (3) – rouge (plus de 15 % des ventes ou plus de 10 % des coûts).

L'échelle de probabilité d'occurrence classe la fréquence des risques et des opportunités comme suit :

- faible (1) : Survenant une fois par décennie ou moins fréquemment ;
- moyenne (2) : Une fois tous les trois ans ;
- élevée (3) : Survenant annuellement ou plus souvent.

Le score composite est obtenu en multipliant l'ampleur potentielle par la probabilité d'occurrence. Un thème est considéré comme matériel si le score dépasse le seuil de 6. « L'horizon temporel » pour l'évaluation des risques et des opportunités est segmenté en court terme (moins d'un an), moyen terme (1-5 ans) et long terme (plus de 5 ans). Le score composite est obtenu en multipliant l'ampleur par la probabilité. Un thème est considéré comme matériel si le score dépasse le seuil de 6. « L'horizon temporel » pour l'évaluation des risques et des opportunités est segmenté en court terme (moins d'un an), moyen terme (1-5 ans) et long terme (plus de 5 ans).

Les risques et les opportunités ont été classés et évalués en fonction de leur ampleur et de leur probabilité dans le cadre du processus de consultation (parties prenantes internes et externes).

Cartographie et gestion des risques et des opportunités

Au cours de l'ADM, dans le cadre de l'identification de ses risques et opportunités financiers, Valneva a mis en correspondance les dépendances et les impacts identifiés avec les risques associés et a distingué plusieurs catégories de risques financiers afin de les évaluer plus précisément du point de vue de leur matérialité financière :

- les risques opérationnels, tels que les perturbations ou les interruptions des opérations ;
- les risques financiers, notamment l'augmentation des coûts ou les pertes de revenus ;
- les risques juridiques et de réputation dus à des impacts négatifs qui pourraient ternir la réputation de Valneva ou entraîner des sanctions juridiques si ces impacts devaient faire l'objet d'une réglementation.

Les processus de gestion des risques de Valneva sont basés sur une analyse approfondie des risques et des contrôles internes, avec un niveau de priorité similaire accordée aux risques liés à l'ESG identifiés par l'intermédiaire de l'ADM et aux autres risques opérationnels, de réputation ou financiers. Le département d'audit interne travaille de manière indépendante et objective, en se concentrant sur les activités de contrôle et de conseil afin d'améliorer les performances du Groupe et de protéger la valeur de Valneva par le biais d'approches basées sur le risque. Des procédures de contrôles internes ont été mises en place pour gérer les principaux risques conformément aux objectifs du Comité Exécutif. En particulier, des réunions régulières sont organisées entre les chefs de fonction et le responsable de la gestion des risques afin d'aborder les risques opérationnels. Des responsabilités spécifiques au sein des différentes fonctions ont été définies pour l'évaluation de ces risques, y compris la définition de mesures d'atténuation. Ces risques seront réévalués deux fois par an, dans le cadre du processus d'examen des risques du Groupe.

Les risques résultant de l'ADM ont été intégrés dans la gestion des risques d'entreprise de Valneva et font l'objet d'un examen interne semestriel et d'un processus de mise à jour. La gestion de ces risques comprend la quantification des effets financiers et la définition de plans d'atténuation. Il est important de noter que tous les IROs n'ont pas été traduits en objectifs spécifiques ou quantitatifs. Valneva cherche à améliorer l'évaluation de ses IRO, en particulier en ce qui concerne la quantification des effets financiers (voir la Section 3.3.3 pour plus d'informations sur les effets financiers). Certains impacts identifiés au sein de la Section 3.3.3 ont été traduits en objectifs intégrés dans la stratégie ESG du Groupe et le Comité Opérationnel ESG examine régulièrement l'état d'avancement de ces objectifs (de plus amples informations sur la stratégie ESG de Valneva sont disponibles au sein de la Section 3.3.3).

Les opportunités matérielles ont été identifiées par le biais d'une consultation interne et externe (voir ci-dessus) et sont suivies par les départements concernés au sein de Valneva. Les objectifs de la plupart des IROs pertinents sont intégrés dans la stratégie ESG de Valneva (voir la Section 3.3.3).

Validation des résultats

La matrice de matérialité finale combinant la matérialité financière et la matérialité d'impact a été présentée au Comité Exécutif pour examen et aux Comités ESG et d'audit du Conseil d'Administration pour validation finale. Aucune modification n'a été apportée à l'évaluation de la matérialité des IROs à la suite de cet examen.

Informations sur le processus d'identification et d'évaluation des IROs et de consultation sur le changement climatique (ESRS E1)

Valneva a réalisé une ADM pour identifier ses IROs liés au changement climatique, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Cette évaluation de la double matérialité s'est basée sur le retour d'information des parties prenantes consultées sur le sujet, sur la prise en compte des enjeux climatiques liés aux activités de R&D et de fabrication, et sur la base des enjeux spécifiques au secteur. Les consultations avec les parties prenantes internes (employés, développement commercial, gestion de la qualité) et externes (régulateurs, pairs, investisseurs) ont permis de dresser un inventaire de treize IROs clés liés au changement climatique et de cinq IROs liés à l'énergie (voir la Section 3.3.3), qui ont fait l'objet d'une évaluation de la matérialité. Les méthodes et outils utilisés pour cette évaluation sont détaillés dans l'ESRS 2, sous l'exigence d'information IRO-1, ci-dessus.

En ce qui concerne l'impact sur le changement climatique, Valneva suit les lignes directrices établies par le Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol) pour la mesure de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en analysant tous les sites de fabrication et de R&D, ainsi que les bureaux, à l'aide de coefficients provenant de diverses sources. D'autres informations relatives aux émissions de GES de Valneva sont décrites dans la section E1-6.

Valneva a conduit un diagnostic climatique afin d'évaluer les risques et les opportunités physiques liés au climat. Cette action s'inscrit dans le cadre de la participation de Valneva à l'initiative ACT (*Assessing low-carbon Transition* ou initiative d'évaluation de la transition vers une économie bas carbone), une méthodologie conçue pour accompagner et évaluer les organisations dans leurs démarches de transition vers une économie bas carbone. La méthodologie ACT aide les entreprises à évaluer les risques et les opportunités liés au climat tout en définissant des stratégies pour s'aligner sur les objectifs mondiaux de décarbonation. Dans le cadre de cette initiative, Valneva a réalisé un diagnostic climatique initial en septembre 2024, qui comprenait une analyse de la maturité actuelle de Valneva en matière d'action climatique et l'identification de ses vulnérabilités au changement climatique et à la transition vers une économie bas carbone. Cette étape a été suivie d'une phase de planification stratégique débutant en novembre 2024 afin de définir la stratégie climatique de Valneva. En décembre, un cadre clair composé de trois piliers stratégiques et d'objectifs à court, moyen et long terme a été mis en place. Actuellement, la phase finale de mise en œuvre a débuté en janvier 2025 afin d'élaborer un plan d'action détaillé pour atteindre les objectifs stratégiques existants. Chaque phase comprenait un atelier durant lequel le Comité Exécutif de Valneva a activement contribué aux discussions en apportant des idées et des détails, tout en ayant une supervision directe des étapes et des actions mises en œuvre tout au long du projet ACT.

Le diagnostic climatique a permis d'identifier les risques physiques liés au changement climatique dans les activités et la chaîne de valeur de Valneva, en se concentrant sur les risques sévères et chroniques :

- risques sévères : événements météorologiques soudains et extrêmes qui provoquent des perturbations et des dommages immédiats.
 - Perturbations de la chaîne d'approvisionnement interne dues à des températures extrêmes et à des catastrophes naturelles (par ex. les inondations à Vienne et en Allemagne ont mis en évidence les vulnérabilités potentielles des voies d'approvisionnement et des infrastructures publiques).
 - Perturbations de la chaîne d'approvisionnement en amont causées par des températures extrêmes, des catastrophes naturelles et des conflits géopolitiques.
 - Surcharge de travail dans les systèmes de santé en raison des événements climatiques affectant la population, réduisant le temps et la volonté d'investir dans les soins non urgents.
- risques chroniques : changements graduels et à long terme des régimes climatiques qui provoquent progressivement des perturbations et des dommages.
 - Augmentation des coûts financiers et opérationnels : Les températures extrêmes affectant les conditions de fabrication et de stockage (par exemple, l'élévation du niveau de la mer qui pourrait avoir un impact sur le site de fabrication de Solna, en Suède).
 - Disponibilité des molécules biosourcées : Changement climatique affectant la qualité, la disponibilité et le prix des molécules d'origine végétale et animale.
 - Risques opérationnels et financiers liés à la dépendance de Valneva à l'égard des combustibles fossiles : L'instabilité des prix de l'énergie due à l'instabilité mondiale de l'approvisionnement et de la disponibilité des combustibles fossiles.

Le Groupe entreprend actuellement un projet visant à améliorer l'identification et l'évaluation des risques et des opportunités liés au changement climatique. Ce projet devrait se dérouler d'octobre 2024 à juin 2025 (voir ci-dessous pour plus d'informations).

Les risques physiques liés au changement climatique sont classés par ordre de priorité à court, moyen et long terme. Valneva a un projet qui démarre en janvier 2025 et dont l'objectif est de réaliser une évaluation physique des risques climatiques pour ses propres opérations, les opérations de la chaîne de valeur et les activités de distribution, ainsi que la définition d'un plan d'adaptation. Les résultats de cet examen informeront les stratégies de gestion des risques et les mesures d'adaptation du Groupe, garantissant ainsi la résilience de ses activités. Valneva partagera ces informations dans son prochain État de durabilité.

À court terme, les organismes gouvernementaux européens se concentrent de plus en plus sur les critères ESG. Cela est particulièrement évident dans les appels d'offres, où les critères ESG, et notamment le critère du climat, deviennent un élément clé. De grandes organisations, telles que le National Health Service au Royaume-Uni, ont déjà commencé à engager des fournisseurs de rang 1 dans des pratiques liées à l'ESG afin de répondre aux exigences. De même, la législation européenne comprend déjà des objectifs clairs pour la réduction et la réutilisation des emballages en 2024. Certaines parties prenantes financières ont aussi déjà mis en place des programmes visant à aider les entreprises dans lesquelles elles investissent à décarboner leurs activités.

Parallèlement, les fluctuations des prix de l'énergie, électricité, gaz et pétrole, sont de plus en plus fréquentes. La transition de l'Europe vers un mix énergétique plus décarboné, avec une part plus importante d'énergies renouvelables risque de réduire la disponibilité des combustibles fossiles, ce qui se traduira par une augmentation des coûts pour les consommateurs. Des phénomènes météorologiques extrêmes pourraient perturber les infrastructures, la production et la distribution, exacerbant ainsi la volatilité des prix de l'énergie. Les coûts de transport sont également influencés par la hausse des prix du pétrole, qui a une incidence directe sur les dépenses logistiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Des mécanismes tels que le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) européen contribuent à l'augmentation des coûts de transport, en particulier pour le fret maritime et aérien. Ces facteurs soulignent collectivement le besoin pressant pour Valneva de relever les défis énergétiques immédiats et futurs.

À moyen terme, le changement climatique peut entraîner des modifications importantes du coût de certains ingrédients et produits biosourcés. Selon le scénario retenu, ces produits pourraient devenir plus chers en raison de leur plus forte intensité en carbone. Les produits à base de plantes peuvent également subir des augmentations de prix si le changement climatique exacerbe les défis environnementaux tels que les sécheresses ou les mauvaises récoltes. Pour se préparer à ces évolutions potentielles, des recherches doivent être menées pour évaluer l'impact du changement climatique sur la liste des molécules biosourcées utilisées par Valneva et pour identifier des solutions alternatives le cas échéant.

À long terme, la Suède pourrait voir ses précipitations augmenter de 50 % et ses températures s'élever jusqu'à +5 °C d'ici 2071-2100, comme l'indique l'Institut météorologique et hydrologique suédois. Les cartes de *Climate Central* prévoient également une élévation du niveau de la mer qui pourrait inonder certaines parties du site de Valneva à Solna dans le cadre d'un scénario à +2 °C. Si les perturbations de la chaîne d'approvisionnement dues à des températures extrêmes et à des catastrophes naturelles restent un risque potentiel, celui-ci pourrait être plus prononcé pour les fournisseurs de rang 1 de Valneva situés dans des régions plus vulnérables que l'Europe. Selon la *Cross Dependency Initiative* (2023), jusqu'à un hôpital sur douze dans le monde pourrait être partiellement ou totalement fermé en raison de conditions météorologiques extrêmes d'ici la fin du siècle. À mesure que les événements climatiques mettent de plus en plus à l'épreuve les systèmes de santé, cela pourrait réduire la volonté d'investir dans les soins non urgents.

Le diagnostic climatique a évalué les impacts opérationnels de tous les sites de fabrication et de R&D, mettant en évidence leur exposition à d'éventuels défis infrastructurels, des inefficacités dans l'utilisation des ressources et des pressions réglementaires potentielles liées aux émissions et à la consommation d'énergie. Les évaluations de la vulnérabilité de la chaîne de valeur ont conclu que les chaînes d'approvisionnement complexes sont menacées par les perturbations causées par les conditions météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles, et que les matériaux clés provenant d'une seule source et les molécules biosourcées sont sensibles aux pressions exercées par le dérèglement climatique sur la biodiversité au niveau régional.

Valneva poursuit son analyse pour définir sa stratégie et ses mesures d'adaptation aux risques physiques liés au climat, y compris les horizons temporels et la manière dont les risques sont liés à la durée de vie prévue des actifs de Valneva, à la planification stratégique et à l'affectation des capitaux. Cette analyse est en cours depuis janvier 2025.

Le diagnostic climatique a permis d'identifier plusieurs actifs et activités exposés et sensibles aux risques liés au changement climatique. Les sites de production (Solna et Livingston, par exemple) sont confrontés aux risques d'inondation, à l'élévation du niveau de la mer et à des systèmes énergétiques inefficaces. Les chaînes d'approvisionnement complexes et les produits chimiques à source unique sont vulnérables aux perturbations physiques et aux pressions exercées sur la biodiversité. Les transports et la logistique sont exposés à la hausse des coûts et aux phénomènes météorologiques extrêmes. En outre, l'accès des employés et les activités opérationnelles sont sensibles aux perturbations de l'infrastructure.

L'analyse du diagnostic climatique a permis d'évaluer les risques climatiques physiques et liés à la transition à l'aide de différents scénarios. Un scénario « Politiques actuelles » est utilisé pour anticiper les risques physiques tels que l'augmentation des températures, les inondations et les phénomènes météorologiques extrêmes.

L'analyse du diagnostic climatique n'a pas inclus d'informations spécifiques concernant les scénarios utilisés pour identifier les actifs à risque, ni de précision sur ces scénarios. Valneva a l'intention de mener une analyse de scénario en 2025.

Dans l'analyse du diagnostic climatique, Valneva a décrit le processus d'identification et de traitement des risques et opportunités de transition liés au climat dans l'ensemble des activités et de la chaîne de valeur de Valneva. Les risques liés à la transition sont classés en fonction de la réglementation, du marché, de la technologie et de la réputation, avec les exemples spécifiques suivants :

- **risques liés à la transition :**
 - **réglementaires** : respect de l'évolution des lois environnementales, telles que le CSRD de l'UE et les réglementations en matière d'emballage, qui exigent des changements dans les emballages secondaires et tertiaires et une réduction des plastiques à usage unique,
 - **de marché** : l'augmentation des coûts de l'énergie et du transport en raison de la tarification du carbone et de la transition vers les énergies renouvelables, ainsi que les perturbations potentielles de la chaîne d'approvisionnement dues aux pressions géopolitiques et climatiques,
 - **technologiques** : la nécessité de repenser les processus de fabrication pour atteindre les objectifs de décarbonation et d'efficacité tout en gérant les obstacles réglementaires et les coûts de recertification,
 - **réputationnels** : la demande croissante des investisseurs et des institutions financières en matière de performance ESG, avec le risque d'exclusion des financements ou des partenariats en cas de non-contribution aux efforts d'atténuation du changement climatique mondial ;
- **opportunités :**
 - **opérationnelles** : mise en œuvre de systèmes d'énergie renouvelable (par exemple, panneaux solaires, turbines à vapeur) et optimisation de l'efficacité de l'énergie et des ressources dans les sites de production,

- **liées à la chaîne de valeur** : restructurer les chaînes d'approvisionnement pour réduire la dépendance à l'égard des étapes à haut risque et des fournisseurs de rang 1, éco-concevoir les produits et adopter les principes de la chimie verte,
- **liées aux nouveaux marchés** : l'expansion dans des régions où la demande de vaccins augmente en raison de la propagation des maladies à transmission vectorielle et des zoonoses (maladies transmissibles de l'animal à l'homme).

Valneva a passé au crible ses actifs et ses activités commerciales pour déterminer leur exposition aux événements de transition, en identifiant les principaux risques tels que les changements réglementaires (par exemple, les lois européennes sur l'emballage, les exigences en matière de rapports ESG), l'augmentation des coûts de l'énergie et du transport, et les pressions exercées par les investisseurs en ce qui concerne les performances ESG. Les processus de fabrication et les chaînes d'approvisionnement sont particulièrement exposés, avec des augmentations potentielles de coûts, des besoins de recertification et des changements de marché qui influencent les opérations. Les opportunités identifiées comprennent l'adoption de systèmes d'énergie renouvelable, l'éco-conception et la chimie verte pour atténuer ces risques tout en capitalisant sur l'efficacité et la différenciation du marché.

L'évaluation a démontré que les actifs et les activités commerciales sont fortement exposés et sensibles aux événements de transition. Les exigences réglementaires, telles que les lois européennes sur les emballages et les rapports ESG, affectent la fabrication et les chaînes d'approvisionnement, tandis que l'augmentation des coûts de l'énergie et du transport a un impact sur les dépenses opérationnelles. Les attentes des investisseurs et du marché en matière de décarbonation créent des risques réputationnels et de financement. La sensibilité de ces domaines est accrue par la complexité des chaînes d'approvisionnement, la dépendance à l'égard de matériaux provenant d'une source unique et la nécessité de procéder à des ajustements coûteux des processus pour atteindre les objectifs de conformité et de durabilité.

L'identification des événements de transition et l'évaluation de l'exposition ont été guidées par l'analyse de scénarios liés au changement climatique produite par le *Network for Greening the Financial System* (NGFS), y compris les scénarios « Net Zero » et « Delayed Transition ». Ces scénarios mettent en évidence les changements réglementaires potentiels, tels que des exigences plus strictes en matière d'emballage et d'ESG, l'augmentation des coûts de l'énergie et du transport en raison de la tarification du carbone, et l'évolution des attentes des investisseurs et du marché.

L'évaluation a identifié plusieurs actifs et activités commerciales nécessitant des efforts importants pour s'aligner sur une économie neutre sur le plan climatique. Il s'agit notamment des processus de fabrication qui dépendent des systèmes énergétiques basés sur les combustibles fossiles, des plastiques à usage unique dans les emballages et des chaînes d'approvisionnement qui reposent sur des méthodes de transport à forte intensité de carbone telles que le fret aérien. La transition dans ces domaines impliquera l'adoption de systèmes d'énergie renouvelable, la refonte des emballages pour répondre aux nouvelles normes réglementaires et la restructuration des chaînes d'approvisionnement pour réduire les émissions et améliorer la résilience.

Informations sur le processus d'identification et d'évaluation des IROs et de consultation sur la pollution (ESRS E2)

L'ADM de Valneva a permis d'identifier un inventaire de quatre impacts et risques liés à la pollution (voir la Section 3.3.3), évalués en fonction de leur ampleur, de leur portée et de leur probabilité. Les méthodologies et les outils utilisés pour cette évaluation sont détaillés au sein de la Section 3.3.1, ci-dessus.

Valneva s'engage activement dans des consultations avec les parties prenantes pour aborder les préoccupations liées à la pollution. Ces consultations incluent des discussions avec les employés expérimentés dans les sujets environnementaux afin d'assurer la conformité aux normes environnementales et d'évaluer l'impact potentiel des substances utilisées dans le développement et la fabrication des vaccins, ainsi qu'avec les agences environnementales locales.

Lors de l'ADM, Valneva a consulté les parties prenantes internes pour identifier les IROs matériels liés à la pollution. Les consultations avec les parties prenantes internes ont impliqué des fonctions telles que l'EOHS, le Développement Technique et la Gestion de la Qualité, qui sont en contact étroit avec des parties prenantes externes comme les prestataires de services d'évaluations de pollution ou les agences environnementales locales.

Le Groupe procède régulièrement à des examens internes et à des audits externes afin d'identifier les risques de pollution liés à ses processus et contribue à l'élaboration de stratégies d'atténuation. Le retour de ces consultations contribue à façonner l'approche de Valneva pour minimiser l'empreinte environnementale de ses activités, en particulier en ce qui concerne l'utilisation et l'élimination de substances potentiellement nocives.

L'ADM de Valneva a identifié la pollution comme un sujet matériel, en particulier en ce qui concerne l'utilisation et l'élimination des substances préoccupantes utilisées dans le développement et la fabrication des vaccins, ainsi que les polluants de l'air et de l'eau. Les activités et les sites les plus concernés par la pollution sont les activités manufacturières des sites de Livingston et de Solna.

Informations sur le processus d'identification et d'évaluation des IROs et de consultation sur l'eau et les ressources marines (ESRS E3)

Valneva considère que la consommation d'eau est un enjeu matériel pour ses activités, et le Groupe a procédé à des analyses aboutissant à l'identification d'un impact négatif réel et d'un risque liés aux ressources en eau au sein des activités de Valneva (voir la Section 3.3.3.). Le processus de sélection de Valneva implique l'évaluation des schémas d'utilisation de l'eau et la compréhension des problèmes de pénurie d'eau au niveau régional.

Pour réaliser cette évaluation, Valneva a utilisé une combinaison de méthodologies et d'outils, incluant notamment une analyse de l'empreinte d'eau et des analyses industrielles sectorielles, qui permettent au groupe de mesurer sa consommation d'eau de manière

adaptée. Les hypothèses formulées lors du filtrage incluent des facteurs tels que les besoins opérationnels en eau, la disponibilité locale en eau et la conformité avec les réglementations pertinentes.

Valneva s'engage à gérer l'eau de manière responsable et surveille en permanence sa consommation afin d'atténuer les risques liés à la pénurie d'eau et de garantir des pratiques durables.

À l'avenir, à mesure que les activités et les priorités de Valneva en matière de durabilité évolueront, le Groupe continuera d'améliorer son évaluation des enjeux liés afin de mieux prendre en compte toute l'étendue des impacts liés à l'eau, y compris les risques potentiels et les opportunités qui peuvent survenir dans la chaîne de valeur de Valneva en amont et en aval.

Valneva a mené des consultations sur les ressources en eau dans le cadre de son engagement en faveur d'une gestion durable de l'eau. Ces consultations ont donné lieu à des réunions et à des discussions visant à obtenir un retour d'information sur les pratiques de gestion de l'eau de Valneva et à répondre à toute préoccupation liée à la consommation et à la disponibilité de l'eau. En encourageant ce dialogue, Valneva cherche à s'assurer que ses stratégies tiennent compte des points de vue des parties prenantes et des meilleures pratiques en matière de gestion durable de l'eau.

Informations sur le processus d'identification et d'évaluation des IROs et de consultation sur la biodiversité et les écosystèmes (ESRS E4)

Valneva a été en mesure d'identifier deux IROs liés à la biodiversité et aux dépendances vis-à-vis des écosystèmes à la suite de l'évaluation réalisée sur les ingrédients biosourcés (voir la Section 3.3.3).

Toutefois, en raison de la possibilité d'utiliser les dispositions transitoires comme prévues par l'annexe C de l'ESRS 1, Valneva n'est pas tenue de répondre aux exigences de publication de l'ESRS E4 dans le cadre de son premier exercice. De plus amples informations sont disponibles au sein de la Section 3.3.1.

Informations sur le processus d'identification et d'évaluation des IROs et de consultation sur les ressources et l'économie circulaire (ESRS E5)

L'ADM de Valneva a permis d'identifier douze IROs en lien avec l'utilisation des ressources et l'économie circulaire sur l'ensemble de ses activités et en lien avec sa chaîne de valeur (voir la Section 3.3.3). Ce processus a impliqué des consultations avec des experts environnementaux des sites de R&D et de production, des partenaires commerciaux, des CMOs et de différentes fonctions au sein du groupe, étayées par des publications sur les impacts environnementaux des entreprises pharmaceutiques.

En outre, le groupe a analysé les performances en matière de durabilité de ses fournisseurs directs à l'aide de la plateforme d'évaluation EcoVadis (pour plus d'informations, voir la Section 3.3.3).

Les questionnaires fournisseurs EcoVadis évaluent les fournisseurs sur la base de critères éthiques, environnementaux et de qualité, ce qui permet à Valneva d'identifier et de hiérarchiser les IROs réels et potentiels au sein de sa chaîne de valeur en amont.

Les hypothèses clés comprennent une consommation importante de matières premières pendant le transport en amont, la R&D, la fabrication, l'emballage, la commercialisation et le transport en aval, ainsi qu'à la fin de la durée de vie des vaccins.

Les méthodologies, les hypothèses et les outils utilisés dans ce processus de sélection et d'évaluation sont détaillés au sein de la Section 3.3.1. Cette Section décrit l'approche systématique adoptée par Valneva pour identifier, évaluer, hiérarchiser et superviser les IROs matériels, en veillant à l'alignement sur le cadre CSRD.

Un large panel de parties prenantes, internes et externes, a été consulté sur l'utilisation des ressources et l'économie circulaire afin de garantir la prise en compte exhaustive des besoins et attentes sur la thématique : fournisseurs de matières premières directs, prestataires de services (emballage et transport), sociétés de gestion des déchets sur les différents sites de fabrication et de R&D, experts en réglementation, communautés locales, employés, distributeurs, clients, prestataires de soins de santé et organisations gouvernementales. Par ailleurs, Valneva prévoit d'intégrer des audits réguliers de ses fournisseurs par le biais des évaluations EcoVadis.

Des réunions régulières avec les entreprises de gestion des déchets sont tenues et axées sur l'alignement de la destination et le traitement des déchets selon les exigences légales locales et sur la réduction des déchets mis en décharge.

Des échanges avec les autorités réglementaires a lieu chaque fois que l'emballage primaire doit être ajusté ou modifié, ainsi que pour l'autorisation de l'emballage secondaire.

Valneva échange ensuite avec les fournisseurs de services de conditionnement directs et indirects pour tous ses vaccins commercialisés dès lors qu'un emballage doit être modifié suite à des évolutions réglementaires

Pour une description détaillée de ces consultations, y compris les processus spécifiques d'engagement des parties prenantes, veuillez vous référer aux sections spécifiques des Sections 3.3.4.

Informations sur le processus d'identification et d'évaluation des IROs et de consultation sur la conduite des affaires (ESRS G1)

Dans le cadre de son ADM, Valneva a procédé à l'identification de ses IROs les plus matériels en ce qui concerne les enjeux de conduite des affaires. Cette identification a concerné l'intégralité de la chaîne de valeur de Valneva ainsi que ses activités propres.

Ce processus d'identification, combiné aux consultations des parties internes (service juridique, service conformité et service des affaires gouvernementales) et externes (pairs de Valneva, investisseurs, etc.), a permis de dresser un inventaire de sept IROs matériels en matière de conduite des affaires (voir la Section 3.3.3), évalués sur la base des critères de l'ampleur, de l'étendue, de l'irrémediabilité et de la probabilité.

En intégrant ces IROs dans la gestion des risques d'entreprise et la stratégie ESG de Valneva, dont les conclusions sont examinées par le Comité Exécutif et le Comité ESG, Valneva peut efficacement hiérarchiser et traiter les questions liées à la conduite des affaires, en les alignant sur les objectifs globaux du Groupe et sur les exigences réglementaires. Cette approche globale permet de limiter les risques potentiels, de tirer parti des opportunités et de maintenir des standards élevés de conduite éthique et de gouvernance à tous les niveaux de l'entreprise.

Valneva s'engage à respecter des normes de qualité rigoureuses tout au long de ses processus de recherche, d'essai et de fabrication, s'attache à sélectionner des fournisseurs de rang 1 répondant à ces mêmes exigences de qualité. Cette préoccupation est décrite dans les deux rapports d'inspection des fournisseurs et des questions de qualité (un risque financier et une opportunité).

- Tout d'abord, le risque de non-conformité pourrait entraîner des difficultés opérationnelles et une baisse des ventes.
- Deuxièmement, le renforcement des systèmes et processus visant à garantir que les fournisseurs de rang 1 respectent les pratiques BPF (GMP) et BPC (GCP) pourrait permettre à Valneva de réduire les coûts liés aux problèmes de qualité lors du processus de R&D.

Ces IROs sont abordés plus en détail dans la section 3.6.1. La stratégie de Valneva pour identifier les risques ESG potentiels liés sa chaîne d'approvisionnement repose sur la méthodologie d'EcoVadis, qui est décrite en détail au sein de la Section 3.3.3 du présent État de durabilité. En 2025, Valneva utilisera les résultats de l'évaluation EcoVadis pour définir la stratégie d'engagement et de suivi ESG des fournisseurs de rang 1.

Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de Valneva

Le tableau figurant au début de l'ESRS 2 (voir la Section 3.3) présente les obligations d'information abordées dans le présent État de durabilité. La méthodologie d'identification des informations matérielles à publier suit l'approche présentée à la section 3.3.1 du présent État de durabilité, y compris les dispositions transitoires. Si un point de données spécifique est considéré comme matériel, il est incorporé dans l'état de durabilité.

Informations découlant d'autres législations de l'UE

Le tableau ci-dessous fournit la liste des points de données qui découlent d'autres textes législatifs de l'UE : la loi sur le climat de l'UE et le règlement sur les indices de référence. Les obligations légales de la CSRD s'appliquent au secteur non financier.

LISTE DES POINTS DE DONNÉES ISSUS D'AUTRES LÉGISLATIONS DE L'UE

	ESRS	DR	Paragraphe	Nom	Section
Réglementation de référence et SFDR	ESRS 2	GOV-1	21d	Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	3.3.2
Règlement de référence	ESRS 2	GOV-1	21e	Pourcentage de membres du conseil d'administration indépendants	3.3.2
SFDR	ESRS 2	GOV-4	30	Déclaration sur la vigilance raisonnable	3.3.2
Réglementation de référence, SFDR, pilier 3	ESRS 2	SBM-1	40d (i)	Participation à des activités liées aux combustibles fossiles	Non matériel
Réglementation de référence et SFDR	ESRS 2	SBM-1	40d (ii)	Participation à des activités liées à la production chimique	Non matériel
Réglementation de référence et SFDR	ESRS 2	SBM-1	40d (iii)	Participation à des activités liées aux armes controversées	Non matériel
Règlement de référence	ESRS 2	SBM-1	40d (iv)	Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac	Non matériel
Droit du climat	E1	E1-1	14	Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050	3.4.1
Réglementation de référence et pilier 3	E1	E1-1	16g	Entreprises exclues des critères de référence alignés sur l'accord de Paris	3.4.1
Réglementation de référence, SFDR et pilier 3	E1	E1-4	34	Objectifs de réduction des émissions de GES	3.4.1
SFDR	E1	E1-5	38	Consommation d'énergie provenant de sources fossiles, ventilée par source (uniquement les secteurs à fort impact sur le climat)	Non matériel
SFDR	E1	E1-5	37	Consommation d'énergie et mix énergétique	3.4.1
SFDR	E1	E1-5	40 à 43	Intensité énergétique associée aux activités dans les secteurs à fort impact climatique	3.4.1
Réglementation de référence, SFDR et pilier 3	E1	E1-6	44	Émissions brutes de GES de Scopes 1, 2, 3 et totales	3.4.1
Réglementation de référence, SFDR et pilier 3	E1	E1-6	53 à 55	Intensité des émissions brutes de GES	3.4.1
Droit du climat	E1	E1-7	56	Élimination des gaz à effet de serre et crédits carbone	Sans objet
Règlement de référence	E1	E1-9	66	Exposition du portefeuille de référence aux risques physiques liés au changement climatique	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS E1.
Troisième pilier	E1	E1-9	66a et 66c	Ventilation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique + Localisation des biens importants exposés à un risque physique significatif	En raison de la disposition transitoire applicable selon l'Annexe C de la norme ESRS 1, Valneva n'est pas tenue de publier cette information lors de la première année de publication. Actuellement, seules les informations relatives aux exigences minimales de publication (<i>Minimum Disclosure requirements</i> -MDR) sont incluses ci-dessous.
Troisième pilier	E1	E1-9	67c	Ventilation de la valeur comptable de ses actifs immobiliers par classe d'efficacité énergétique	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS E1.
Règlement de référence	E1	E1-9	69	Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au changement climatique	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS E1.

	ESRS	DR	Paragraphe	Nom	Section
SFDR	E2	E2-4	28	Quantité de chaque polluant figurant à l'annexe II du règlement E-PRTR (Registre européen des rejets et transferts de polluants) émise dans l'air, l'eau et le sol.	3.4.2
SFDR	E3	E3-1	9	Ressources hydriques et marines	3.4.3
SFDR	E3	E3-1	13	Politique spécifique	3.4.3
SFDR	E3	E3-1	14	Des océans et des mers durables	Non matériel
SFDR	E3	E3-4	28c	Total de l'eau recyclée et réutilisée	3.4.3
SFDR	E3	E3-4	29	Consommation totale d'eau en m ³ par revenu net pour les opérations propres	3.4.3
SFDR	ESRS 2	E4.IRO-1	16a (i)	Liste des sites matériels en lien avec la biodiversité	Non matériel
SFDR	ESRS 2	E4.IRO-1	16b	Impacts négatifs matériels en termes de dégradation des terres, désertification ou imperméabilisation des sols	Non matériel
SFDR	ESRS 2	E4.IRO-1	16c	Activités affectant les espèces menacées	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS2.
SFDR	E4	E4-2	24b	Pratiques ou politiques durables en matière d'agriculture et d'aménagement du territoire	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS E4.
SFDR	E4	E4-2	24c	Pratiques ou politiques durables en matière d'océans et de mers	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS E4.
SFDR	E4	E4-2	24d	Politiques de lutte contre la déforestation	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS E4.
SFDR	E5	E5-5	37d	Déchets non recyclés	3.4.5
SFDR	E5	E5-5	39	Déchets dangereux et déchets radioactifs	3.4.5
SFDR	ESRS 2	S1.SBM-3	14f	Risque d'incidents liés au travail forcé	3.5.1
SFDR	ESRS 2	S1.SBM-3	14g	Risque d'incidents liés au travail des enfants	3.5.1
SFDR	S1	S1-1	20	Politique des droits de l'homme	3.5.1
Règlement de référence	S1	S1-1	21	Politiques de vigilance raisonnable sur les questions abordées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS S1.
SFDR	S1	S1-1	22	Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS S1.
SFDR	S1	S1-1	23	Politique de prévention des accidents du travail ou système de gestion	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS S1.
SFDR	S1	S1-3	32c	Mécanismes de traitement des griefs/ plaintes	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS S1.
Réglementation de référence et SFDR	S1	S1-14	88b et c	Nombre de décès et nombre et taux d'accidents du travail	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS S1.
SFDR	S1	S1-14	88e	Nombre de jours perdus en raison de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS S1.
Réglementation de référence et SFDR	S1	S1-16	97a	Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS S1.

	ESRS	DR	Paragraphe	Nom	Section
SFDR	S1	S1-16	97b	Ratio de rémunération excessif des PDG	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS S1.
SFDR	S1	S1-17	103a	Incidents de discrimination	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS S1.
Repère	S1	S1-17	104a	Non-respect des principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme et de l'OCDE	3.5.1
SFDR	ESRS 2	S2.SBM-3	11b	Risque important de travail des enfants ou de travail forcé dans la chaîne de valeur	Non matériel
SFDR	S2	S2-1	17	Politique des droits de l'homme	Non matériel
SFDR	S2	S2-1	18	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Non matériel
Réglementation de référence et SFDR	S2	S2-1	19	Non-respect des principes des ONG sur les entreprises et les droits de l'homme et des lignes directrices de l'OCDE	Non matériel
Règlement de référence	S2	S2-1	19	Politiques de vigilance raisonnable sur les questions abordées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail	Non matériel
SFDR	S2	S2-4	36	Questions et incidents relatifs aux droits de l'homme liés à sa chaîne de valeur en amont et en aval	Non matériel
SFDR	S3	S3-1	16	Politique des droits de l'homme	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS S3.
Réglementation de référence et SFDR	S3	S3-1	17	Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des lignes directrices de l'OCDE	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS S3.
SFDR	S3	S3-4	36	Questions et incidents liés aux droits de l'homme	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS S3.
SFDR	S4	S4-1	16	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS S4.
Réglementation de référence et SFDR	S4	S4-1	17	Non-respect des principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme et des lignes directrices de l'OCDE	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS S4.
SFDR	S4	S4-4	35	Questions et incidents liés aux droits de l'homme	Cette information ne sera pas publiée cette année conformément aux dispositions transitoires de la norme ESRS S4.
SFDR	G1	G1-1	10b	Convention des Nations unies contre la corruption	3.6.1
SFDR	G1	G1-1	10d	Protection des lanceurs d'alerte	3.6.1
Réglementation de référence et SFDR	G1	G1-4	24a	Amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin	Non matériel
SFDR	G1	G1-4	24b	Normes de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	Non matériel

3.4 Informations sur l'environnement

Valneva considère que la durabilité environnementale est fondamentale pour le succès à long terme et la responsabilité envers les générations futures. Les actions de Valneva visent à se conformer aux exigences réglementaires environnementales tout en encourageant un état d'esprit focalisé sur l'ESG dans chaque fonction de l'organisation, en adoptant un changement transformationnel et en s'efforçant d'atteindre l'excellence aux côtés des pairs de Valneva dans l'industrie.

Préserver la planète est un pilier essentiel de la stratégie ESG à trois volets de Valneva, qui lui permet de réduire son empreinte environnementale tout en contribuant à un monde plus sain et plus résilient, avec un accès généralisé aux médicaments essentiels. La transition vers un modèle d'affaires bas carbone s'appuie sur des réductions significatives des émissions, l'objectif étant de réduire de moitié les émissions du Scope 1 et Scope 2 de Valneva à moyen terme. Cette transformation est soutenue par des

initiatives telles que l'approvisionnement durable, l'utilisation d'ingrédients naturels dans toutes les opérations et la fabrication durable. Valneva s'efforce d'exploiter des partenariats durables clés pour réaliser sa vision du durabilité. Actuellement, Valneva vise à gérer activement son empreinte environnementale, par exemple en donnant la priorité à l'efficacité énergétique, à la préservation de l'eau et, à la réduction des déchets. En tant qu'élément essentiel de l'industrie pharmaceutique, l'entreprise s'est engagée à promouvoir le bien-être des animaux sur l'ensemble de ses sites en adoptant les meilleures pratiques de l'industrie et en intégrant les dernières avancées scientifiques sur le sujet dans ses processus.

En intégrant la durabilité dans sa culture et sa stratégie d'entreprise, Valneva vise non seulement à faire face aux risques posés par le changement climatique, mais aussi à créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses employés et les communautés qu'elle sert.

3.4.1 ESRS E1 – Changement climatique

Cette Section traite de la stratégie du Groupe en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, notamment les politiques, les actions et les ressources liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, ainsi que les cibles et les indicateurs sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Le tableau suivant résume les IROs identifiés et liés aux thèmes matériels de l'ESRS E1 :

ESRS E1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE			
Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact de l'IRO sur Valneva et ses parties prenantes
Émissions de GES de la chaîne d'approvisionnement et des sous-traitants	Coûts financiers dus à l'émergence de politiques de tarification du carbone et risques opérationnels sur le pipeline de produits de Valneva en raison des défis posés par les plans de réduction du carbone mis en place.	Risque (financier et opérationnel)	(1) Coûts potentiels liés à l'augmentation du prix des services en cas de demande de solutions durables. (2) La stratégie de croissance du Groupe, qui comprend l'élargissement de sa gamme de produits et de la portée géographique de la distribution de ses vaccins, augmentera la complexité de la chaîne de valeur du Groupe et le coût des mesures à prendre pour réduire les émissions de GES qui y sont associées.
	Perturbations climatiques affectant la chaîne d'approvisionnement	Risque (opérationnel)	Les fournisseurs de rang 1 situés dans des lieux géographiques différents sont confrontés à des conditions climatiques uniques qui peuvent entraîner des perturbations tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le risque doit être considéré à moyen et long terme, car les événements climatiques peuvent être soudains ou progressifs. La chaîne d'approvisionnement actuelle de Valneva comporte de nombreuses étapes dans différents pays, ce qui multiplie les risques d'interruption du parcours ou d'indisponibilité d'un site en cas d'événements climatiques.
	Amélioration des opérations et de la réputation grâce à la collaboration avec des fournisseurs proposant des solutions durables	Opportunité	L'attention portée aux émissions de Scope 3 du Groupe et les efforts déployés pour réduire ces émissions pourraient conduire à des améliorations sur le plan opérationnel et en termes de réputation. Par exemple, si le Groupe donne la priorité à la collaboration avec des fournisseurs ayant un meilleur bilan environnemental et met en œuvre une stratégie d'approvisionnement durable, il peut identifier des fournisseurs dont les produits ou services pourraient permettre de réaliser des gains d'efficacité et d'améliorer les performances opérationnelles.

ESRS E1 - CHANGEMENT CLIMATIQUE

Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact de l'IRO sur Valneva et ses parties prenantes
Émissions de GES de la chaîne d'approvisionnement et des sous-traitants (suite)	Réorganisation de la distribution et de la chaîne d'approvisionnement pour une optimisation des coûts et de l'efficacité	Opportunité	La refonte des réseaux de distribution et de la chaîne d'approvisionnement et la collaboration avec des partenaires présentant des risques ESG moindres peuvent améliorer la rentabilité en optimisant la logistique, les itinéraires de transport et la gestion des stocks afin de minimiser les coûts opérationnels et d'améliorer la rapidité et la fiabilité des livraisons.
	Impact sur l'environnement dû aux émissions de GES produites par la fabrication et la distribution des produits de Valneva	Impact négatif	La chaîne de valeur du Groupe, incluant les fournisseurs de rang 1 des matériaux pour la fabrication de ses produits et les distributeurs des produits finis, génère des émissions de GES.
Contexte réglementaire du climat	Risques liés à l'augmentation des exigences réglementaires relatives au changement climatique	Risque (opérationnel et financier)	Le renforcement des obligations de déclaration des émissions nécessiterait un reporting détaillé sur le changement climatique et pourrait conduire à une tarification obligatoire du carbone par le biais d'une taxe sur le carbone ou d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission. Valneva pourrait être obligée d'augmenter ses investissements dans les technologies d'efficacité énergétique au-delà de ses capacités actuelles pour répondre aux pressions réglementaires et de coûts. Cette évolution réglementaire pourrait augmenter de manière substantielle les coûts opérationnels du Groupe.
	Pression accrue des institutions financières	Risque (financier)	Les banques qui participent à la Net Zero Banking Alliance (NZBA) s'engagent à n'investir que dans des entreprises alignées sur le principe du Net zéro. Il pourrait y avoir moins de sources potentielles de financement pour Valneva si elle n'est pas en mesure de répondre aux attentes des institutions financières en matière de changement climatique.
	Pression accrue des investisseurs	Risque (financier)	Selon le rapport 2024 de Morgan Stanley, les fonds durables sont déjà plus performants que les fonds traditionnels. Par exemple, les plus grandes sociétés françaises de capital-investissement (Eurazeo, Quilvest, Siparex, Infravia...) mettent en place des programmes d'aide à la décarbonation de leurs activités pour les entreprises dans lesquelles elles investissent. Valneva pourrait ne pas susciter l'intérêt d'investisseurs axés sur des critères liés au changement climatique.
	Des exigences croissantes de la part des organismes gouvernementaux	Risque (financier)	Ce risque est déjà en train de se développer car en Europe, les appels d'offres incluent de plus en plus de critères ESG. Par exemple, le Service national de santé du Royaume-Uni exige un engagement de la part de ses fournisseurs. Cela peut atteindre Valneva sur les marchés où le Groupe est en concurrence.
	Augmentation du coût des transports	Risque (financier)	Une augmentation du prix de l'essence a un impact sur les coûts de transport. D'autres mécanismes, en Europe par exemple avec le Système Communautaire d'Échange de Quotas d'Émissions (SCEQE), peuvent avoir un impact direct sur les coûts du transport maritime et aérien.
	Réduction des voyages internationaux	Risque (financier)	Étant donné que Valneva dépend actuellement des voyages internationaux pour ses activités commerciales, l'augmentation des coûts liés aux voyages internationaux induite par la transition vers une économie bas carbone pourrait potentiellement augmenter les coûts d'exploitation de Valneva.
	L'investissement dans des solutions énergétiques est facilité par le contexte réglementaire actuel en matière de changement climatique	Opportunité	Opérationnel et financier : le contexte réglementaire actuel en matière de changement climatique donne à Valneva la possibilité d'accéder à des subventions liées au durabilité pour mettre en œuvre des solutions énergétiques susceptibles de l'aider à atteindre son objectif de réduction des émissions.
Gestion interne des émissions de GES	Impact sur l'environnement dû aux émissions de GES résultant des activités de fabrication et de R&D	Impact négatif	Les activités du Groupe, notamment la fabrication et la R&D, génèrent des émissions de GES

ESRS E1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact de l'IRO sur Valneva et ses parties prenantes
Dépendance à l'égard des énergies non renouvelables	Risques liés à la dépendance de Valneva à l'égard des combustibles fossiles	Risque (opérationnel et financier)	Valneva risque de dépendre des combustibles fossiles pour ses activités, ce qui non seulement augmente son empreinte carbone mais expose également le groupe à des risques financiers liés à l'augmentation des coûts de l'énergie fossile. En outre, des risques réglementaires peuvent survenir car certaines sources de combustibles fossiles pourraient être restreintes ou interdites à l'avenir.
	Prix instables de l'énergie (combustibles fossiles et électricité)	Risque (financier)	Les prix actuels du marché de l'énergie (électricité, gaz, pétrole) fluctuent et peuvent entraîner une augmentation des coûts pour Valneva.
Production et consommation d'énergies renouvelables	Investissements dans les énergies renouvelables permettant de stabiliser les prix de l'énergie et de réduire les coûts	Opportunité	Investir dans les énergies renouvelables lorsque c'est économiquement et opérationnellement possible pourrait conduire à une stabilisation du prix de l'énergie (en devenant indépendant de l'approvisionnement extérieur) et à une réduction des coûts. Cela aiderait également Valneva dans sa démarche de décarbonation de ses activités à long terme.
	Indépendance énergétique grâce aux énergies renouvelables sur site	Opportunité	L'instabilité des prix de l'énergie, électricité, gaz et pétrole, augmente de plus en plus. La transition de l'Europe vers une part plus importante de sources d'énergie renouvelables risque de réduire la disponibilité des combustibles fossiles, ce qui se traduira par une augmentation des coûts pour les consommateurs. Des phénomènes météorologiques extrêmes pourraient perturber les infrastructures, la production et la distribution, exacerbant ainsi la volatilité des prix de l'énergie. L'indépendance énergétique pourrait atténuer les perturbations potentielles de l'activité et l'augmentation des coûts opérationnels.
	Impact positif sur l'environnement et l'économie locale grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables	Impact positif	La consommation d'énergie d'origine renouvelable peut réduire l'empreinte carbone du groupe (approche basée sur le marché) et soutenir le développement de réseaux locaux d'énergie renouvelable.

Performance en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Intégration des performances en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Pour plus d'informations sur l'intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation, veuillez consulter le document ESRS 2 « La gouvernance chez Valneva ».

Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Valneva n'a pas élaboré de plan de transition pour atténuer le changement climatique pour la période couverte par le présent Rapport. Valneva élabore actuellement son plan de transition.

Impacts matériels, risques et opportunités liés au changement climatique et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires

Description des processus d'identification et d'évaluation des IROs matériels liés au changement climatique

Voir la Section 3.3.3 « Description des IROs » pour plus d'informations sur les processus d'identification et d'évaluation des IROs liés au changement climatique mis en place par Valneva. Il s'agit notamment des méthodes d'estimation des émissions de GES, de l'évaluation des risques physiques et de transition à différents horizons temporels, et de la mesure dans laquelle les actifs et les activités commerciales sont exposés à ces risques.

Les IROs matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires

Valneva a réalisé un diagnostic climatique afin d'identifier les risques physiques et transitoires liés au changement climatique. Ces risques ont été classés en fonction de différents scénarios climatiques projetés : Faible teneur en carbone (Low Carbon - LC), intermédiaire (I) et développement des combustibles fossiles (Fossil Fuel Development - FDD). Par rapport à la période 1850-1900, la température moyenne de l'air à la surface du globe au cours de la période 2081-2100 augmentera très probablement de 1,0 °C-1,8 °C dans le cadre d'un scénario à faible teneur en carbone, de 2,8 °C-4,6 °C dans le cadre d'un scénario intermédiaire, et de 3,3 °C-5,7 °C dans le cadre d'un scénario de développement des combustibles fossiles.

IRO	Description*	Type d'IRO	Terme	Scénario**	Type de risque lié au changement climatique
Contexte réglementaire lié au changement climatique	Pression accrue des institutions financières	Risque	Moyen terme (2040)	<ul style="list-style-type: none"> Faible émission de GES SSP1 - 1,9 Intermédiaire SSP2 - 4,5 	Risque de transition (risque de réputation)
	Pression accrue des investisseurs	Risque	Court terme (2025-2030)	<ul style="list-style-type: none"> Faible émission de GES SSP1 - 1,9 Intermédiaire SSP2 - 4,5 Développement des combustibles fossiles SSP5 - 8,5 	
	Des exigences croissantes de la part des organismes gouvernementaux	Risque	Court terme (2025-2030)	<ul style="list-style-type: none"> Faible émission de GES SSP1 - 1,9 Intermédiaire SSP2 - 4,5 Développement des combustibles fossiles SSP5 - 8,5 	Risque de transition (risque réglementaire)
	Augmentation du coût des transports	Risque	Court terme (2025-2030)	<ul style="list-style-type: none"> Faible émission de GES SSP1 - 1,9 Intermédiaire SSP2 - 4,5 Développement des combustibles fossiles SSP5 - 8,5 	Risque de transition (risque de marché)
	Réduction des voyages internationaux	Risque	Long terme (2050)	<ul style="list-style-type: none"> Faible émission de GES SSP1 - 1,9 	
Énergie non renouvelable Atténuation du changement climatique	Prix instables de l'énergie (combustibles fossiles et électricité)	Risque	Court terme (2025-2030)	<ul style="list-style-type: none"> Faible émission de GES SSP1 - 1,9 Intermédiaire SSP2 - 4,5 Développement des combustibles fossiles SSP5 - 8,5 	Risque de transition (risque de marché)
Émissions de carbone de la chaîne d'approvisionnement et des sous-traitants	Perturbations climatiques affectant la chaîne d'approvisionnement	Risque	Long terme (2050)	<ul style="list-style-type: none"> Intermédiaire SSP2 - 4,5 Développement des combustibles fossiles SSP5 - 8,5 	Risque physique

* Impact ressenti.

** Données du groupe de recherche Shared Socioeconomic Pathways : SSP1 - 1,9 : trajectoire à faibles émissions et axée sur la durabilité visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C ; SSP2 - 4,5 : scénario à émissions modérées, fondé sur le maintien du statu quo, avec un réchauffement de l'ordre de 2,5 à 3 °C ; SSP5 - 8,5 : trajectoire à fortes émissions fondée sur la dépendance aux combustibles fossiles, conduisant à un réchauffement de plus de 4 °C d'ici à 2100.

Pour plus d'informations sur le diagnostic climatique, voir la Section 3.3.4.

Valneva n'a pas effectué d'analyse de résilience complète pour cette année. Le Groupe a l'intention de continuer d'entreprendre et de développer cette analyse afin de la compléter d'ici la fin de l'année 2025.

Politiques et actions liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

La politique de Valneva en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail (EOHS), entrée en vigueur en janvier 2025, s'applique à toutes les personnes travaillant pour Valneva dans le monde entier et établit un cadre pour la promotion de la santé, de la sécurité et de la responsabilité environnementale. La politique EOHS s'applique à toutes les opérations et activités de Valneva, y compris les processus de développement, de fabrication et de conditionnement des vaccins. La politique souligne l'importance de créer un environnement de travail sûr, de minimiser les impacts environnementaux et d'assurer la conformité avec les lois et les normes en vigueur, tout en encourageant une culture de la responsabilité parmi les employés. En outre, il décrit les procédures de signalement des incidents, d'évaluation des risques et de dialogue avec les parties prenantes, ainsi que les engagements en matière de durabilité et d'amélioration continue des pratiques en matière de santé et de sécurité. La politique porte sur les IROs liés au climat et à l'énergie.

- Émissions de GES de la chaîne d'approvisionnement et des sous-traitants : Cette politique met l'accent sur l'engagement d'améliorer la circularité des activités de fabrication et de celles de la chaîne d'approvisionnement et sur l'attente vis-à-vis des partenaires commerciaux de respecter des normes élevées en matière de protection de l'environnement.
- Contexte réglementaire en matière de climat, gestion des émissions de carbone et atténuation du changement climatique : Selon la politique, les actions doivent être alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris.
- Énergie non renouvelable : La politique consiste à utiliser les ressources de manière rationnelle et durable, ce qui inclut la gestion des risques potentiels liés à l'utilisation d'énergies non renouvelables.
- Production et consommation d'énergies renouvelables : Valneva soutient l'utilisation des énergies renouvelables lorsque cela est techniquement possible et économiquement raisonnable.

Le plus haut responsable de la mise en œuvre de la politique est le directeur des opérations de Valneva. Les équipes EOHS sont chargées de la mise en œuvre et du suivi quotidien de la politique. Les responsables à tous les niveaux sont chargés de veiller à ce que la politique soit communiquée et mise en œuvre de manière efficace dans leurs domaines respectifs.

Dans sa politique EOHS, Valneva s'engage à respecter les normes et initiatives pertinentes de tiers pertinentes, y compris l'Accord de Paris, la législation locale et européenne en matière de santé et de sécurité, la législation environnementale pertinente et les directives fournies par des organismes de réglementation tels que l'Agence de protection de l'environnement (EPA) aux États-Unis ou ses équivalents. Le Groupe s'aligne également sur les normes établies par des organisations telles qu'EcoVadis pour évaluer la durabilité de sa chaîne d'approvisionnement.

En définissant cette politique, Valneva a pris en compte les intérêts des principales parties prenantes, y compris les employés, les clients, les fournisseurs de rang 1 et la communauté au sens large. Les consultations et le dialogue soutiennent l'intégration des attentes et besoins des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Le Groupe s'implique auprès de ses parties prenantes par le biais de divers canaux, notamment des réunions, des forums et son site web.

La politique EOHS est mise à la disposition de toutes les parties prenantes potentiellement concernées et de celles qui doivent contribuer à sa mise en œuvre par le biais du site internet de Valneva, des communications internes et des programmes de formation.

La politique EOHS couvre l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Le pilier Préserver la Planète de Valneva couvre l'atténuation du changement climatique par le biais de son engagement clé lié à la transition vers un modèle d'affaires bas carbone.

Valneva élabore actuellement une politique spécifique en matière de changement climatique.

Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation de celui-ci

Afin de contribuer à un monde où personne ne meurt ou ne souffre d'une maladie évitable par la vaccination, Valneva a établi trois engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance : protéger la vie, Atteindre les Personnes et Préserver la Planète (voir la Section 3.3.3 pour plus d'informations sur ces engagements). Dans le cadre de son engagement de Préserver la Planète, Valneva se concentre sur la transition vers un modèle d'affaires bas carbone et sur la gestion de son empreinte environnementale.

Conformément à cette stratégie et à sa politique EOHS, la stratégie de décarbonation de Valneva de 2025 comprendra les leviers clés suivants :

1. Améliorer la durabilité des activités de fabrication de fournisseurs afin de réduire les émissions de GES de la chaîne d'approvisionnement et des sous-traitants : renforcer la collaboration entre les achats et les fournisseurs de rang 1 sur l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement afin de minimiser les besoins en fret et d'éviter les transports à forte intensité de carbone, améliorer l'efficacité logistique avec les distributeurs commerciaux, et mettre à jour les contrats et les lignes directrices des fournisseurs afin d'intégrer les engagements en matière de déclaration et de réduction des émissions.
2. Promouvoir une utilisation rationnelle et durable des énergies non renouvelables et soutenir l'utilisation des énergies renouvelables : obtenir des contrats d'énergie renouvelable, intégrer la production d'énergie renouvelable sur le site grâce à des panneaux solaires et des éoliennes, et surveiller les processus de production pour identifier et mettre en œuvre des mesures d'économie d'énergie telles que l'optimisation des horaires de fonctionnement des machines.
3. Pour contribuer à limiter l'augmentation de la température mondiale : affiner les calculs des émissions de Scope 3 afin de fixer des objectifs de réduction clairs, réaliser des audits sur les déchets, l'eau et l'énergie, effectuer une analyse de résilience et élaborer une stratégie d'adaptation, collaborer avec les équipes de conception pour réduire les déchets d'emballage grâce à la conception des produits, et examiner les processus de production pour identifier et atténuer les sources de déchets et de pollution.

Les actions clés comprennent la mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie sur les sites de production, l'utilisation accrue de matériaux durables dans les emballages et un engagement en faveur de la production d'énergie renouvelable pour alimenter les installations.

Les tableaux suivants fournissent plus de détails sur les objectifs et les plans d'action de Valneva pour les trois leviers. Chaque tableau comprend des descriptions spécifiques, des étapes et des objectifs finaux afin d'assurer une compréhension complète des initiatives de Valneva en matière de d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Les parties prenantes, notamment les employés, les fournisseurs de rang 1 et les clients, ont été activement impliqués dans la définition de ces objectifs et de ces plans d'action par le biais de consultations.

1. AMÉLIORER LA DURABILITÉ DES ACTIVITÉS DE FABRICATION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Section	Description
Action	Réduire les émissions de GES de la chaîne d'approvisionnement et des sous-traitants
Champ d'application	CMOs, CROs et partenaires de distribution/transport
IRO	Émissions de GES de la chaîne d'approvisionnement et des sous-traitants
Cibles et indicateurs	D'ici à 2026, définir une politique d'achat durable comprenant des critères respectueux de l'environnement pour la sélection des fournisseurs et la conclusion de contrats avec eux. D'ici à 2026, évaluer 100 % des fournisseurs clés dans EcoVadis et partager le code de conduite des partenaires commerciaux avec 100 % des fournisseurs de rang 1.
Situation actuelle 2024	En 2024, Valneva a publié son code de conduite pour les partenaires commerciaux, qui exige notamment que les partenaires mesurent et communiquent leur empreinte carbone et leurs émissions de GES et s'engagent à les réduire volontairement. Ce code de conduite est disponible sur le site Web et l'intranet de Valneva. En 2024, Valneva a conclu un accord avec EcoVadis pour faciliter l'engagement de ses fournisseurs de rang 1 en matière de durabilité, notamment en ce qui concerne leur performance carbone. En 2024, Valneva a mis en place un nouveau logiciel pour la communication d'informations non financières qui permettra de suivre les informations relatives à ses émissions de GES. En 2024, Valneva a publié pour la première fois une sélection partielle des catégories de Scope 3 et de leurs émissions associées sur la base de la méthodologie du GHG Protocol.
Plan d'action et étapes	(1) Collaborer avec les fournisseurs pour optimiser le transport, réduire les émissions et promouvoir l'utilisation de matériaux écologiques - 2025 à 2028 (2) Évaluer les possibilités d'optimiser la logistique et le transport : d'ici à 2027
Système de suivi et d'information	Voir ci-dessus
Ressources financières	Les initiatives mises en œuvre sont couvertes par les dépenses de fonctionnement ordinaires de l'entreprise.

2. CONTRIBUER À LIMITER L'AUGMENTATION DE LA TEMPÉRATURE MONDIALE

Section	Description
Action	Identifier, gérer et réduire les émissions de GES directes et indirectes de Valneva
Champ d'application	Sites de production et de R&D (activités propres)
IRO	Contexte réglementaire lié au changement climatique Gestion des émissions de GES
Cibles et indicateurs	Réduire les émissions de CO ₂ de Valneva provenant des laboratoires et des sites de production de 50 % par rapport à une base de référence de 2022 d'ici à 2030 (Scopes 1 et 2).
Situation actuelle 2024	Entre 2022 et 2023, Valneva a connu une augmentation significative de la production sur le site de Livingston. Bien que la consommation d'électricité ait augmenté au niveau du Groupe durant cette période, l'impact a probablement été atténué par la transition de Valneva vers de l'électricité verte sur ses sites de fabrication et de R&D. En 2023, 100 % de l'électricité contractée par les sites de fabrication et de R&D de Valneva provenait de sources renouvelables. En 2024, Valneva a pu calculer et publier pour la première fois un inventaire partiel des émissions de Scope 3, basé sur la méthodologie du GHG Protocol.
Plan d'action et étapes	Établir un plan directeur de 5 à 10 ans en 2025 pour soutenir la réduction des émissions de CO ₂ de Valneva et la réalisation de ses objectifs de réduction des émissions de carbone.
Système de suivi et d'information	Valneva a mis en place un logiciel de reporting non financier qui intègre le calcul de l'empreinte carbone du Groupe au niveau du site et de l'entreprise, ce qui lui permet d'identifier et de comprendre les principales sources d'émissions directes et indirectes par site et de définir des mesures adaptées pour réduire les émissions. Le Comité Opérationnel ESG assurera un suivi trimestriel des performances de Valneva en matière de CO ₂ et de son statut par rapport aux objectifs définis.
Ressources financières	Les initiatives mises en œuvre sont couvertes par les dépenses de fonctionnement ordinaires de l'entreprise. Après avoir achevé les plans directeurs mentionnés ci-dessus, Valneva sera en mesure de quantifier les ressources financières à allouer à ces activités à l'avenir.

La capacité de Valneva à mettre en œuvre des actions de décarbonation dépend de la disponibilité des ressources financières, technologiques et humaines, avec un capital substantiel et une capacité opérationnelle nécessaire pour des initiatives telles que la transition vers l'énergie renouvelable et la collaboration avec des fournisseurs de rang 1 engagés dans des démarches plus durables.

Les dépenses d'investissement et d'exploitation de Valneva liées au climat et à l'énergie sont liées à diverses activités telles que la rénovation de bâtiments, l'entretien et la réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et d'autres mesures visant à soutenir la fabrication durable de médicaments. Ces dépenses sont nécessaires à l'entretien quotidien des actifs classés en tant qu'immobilisations corporelles. Les informations financières utilisées pour identifier les montants monétaires proviennent des systèmes d'information de Valneva et ont été analysées et vérifiées conjointement par les équipes financières du Groupe afin de s'assurer de la cohérence avec le chiffre d'affaires consolidé, les CapEx, et les OpEx pour l'exercice 2024.

Valneva est tenue de publier les indicateurs clés de performance de son chiffre d'affaires, de ses dépenses d'exploitation et de ses dépenses d'investissement éligibles aux activités économiques définies dans le système de classification de la taxonomie. Des informations détaillées sur le chiffre d'affaires et les indicateurs clés de performance OpEx et CapEx éligibles sont présentées à la Section 3.3.1.

Valneva s'est fixé un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet objectif, qui consiste à réduire les émissions de CO₂ (Scopes 1 et 2) sur les sites de production et de R&D de Valneva de 50 % en 2030 par rapport à la base de référence de 2022, est associé à plusieurs sous-objectifs, résumés ci-dessous. Un nouveau calcul des émissions pour 2022, année de référence pour Valneva, a été effectué car le calcul du bilan carbone est maintenant fait en interne, entraînant des modifications dans les bases de données des facteurs d'émission utilisés. Étant donné que les objectifs de réduction des émissions de Scope 1 et Scope 2 de Valneva sont basés sur cette année de référence, il était nécessaire de mettre à jour ces chiffres afin d'assurer la cohérence et l'exactitude de son reporting et du suivi de ses progrès.

En 2022, année de référence pour les émissions de GES de Scopes 1 et 2, les émissions brutes du Scope 1 ont été enregistrées à 1890 tCO₂e. De même, les émissions brutes du Scope 2 basées sur la localisation étaient de 1919 tCO₂e en 2022. Le total combiné pour les Scopes 1 et 2 était de 3809 tCO₂e en 2022. D'ici à 2030, l'objectif de réduction des émissions combinées des Scopes 1 et 2 des laboratoires et des sites de production est de 50 % afin que les émissions combinées des Scopes 1 et 2 ne dépassent pas 1905 tCO₂e d'ici à 2030. Cet objectif couvre 100 % des Scopes 1 et 2 et inclut les sept gaz à effet de serre pris en compte dans le GHG Protocol. Les valeurs d'intensité ne sont pas applicables pour cette période de rapport.

Valneva n'a pas d'émissions provenant de systèmes d'échange réglementés dans le Scope 1 car cela n'est pas applicable et aucun calcul n'a été effectué avec l'approche fondée sur le marché (dite « market-based », selon laquelle

les émissions sont calculées à partir de l'intensité carbone du mix électrique du réseau où l'électricité a été consommée) concernant le Scope 2 car les certificats d'origine n'ont pas encore été obtenus pour valider de tels calculs. À court terme, l'approche fondée sur la localisation (dite « location-based », selon laquelle les émissions prises en compte sont liées à l'intensité carbone des modes de production du fournisseur ou du contrat d'électricité choisis par l'entreprise) a permis à Valneva de refléter les différences d'émissions sur chacun de ses sites, dues à des localisations géographiques distinctes. En 2025, les émissions de GES selon l'approche fondée sur le marché seront également calculées pour mettre en évidence et évaluer l'impact des achats d'énergie renouvelable sur l'ensemble des sites et d'autres initiatives adaptées. Un niveau de référence pour les émissions du Scope 3 sera également fixé, ainsi que des objectifs appropriés de réduction des émissions.

Vers une planification globale de l'atténuation du changement climatique

Actuellement, Valneva n'a pas fixé d'objectifs absolus spécifiques de réduction des GES pour les Scopes 1 et 2 au-delà de 2030 et aucun objectif n'a encore été fixé pour le Scope 3, car le Groupe s'efforce de définir les limites dans lesquelles il peut répondre au mieux aux attentes en matière d'atténuation du changement climatique. Cela s'applique également aux objectifs de réduction en pourcentage de l'année de référence. Valneva vise à élaborer un plan de décarbonation détaillé en 2025 qui aidera le Groupe à évaluer sa position actuelle et à peser ses options futures afin de procéder à une évaluation numérique précise avant de fixer des objectifs.

L'année de référence de Valneva pour les objectifs de réduction des émissions de GES est 2022 pour les Scopes 1 et 2, qui comprennent une réduction des émissions de 50 % d'ici 2030. L'année de référence du Scope 3 est en cours d'élaboration.

Valneva a défini ses objectifs de réduction des émissions de GES en se basant sur les mêmes règles comptables que pour son inventaire des émissions de GES.

Valneva travaille actuellement à l'établissement d'objectifs de décarbonation à long terme afin de contribuer à limiter l'augmentation de la température mondiale. L'accent est mis sur l'évaluation et l'identification d'actions spécifiques et transformatrices pour soutenir la décarbonation à grande échelle. Le Groupe se concentre sur la réduction de ses émissions de carbone directes et indirectes dans l'ensemble de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement, en recherchant activement la consommation d'énergie renouvelable et en améliorant l'efficacité énergétique. Valneva n'a pas encore mis en place de leviers de décarbonation, mais a déjà identifié quatre leviers stratégiques clés, développés au début de cette Section, qui feront partie intégrante du développement de sa stratégie de décarbonation :

- relations avec les marchés publics et les fournisseurs ;
- fret, distribution commerciale et emballage ;
- processus de production impliquant la consommation de ressources, les déchets et la pollution ;
- recherche, conception de nouveaux produits et processus.

Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Pour promouvoir une utilisation rationnelle et l'imitée de l'énergie non renouvelable et soutenir l'utilisation de l'énergie renouvelable, Valneva a commencé à mettre en place des actions d'efficacité énergétique dès 2023. Par exemple, les rénovations du site de R&D de Nantes ont permis de réduire l'exposition solaire et le besoin en climatisation, tandis que l'installation d'un éclairage LED sur l'ensemble du site a permis d'améliorer l'efficacité énergétique. En outre, Valneva a travaillé sur le système de refroidissement, non seulement en prolongeant sa durée de vie mais aussi en réduisant sa consommation d'énergie. Le site de R&D de Nantes et les bureaux commerciaux de Lyon ont bénéficié d'une meilleure régulation de la température, les thermostats étant réglés sur des niveaux d'économie d'énergie de 19 °C en hiver et de 26 °C en été, ce qui a contribué à des économies d'électricité globales.

Plus récemment, en 2024, la construction du nouveau bâtiment de production de Valneva sur le site de Livingston a été achevée et le nouveau bâtiment a été inauguré. Cette nouvelle construction a pris en compte plusieurs mesures d'efficacité énergétique :

- différents systèmes équipés d'un entraînement à vitesse variable (*Variable Speed Drive - VSD*) (compresseurs d'air, générateurs de vapeur, système d'eau glacée, tous les refroidisseurs, système d'eau glacée suralimentée, les neuf systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (HVAC)) ;
- équipements contrôlés par un système de gestion des bâtiments (GTB) (tous les équipements de l'installation, tous les systèmes de chauffage et de climatisation, les refroidisseurs, les systèmes de réservoirs d'eau potable) ;

- éclairage 100 % LED avec contrôle par infrarouge passif (*Passive Infrared - PIR*) ;
- programmation de tous les éclairages de couloirs et d'escaliers pour qu'ils s'éteignent à 25 % s'ils ne sont pas utilisés après 10 minutes, puis qu'ils s'éteignent complètement après 30 minutes.

La mise en place d'un logiciel de ESG reporting au cours de l'année 2024 permet à Valneva de suivre la performance énergétique de ses sites sur une base trimestrielle. Le Comité Opérationnel ESG assurera un suivi trimestriel des performances de Valneva en matière d'énergie et de CO₂, ainsi que de son statut par rapport à l'objectif défini en matière d'atténuation du changement climatique. Les initiatives mises en œuvre en 2024 sont couvertes par les dépenses d'exploitation courantes de Valneva et ne devraient pas entraîner d'augmentations significatives des coûts d'exploitation ni d'investissements futurs.

En 2025, Valneva souhaite élaborer un plan directeur sur 5 à 10 ans pour l'ensemble de ses sites de production et de R&D afin d'atteindre les objectifs stratégiques fixés pour la diminution des consommation d'énergie et d'identifier les mesures à prendre pour continuer de les réduire. La réalisation d'audits de performance énergétique des bâtiments sur tous les sites de production et de R&D pourrait également permettre d'identifier des possibilités d'économies et de réduire la consommation d'énergie. L'analyse quantitative et qualitative des différents déchets générés sur les sites de fabrication et de R&D pourrait permettre d'identifier des mesures de réduction potentielles. Par ailleurs, des analyses de consommations d'eau pourraient également conduire à l'identification de mesures de réduction de sa consommation.

Consommation d'énergie et mix énergétique

CONSOMMATION D'ÉNERGIE DE VALNEVA ET MIX

(en MWh)	2024
1. Consommation de combustibles provenant du charbon et des produits à base de charbon	0
2. Consommation de combustible provenant du pétrole brut et des produits pétroliers	< 1
3. Consommation de combustible provenant du gaz naturel	2 899
4. Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles	0
5. Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	1 863
6. Consommation totale d'énergie fossile (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)	4 762
PART DES SOURCES FOSSILES DANS LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (%)	20
7. Consommation provenant de sources nucléaires	119
PART DE LA CONSOMMATION PROVENANT DE SOURCES NUCLÉAIRES DANS LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (%)	< 1
8. Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.)	0
9. Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	19 219
10. Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	0
11. Consommation totale d'énergie renouvelable (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)	19 219
PART DES SOURCES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (%)	80
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (CALCULÉE COMME LA SOMME DES LIGNES 6, 7 ET 11)	24 100

INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LA BASE DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

	2024
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE PROVENANT D'ACTIVITÉS DANS DES SECTEURS À FORT IMPACT SUR LE CLIMAT (en MWh)	24 100
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE PAR CHIFFRE D'AFFAIRES NET PROVENANT D'ACTIVITÉS DANS DES SECTEURS À FORT IMPACT SUR LE CLIMAT (en MWh/€million)	142

Les activités de Valneva entrent dans la catégorie du « commerce de gros de produits pharmaceutiques », qui est considéré comme un secteur à fort impact climatique. Par conséquent, toutes les activités de Valneva sont incluses dans cet ICP. Le montant des recettes nettes indiqué dans les états financiers, soit 169,6 millions d'euros, correspond parfaitement au dénominateur utilisé dans le calcul de l'intensité énergétique.

Émissions de GES

SCOPES BRUTS 1, 2 ET 3 – GROUPE CONSOLIDÉ ET CONTRÔLE OPÉRATIONNEL

(en tCO ₂ e)	2024	
	Groupe consolidé	Contrôle opérationnel
Émissions brutes du Scope 1	1 277	1 277
Émissions brutes du Scope 2 (basées sur le marché)	Non disponible	Non disponible
Émissions brutes du Scope 2 (basées sur la localisation)	2 499	2 499
Émissions brutes du Scope 3	55 534	55 534
TOTAL	59 310	59 310

(en tCO ₂ e)	2024		
	En amont	Opérations propres	En aval
Émissions brutes du Scope 1		1 277	
Émissions brutes du Scope 2		2 499	
Émissions brutes du Scope 3	48 942		6 592
TOTAL ÉMISSIONS DE GES	48 942	3 776	6 592

Les émissions du Scope 2 basées sur le marché ne sont pas encore calculées en raison des certificats d'origine en attente. Une approche basée sur la localisation a été utilisée pour 2024, et une approche basée sur le marché est prévue pour 2025. Valneva prévoit d'établir son niveau de référence pour le Scope 3 et d'établir des objectifs de réduction en 2025.

Les émissions pour l'année précédente, 2023, ont été calculées ; cependant, elles ne sont pas incluses dans le

tableau ci-dessus. Cela est dû à un changement dans les bases de données utilisées, car les calculs des émissions ont été internalisés en 2024. Afin d'assurer une cohérence dans le suivi des objectifs, l'année de référence 2022 a été recalculée en utilisant la nouvelle méthodologie. Toutefois, aucun recalcule n'a été effectué pour 2023. L'inclusion des valeurs de 2023 dans ce tableau introduirait une distorsion et ne refléterait pas fidèlement l'évolution des émissions.

RÉTROSPECTIVE

Année de référence
(2022 pour les Scopes 1 et 2) **2024**

ÉMISSIONS SIGNIFICATIVES DE GES DU SCOPE 3 (tCO₂e)

TOTAL ÉMISSIONS DE GES INDIRECTES BRUTES (SCOPE 3)	SANS OBJET	55 534
Pourcentage des GES du Scope 3 calculés à l'aide de données primaires	non disponible	22
1. Biens et services achetés	non disponible	34 964
2. Biens d'équipement	non disponible	2 029
3. Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les Scopes 1 ou 2)	non disponible	203
4. Transport et distribution en amont	non disponible	9 044
5. Déchets générés par les activités	non disponible	18
6. Voyages d'affaires	non disponible	1 619
7. Déplacements des salariés	non disponible	1 065
8. Actifs loués en amont	non pertinent	non pertinent : les émissions des véhicules loués sont comptabilisées dans le Scope 1
9. Transport en aval	non disponible	5 791
10. Transformation des produits vendus	non pertinent	non pertinent
11. Utilisation des produits vendus	non pertinent	non pertinent
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	non disponible	802
13. Actif loué en aval	non pertinent	non pertinent
14. Franchises	non pertinent	non pertinent
15. Investissements	non pertinent	non pertinent

ÉMISSIONS TOTALES DE GES (TCO₂E)

TOTAL DES ÉMISSIONS DE GES BASÉES SUR LA LOCALISATION	SANS OBJET	59 310
TOTAL DES ÉMISSIONS DE GES BASÉES SUR LE MARCHÉ	SANS OBJET	SANS OBJET

Pour les calculs de l'empreinte carbone 2024, certaines catégories ont été jugées non pertinentes. Les émissions des actifs loués en amont (3-8) ont été prises en compte dans le scope 1, car elles concernent des véhicules loués. La transformation des produits vendus (3-10) a également été exclue, car les vaccins sont généralement vendus sous forme de produits finis et ne nécessitent aucun traitement supplémentaire avant leur utilisation. De même, l'utilisation des produits vendus (3-11) ne génère pas d'émissions significatives, contrairement aux biens de consommation, puisque les vaccins sont directement administrés aux patients. Les actifs loués en aval (3-13) n'ont pas été pris en compte, car Valneva ne loue pas d'actifs à des tiers d'une manière qui générerait des émissions sous son contrôle opérationnel. Par ailleurs, les franchises (3-14) ne sont pas pertinentes, car le modèle économique de Valneva n'en inclut pas. Enfin, les investissements (3-15) ont été exclus des calculs de l'empreinte carbone, Valneva ne détenant pas d'investissements significatifs dans des entités externes.

Valneva a apporté des changements significatifs à la définition de son entreprise et de sa chaîne de valeur, ce qui peut affecter la comparabilité d'une année sur l'autre des émissions de gaz à effet de serre déclarées. Plus précisément, Valneva a affiné le champ d'application pour se concentrer exclusivement sur le transport, les déplacements, les déchets et l'énergie dans la chaîne de valeur, en excluant d'autres catégories du Scope 3 en raison de la limitation des données. Pour la même raison, Valneva n'a pas fixé d'objectifs de réduction du Scope 3.

Ces changements visent à améliorer la précision et la pertinence des données sur les émissions de Valneva, mais peuvent entraîner une baisse des émissions de GES déclarées par rapport aux années précédentes. Par conséquent, les parties prenantes doivent tenir compte de ces ajustements lorsqu'elles évaluent les comparaisons d'une année sur l'autre, car les chiffres actuels reflètent une approche plus ciblée des rapports de Valneva sur la durabilité.

Valneva n'a pas connaissance d'événements ou de changements de circonstances importants survenus entre les dates de déclaration des entités de sa chaîne de valeur et la date des états financiers généraux du Groupe qui pourraient affecter ses mesures de GES.

Les méthodes de calcul utilisées pour estimer les émissions des Scopes 1 et 2 comprennent, entre autres :

- émissions directes provenant de la combustion stationnaire : Utilisation de facteurs d'émissions basés sur le volume de carburant et la consommation d'énergie. Données provenant de DEFRA ;
- émissions directes provenant de la combustion mobile : Calculé à l'aide de facteurs d'émissions spécifiques au type de véhicule, en tenant compte du volume de carburant, de la distance parcourue, de la consommation d'énergie et des émissions directes. Données provenant de DEFRA et de facteurs d'émission spécifiques aux fournisseurs ;
- émissions directes des procédés : Basé sur des données d'émissions directes et des calculs provenant de DEFRA et de facteurs d'émission spécifiques aux fournisseurs ;

- émissions fugitives directes : Estimation à partir des volumes de recharge de gaz, du gaz contenu et de la consommation d'énergie. Évalué pour les dispositifs de climatisation (à base d'eau et autres types). Données provenant de DEFRA, l'IPCC, et de facteurs d'émission spécifiques aux fournisseurs ;
 - émissions indirectes dues à la consommation d'électricité : Calculé sur la base de la consommation d'énergie et des émissions directes. Données provenant de EEA, EPA, Commission Européenne, et DEFRA ;
 - émissions indirectes provenant de la consommation de vapeur, de chaleur et de froid : Basé sur les données de consommation exactes des réseaux de chauffage locaux. Facteurs d'émission dérivés du chauffage et du refroidissement urbains à Vienne et à Norrenergi, Département britannique pour les affaires, l'énergie et la stratégie industrielle (*Business, Energy & Industrial Strategy* - BEIS), l'Agence française de la transition écologique (ADEME), l'Agence suédoise de la protection de l'environnement (Naturvårdsverket) et l'EPA (*Environmental Protection Agency*) ;
 - Valneva n'a pas identifié son type d'instruments contractuels. Par conséquent, Valneva ne calcule pas actuellement ses émissions de GES du Scope 2 associées aux instruments contractuels. Ces instruments sont les suivants :
 - les instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat d'énergie, assortis d'attributs relatifs à la production d'énergie,
 - les instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat de droits d'attributs énergétiques dégroupés.
- Valneva a calculé 22 % de ses émissions de GES du Scope 3 en utilisant des sources de données primaires. Cela comprend des mesures directes et des données collectées sur les activités de transport et de déplacement du Groupe, les pratiques de gestion des déchets et la consommation d'énergie dans la chaîne de valeur de Valneva.
- Les méthodes de calcul utilisées pour estimer les émissions du Scope 3 sont les suivantes :
- transport de déplacements : utilisation de facteurs d'émissions basés sur la distance parcourue et le type de véhicule, ainsi que de données sur les déplacements provenant des notes de frais. Estimation du nombre total annuel de tonnes-kilomètres de marchandises transportées. Données provenant de DEFRA, EPA, et la commission européenne ;
 - déchets : appliquer des facteurs d'émission pertinents pour les types de déchets et les méthodes d'élimination, sur la base des données fournies par les prestataires de services de gestion des déchets. Sur la base des quantités achetées et du volume de déchets, y compris la consommation d'eau. Données provenant de DEFRA ;
 - l'énergie dans la chaîne de valeur : Estimation des émissions sur la base de la consommation d'énergie des installations et des opérations, en utilisant des facteurs d'émissions pertinents provenant de sources reconnues ;
 - biens et services achetés : estimation à partir des dépenses d'achat, des quantités et des données de distances. Ajustements effectués pour les non-répondants aux enquêtes sur les repas. Les 20 à 25 premiers fournisseurs de rang 1 du site de Nantes représentent plus de 90 % du volume d'achat. Comprend les émissions provenant des flottes de véhicules, du mobilier, des séjours à l'hôtel, de l'entretien, des repas, du papier et du carton, et des matières premières. Données provenant de la *Base Carbone Saver* du RU ;
 - fin de vie des produits vendus : on a supposé que tous les produits étaient incinérés, ce qui est le traitement prédominant des déchets pour les matières dangereuses. Les retours sont pris en compte lorsque les données sont disponibles ; dans le cas contraire, ils sont considérés comme nuls. Quand le poids de la dose n'était pas disponible, la référence de la Suède (61,8 grammes/dose) a été utilisée. Données provenant de DEFRA ;
 - biens d'équipement : estimation basée sur la surface, les quantités achetées et les coûts, couvrant les bâtiments, les matériaux informatiques et les machines. Données provenant de l'inventaire du carbone et de l'énergie (*Inventory of Carbon and Energy* - ICE) ;
 - combustibles et activités liées à l'énergie : calculé à l'aide de facteurs d'émissions distincts basés sur le type de véhicule, le volume de carburant, la distance parcourue et les émissions directes. Données provenant de la Base Carbone, de la base de données de DEFRA ;
 - voyages d'affaires : utilisation de facteurs d'émissions basés sur le mode de transport et le type d'hébergement, avec des données provenant des rapports de frais de voyage. Données provenant de DEFRA ;
 - déplacement des employés : calculé à l'aide de facteurs d'émissions spécifiques aux modes de transport, avec des extrapolations pour les personnes n'ayant pas répondu aux enquêtes auprès des employés. Données provenant de la Base Carbone, de la Base Empreinte, de la base de données de DEFRA.

INTENSITÉ DES GES PAR CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(en tCO₂eq/unité monétaire)

	2024
TOTAL DES ÉMISSIONS DE GES (FONDÉES SUR LA LOCALISATION) PAR CHIFFRE D'AFFAIRES NET	350
TOTAL DES ÉMISSIONS DE GES (FONDÉES SUR LE MARCHÉ) PAR CHIFFRE D'AFFAIRES NET	SANS OBJET

(en millions monétaires)

	2024
Rapprochement avec les états financiers du chiffre d'affaires net utilisé pour le calcul de l'intensité des émissions de GES	
Chiffre d'affaires net utilisé pour calculer l'intensité des GES	169 579
Chiffre d'affaires net (autres que celui utilisé pour calculer l'intensité des GES)	169 579
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET (DANS LES ÉTATS FINANCIERS)	169 579

3.4.2 ESRS E2 – Pollution

Cette Section décrit les politiques, les actions et les ressources liées à la gestion de la pollution et fournit des indicateurs et des cibles liés à la pollution de l'air et de l'eau, ainsi qu'aux substances préoccupantes (SOC) et substances très préoccupantes (SoVHC). En outre, il aborde les initiatives de chimie verte visant à réduire ou à éliminer les substances dangereuses.

Le tableau suivant résume les IROs identifiés et liés aux thèmes matériels de l'ESRS E2 :

ESRS E2 – POLLUTION			
Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact de l'IRO sur Valneva et ses parties prenantes
Produits qui sont composés, qui contiennent ou qui sont fabriqués avec des SoC ou des SoVHC	Non-respect des réglementations relatives à l'utilisation de certaines substances, entraînant des coûts financiers et de réputation.	Risque (opérationnel, financier et de réputation)	Il existe un risque que le groupe ne respecte pas les réglementations relatives à l'utilisation de ces substances ; le non-respect de ces réglementations pourrait entraîner la suspension des activités du groupe, des amendes, des poursuites pénales et/ou des préjudices pour les employés du groupe.
	Impact sur l'environnement et, sur la sécurité des travailleurs et des consommateurs dû à l'utilisation de SoC ou SoVHC	Impact négatif	L'utilisation de SoC ou SoVHC est très réglementée. Le Groupe a dû, par le passé, investir dans des mesures de protection supplémentaires afin de se conformer aux réglementations applicables et ne peut exclure la possibilité qu'il doive, à l'avenir, procéder à d'autres investissements de ce type. Les personnes travaillant en contact avec des SoC ou SoVHC peuvent être exposées à des environnements de travail à risque élevé. Une manipulation inadéquate des SoC ou SoVHC peut entraîner l'élimination incorrecte des déchets chimiques et leur rejet dans les systèmes d'approvisionnement en eau L'utilisation de SoVHC entraîne la production de déchets dangereux.
Seuils légaux de pollution de l'air et prévention et contrôle des émissions dans l'air	Impact sur l'environnement et la santé publique dû au rejet de polluants	Impact négatif	Les rejets de polluants dans l'air provenant des activités de Valneva et de sa chaîne de valeur peuvent affecter la qualité de l'air
Seuils légaux de pollution de l'eau et prévention et contrôle des émissions dans l'eau	Impact sur l'environnement et les écosystèmes aquatiques en cas de traitement inapproprié des eaux usées	Impact négatif	Les eaux usées provenant des activités de R&D et de fabrication de Valneva doivent être traitées ; un traitement inadéquat peut entraîner une pollution de l'eau.
Chimie verte	Risques réglementaires dus au renforcement des réglementations sur les composants des vaccins, entraînant une augmentation du nombre d'autorisations réglementaires nécessaires pour les produits.	Risque (financier et réglementaire)	Le groupe est confronté à des risques financiers et réglementaires liés au durcissement des réglementations qui pourraient l'obliger à investir dans le remplacement de composants des vaccins par des options plus « vertes », ce qui entraînerait des approbations réglementaires et des changements dans le portefeuille de produits de l'entreprise
	Chimie verte permettant un processus de production (réingénierie)	Opportunité	Certains processus de production pourraient être (ré)élaborés selon les principes de la chimie verte. Cela pourrait réduire l'impact environnemental global des produits de Valneva et constituer un moyen de se différencier de la concurrence.

Impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution

Description des processus d'identification et d'évaluation des IROs matériels liés à la pollution

Voir ESRS 2, section IRO-1, pour des informations sur les processus de Valneva pour l'identification et l'évaluation des IROs liés à la pollution.

Politiques, actions et cibles liées à la pollution

Politiques relatives à la pollution

Valneva a initialement formalisé une politique EOHS globale en 2017, basée sur cinq principes fondamentaux liés aux risques environnementaux et de sécurité : Protéger, prévenir, gérer, analyser et minimiser. Dans la politique EOHS, qui a été mise à jour en 2024, Valneva aborde spécifiquement l'atténuation de deux impacts négatifs liés à la pollution de l'air et de l'eau, tel que décrit dans le tableau IRO ci-dessus. L'objectif est de minimiser l'impact sur l'environnement et les écosystèmes aquatiques en cas de traitement inapproprié des eaux usées, ainsi que de réduire l'impact sur l'environnement et la santé publique dû au rejet de polluants. En outre, Valneva affirme son engagement en faveur de l'utilisation rationnelle et durable de l'eau et de la restitution de l'eau à l'environnement dans des conditions appropriées.

Le risque restant (non-respect des réglementations relatives à l'utilisation de certaines substances) lié au défi matériel « Produits qui sont, contiennent ou sont fabriqués avec des SoC ou SoVHC » n'est pas actuellement traité dans la politique, car Valneva suit les réglementations applicables, qui fournissent et garantissent un niveau élevé de sécurité. En outre, la politique EOHS de Valneva n'aborde pas actuellement la question de la substitution et de la réduction de l'utilisation des SoC ou SoVHC.

Cibles liées à la pollution

Valneva n'a pas encore fixé de cibles liées aux IROs en matière de pollution. En ce qui concerne la pollution de l'air et de l'eau, Valneva estime que le respect des seuils légaux applicables constitue une base appropriée pour la gestion des impacts négatifs et des risques. Le Groupe évaluera s'il y a lieu de fixer un objectif concernant les SoC et SoVHC après la réalisation de l'inventaire et de l'évaluation de ces substances décrits ci-dessus.

Actions et ressources relatives à la pollution

Valneva s'efforce de gérer les rejets d'eaux usées, les ordures et autres déchets (y compris les solides, les liquides ou les sous-produits gazeux de la fabrication) d'une manière sûre, adéquate et hygiénique. Les conteneurs ou les tuyaux pour les déchets sont clairement identifiés. Les données analytiques démontrant la conversion de ces substances et de leurs résidus en déchets non dangereux sont disponibles dans l'installation concernée et tenues à jour. Valneva achève actuellement l'inventaire et l'évaluation des SoC et SoVHC en vue d'identifier les substituts disponibles et d'évaluer la faisabilité de la substitution d'ici fin 2025.

En outre, Valneva a mis en œuvre des mesures de sécurité sur la manipulation et le stockage des produits chimiques. Les produits chimiques utilisés sont stockés dans des armoires de sécurité. Le personnel de laboratoire reçoit une formation complète de la part de ses responsables sur l'utilisation et la manipulation correctes de ces produits chimiques, afin de le préparer à gérer tout risque potentiel. En outre, les matières dangereuses sont stockées dans un conteneur fermé à clé jusqu'à leur élimination finale.

Valneva renforce actuellement son approche des achats durables dans le but de gérer ses IROs dans sa chaîne de valeur en amont, y compris sur les sujets de pollution (plus d'informations sur l'objectif de définition d'une politique d'achats durables au sein de la Section 3.4.1 et sur l'évaluation des risques fournisseurs par Ecovadis au sein de la Section 3.3.3). En outre, en 2025, Valneva effectuera des évaluations des déchets et des produits chimiques qui lui permettront de mieux formuler des actions appropriées pour limiter leurs effets négatifs sur l'environnement.

Valneva est déjà soumise à des seuils légaux concernant les polluants de l'air et de l'eau, tels que définis par les autorités environnementales locales. Ces seuils sont souvent équivalents ou plus prudents que ceux fixés par le Registre européen des rejets et transferts de polluants (E-PRTR), compte tenu notamment de la taille et du secteur d'activité de Valneva. Les installations du groupe sont dotés de systèmes de mesure et d'alerte des niveaux d'émission et les superviseurs techniques sont alertés en cas de dépassement de ces seuils.

Les seuils de pollution de l'air et de l'eau sont les suivants :

Polluant de	Nom du polluant	Seuil légal du polluant et objectif de Valneva	Fréquence des rapports aux autorités	Fréquence des mesures sur le site	Pays
Air	NOx (sous forme de NO ₂) mg/m ³ (moyenne sur 30 minutes)	100 mg/m ³	Rapport annuel et rapport d'incident en cas de dépassement	Annuel	Écosse
Air	CO (sous forme de NO ₂) mg/m ³ (moyenne sur 30 minutes)	50 mg/m ³	Rapport annuel d'échantillonnage ponctuel et rapport d'incident en cas de dépassement	Annuel	Écosse
Air	CO	80 mg/m ³	Pas de rapport régulier aux autorités, mais les documents doivent être présentés en cas d'inspection effectuée par les autorités sur le site.	Tous les 5 ans	Autriche
Air	NOx (en tant que NO ₂) mg/m ³	125 mg/m ³	Pas de rapport régulier aux autorités, mais les documents doivent être présentés en cas d'inspection effectuée par les autorités sur le site.	Tous les 5 ans	Autriche
Air	CO (ppm)	100 mg/m ³	Pas de rapport régulier aux autorités, mais les documents doivent être présentés en cas d'inspection effectuée par les autorités sur le site.	Tous les 3 ans	France

Polluant de	Nom du polluant	Seuil légal du polluant et objectif de Valneva	Fréquence des rapports aux autorités	Fréquence des mesures sur le site	Pays
Eau	Effluents commerciaux	pH 5-9, température maximale 40 °C	Seulement en cas de dépassement	En continu ; échantillonnage par l'autorité de régulation sur demande	Écosse
Eau	Phosphate	5 000 kg	Une fois par an	Annuellement	Écosse
Eau	Valeur pH	DIN EN ISO 10523:2012-04	Tous les 2 ans	Tous les 2 ans	Autriche
Eau	HNO ₃ /H ₂ O	DIN EN ISO 15587-1&2:2002	Tous les 2 ans	Tous les 2 ans	Autriche
Eau	Cuivre	DIN EN ISO 17294-1:2006	Tous les 2 ans	Tous les 2 ans	Autriche
Eau	Zinc	DIN EN ISO 17294-1:2006	Tous les 2 ans	Tous les 2 ans	Autriche
Eau	Demande biochimique en oxygène	8 000 mg/l	Une fois par an	5 fois par an	Suède
Eau	Phosphate	400 mg/l	Une fois par an	5 fois par an	Suède
Eau	Azote	600 mg/l	Une fois par an	5 fois par an	Suède
Eau	Carbone organique total	5 000 mg/l	Une fois par an	5 fois par an	Suède
Eau	pH	6,5-11	Une fois par an	5 fois par an	Suède
Eau	pH	6,5-7,5 (Légal 5,5-8,5)	Aucun rapport aux autorités n'est requis	Suivi quotidien	France
Eau	BOD5	800 mg/l	Aucun rapport aux autorités n'est requis	Aucune mesure	France
Eau	COD	2 000 mg/L	Aucun rapport aux autorités n'est requis	Aucune mesure	France
Eau	MES	600 mg/l	Aucun rapport aux autorités n'est requis	Aucune mesure	France
Eau	T°	30 °C	Aucun rapport aux autorités n'est requis	Aucune mesure	France

Les initiatives mises en œuvre en 2024 de gestion de la pollution sont couvertes par les dépenses d'exploitation ordinaires de Valneva et ne devraient pas entraîner d'augmentations significatives des dépenses d'exploitation

ni d'investissements futurs. De plus amples détails concernant le plan d'action, les étapes et l'état d'avancement des actions susmentionnées ne sont pas disponibles pour ce premier État de durabilité.

Indicateurs de la pollution de l'air et de l'eau

Valneva déclare les émissions de polluants dans l'air et dans l'eau provenant de ses propres activités, conformément à la liste des polluants énumérés à l'annexe II du règlement (CE) n° 166/2006 du Parlement européen, à l'exception des gaz à effet de serre qui sont déclarés dans le cadre de l'ESRS E1 – Changement climatique.

Aucun des sites de Valneva ne rejette dans l'air ou dans l'eau de polluant visé à l'annexe II pour lequel la valeur seuil applicable qui y est indiquée soit dépassée. Par conséquent, l'entreprise ne communique pas ces informations dans le présent Rapport.

La pollution de l'eau et de l'air est strictement réglementée par la législation environnementale locale de chaque pays où Valneva exerce ses activités. Les permis d'émissions délivrés par les autorités locales et applicables au groupe définissent des seuils spécifiques pour chaque polluant. Valneva surveille régulièrement les niveaux de polluants dans l'air et dans l'eau. La fréquence de cette surveillance est déterminée par les exigences spécifiques de la législation environnementale locale. En règle générale, des prestataires de services externes sont engagés pour prélever des échantillons et mesurer les émissions, ce qui garantit l'objectivité et la fiabilité des données.

Ces dernières années, alors que Valneva a progressé dans le développement de nouveaux vaccins, le Groupe a mis en œuvre des contrôles et des réglementations de plus en plus stricts afin de minimiser l'utilisation de matériaux contenant des polluants réglementés. Cette évolution se traduit par une réduction des polluants ayant un impact sur l'air, l'eau et le sol, grâce à des formulations améliorées qui nécessitent moins de stabilisants et de conservateurs, ou qui les remplacent. Valneva continue de donner la priorité aux pratiques durables, en recherchant des matériaux qui maintiennent la sécurité et l'efficacité des vaccins tout en réduisant l'empreinte environnementale du Groupe. Les méthodes de mesure de Valneva pour la pollution de l'air et de l'eau ont considérablement évolué, avec des techniques avancées et des systèmes améliorés d'identification des polluants désormais intégrés dans les installations de fabrication du Groupe. Ces améliorations ont renforcé la précision et la fiabilité des données de Valneva, contribuant ainsi au respect de la réglementation et à la gestion de l'environnement. En outre, ces systèmes favorisent une plus grande transparence, permettant à Valneva de partager avec les parties prenantes des mesures complètes de la pollution et de prendre des mesures proactives pour réduire davantage son impact sur l'environnement.

Les données collectées sont enregistrées dans le référentiel de données de Valneva, où elles font l'objet d'un examen afin de garantir leur exactitude et leur conformité aux normes environnementales. Lorsque des anomalies ou des écarts par rapport aux seuils réglementaires sont identifiés, des enquêtes et des mesures correctives sont immédiatement déclenchées. En outre, Valneva met en œuvre des contrôles de routine et des vérifications internes pour valider la qualité et l'intégrité des données collectées. Ce processus d'examen à plusieurs niveaux favorise la transparence et la fiabilité du reporting relatifs à la pollution, renforçant ainsi l'engagement du Groupe en matière de respect de la réglementation et de gestion de l'environnement.

La méthodologie d'estimation de Valneva est basée sur les mesures de concentrations mesurées de polluants, souvent demandées à des fins réglementaires et de surveillance, et sur la consommation totale de gaz ou d'eau qui peut être extrapolée à partir des débits continus et des heures d'exploitation annuelles, en fonction de la disponibilité des données. Le choix de la méthode de quantification des émissions était basé sur la nécessité d'une mise en œuvre rationalisée dans toutes les installations, compte tenu des limites technologiques actuelles et des contraintes en matière de ressources. Si les méthodes alternatives offrent un degré de précision plus élevé, elles requièrent également un équipement et une expertise spécialisés qui ne peuvent pas encore être déployés sur l'ensemble des sites de Valneva. En outre, Valneva doit estimer ses émissions réelles dans l'air et dans l'eau, car le Groupe s'appuie actuellement sur une surveillance annuelle ou quinquennale plutôt que sur une surveillance continue. L'approche actuelle permet d'obtenir des données cohérentes et comparables qui répondent aux exigences réglementaires tout en permettant un suivi et un rapport efficaces. Des informations supplémentaires sur la méthodologie sont fournies au sein de la Section 3.3.1.

Indicateurs relatifs aux substances préoccupantes et aux substances extrêmement préoccupantes

Les SoC et SoVHC sont toujours nécessaires dans l'industrie pharmaceutique pour plusieurs raisons, malgré les risques qu'elles comportent. Leur utilisation est souvent due aux propriétés uniques qu'ils apportent au développement, à la fabrication ou à la commercialisation de produits pharmaceutiques, et qui ne peuvent pas encore être entièrement substituées par des solvants moins dangereux.

SoVHC : pour identifier et classer les SoVHC utilisées par Valneva, l'entreprise s'est référée à la liste candidate des SoVHC, gérée principalement dans le cadre du règlement REACH. Plusieurs SoVHC bien identifiées et quantifiées sont utilisées par Valneva dans le cadre de ses activités de fabrication et de R&D. Néanmoins, ces quantités sont inférieures aux seuils du règlement REACH pour les activités de fabrications et de R&D et les vaccins ne contiennent aucune SoVHC.

SoC : pour identifier et classer les SoC utilisées chez Valneva, l'entreprise s'est référée au règlement délégué (UE) n° 2024/2564 de la Commission du 19 juin 2024 modifiant le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la classification et l'étiquetage harmonisés de certaines substances. Les informations contenues dans le tableau ci-dessous couvrent les SoC utilisées sur les sites de R&D de Valneva, à Nantes et à Vienne, et sur le site de production de Solna (Suède). Les données concernant les SoC utilisées sur le site de production de Valneva à Livingston (Écosse) n'étaient pas disponibles au moment de la publication de ce rapport en raison de l'incompatibilité des systèmes de reporting existants sur site avec la classification des produits chimiques établie par le règlement mentionné ci-dessus. L'estimation de ces données n'a pas été possible en raison de la complexité et de la singularité des processus de fabrication qui ont lieu sur ce site.

SoC	Quantité totale utilisée (kg) ⁽¹⁾	Inclus dans le produit final ?
Solution de formaldéhyde 37 % (stabilisée avec environ 10 % de méthanol)		Oui (< 10 mM)
Hydroxyde de potassium	0,2	Non
Disulfite de sodium (métabisulfite de sodium)	0,2	Non
Hydroxyde de sodium (solution aqueuse à 50 %)	59	Non
Acide nitrique (solution aqueuse à 65 %)	< 0,1	Non
Acide chlorhydrique (fumant, 37 %)	2	Non
Ammoniaque (solution à 25 %)	149	Non
Solution d'hypochlorite de sodium (6-14 % de chlore actif)	10	Non
Chlorure de benzalkonium Polymère	882	Non
Octhiline (Octylisothiazolinone)	15,5	Non
Acide trifluoroacétique	0,5	Non
Acide trichloroacétique	0,5	Non
Hypochlorite de sodium	110,2	Non
Éthanol	73,2	Non
Alcool isopropylique (propan-2-ol)	37,6	Non
Méthanol	8,1	Non
Acétonitrile	61	Non
Dichlorhydrate d'o-phénylènediamine	< 0,1	Non
Diéthanolamine (DEA, 2,2'-iminodiéthanol)	0,1	Non
Acide formique	0,1	Non
Imidazole	0,4	Non
Chloroforme	0,1	Non
Acide sulfurique	5,2	Non
Limonène	< 0,1	Non
Trypsine	< 0,1	Non
Carbonate de sodium	< 0,1	Non
Subtilisine	0,3	Non
Azoture de sodium	0,1	Non
Triéthylamine	< 0,1	Non
Anhydride acétique	< 0,1	Non
Sulfate de zinc anhydre	< 0,1	Non
Solution de peroxyde d'hydrogène	10,7	Non
Hydroxyde de sodium (soude caustique)	1	Non
Acide phosphorique 100 % (acide orthophosphorique)	1	Non
Acide sulfamique (acide amidosulfonique)	0,1	Non
Nitrate de cobalt	< 0,1	Non
Sulfate de cuivre pentahydraté	< 0,1	Non
Nitrate d'argent	< 0,1	Non
Nitrate de cadmium	< 0,1	Non
Toluène	< 0,1	Non
n-hexane	0,1	Non
Formaldéhyde (solution)	0,9	Non
Acétone (propan-2-one)	< 0,1	Non
3-propanolide (1,3-propiolactone)	< 0,1	Non
Acide acétique (100 %)	2,6	Non
Acide méthanesulfonique	< 0,1	Non
Chlorure de guanidinium (chlorhydrate de guanadine)	< 0,1	Non
EDTA tétrasodique (éthylène diamine tétrasodique)	0,5	Non
EDTA (acide édétique, acide éthylènediaminetétraacétique)	0,1	Non
Acide citrique	1	Non
Chlorhydrate de 4,4'-(4-iminocyclohexa-2,5-diénylidène-méthylène)dianiline (C.I.) Rouge de base 9)	< 0,1	Non
Chlorure de 4-[4,4'-bis(diméthylamino) benzhydrylidène]cyclohexa-2,5-dien-1-ylidène]diméthylammonium (C.I.) Violet de base 3)	0,6	Non
C.I. Violet basique 3 avec ≥ 0,1 % de cétone de Michler (n° CE 202-027-5)	< 0,1	Non
méthyl-1H-benzotriazole	<0,1	Non

(1) Estimations faites pour convertir certaines substances de litres en kg : Acide chlorhydrique fumant à 37 % (1,19 kg/l), chlorure de benzalkonium (0,98 kg/l), octhiline (1,03 kg/l) et acide trifluoroacétique (1,49 kg/l).

Les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessus sont collectés et calculés manuellement à partir des données disponibles et contiennent un niveau d'incertitude élevé. Le poids des substances est calculé en fonction de leur concentration dans le matériau. Si les informations sur la concentration ne sont pas disponibles, l'hypothèse est que 100 % du matériau est constitué de substance(s) entrant dans le champ d'application. Par conséquent, certains paramètres peuvent être surestimés. Le champ d'application des matériaux inclus dans les calculs peut ne pas être exhaustif.

Valneva entreprend actuellement un projet global visant à réaliser un inventaire des SoC et SoVHC dans tous ses sites de fabrication et de R&D de Valneva, ainsi que dans les processus associés d'ici 2025. Cela permettra de réaliser un état des lieux centralisé de ces substances, afin de pouvoir identifier la substitution potentielle de certaines substances, renforçant ainsi l'engagement du Groupe en matière de conformité réglementaire et de pratiques durables.

Valneva a investi au cours des dernières années dans des mesures de protection supplémentaires afin de se conformer aux réglementations applicables et ne peut exclure la possibilité qu'à l'avenir elle soit tenue de procéder à d'autres investissements de ce type.

Chimie verte

Selon la définition de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), la chimie verte est la conception de produits et de procédés chimiques qui réduisent ou éliminent la production de substances dangereuses. Pour l'industrie pharmaceutique, et plus particulièrement pour Valneva, l'innovation scientifique commence en laboratoire, où la chimie est essentielle à la conception et à la distribution de vaccins destinés à prévenir et à traiter les maladies. L'adoption des principes de la chimie verte peut permettre à Valneva d'évaluer, d'innover et d'identifier des pratiques plus efficaces de conception.

Pour plus de détails sur les rôles des organes d'administration, de gestion et de surveillance, les mesures d'incitation en faveur de la durabilité, la gestion des risques dans les rapports, les points de vue des parties prenantes, les IROs matériels et leurs processus d'évaluation liés à la chimie verte, voir la Section sur l'ESRS 2.

Valneva s'efforce de mettre en œuvre des processus de fabrication visant à minimiser les déchets et la consommation d'énergie. Ces efforts ont abouti à la formalisation d'engagements clairs en 2024, comme le résume le tableau ci-dessous et comme le décrivent en détail les Sections consacrées à l'ESRS E1 et à l'ESRS E5 (3.4.1 et 3.4.5 respectivement). En particulier, dans le cadre de ses objectifs de réduction des émissions, le Groupe vise à réduire de 50 % les émissions de GES des entreprises des Scope 1 et 2 provenant de ses laboratoires et de ses sites de production d'ici à 2030. En outre, Valneva poursuivra ses pratiques actuelles de zéro déchet en décharge sur certains sites. Pour atteindre ces objectifs, qui font partie du pilier Préserver la Planète de la stratégie ESG de Valneva, En 2025, Valneva compte lancer un nouveau projet visant à identifier, comprendre et évaluer les opportunités de la chimie verte applicables aux pratiques de ses laboratoires et de ses sites de production. À ce jour, Valneva n'a pas établi de politique en la matière et Valneva évaluera toute possibilité d'en définir une. En outre, Valneva n'utilise pas d'autres indicateurs que ceux présentés dans les autres Sections (voir le tableau ci-dessous).

Le tableau ci-dessous fournit des détails supplémentaires sur les domaines clés de la chimie verte dans l'industrie de Valneva et indique où trouver de plus amples informations sur les réponses de Valneva.

Domaines clés de la chimie verte dans l'industrie pharmaceutique

	Description	Section
Réduire les déchets	Réduire au minimum la production de déchets au cours des processus de fabrication.	ESRS E5 Section 3.4.5
Des solvants plus sûrs	Utiliser des solvants respectueux de l'environnement et moins dangereux.	ESRS E2 Section 3.4.2
Catalyse verte	Employer des catalyseurs qui améliorent l'efficacité et réduisent les sous-produits.	ESRS E2 Section 3.4.2
Efficacité énergétique	Concevoir des processus pour minimiser la consommation d'énergie.	ESRS E1 Section 3.4.1
Matières premières renouvelables	Utiliser des matières premières dérivées de ressources renouvelables.	Valneva utilise actuellement une grande variété d'ingrédients biosourcés dans ses processus de développement et de fabrication. ESRS E2 Section 3.4.2
Concevoir des produits chimiques plus sûrs	Créer des produits efficaces mais présentant moins de risques pour la santé et l'environnement.	ESRS E2 Section 3.4.2
Prévention de la pollution	Empêcher la contamination de l'air, de l'eau et du sol lors de la production et de l'élimination.	ESRS E2 Section 3.4.2

Les initiatives mises en œuvre en 2024 sont couvertes par les dépenses d'exploitation ordinaires de Valneva et ne devraient pas entraîner d'augmentations significatives des coûts d'exploitation ni d'investissements futurs.

Valneva n'a pas encore fixé d'objectifs liés à la chimie verte. Le Groupe évaluera s'il y a lieu de fixer un ou plusieurs objectifs relatifs aux SoC et SoVHC une fois que l'inventaire et l'évaluation de ces substances décrites ci-dessus seront terminés.

3.4.3 ESRS E3 – Ressources hydriques et marines

Cette Section décrit les politiques, les actions et les ressources liées à la gestion de l'eau et fournit des indicateurs et des cibles telles que des objectifs spécifiques pour les niveaux de consommation d'eau.

Actuellement, aucun des sites de fabrication ou de R&D de Valneva n'est situé dans des régions zones exposées à un risque hydrique élevé, ni ne recycle, ne réutilise ou ne stocke de l'eau. Le tableau suivant résume les IROs identifiés et liés aux thèmes significatifs de l'ESRS E3 :

ESRS E3 – RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES			
Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact de l'IRO sur Valneva et ses parties prenantes
Utilisation et approvisionnement en eau ou en ressources marines dans le cadre des activités internes	Risque pour les délais de production en cas de pénurie d'eau	Risque (opérationnel)	En cas de pénurie d'eau, il pourrait être difficile de maintenir l'approvisionnement en eau purifiée nécessaire aux processus de fabrication et de R&D, ce qui aurait un impact sur les délais de production.
	Impact sur la disponibilité de l'eau pour les communautés en raison de la consommation d'eau de Valneva et de ses fournisseurs	Impact négatif	Le Groupe utilise de l'eau dans ses processus de fabrication et de recherche et développement. Cette consommation peut affecter la disponibilité de l'eau au niveau local. Certains des fournisseurs de rang 1 du Groupe consomment de l'eau dans le cadre de leurs activités, ce qui peut affecter la disponibilité de l'eau au niveau local

Impacts, risques et opportunités liés à l'eau

Description des processus d'identification et d'évaluation des IROs significatives liées à l'eau et aux ressources marines

Veuillez vous reporter à l'ESRS 2, section IRO-1, pour obtenir des informations sur les processus d'identification et d'évaluation des IROs liés à l'eau et aux ressources marines mis en œuvre par Valneva.

Politiques, cibles et actions liées à la consommation d'eau

Politiques en matière de ressources hydriques et marines

La politique de Valneva en matière d'environnement, de sécurité au travail et de santé (EOHS) décrit dans sa section « Engagé pour la protection de l'environnement » l'engagement du Groupe à minimiser l'impact sur l'environnement, à promouvoir la durabilité et à garantir la sécurité et la santé de ses employés. Cette politique inclut des engagements visant à utiliser les ressources de manière rationnelle et durable, notamment l'eau, et à garantir sa restitution à l'environnement dans les conditions appropriées, tout en prenant en compte la gestion des risques et des impacts négatifs liés à son utilisation et approvisionnement. La politique EOHS s'applique à toutes les opérations et activités de Valneva, y compris les processus de développement, de fabrication et de conditionnement des vaccins. Pour plus d'informations sur la politique EOHS, voir la Section ESRS E1.

Dans le cadre de son pilier stratégique « Préserve la Planète », Valneva a identifié trois engagements clés, dont l'un concerne l'eau.

Comme le souligne la politique EOHS, Valneva s'engage à utiliser le capital naturel de manière durable. En particulier, Valneva s'engage à utiliser l'eau de manière rationnelle et durable, à gérer les risques potentiels liés à la rareté de l'eau et à veiller à ce que l'eau utilisée soit restituée à l'environnement dans les conditions requises. En outre, Valneva s'engage à gérer l'eau de manière durable et à trouver des solutions qui permettent au groupe d'être plus efficace dans l'utilisation de l'eau et de réduire sa consommation. Le Groupe a également adopté les mesures nécessaires pour garantir le respect de tous les seuils réglementaires locaux en matière de rejet des eaux usées.

La politique EOHS de Valneva promeut une gestion durable des ressources naturelles en réalisant des examens et évaluations réguliers pour renforcer le contrôle des émissions, assurer la conformité aux réglementations sur la qualité de l'air et des eaux usées dans toutes les installations, et s'aligner sur les dernières directives des organismes de réglementation, comme l'Agence de protection de l'environnement (EPA) américaine ou des organismes équivalents (par exemple, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) ou l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Actions et cibles en matière de ressources hydriques et marines

Valneva n'a pas encore défini d'actions ou de cibles liées à l'utilisation de l'eau. Le Groupe prévoit de déterminer s'il faut définir des objectifs après une évaluation plus approfondie de sa consommation d'eau sur ses sites de production et de recherche et développement.

Il n'existe actuellement aucune législation limitant la consommation d'eau de Valneva. Dans le cadre de ses propres activités, Valneva n'a pas d'activité dans les zones exposées à un stress hydrique élevé.

Indicateurs sur la consommation d'eau

CONSUMMATION D'EAU

(m ³)	2023	2024
R&D	9 167	9 027
Fabrication	67 012	44 516
TOTAL	76 179	53 543

Méthodologie de calcul : Des informations qualitatives ont été fournies sur les méthodes utilisées pour mesurer ou estimer la consommation d'eau sur chaque site, avec des approches variées telles que des relevés trimestriels de compteurs internes, des mesures directes ou des estimations.

Bien que Valneva privilégie autant que possible des mesures directes basées sur ses factures et relevés de compteurs, elle doit parfois recourir à des extrapolations ou estimations en l'absence de factures disponibles. Ces estimations, le cas échéant, sont basées sur les informations des années précédentes. On estime que 15 % des données déclarées sur l'eau par Valneva proviennent de mesures directes.

Le ratio d'intensité hydrique représente la consommation totale d'eau dans les activités de Valneva. En 2024, ce ratio s'élève à 315,7 m³ par million d'euros de chiffre d'affaires net.

Les années précédentes, l'entreprise a fait de gros efforts pour réduire sa consommation d'eau : en 2023, les sites de R&D de Valneva à Nantes et à Vienne ont réduit leur consommation d'eau de 30 % et 40 %, respectivement, par rapport à 2022. À Vienne, ce résultat a été obtenu en

remplaçant les équipements de recherche qui consommaient trop d'eau. À Nantes, l'arrêt des recherches sur le COVID-19 et l'adoption du travail à distance ont permis de réduire considérablement la consommation d'eau. Au niveau du Groupe, la consommation d'eau a diminué de 17 % en 2024. À Solna, cette réduction est principalement due à deux facteurs : la vente de la division de recherche de Valneva Suède en cours d'année et des efforts considérables pour optimiser le processus de remplissage-finition. Cette dernière a permis d'obtenir un rendement par lot plus élevé, ce qui a réduit le nombre de cycles de nettoyage requis.

Valneva a également amélioré la précision des données relatives à la consommation d'eau au cours des dernières années, en passant d'une méthodologie purement estimative à l'installation de compteurs d'eau ou à la renégociation des accords contractuels de location d'immeubles, intégrant l'obligation de la communication régulière d'informations sur la consommation d'eau. Sur le site de production de Valneva à Livingston, un projet a été lancé pour supprimer les humidificateurs inefficaces et réutiliser la vapeur des chaudières, améliorant ainsi le contrôle de la consommation d'eau.

3.4.4 ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes

Cette Section traite de l'intégration de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle d'affaires du Groupe, ainsi que des politiques, actions, objectifs et ressources qui s'y rapportent. Toutefois, en raison de la

disposition transitoire applicable en vertu de l'annexe C de l'ESRS 1, Valneva n'est pas tenue de communiquer les informations relatives à ESRS E4 dans le cadre de son premier État de durabilité.

Valneva a été en mesure d'identifier deux IROs liés à la biodiversité et aux dépendances vis-à-vis des écosystèmes à la suite de l'évaluation réalisée sur les ingrédients biosourcés, qui sont résumés dans le tableau suivant :

ESRS E4 – BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact de l'IRO sur Valneva et ses parties prenantes
Dépendance à l'égard des ingrédients biosourcés	Impact du changement climatique sur la qualité, la disponibilité et le prix des molécules biosourcées (d'origine végétale et animale)	Risque (opérationnel et financier)	Certaines molécules utilisées au cours du processus de fabrication sont biosourcées. Elles sont donc soumises à la pression de la biodiversité, au changement climatique et aux variations de prix liées à des récoltes variables ou à des changements dans la population animale.
	Les opérations nécessitent du sang de limules, une espèce classée comme vulnérable sur la liste rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), pour divers tests d'assurance qualité.	Impact négatif	Les produits sanguins de la limule sont utilisés dans le développement et la fabrication de produits pharmaceutiques pour les tests d'endotoxine, garantissant la sécurité des produits pharmaceutiques. L'espèce de limule concernée est <i>Limulus polyphemus</i> (côte est des États-Unis et Indo-Pacifique). Leur sang est utilisé pour produire respectivement du lysat d'amébocyte de Limule (LAL) et du lysat d'amébocyte de Tachypleus (TAL), les deux étant extraits sans nuire aux crabes, qui sont généralement collectés puis relâchés dans la nature après qu'une quantité mesurée de sang a été extraite et les crabes sont ensuite relâchés dans la nature.

Politiques, actions et cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Valneva n'a pas abordé cette question dans les politiques en 2024.

Actuellement, Valneva n'a pas défini d'objectif quantitatif précis pour ces IRO, mais elle prévoit de compléter l'évaluation des dépendances aux matériaux biosourcés et des substituts potentiels d'ici 2027. Les actions suivantes soutiendront cette évaluation :

Le sang des limules est d'une importance cruciale pour la réalisation des tests de sécurité des vaccins et d'autres interventions médicales, car il contient d'importantes cellules immunitaires sensibles aux bactéries toxiques et peut être utilisé pour détecter la contamination par des endotoxines bactériennes, une technique utilisée dans le monde entier depuis les années 1970. Les matériaux issus de la biotechnologie peuvent, dans certains cas, remplacer l'utilisation du sang de limule.

Le test d'endotoxines bactériennes (BET) réalisé par Valneva utilise actuellement du matériel dérivé de la limule (LAL), comme dans la plupart des BET de l'industrie. Pour réduire la dépendance à l'égard de cette espèce menacée, Valneva envisage des méthodes alternatives et a lancé des études de faisabilité pour l'introduction de la technologie du facteur C recombinant (rFC) pour deux de ses vaccins commercialisés (le BET n'est pas utilisé dans la production de DUKORAL) et le Groupe pourrait, dans la mesure du possible, étendre la méthode alternative du BET aux produits de son pipeline de R&D. La démonstration de l'équivalence entre le BET qui dépend du LAL et la méthode utilisant le rFC est un projet complet, qui nécessite des expertises très spécifiques et des instruments spécialisés, et qui peut prendre jusqu'à deux ans pour chaque produit concerné.

Si elle s'avère concluante, cette analyse pourra permettre à Valneva d'envisager la substitution du sang de limule par une méthode alternative.

3.4.5 ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire

Cette Section traite des politiques, des actions et des ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire. En outre, elle présente des indicateurs et des cibles concernant l'utilisation des ressources, y compris les ressources sortantes et les déchets.

Les fabricants de vaccins sont confrontés à un contexte réglementaire unique concernant les exigences en matière d'emballage, ce qui entraîne des défis importants pour la mise en œuvre de politiques d'économie circulaire au sein de l'industrie pharmaceutique. Chaque vaccin doit respecter de nombreuses normes réglementaires afin de garantir la qualité de chaque unité vendue. L'autorisation de mise sur le marché des vaccins requiert l'approbation des autorités sanitaires, qui examinent la qualité des processus de fabrication et appliquent des normes de sécurité strictes pour les ingrédients actifs, les excipients, les dispositifs et les matériaux d'emballage. En outre, les autorités sanitaires doivent approuver toute modification majeure de procédés, substances ou matériaux utilisés dans la production de vaccins, par le biais de nombreuses évaluations des risques pour l'environnement. L'ensemble de ces exigences peut constituer un frein aux actions d'éco-conception d'emballage, ou autres actions qui touchent la composition du produit et de son packaging.

Le matériau primaire d'emballage de Valneva comprend les unités de conditionnement en contact direct avec les ingrédients actifs et certains composants intégrés, formant une unité d'utilisation. Pour les vaccins de Valneva, les unités de conditionnement sont des récipients en verre (flacons ou seringues). Les composants intégrés sont des matériaux tels que les bouchons en caoutchouc pour la fermeture, les capsules (flacons), les tiges de piston, les appuis de doigts (seringues), et une étiquette produit solidement fixée à l'unité de conteneur. L'emballage primaire possède des propriétés physico-chimiques spécifiques pour garantir la stabilité des ingrédients actifs tout au long de la durée de conservation et assurer une utilisation optimale du vaccin par l'utilisateur final.

Les matériaux primaires d'emballage sont soumis à l'approbation des autorités réglementaires. Les régulateurs évaluent rigoureusement l'emballage primaire puisque le produit qu'il contient est injecté dans le corps humain.

Toute substance susceptible de s'échapper de l'emballage primaire peut poser des problèmes de sécurité (en raison des effets nocifs potentiels sur le corps humain) ou détériorer la qualité du produit au cours de sa durée de conservation. Compte tenu de cette réglementation en matière de sécurité et de qualité, Valneva ne peut pas mener d'actions particulière en matière d'économie circulaire sur les matériaux primaires d'emballage.

L'emballage secondaire est le vaccin final dans son état emballé. Les matériaux d'emballage secondaire comprennent des matériaux autres que l'unité d'utilisation, tels que les inserts de plateau blister, les couvercles blister, les brochures d'information destinées aux clients et le carton extérieur. L'emballage secondaire des vaccins de Valneva répond aux exigences de qualité de l'emballage primaire, par exemple en fournissant un environnement pour l'emballage primaire (unité d'utilisation) qui le protège de la rupture, de l'exposition à la lumière, des contraintes mécaniques importantes, etc. Les matériaux d'emballage secondaire eux-mêmes et le contenu imprimé sur les matériaux d'emballage secondaire sont soumis à l'approbation des autorités réglementaires.

L'emballage tertiaire comprend les matériaux utilisés pour l'expédition du produit final (emballage secondaire). Ces matériaux comprennent les boîtes d'expédition, les palettes, les étiquettes d'expédition et de palettes, les cornières de protection, les emballages, etc. Les matériaux d'emballage tertiaire offrent un certain degré de protection contre les influences extérieures telles que les facteurs de stress mécaniques, thermiques ou d'humidité. Les matériaux d'emballage tertiaire ne sont pas soumis à l'approbation des autorités réglementaires.

En 2024, 99 % des emballages secondaires des vaccins de Valneva étaient recyclables et 66 % des vaccins commercialisés par Valneva avaient un emballage secondaire sans plastique et un emballage sans blister.

D'ici la fin de l'année 2024, 100 % des sites de production de Valneva auront atteint le niveau zéro de mise en décharge, garantissant ainsi que tous les produits commercialisés par l'entreprise seront fabriqués dans des sites sans mise en décharge.

Le tableau ci-dessous comprend les IRO significatives identifiées par Valneva en rapport avec l'ESRS E5 sur l'utilisation des ressources et l'économie circulaire :

ESRS E5 - UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE			
Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact de l'IRO sur Valneva et ses parties prenantes
Empreinte environnementale des emballages de vaccins	Augmentation des approbations réglementaires et des coûts financiers en raison du durcissement de la réglementation	Risque (financier et réglementaire)	Le Groupe fait face à des risques financiers et réglementaires liés au renforcement des normes, qui pourraient l'obliger à investir dans le remplacement des composants d'emballage primaire et/ou secondaire par des matériaux plus durables, nécessitant ainsi une nouvelle approbation réglementaire pour ces matériaux.
	Réduction des coûts financiers grâce à l'éco-conception des produits et à la réduction des emballages	Opportunité	En éco-concevant et/ou en réduisant l'emballage des vaccins, Valneva pourrait diminuer sa consommation de matières premières, réduire la production de déchets et abaisser les coûts associés à leur gestion.
	Nouvelles lignes directrices et réglementations en matière d'éco-conception des produits	Opportunité	Les lignes directrices en matière d'éco-conception peuvent inclure la priorité donnée à la conception de vaccins oraux plutôt que injectés par seringue, la réduction de la taille et du poids de l'emballage, ainsi que l'optimisation des matériaux utilisés, entre autres. Voir les lois/objectifs européens de 2024 sur la réduction et la réutilisation des emballages.
	Nouvelle conception des processus de fabrication pour l'optimisation des coûts et de l'efficacité	Opportunité	La réduction de la quantité de ressources utilisées sera probablement la voie la plus économiquement viable pour tous les scénarios. Toutefois, à court terme, la recertification des processus de fabrication est trop coûteuse.
	Impact sur l'environnement dû aux déchets d'emballage des vaccins, aux déchets d'emballage primaire et à l'épuisement des ressources	Impact négatif	L'emballage primaire n'est pas recyclable et produit des déchets biologiques qui nécessitent un traitement spécial. L'emballage secondaire des vaccins entraîne des déchets.
Empreinte de l'emballage tertiaire	Risques financiers liés aux réglementations en matière d'emballage	Risque (financier)	Le Groupe est confronté à des risques financiers liés au renforcement des réglementations qui pourraient l'obliger à investir dans le remplacement de ses emballages d'expédition par des matériaux plus durables, ce qui entraînerait une augmentation des coûts de la chaîne d'approvisionnement (matériaux et services).
	Réduction de la production de déchets grâce à un emballage d'expédition plus durable	Opportunité	Dans le cadre de la définition de sa stratégie d'approvisionnement durable, Valneva pourrait établir des partenariats clés avec ses fournisseurs et prestataires de services pour explorer des options d'emballage d'expédition plus durables, ce qui permettrait de réduire la production de déchets et les coûts liés à leur gestion.
Empreinte environnementale de l'emballage externe/de l'expédition	Impact sur l'environnement en raison des émissions de GES dues à l'emballage.	Impact négatif	Les emballages tertiaires ou les emballages d'expédition entraînent des déchets.
Coût des matières premières	Augmentation du coût des matières premières, entraînant des dépenses supplémentaires pour Valneva	Risque (opérationnel et financier)	L'augmentation du coût des matières premières peut engendrer des dépenses supplémentaires pour les opérations directes de l'entreprise, ainsi que des coûts potentiellement répercutés à travers la chaîne d'approvisionnement (matériaux et services).
	Approvisionnement unique pour les intrants clés	Risque (opérationnel et financier)	Nécessité d'une analyse ESG plus poussée des fournisseurs directs critiques de Valneva, afin de comprendre comment ce risque peut ou non affecter le groupe. Ce risque peut affecter l'entreprise à court terme (imprévisible).
	Disponibilité et coût croissant des molécules biosourcées	Risque (opérationnel et financier)	Selon le scénario, les produits animaux peuvent devenir plus chers (car ils ont généralement une plus forte intensité de carbone) ou les produits végétaux peuvent devenir plus coûteux (si le changement climatique s'accroît). Des recherches spécifiques doivent être menées pour comprendre comment le changement climatique peut avoir un impact sur la liste des molécules biosourcées utilisées par Valneva.

Politiques, actions et cibles liées à l'économie circulaire

Politiques liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

La politique de Valneva en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail (EOHS) souligne l'engagement du Groupe à minimiser l'impact sur l'environnement, à promouvoir la durabilité et à garantir la sécurité et la santé de ses employés. La politique en matière de sécurité et de santé au travail englobe tous les IROs importants concernant l'ESRS E5. Cette politique comprend des engagements visant à réduire l'utilisation de ressources vierges, à augmenter l'utilisation de ressources secondaires (recyclées), à mettre en œuvre des analyses du cycle de vie, à optimiser la gestion des déchets et l'utilisation de matériaux recyclés. Les actions clés pour mettre en œuvre ces engagements comprennent l'éco-conception des produits de Valneva, les stratégies de gestion des déchets et les pratiques d'approvisionnement durables.

La politique EOHS de Valneva met en avant l'importance d'un approvisionnement et d'une utilisation durable des ressources dans le cadre de son engagement à réduire l'impact environnemental et à promouvoir la durabilité. Cela inclut l'utilisation durable des ressources naturelles, le recours aux analyses du cycle de vie, à l'éco-conception des produits, à l'application de la hiérarchisation des déchets, à l'optimisation de la gestion des déchets et au recours à l'usage de matériaux recyclés. Enfin, Valneva collabore avec des entreprises de gestion des déchets certifiées de manière à une gestion et une élimination correcte des déchets en fin de vie.

La politique EOHS de Valneva présente la hiérarchisation des déchets du groupe, et met l'accent sur la prévention, suivie de la réutilisation, du recyclage et d'autres méthodes de récupération, avant d'envisager toute forme d'élimination. Cette politique insiste sur l'utilisation durable des ressources naturelles et sur la mise en œuvre de l'analyse du cycle de vie et des principes d'éco-conception afin d'éviter, dès la phase de conception, la production de déchets. La politique décrit les mesures à prendre pour prévenir les risques pour l'homme et l'environnement et, lorsque la prévention n'est pas possible, pour minimiser raisonnablement les impacts liés à la gestion des déchets produits.

La politique EOHS s'applique à toutes les opérations et activités de Valneva, y compris les processus de développement, de fabrication et de conditionnement des vaccins. Le plus haut responsable de la mise en œuvre de la politique est le directeur des opérations. Les équipes EOHS sont chargées de la mise en œuvre et du suivi quotidiens de la politique. Les responsables à tous les niveaux sont chargés de veiller à ce que la politique soit communiquée et mise en œuvre de manière efficace dans leurs domaines respectifs.

Dans sa politique EOHS, Valneva s'engage à respecter les normes et initiatives pertinentes de tiers, y compris l'Accord de Paris, la législation locale et européenne en matière de santé et de sécurité, la législation environnementale pertinente et les directives fournies par des organismes de réglementation tels que l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis ou ses équivalents. Le Groupe s'aligne également sur les normes établies par des organisations telles qu'EcoVadis pour évaluer la durabilité de sa chaîne d'approvisionnement.

En définissant cette politique, Valneva a pris en compte les intérêts des principales parties prenantes, y compris les employés, les clients, les fournisseurs de rang 1 et la communauté au sens large. Les consultations et les engagements soutiennent l'intégration des perspectives des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Le Groupe s'engage auprès de ses parties prenantes par le biais de divers canaux, notamment des réunions, des forums et son site web.

La politique EOHS est accessible à toutes les parties prenantes concernées, ainsi qu'à celles impliquées dans sa mise en œuvre, via le site Web de l'entreprise, les communications internes et les programmes de formation.

Cibles et actions liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Les IROs associées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire présentent de nombreuses considérations pour l'approche future du Groupe en matière d'utilisation et d'approvisionnement en matériaux. Valneva s'est actuellement fixé un objectif lié à ces sujets : définir d'ici 2026 une politique d'approvisionnement durable comprenant des critères respectueux de l'environnement pour la sélection des fournisseurs et la conclusion de contrats avec eux. Valneva estime que le processus de définition et de mise en œuvre de cette politique générera des informations qui serviront de base à d'éventuels objectifs supplémentaires qu'elle pourrait fixer à l'avenir. Pour les IROs liés à l'emballage de ses produits ou fournitures, Valneva estime qu'elle sera en mesure de définir des actions et des objectifs plus éclairés et impactant après une implication interne et externe approfondie sur ces sujets au cours de l'année 2025.

Les actions envisagées pour l'emballage secondaire chez Valneva incluent une collaboration étroite avec les équipes de développement internes afin d'explorer des alternatives sans plastique dès les premières étapes du développement technique des produits. L'engagement avec les fournisseurs de matériaux pour les futurs emballages secondaires sans plastique et sans blister est également considéré comme une mesure potentielle d'amélioration.

En ce qui concerne l'emballage tertiaire, Valneva étudiera les solutions envisageables pour éliminer le plastique vierge et passer à des matériaux recyclés et recyclables afin de réduire son impact sur l'environnement et d'améliorer la durabilité.

Indicateurs sur la gestion des déchets

Valneva a identifié et établi des indicateurs clés de performance pour suivre et mesurer ses progrès en matière de gestion de déchet. Tous les indicateurs clés de performance présentés sont méticuleusement suivis par

l'outil de reporting ESG de Valneva et calculés par cet outil. Ces données sont collectées et contrôlées afin de garantir l'exactitude du reporting de la donnée dans le respect des exigences réglementaires.

CONTENU RECYCLABLE DES EMBALLAGES PRIMAIRES ET SECONDAIRES DES PRODUITS

(%)	2024
TOTAL	63

La valeur indiquée est la moyenne du contenu recyclé dans l'emballage des trois vaccins de Valneva.

TOTAL DES DÉCHETS PRODUITS

(tonnes)	2021	2022	2023	2024
Déchets dangereux	118,45	195,12	171,78	119
Déchets non dangereux	170,32	260,92	280,76	230
TOTAL	288,77	456,04	452,54	349

QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS DÉTOURNÉS DE L'ÉLIMINATION

(tonnes)	2024
DÉCHETS DANGEREUX	86
Préparation en vue d'une réutilisation	0
Recyclage	0
Autres opérations de valorisation	86
DÉCHETS NON DANGEREUX	142
Préparation en vue d'une réutilisation	2
Recyclage	106
Autres opérations de valorisation	34
TOTAL	228

QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS ENVOYÉS À L'ÉLIMINATION

(tonnes)	2024
DÉCHETS DANGEREUX	33
Incinération	22
Mise en décharge	10
Autres opérations d'élimination	1
DÉCHETS NON DANGEREUX	88
Incinération	1
Mise en décharge	20
Autres opérations d'élimination	67
TOTAL	121

QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS

	2022	2023	2024
TOTAL DES DÉCHETS (tonnes)	456	452	349
Quantité de déchets non recyclés (tonnes)	147	143	121
Quantité de déchets recyclés (tonnes)	309	309	228
Quantité de déchets non recyclés (%)	32	32	35

Valneva suit les flux de déchets liés à son secteur ou à ses activités via son outil de collecte et de reporting ESG. Les déchets générés par les sites de production et de R&D de l'entreprise sont classés en deux catégories :

- **déchets non dangereux** : Il s'agit du papier, du carton, du plastique, des palettes, des produits ménagers recyclables tels que les boîtes métalliques et les plastiques, du verre, du métal et d'autres matériaux similaires ;
- **déchets dangereux** : Il s'agit notamment des produits chimiques usagés, des déchets biologiques en plastique souillés, des déchets électriques et des équipements électroniques, ainsi que d'autres matériaux dangereux.

Dans l'ensemble, la quantité totale de déchets générés a diminué d'environ 10 %. Cette réduction est principalement due à la vente de la division de recherche de Valneva Suède en milieu d'année, ainsi qu'à une baisse des niveaux de production dans certains départements. De plus, d'importants efforts d'optimisation du processus de remplissage-finissage ont permis d'augmenter le rendement par lot, réduisant ainsi la quantité de déchets produits. Par ailleurs, à Solna, la production de déchets a été particulièrement élevée en 2023 en raison de l'élimination d'une quantité significative de matériaux issus du projet COVID-19, traités par incinération avec récupération de chaleur. En outre, le vidage d'un site de stockage a également contribué à cette augmentation, avec une grande quantité de matériaux, principalement du métal, orientés vers le recyclage.

Les déchets biologiques, qui sont directement liés aux activités de Valneva dans le domaine de la biotechnologie,

constituent une catégorie spécifique de déchets dangereux. Les déchets biologiques représentent environ 35 % des déchets générés par les sites de R&D et de production. Le traitement de ces déchets fait l'objet d'un suivi particulier en raison des obligations réglementaires de chaque pays.

Valneva suit la quantité totale de déchets dangereux générés en interne, ainsi que la quantité totale de déchets radioactifs générés en interne.

Valneva collecte les données relatives aux déchets sur l'ensemble de ses sites, en les catégorisant de manière spécifique. Ce processus de collecte des données relatives aux déchets associe des mécanismes de suivi internes à des données provenant de partenaires externes de gestion des déchets. Le suivi du détournement des déchets de l'élimination est assuré grâce aux reportings fournis par ces partenaires externes.

Les déchets sont classés comme non dangereux (notamment le carton, les palettes, les produits ménagers recyclables tels que les boîtes métalliques et les plastiques, le verre et le métal) ou dangereux (notamment les déchets biologiques solides, les déchets chimiques et les déchets électriques et électroniques).

Valneva veille à ce que toutes les données relatives aux déchets respectent les réglementations locales en matière de classification, de suivi, de gestion et des exigences préalables à l'élimination. Le processus de gestion des déchets est soigneusement contrôlé à chaque étape par des équipes internes spécialisées et par la direction du site.

3.4.6 Publications relatives à la taxonomie de l'UE

Article 8 du règlement (UE) 2020/852 – Taxonomie

Cadre et exigences de la taxonomie européenne

Le règlement sur la taxonomie est un élément clé du plan d'action de la Commission européenne visant à réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable. En tant que système de classification des activités économiques durables sur le plan environnemental, il représente une étape importante vers la réalisation de la neutralité carbone d'ici 2050, conformément aux objectifs climatiques de l'UE ⁽¹⁾.

Ce cadre réglementaire est défini par le règlement (UE) 2020/852 et a été mis en œuvre progressivement par une série de règlements connus sous le nom de « règlements délégués », notamment les règlements délégués sur le climat (2021/2139 et 2023/2485), le règlement délégué sur l'environnement (2023/2486) et le règlement délégué sur les divulgations (2021/2178). Des lignes directrices supplémentaires ont également été publiées par les autorités compétentes, notamment les divers documents de questions et réponses (FAQ) publiés par la Commission européenne pour faciliter la mise en œuvre, ainsi que les

rapports publiés par la Plateforme sur la finance verte en ce qui concerne les quatre objectifs et les garanties minimales.

En vertu de la taxonomie de l'UE, les entreprises sont tenues de publier la part de leur chiffre d'affaires, de leurs dépenses d'investissement (CapEx) et de leurs dépenses opérationnelles (OpEx) éligibles et, à partir de 2024, contribuant de manière substantielle à l'un des six objectifs environnementaux suivants ⁽²⁾ :

- atténuation du changement climatique (*Climate Change Mitigation* – CCM) ;
- adaptation au changement climatique (*Climate Change Adaptation* – CCA) ;
- utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines (*Water and Marine Resources* – WTR) ;
- transition vers une économie circulaire (*Circular Economy* – CE) ;
- prévention et contrôle de la pollution (*Pollution Prevention and Control* – PPC) ; et
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (*Biodiversity and Ecosystems* – BIO).

⁽¹⁾ Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021, complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil, précise le contenu et le format des informations à publier par les entreprises soumises aux articles 19 bis ou 29 bis de la directive 2013/34/UE concernant les activités commerciales respectueuses de l'environnement, et définit la méthodologie à suivre pour se conformer à cette obligation de publication. Disponible à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R2178&from=EN>.

⁽²⁾ <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2020/852/oj/eng>.

Exigences en matière de publication

Les exigences de publication des indicateurs clés de performance au titre de l'exercice 2024 concerne l'éligibilité et l'alignement à tous les objectifs. Valneva est tenue de publier les indicateurs clés de performance (ICP) mettant en évidence la proportion de son chiffre d'affaires, de ses dépenses opérationnelles (OpEx) et de ses dépenses d'investissement (CapEx) éligibles résultants de produits et / ou de services associés à des activités économiques décrites dans les annexes de la Taxonomie. Une activité économique est donc durable (« alignée ») sur le plan environnemental lorsqu'elle :

- est éligible pour au moins un des objectifs environnementaux ;
- contribue de manière substantielle à l'objectif auquel elle est éligible ;
- ne compromet pas de manière significative l'atteinte de l'un des autres objectifs environnementaux ;
- est effectuée dans le respect des garanties minimales.

Après une mise en œuvre progressive, le règlement sur la taxonomie est désormais pleinement en vigueur et couvre l'intégralité des objectifs environnementaux. Par conséquent, les activités qui contribuent aux six objectifs de l'UE ont fait l'objet d'un examen d'éligibilité et d'alignement dans le cadre du présent Rapport.

Le champ des activités éligibles en 2024 concerne donc :

Activités éligibles	Activités de Valneva
PPC 1.2 – Fabrication de médicaments	Production de vaccins, y compris IXIARO, IXCHIQ et DUKORAL
CCM 6.5 – Transport par motos, véhicules particuliers et véhicules utilitaires légers	Location et achat de voitures de société
CCM 7.3 – Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	Modernisation des systèmes de chauffage, de ventilation et d'éclairage dans les installations de Valneva
CMM 7.5 – Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	Remplacement ou entretien des systèmes de surveillance des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, de l'énergie et de l'approvisionnement en gaz
CCM 7.6 – Installation, entretien et réparation des technologies d'énergie renouvelable	Remplacement ou maintenance des technologies d'énergie renouvelable dans les installations de Valneva
CCM 7.7 – Acquisition et propriété des bâtiments	Introduction d'un nouveau bâtiment sur le site de Livingston

Les activités 3.2 et 7.2 (relatives à la rénovation d'installations de fabrication) ont été menées, mais elles n'ont pas été incluses dans le calcul des dépenses éligibles car elles représentaient moins de 25 % de la valeur du bâtiment.

Présentation des résultats de l'éligibilité

Chiffre d'affaires

Les sources de revenus de Valneva comprennent 1) la vente de médicaments, 2) la distribution de produits de tiers et 3) les revenus provenant de collaborations, de licences et d'accords de service. Sur la base de l'évaluation

Résultats 2024

Compte tenu du cadre réglementaire rappelé ci-dessus, Valneva a un chiffre d'affaires éligible (77 %), des dépenses opérationnelles (16 %) et des dépenses d'investissement (76 %). Cela est dû en grande partie au chiffre d'affaires éligible à l'activité « PPC 1.2. Fabrication de médicaments », et les OpEx et CapEx associés (respectivement 16 % et 8 % des OpEx et CapEx éligibles à la Taxonomie) Comme les années précédentes, le Groupe a également identifié des OpEx et CapEx liés à des « mesures individuelles », correspondant à des dépenses de maintenance, d'achat et d'investissement permettant directement aux activités de devenir sobres en carbone ou de réduire les émissions de GES – principalement les activités immobilières décrites dans la section 7 de l'Annexe 1 de l'Acte Délégué sur le Climat concernant l'atténuation des effets du changement climatique. Valneva a identifié des activités éligibles pour les objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique, de prévention et de contrôle de la pollution et d'économie circulaire. Aucune activité éligible n'a été identifiée pour les autres objectifs environnementaux que sont l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines, ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

de l'éligibilité réalisée au niveau du produit, le chiffre d'affaires des premier flux de recettes correspond à une activité de la taxonomie et est donc éligible. La vente de médicaments, y compris la vente des produits IXIARO, DUKORAL et IXCHIQ, contribue à l'objectif de prévention et de contrôle de la pollution dans le cadre de l'activité « 1.2. Fabrication de médicaments ». En 2024, le chiffre d'affaires éligible est de 130 millions d'euros, soit 77 % du chiffre d'affaires total (169,579 millions d'euros)⁽¹⁾. En 2023, le chiffre d'affaires éligible à la taxonomie était de 67 %. Cette augmentation est due à l'importance accrue de la vente de médicaments dans le chiffre d'affaires du Groupe.

⁽¹⁾ Pour le rapprochement avec les états financiers consolidés, voir la Section 1.4.3 (a) du présent DEU.

OpEx

Conformément à la taxonomie, les OpEx comprennent les coûts directs, non-inscrits à l'actif, liés à l'équipe R&D, aux projets de rénovation des bâtiments, aux contrats de location à court terme, à l'entretien et aux réparations. Il comprend les dépenses nécessaires à l'entretien courant des actifs classés en tant qu'immobilisations corporelles.

Sur la base du type des OpEx incluses dans la taxonomie, l'exemption d'immatérialité ne s'applique pas à Valneva. Le dénominateur des OpEx de la Taxonomie représente 22 % des OpEx comptables totales du Groupe ⁽¹⁾ (soit une valeur absolue de 58,8 millions d'euros). Par conséquent, aucune exemption de matérialité n'a été appliquée pour le calcul du numérateur des OpEx de la taxonomie.

Au total, 9,3 millions d'euros, soit 16 % des OpEx de la Taxonomie du Groupe, sont éligibles. Sur ce total, près de 16 % sont imputables à la R&D et à d'autres activités de maintenance destinées à soutenir la fabrication de médicaments en tant que chiffre d'affaires éligible au titre de l'activité PPC 1.2 (OpEx de type A). Ces OpEx correspondent aux dépenses qui entrent dans la définition des OpEx de la taxonomie incombant aux sites de production de Solna et Livingston. D'autres « mesures individuelles » représentant 0,06 %, ont également été identifiées comme des OpEx éligibles pour les activités CCM 7.3, CCM 7.5 et CCM 7.6 (OpEx de type C). Ces activités comprennent la location de véhicules de société, l'exploitation de stations de recharge et l'entretien de systèmes de gestion de l'énergie. En 2023, le Groupe a déclaré 2 % des dépenses opérationnelles comme étant éligibles à la taxonomie. Le changement de cette année est dû à l'identification d'OpEx supplémentaires contribuant à soutenir la fabrication de médicaments en tant que chiffre d'affaires éligible.

CapEx

Conformément à la taxonomie, le dénominateur des dépenses d'investissement est constitué des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles au cours de l'année fiscale, avant amortissement et toutes réévaluation, y compris celles résultant de réévaluations et de dépréciations, ainsi qu'à l'exclusion des variations de la juste valeur. Il comprend les acquisitions d'immobilisations corporelles (IAS 16), d'immobilisations incorporelles (IAS 38) et d'actifs liés aux droits d'utilisation (IFRS 16).

Pour 2024, la variation des CapEx du Groupe, ou dénominateur CapEx de la Taxonomie, est de 14,7 millions d'euros, peut être réconciliée avec le tableau de variation des immobilisations. ⁽²⁾

Au total, 11,1 millions d'euros, soit 76 % des CapEx du Groupe, sont éligibles. Ceci est principalement dû à l'acquisition et à la rénovation de bâtiments liés au site de production de Valneva à Livingston et au site de R&D à Nantes. Sur ce total, 8 % sont dus aux CapEx sur les sites de production de Solna et de Livingston pour l'activité PPC 1.2 (CapEx de type A). Les 68 % restants correspondent principalement à l'acquisition de bâtiments sur le site de production de Livingston dans le cadre de l'activité CCM 7.7 (CapEx Type C).

En 2023, le Groupe a déclaré 93 % des CapEx éligibles à la taxonomie. Le changement de cette année est dû à la diminution des dépenses liées aux activités de rénovation...

Présentation des résultats de l'alignement

Valneva a des activités éligibles pour le chiffre d'affaires, les OpEx et les CapEx en 2024. À ce titre, le Groupe a évalué l'alignement sur la base des critères attribués à ces activités concernant la contribution substantielle aux objectifs environnementaux, les critères DNSH et les garanties minimales.

Après étude des critères d'alignement, aucune activité n'est prévue pour 2024. Ceci est principalement dû au fait que le critère DNSH « Adaptation au changement climatique », qui s'applique à toutes les activités éligibles, n'a pas été rempli : en effet, Valneva n'a pas encore réalisé d'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité requise par ce DNSH.

En procédant à l'évaluation de l'alignement, Valneva a également identifié d'autres éléments de non-conformité et les mesures nécessaires pour améliorer l'alignement à l'avenir. Les résultats de cette analyse sont décrits ci-dessous.

Respect des critères « Ne pas causer de préjudice important » (DNSH) - Adaptation au changement climatique

Comme indiqué ci-dessus, Valneva n'a pas encore réalisé d'évaluation des risques dus au changement climatique et de la vulnérabilité, comme l'exige l'appendice A de l'annexe 1 du règlement délégué relatif aux objectifs climatiques, et ne satisfait donc pas à ce critère d'alignement, qui s'applique à toutes les activités éligibles. Le Groupe prévoit de réaliser une évaluation des risques dus au changement climatique en 2025.

⁽¹⁾ Pour l'exercice en cours, le produit de la vente d'un « bon d'examen prioritaire », d'un montant total de 90,8 millions d'euros, a été exclu des dépenses opérationnelles, étant donné qu'il s'agissait d'un effet extraordinaire unique en 2024, afin de permettre la comparabilité d'une année sur l'autre.

⁽²⁾ Voir la Section 1.4.3 (a) du présent DEU.

Respect des critères de contribution substantielle et des critères DNSH par activité

CONTRÔLE DE LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Activités éligibles	Évaluation de l'alignement
PPC 1.2 – Fabrication de médicaments	<p>Les critères de contribution substantielle ne sont pas remplis car, bien que les évaluations BREF (documents de référence sur les meilleures techniques disponibles) requises aient été effectuées, les résultats restent non conformes. Toutefois, d'autres critères de contribution substantielle, notamment la composition des produits et les exigences en matière d'information, sont pris en compte dans les approbations réglementaires délivrées par des agences telles que la FDA et la MHRA.</p> <p>En ce qui concerne les critères DNSH spécifiques à cette activité, les critères relatifs à l'eau et à l'économie circulaire sont pris en compte par les plans de gestion en place. Les évaluations relatives à l'atténuation du changement climatique et à la biodiversité continueront d'être examinées au cours des années suivantes.</p> <p>Pour plus d'informations, voir les Sections 3.3.4, 3.4.1 et 3.4.4.</p>

ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Activités éligibles	Évaluation de l'alignement
CCM 6.5 – Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	<p>Les voitures de société louées respectent les seuils d'émission de CO₂/km requis pour les véhicules M1 et N1.</p> <p>En ce qui concerne les critères DNSH spécifiques à cette activité, couvrant la prévention et le contrôle de la pollution et l'économie circulaire, Valneva continuera à travailler avec ses fournisseurs pour soutenir l'alignement.</p>
CCM 7.3 – Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	<p>La modernisation des systèmes de chauffage, de ventilation et d'éclairage dans les installations de Valneva correspond aux types d'installations autorisées par les critères de contribution substantielle.</p> <p>Les critères spécifiques du DNSH en matière de prévention et de contrôle de la pollution pour cette activité ne sont pas remplis cette année, car les évaluations doivent être effectuées. Pour plus d'informations, consulter les Sections 3.3.4 et 3.4.1.</p>
CMM 7.5 – Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	<p>La plupart des projets éligibles pour cette activité n'entrent pas dans le champ des installations définies par les critères de contribution substantielle et ne seraient donc pas conformes. Pour plus d'informations, consulter les Sections 3.3.4 et 3.4.1.</p>
CCM 7.6 – Installation, entretien et réparation des technologies d'énergie renouvelable,	<p>L'amélioration des pompes à chaleur sur le site de Solna correspond à une mesure autorisée par les critères de contribution substantielle pour cette activité. Pour plus d'informations, consulter les Sections 3.3.4 et 3.4.1.</p>
CCM 7.7 – Acquisition et propriété des bâtiments,	<p>Les évaluations de l'efficacité énergétique réalisées pour le bâtiment Livingston ne remplissent pas tous les critères de contribution substantielle et ne sont donc pas conformes. Pour plus d'informations, consulter les Sections 3.3.4 et 3.4.1.</p>

Respect des critères « Ne pas causer de préjudice important » (DNSH)

Adaptation au changement climatique

Comme indiqué ci-dessus, Valneva n'a pas encore réalisé d'évaluation des risques dus au changement climatique et de la vulnérabilité, comme l'exige l'appendice A de l'annexe 1 de l'acte délégué relatif aux objectifs climatiques, et ne satisfait donc pas à ce critère d'alignement, qui s'applique à toutes les activités éligibles. Le Groupe prévoit de réaliser une évaluation des risques dus au changement climatique en 2025.

Valneva prévoit de réaliser une évaluation des risques dus au changement climatique en 2025 pour les activités liées à :

- l'atténuation des changements climatiques ;
- l'économie circulaire ;
- la prévention de la pollution ;
- l'eau ;
- la biodiversité.

Le respect des garanties minimales

En 2024, une analyse des garanties minimales a été réalisée au niveau du Groupe. Les mesures de garanties consistent à mettre en œuvre des procédures pour s'aligner sur les principes directeurs de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) à l'intention des entreprises multinationales, aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, sur la Charte internationale des droits de l'homme des Nations Unies, et sur les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). Les garanties minimales couvrent les thématiques des droits humains, de la lutte contre la corruption, de la concurrence locale et de la fiscalité.

Le Groupe respecte les exigences relatives aux sauvegardes minimales, et les politiques ainsi que les plans d'action associés sont détaillés dans d'autres sections.

- Valneva s'engage à respecter les droits de l'homme tout au long de la chaîne de valeur, comme l'illustre la déclaration de position sur les droits de l'homme (voir la Section 3.5.1).
- La politique de Valneva en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin adopte une position de tolérance zéro envers la corruption, soutenue par le Code de conduite et d'éthique ainsi que par la formation des employés, et réaffirme le respect des lois locales ainsi que des principes internes relatifs au droit de la concurrence (voir la Section 3.6.1).
- Le code de conduite pour les partenaires commerciaux établit les exigences du Groupe en matière de respect des normes éthiques par les fournisseurs de rang 1 (voir la Section 3.3.3).
- Valneva permet aux dénonciateurs de faire part de leurs préoccupations de manière anonyme et sans représailles via une plateforme dédiée (voir la Section 3.6.1).

Note méthodologique

Les analyses sont effectuées dans le cadre de la consolidation financière.

Les informations financières utilisées pour la ventilation des indicateurs d'éligibilité et d'alignement proviennent des systèmes d'information de Valneva (suivi des investissements, consolidation) à la clôture de l'année fiscale 2024. Il a été analysé et vérifié conjointement par les équipes financières du Groupe, afin de s'assurer de leur cohérence avec le chiffre d'affaires consolidé, les CapEx et les OpEx de l'année fiscale 2024 pour éviter tout double comptage des activités éligibles au numérateur des indicateurs de la Taxonomie, conformément au règlement (UE) 2023/2486.

Dans le cadre de l'analyse d'éligibilité, tous les chiffres d'affaires, OpEx et CapEx ont été examinés un par un et affectés à une activité taxonomique, en tenant compte des codes NACE. Cette analyse a été effectuée par les équipes EHS (Environnement, Santé et Sécurité) locales et financières, puis revue par les équipes ESG mondiales et financières. Cette revue ligne par ligne menée par les équipes locales a également permis d'identifier les OpEx et CapEx de l'activité PPC 1.2 (OpEx et CapEx de type A) sur les sites de production de Solna et Livingston afin de les distinguer des mesures individuelles non liées à la fabrication de médicaments (OpEx et CapEx de type C). La CapEx indiquée est une CapEx individuelle. Les ratios des CapEx verts par activité taxonomique sont disponibles dans les tableaux de l'annexe X.

Sur la base de l'analyse d'éligibilité, une évaluation de l'alignement a été réalisée comme suit :

- chiffre d'affaires – Pas d'exclusion, toutes les sources de revenus sont évaluées ;
- OpEx – toutes les dépenses éligibles > 5 000 € (ce qui représente une couverture de > 99 % des dépenses opérationnelles éligibles pour la taxonomie) ;
- CapEx – toutes les dépenses éligibles > 20 000 € (soit une couverture de 93 % des dépenses éligibles).

Des évaluations de l'alignement ont été réalisées par les équipes EHS locales pour chaque activité pertinente au niveau de l'actif/du produit. Une fois terminé, l'alignement a été validé par l'équipe ESG mondiale et le directeur des opérations.

Une explication détaillée de la méthodologie d'évaluation de l'éligibilité à la taxonomie européenne et de l'alignement du Groupe est présentée dans la note méthodologique de la taxonomie européenne. Cette méthodologie est maintenue par la directrice ESG mondial. Elle est mise à jour chaque année au fur et à mesure de l'entrée en vigueur du règlement et de l'évolution des processus du Groupe.

Activités liées à l'énergie nucléaire et au combustible fossile (acte délégué 2022/1214, annexe XII)

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	OUI/NON
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Ligne	Activités liées au combustible fossile	OUI/NON
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Les indicateurs clés de performance (« ICP ») associés à la taxonomie européenne comprennent le chiffre d'affaires, les dépenses opérationnelles (OpEx) et les dépenses d'investissement (CapEx). Pour présenter les ICP de la taxonomie,

Valneva utilise les modèles fournis dans l'annexe II de la loi déléguée sur les informations à publier, telle qu'amendée par l'annexe V du règlement 2023/2486 (à l'exception des parties non affectées).

ICP du chiffre d'affaires

	Proportion chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total	
	Aligné avec la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	— %	— %
CCA	— %	— %
WTR	— %	— %
CE	— %	— %
PPC	— %	77 %
BIO	— %	— %

(1)	(2)	(3)	(4)	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Does Not Significantly Harm)						(17)	(18)	(19)	(20)
				(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)				
Activités économiques	Code	Chiffre d'affaires	Part du Chiffre d'affaires, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible (A.2.), année N-1	Catégorie (activité habitante)	Catégorie (activité transitoire)
		(k€)	%	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON	OUI ; NON	OUI ; NON	OUI ; NON	OUI ; NON	OUI ; NON	OUI ; NON	%	H	T

A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées avec la taxonomie)

Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	0	— %	— %		
dont une partie est habitante	0	— %	— %	H	
dont une partie est transitoire	0	— %	— %		T

A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées avec la taxonomie)

Fabrication de médicaments	PPC 1.2.	130,068	77 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL	— %	
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées avec la Taxonomie) (A.2)		130,068	77 %	N/EL	N/EL	N/EL	77 %	N/EL	N/EL	67 %	
A. CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (A.1 + A.2)		130,068	77 %	N/EL	N/EL	N/EL	77 %	N/EL	N/EL	67 %	

B. ACTIVITÉS NON-ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE - ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES (B)	39,51	23 %	
TOTAL (A + B)	169 579	100 %	

OpEx ICP

		Proportion OpEx/Total des OpEx																			
		Aligné avec la taxonomie par objectif				Éligible à la taxonomie par objectif															
		Critères de contribution substantielle										Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)									
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)		
Activités économiques	Code	OpEx	Part des OpEx, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Adaptation au changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part des OpEx alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible (A.2.), année N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)		
		(k€)	%	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	%	H	T		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées avec la taxonomie)																					
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées avec la taxonomie) (A.1)		0	— %																		
dont une partie est habilitante		0	— %																H		
dont une partie est transitoire		0	— %																	T	
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées avec la taxonomie)																					
Fabrication de médicaments	PPC 1.2.	9 270	15 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL												
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	6	— %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL												
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	20	— %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL												
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	10	— %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL												
OpEx des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées avec la Taxonomie) (A.2)		9 306	15 %	— %	— %	— %	15 %	— %	— %											2 %	
A. OPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (A.1 + A.2)		9 306	15 %	— %	— %	— %	15 %	— %	— %											2 %	
B. ACTIVITÉS NON-ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
OPEX DES ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE		53 168	85 %																		
TOTAL (A + B)		62 474	100 %																		

CapEx ICP

		Proportion CapEx/Total CapEx																		
		Aligné avec la taxonomie par objectif				Éligible à la taxonomie par objectif														
		(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Does Not Significantly Harm)										
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	
Activités économiques	Code	CapEx	Part des CapEx, année N	Atténuation du changement climatique	Atténuation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part des CapEx alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible (A.2.), année N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)	
		(k€)	%	OUI ; NON ; N/ÉL.	OUI ; NON ; N/ÉL.	OUI ; NON ; N/ÉL.	OUI ; NON ; N/ÉL.	OUI ; NON ; N/ÉL.	OUI ; NON ; N/ÉL.	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	%	H	T	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																				
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées avec la taxonomie)																				
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées avec la taxonomie) (A.1)		0	— %														— %			
dont une partie est habilitante		0	— %																H	
dont une partie est transitoire		0	— %																	T
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées avec la taxonomie)																				
Fabrication de médicaments	PPC 1.2.	1 245	7 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL								— %			
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	46	— %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								— %			
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3.	79	1 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								— %			
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	79	1 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								— %			
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7.	9 674	56 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								— %			
CapEx des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées avec la Taxonomie) (A.2)		11 134	65 %	57 %	— %	— %	8 %	— %	— %								93 %			
A. CAPEX POUR LES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (A.1+A.2)		11 134	65 %	57 %	— %	— %	8 %	— %	— %								93 %			
B. ACTIVITÉS NON-ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																				
CAPEX POUR LES ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE		6 104	35 %																	
TOTAL (A + B)		17 237	100 %																	

3.5 Informations sociales

Cette Section englobe l'engagement de Valneva à cultiver un environnement de travail diversifié et bienveillant, avec des politiques qui privilégient le développement des employés ainsi que leur santé et leur sécurité. Il présente également les principes du pilier stratégique ESG de Valneva, « Atteindre les Personnes ».

Valneva collabore activement avec les communautés avoisinant ses sites de fabrication et de recherche et développement afin de favoriser leur intégration locale et de s'imposer comme un acteur clé des économies régionales.

Grâce à ses relations avec les professionnels de santé et les organisations de santé publique, Valneva s'efforce

d'améliorer les résultats en matière de santé, en accord avec sa mission d'atteindre les populations dans le besoin.

Les efforts de recherche et développement, au cœur du pilier stratégique « Atteindre les Personnes », se concentrent sur le développement de vaccins contre des menaces sanitaires majeures, contribuant potentiellement à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens et à la préparation aux pandémies. Les impacts positifs des vaccins de Valneva sont vastes, répondant aux défis de santé pressants dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) et contribuant ainsi à l'équité et à la résilience en matière de santé mondiale.

3.5.1 ESRS S1 – Personnel de l'entreprise

Cette Section traite des politiques, processus et actions liés à la gestion et à l'engagement de la propre main-d'œuvre de Valneva, y compris la correction des impacts négatifs et l'efficacité des actions. De plus, elle aborde les indicateurs et les objectifs pour la gestion des IROs, ainsi que les

caractéristiques de la main-d'œuvre, la négociation collective, la formation et la santé et sécurité. Ce sujet est seulement brièvement publié cette année conformément aux dispositions transitoires de la CSRD.

ESRS S1 – PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact de l'IRO sur Valneva et ses parties prenantes
Prévention des accidents sur le lieu de travail	Impact sur la santé physique et mentale des employés en cas de conditions de travail dangereuses, entraînant des accidents	Impact négatif	L'absence de mesures de santé et de sécurité appropriées peut entraîner des accidents pour les employés ou les sous-traitants.
	Risques financiers et opérationnels liés aux questions de santé et de sécurité	Risque (opérationnel et financier)	Les accidents, l'absentéisme et les problèmes de santé au travail constituent un risque potentiel d'augmentation des dépenses opérationnelles. Cela inclut notamment l'augmentation des primes d'assurance, des coûts liés aux travailleurs temporaires, ainsi que des compensations versées en cas de sinistres et d'indemnisations.
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Risques liés à l'inégalité salariale pour un travail égal, entraînant une diminution de l'attractivité de Valneva, une baisse de la satisfaction des employés et une augmentation du taux de rotation du personnel	Risque (opérationnel, financier, juridique et réputationnel)	Comblent l'écart à un impact financier, tout comme la perte d'employées féminines clés en raison d'un taux de turnover plus élevé. Tout écart peut affecter l'engagement et la satisfaction des employés, ce qui peut entraîner une perte de productivité. La violation de la réglementation en matière d'égalité salariale peut entraîner des amendes.
	Ne pas garantir un salaire égal pour un travail égal entraîne une inégalité salariale entre les hommes et les femmes parmi les employés.	Impact négatif	Une disparité salariale significative entre les hommes et les femmes pour un travail comparable peut refléter des inégalités structurelles profondes au sein de l'organisation, menant à une discrimination des genres.
Engagement auprès du personnel en interne et des représentants	Détérioration des relations entre les employés et la direction	Risque (opérationnel et financier)	L'incapacité à s'engager de manière proactive pour ses effectifs pourrait entraver la capacité de Valneva à gérer, développer et retenir efficacement son personnel.
	Accroître l'engagement des employés et maximiser leur présence au sein du Groupe en établissant une relation de confiance entre eux et la direction.	Opportunité	L'incapacité à s'engager de manière proactive pour son personnel pourrait entraver la capacité de Valneva à le gérer, le développer et le retenir efficacement

ESRS S1 – PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact de l'IRO sur Valneva et ses parties prenantes
Niveau d'engagement et de satisfaction des employés	Augmentation potentielle de la rotation du personnel en raison du désengagement des employés	Risque (opérationnel et financier)	Un faible niveau d'engagement et/ou de satisfaction des employés à l'égard de la stratégie et des décisions du Groupe peut entraîner une augmentation de la rotation du personnel de Valneva et la perte de postes clés et stratégiques au sein de l'entreprise. Dans un secteur où les employés sont très qualifiés et où le recrutement est difficile, cela peut entraîner une augmentation des coûts et avoir un impact opérationnel (restructuration des équipes, etc.)
	Augmentation de la croissance et de l'efficacité de l'entreprise	Opportunité	Investir dans des programmes visant à améliorer la satisfaction des employés peut réduire le turnover des effectifs, augmenter l'efficacité et favoriser la croissance de l'entreprise en réduisant les coûts de recrutement, de remplacement, de travailleurs temporaires, de consultants, etc.
Recrutement, formation et promotion	Rotation du personnel et perte de postes clés et stratégiques	Risque (opérationnel et financier)	L'absence d'une bonne vue d'ensemble de la formation et des compétences (globales et individuelles) et de programmes de formation peut conduire à des carrières stagnantes, à une diminution de la satisfaction des employés et à une augmentation de la rotation du personnel
	Impact sur l'engagement des salariés grâce à l'opportunité de se former, renforçant ainsi leur aptitude à l'emploi.	Impact positif	L'entreprise a un impact positif sur ses employés en leur permettant d'apprendre en permanence, d'acquérir de nouvelles compétences et d'élargir leur expertise. Cela améliore leur développement professionnel et renforce leur aptitude à l'emploi.

En raison de la disposition transitoire applicable en vertu de l'Appendice C de l'ESRS 1, Valneva n'est pas tenue de présenter les informations relatives à l'ESRS S1-16, portant sur l'égalité des genres, dans le cadre de son premier État de durabilité. Actuellement, seules les informations relatives aux exigences minimales de publication (MDR) sont incluses ci-dessous. Les politiques, cibles et actions associés à l'IRO sur l'écart de rémunération entre les genres restent à développer.

Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les IROs matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires

Tous les employés de Valneva sont inclus dans le champ d'application de la période de référence actuelle, cependant les données relatives aux non-salariés ne sont pas entièrement disponibles pour 2024 en raison de difficultés liées à l'établissement des rapports. Étant donné que Valneva n'inclut pas les effectifs non-salariés dans le périmètre de reporting, l'évaluation des IROs matériels détaillée ci-dessous ne concerne que les employés.

Valneva définit les employés comme toutes les personnes ayant un contrat de travail (contrats à durée indéterminée ou déterminée, y compris stagiaires, étudiants et apprentis) le dernier jour du mois avec Valneva SE ou l'une de ses filiales ou sociétés affiliées. Les non-salariés comprennent la main-d'œuvre externe et les travailleurs indépendants.

Étant donné que tous les sites de R&D (Recherche et Développement) et de fabrication de Valneva sont situés en Europe, l'entreprise est soumise à la législation européenne du travail, qui impose des exigences strictes en matière de conditions de travail. Au cours de son

analyse de double matérialité, Valneva a déterminé qu'en raison de cet environnement réglementaire, la plupart de ses activités étaient, par défaut, neutres à l'égard de ses effectifs, c'est-à-dire qu'elles ne les affectent ni négativement ni positivement.

En outre, Valneva opère dans six pays et emploie des personnes d'origines culturelles diverses. Valneva reconnaît que certains groupes, distingués par leur sexe, leur orientation sexuelle, leur religion ou d'autres critères peuvent être plus systématiquement affectés par des risques et des opportunités spécifiques au sein de l'entreprise. Néanmoins, Valneva a déterminé que ses risques et ses opportunités affectent l'ensemble de ses effectifs de la même manière.

Il est important de noter que, comme pour tous les impacts mentionnés dans cette déclaration de durabilité, l'impact sur les effectifs de Valneva (en termes d'échelle, de portée, d'irréversibilité et de probabilité) a été évalué de manière brute, sans tenir compte des mesures d'atténuation potentielles mises en place par l'entreprise. Par conséquent, bien que la probabilité brute d'un impact sur ses effectifs soit évaluée comme moyenne, ce qui implique qu'il pourrait se produire dans les cinq prochaines années, Valneva est déterminé à l'empêcher en mettant en place les contrôles et mesures d'atténuation nécessaires.

En outre, Valneva est une entreprise pionnière dans l'industrie des vaccins, qui se distingue par son engagement inébranlable à avoir un impact positif grâce à ses produits et aux futurs produits en cours de développement. C'est pourquoi Valneva met l'accent sur la création d'un environnement qui non seulement favorise l'innovation scientifique, mais qui donne également la priorité au bien-être et à l'épanouissement professionnel de ses employés. Le Groupe a donc identifié un impact positif sur ses effectifs.

Concernant le respect des droits de l'homme, l'évaluation des risques menée par Valneva a consisté à identifier la présence de facteurs associés à un risque accru d'esclavage moderne, de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités. Ces facteurs incluent : la présence de travailleurs migrants, les projets ou engagements à court terme, la main-d'œuvre peu qualifiée (notamment dans les secteurs du nettoyage, de la sécurité, de l'entretien et du transport), l'externalisation des tâches, le recours à des tiers recruter, et fournir des travailleurs, ainsi que la localisation des travailleurs impliqués dans la prestation de services ou la fabrication de produits (par exemple, dans des pays confrontés à des conflits militaires ou ayant des taux de pauvreté élevés, un état de droit fragile et/ou un niveau de corruption élevé).

Cette évaluation amène Valneva à conclure que le risque d'esclavage moderne, de travail forcé ou de travail des enfants au sein de ses effectifs directement employés est extrêmement faible. En effet, la majorité de la chaîne d'approvisionnement directe de Valneva se trouve en Europe, ce qui, selon l'entreprise, diminue le niveau de risque d'esclavage moderne et de travail forcé ou de travail des enfants dans le contexte des fournisseurs de rang 1. En outre, le développement de vaccins nécessite des employés ayant un niveau d'éducation élevé, et la fabrication de produits pharmaceutiques est très réglementée. Les installations de production du Groupe sont soumises à l'inspection de diverses autorités réglementaires.

Politiques, actions et cibles liées aux effectifs

Politiques relatives au personnel de l'entreprise

Valneva a pris plusieurs engagements ESG destinés à répondre aux divers besoins de ses produits et services. L'engagement du Groupe à l'égard de ses effectifs se reflète dans le pilier « Atteindre les personnes » de la stratégie ESG du Groupe. Ce pilier démontre les efforts déployés par Valneva pour, dialoguer avec ses employés tant directement qu'à travers leurs représentants, afin d'améliorer leur satisfaction et la qualité de ses processus de gestion des ressources humaines et de l'organisation (*People & Organization* - P&O) en général, du recrutement jusqu'à la promotion de ses collaborateurs. Ces efforts sont également liés à l'engagement du Groupe à maintenir une culture d'entreprise et des politiques de conduite des affaires irréprochables.

Afin de couvrir les impacts, risques et opportunités matériels liés à ses effectifs, les politiques pertinentes suivantes sont en place à la date de la présente déclaration :

- la politique P&O détaille l'attention portée par Valneva à son dialogue avec ses effectifs et ses représentants, l'accent mis sur le niveau d'engagement et de satisfaction des employés et les efforts déployés en matière de recrutement, de formation et de promotion. Cette politique sera disponible sur le site internet du Groupe et sera communiquée aux employés ;
- Valneva a mis en œuvre des politiques visant à éliminer la discrimination et à protéger les droits de l'homme afin de garantir un environnement de travail sûr et sain à ses effectifs. Ces politiques tiennent compte de l'impact potentiel de Valneva en ce qui concerne l'inclusion de personnes vulnérables :

- la politique des droits de l'homme souligne l'engagement de Valneva à défendre et à protéger les droits de l'homme conformément aux lois internationales, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les principes directeurs des Nations Unies. Cette politique souligne l'engagement de Valneva à prévenir le travail des enfants, l'esclavage et la traite des êtres humains, tout en promouvant l'égalité, la sécurité des conditions de travail et la protection de la vie privée des employés. Elle se concentre sur la promotion d'un accès équitable aux vaccins, en particulier pour les populations mal desservies, et impose des pratiques éthiques dans les essais cliniques et en rapport avec les droits de propriété intellectuelle. Valneva s'engage à contrôler et à mettre à jour régulièrement cette politique afin d'en préserver l'efficacité. Valneva s'engage à fournir des solutions efficaces pour remédier à tout impact sur les droits de l'homme pouvant résulter de ses activités. Le Groupe a mis en place des mécanismes de signalement, notamment une ligne d'assistance téléphonique et une adresse électronique, pour permettre de signaler les problèmes en toute confidentialité et sans crainte de représailles. Dès réception des signalements, Valneva mène des enquêtes approfondies et veille à ce que les responsabilités soient assumées en impliquant les services et les experts concernés,
- la Politique globale de lutte contre le harcèlement, la discrimination et l'intimidation s'appuie sur le Code de conduite et d'éthique et renforce l'engagement de Valneva à veiller à ce que tous les employés soient traités équitablement, avec dignité et respect. Elle exige que les employés se traitent mutuellement avec la même dignité, sans harcèlement ni intimidation, et couvre divers motifs de discrimination, notamment l'origine raciale et ethnique, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale, l'origine sociale et d'autres formes de discrimination reconnues par les règlements de l'Union Européenne et les législations nationales. En outre, tous les employés sont tenus de comprendre les obligations qui leur incombent en vertu de cette politique. L'élaboration de cette politique est le fruit d'une collaboration entre le comité de conformité de Valneva et le département « People & Organisation». Elle souligne la volonté de l'organisation de favoriser un environnement de travail respectueux et ouvert à tous,
- la politique d'alerte interne définit les protocoles à suivre lors de la réception d'une plainte pour discrimination ou harcèlement, en détaillant les étapes de l'enquête et en garantissant la protection du dénonciateur. En fournissant un cadre clair pour le traitement des plaintes, la politique promeut une culture de responsabilité et de transparence,
- le code de conduite des partenaires commerciaux impose le respect des lois sur les droits de l'homme et comprend des dispositions visant spécifiquement à interdire la traite des êtres humains et à garantir qu'aucun enfant ne travaille. Grâce à une vigilance raisonnable permanente et à des audits réguliers de ses partenaires commerciaux, Valneva travaille activement à l'identification et à l'élimination de tout risque lié à ces violations des droits de l'homme, qui pourraient affecter ses employés ou d'autres collaborateurs de la chaîne de valeur :

- la Politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail (Environment and Occupational Health & Safety Policy - EOHS) réaffirme l'engagement de Valneva en faveur de la santé et de la sécurité des personnes, ainsi que son attention à la prévention des accidents sur le lieu de travail. Elle exige le respect de toutes les lois locales et nationales applicables en matière de sécurité et des efforts pour prévenir les accidents, éviter les risques pour la santé et promouvoir le bien-être de toutes les personnes travaillant pour le Groupe. Dans le cadre de cette politique, le Groupe a mis en place un mécanisme de gestion des incidents sur le lieu de travail afin de gérer toute situation imprévue ayant causé ou pouvant causer des dommages, des blessures ou la mort. Ce mécanisme implique la collecte de toutes les informations susceptibles d'être répertoriées pour les employés et pour les sous-traitants travaillant sur les différents sites du Groupe, avec des exigences de déclaration distinctes pour chacun d'entre eux.

Les politiques sociales de Valneva sont conçues en conformité avec des normes internationales, notamment :

- les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui encouragent les entreprises à respecter les droits de l'homme en évitant de les enfreindre et en remédiant à toute incidence négative de leurs activités directes et indirectes sur les droits de l'homme ;
- interdiction du travail des enfants conformément à la Convention n° 138 de 1973 relative à l'âge minimum, et à la Convention n° 182 de 1999 concernant les pires formes de travail des enfants, de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- interdiction du travail forcé conformément à la Convention n° 29 de 1930 sur le travail forcé, et à la Convention n° 105 de 1957 sur l'abolition du travail forcé, de l'OIT ;
- l'article 5 de la Déclaration des Droits de l'Homme, qui interdit le harcèlement, la violence et les représailles ;
- liberté d'association, dialogue et consultation avec les employés, ainsi que reconnaissance effective du droit de négociation collective, conformément à la Convention n° 87 de 1948 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, à la Convention n° 98 de 1949 de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective, et à la Convention n° 135 de 1971 de l'OIT sur les représentants des travailleurs, afin d'empêcher toute forme de discrimination liée à l'engagement syndical.

Ces politiques démontrent également l'attention que Valneva porte aux intérêts de ses employés. Ses effectifs sont un atout précieux et un moteur important de la performance, et le Groupe est déterminé à maintenir un

environnement de travail dynamique, ouvert et amical qui favorise la réussite individuelle et organisationnelle.

En 2024, Valneva a élaboré des lignes directrices en matière de promotion, détaillant la procédure d'avancement de carrière des employés. En outre, la politique P&O détaille notamment la manière dont le cadre d'intégration, les séances d'orientation et les entretiens réguliers soutiennent les nouveaux employés au cours de leurs premiers mois afin de mieux comprendre leurs attentes. Les employés sont invités à exprimer leurs préoccupations, à partager leurs idées et à participer aux processus de prise de décision à tout moment de leur parcours au sein du Groupe. Dans un secteur où les travailleurs recherchent non seulement le bien-être et la sécurité, mais aussi des possibilités de développement, Valneva propose des parcours de formation, un soutien au développement de carrière et une rémunération compétitive.

Le Comité Exécutif a la responsabilité générale de veiller à ce que toutes les politiques liées aux effectifs soient conformes aux obligations légales et éthiques. Le responsable de la conformité de l'entreprise et les équipes P&O, tant au niveau de l'entreprise que des sites, sont responsables de la mise en œuvre quotidienne du programme, du suivi et du dialogue avec les effectifs pour garantir l'adoption de la politique. Toute infraction au contenu de la politique peut donner lieu à des mesures disciplinaires.

Ces politiques sont communiquées aux effectifs de Valneva sur son intranet (*People and Culture Portal*) et aux autres parties prenantes sur le site internet du Groupe. Elles seront revues au moins tous les deux ans et évolueront en fonction des besoins du Groupe et des commentaires reçus des parties prenantes internes.

Cibles et actions sur les IROs matériels liés aux effectifs

Valneva a conçu un plan d'action lié aux P&O pour la période 2025-2027 visant à prévenir les impacts négatifs potentiels sur les effectifs de l'entreprise et à améliorer le niveau d'engagement et de satisfaction des employés.

Ce plan repose sur trois piliers : le développement des valeurs et de la conduite de l'entreprise, la formation et le suivi des employés (par le biais d'un programme mondial de développement du leadership et de la généralisation du processus d'évaluation des talents), et l'écoute des employés (notamment par le lancement d'une enquête ciblée de satisfaction des employés, ainsi que d'enquêtes mondiales de fin d'emploi et la mise en place d'entretiens de départ). Ce plan d'action peut évoluer pour prendre en compte d'autres impacts et cibles liés aux effectifs.



Valneva a défini deux objectifs principaux liés à ses sujets matériels et s'efforce actuellement d'aligner ses actions, politiques et cibles afin d'établir des cibles pour tous ses enjeux relatifs aux effectifs.

Enjeux matériels	Cibles
Niveau d'engagement et de satisfaction des employés	D'ici 2026, inclure un passage sur l'approche de Valneva en matière de diversité et d'inclusion dans toutes les offres d'emploi.
	D'ici 2027, mettre en œuvre une enquête annuelle de satisfaction des employés afin d'identifier les domaines à privilégier en vue d'un engagement futur.

Les employés de Valneva sont son atout le plus précieux, et l'entreprise souhaite donc recueillir des informations supplémentaires sur les actions et les cibles susceptibles d'avoir l'impact positif le plus important.

Actions : le tableau ci-dessous présente quelques-unes des actions mises en place par Valneva au cours de l'année 2024. Les initiatives mises en œuvre sont couvertes par les dépenses d'exploitation ordinaires de Valneva et ne devraient pas entraîner d'augmentations significatives des coûts d'exploitation ni d'investissements futurs.

Enjeux matériels	Actions en 2024	Résultats pour 2024
Niveau d'engagement et de satisfaction des employés	Entretiens de départ : Mettre en place un cadre structuré pour les entretiens de départ, afin d'analyser de manière approfondie et systématique les raisons sous-jacentes des départs des employés.	26 % des effectifs
	Enquête sur les fins d'emploi : Valneva a mis en place une enquête standardisée pour tous les employés qui quittent l'entreprise afin de recueillir des données quantitatives sur les raisons de leur départ.	8 % effectifs sortants
Dialogue avec les effectifs de l'entreprise et ses représentants	Valneva a établi des objectifs comportementaux pour ses employés.	93 % des effectifs
	Valneva s'engage à instaurer une culture du feedback en phase avec les comportements de l'entreprise, notamment par la mise en place de processus de feedback ascendant.	
Recrutement, formation et promotion	Valneva a élaboré des lignes directrices en matière de promotion, qui détaillent la procédure d'avancement de carrière des employés.	Aucun indicateur clé de performance (ICP) défini pour 2024.

Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

Chez Valneva, le point de vue des employés joue un rôle crucial dans la prise de décision et la gestion des impacts réels et potentiels. Pour intégrer ces perspectives, Valneva a pris différentes mesures :

1. Valneva a structuré sa gouvernance de manière à favoriser une culture de dialogue ouvert, en écoutant activement les opinions et les suggestions des employés, ce qui permet d'identifier les risques et les opportunités d'un point de vue interne, enrichissant ainsi les décisions stratégiques et opérationnelles.
2. Par exemple, des réunions publiques au niveau national sont conçues pour recueillir le feedback des employés, puis l'équipe P&O transmet régulièrement les points de vue des employés à la direction du Groupe, ce qui permet de comprendre et d'intégrer les opinions et les suggestions des employés.
3. En outre, Valneva a mis en place des lignes d'assistance téléphonique pour recueillir toutes les questions soulevées par les employés. Les employés sont invités à alerter les partenaires commerciaux de P&O, en personne ou par l'intermédiaire du service d'assistance téléphonique, lorsqu'ils ont connaissance d'un risque lié aux personnes, tel que la discrimination, le harcèlement ou la violation des droits de l'homme. Valneva s'efforce de veiller à ce que les risques graves soient effectivement évités et, s'ils ne le sont pas, à ce qu'ils soient atténués et corrigés dès que possible.

4. Enfin, le contenu des réunions locales de feedback est communiqué au niveau du site et de l'entreprise, afin de s'assurer que les perspectives des employés sont intégrées dans les activités quotidiennes des entreprises. Transformer le feedback en actions concrètes est essentiel pour le Groupe, car cela influence à la fois le bien-être des collaborateurs et les communautés où Valneva exerce ses activités.

L'engagement avec les effectifs ou leurs représentants se fait par le biais d'un dialogue structuré et permanent. Valneva maintient des canaux de communication réguliers, tels que les réunions de tous les employés, au moins une fois par trimestre, ainsi que les réunions locales et les réunions individuelles avec les superviseurs. Valneva a également mis en place une ligne téléphonique d'alerte pour permettre à ses employés de faire part, de manière anonyme, de toute préoccupation ou de tout problème. En outre, les professionnels de P&O sont disponibles au quotidien, que ce soit sur le site ou au niveau de l'entreprise, pour discuter avec les employés de leurs préoccupations potentielles.

La majorité des employés de Valneva sont couverts par une convention collective. En tant qu'entreprise européenne, Valneva est fière de disposer d'une organisation interne qui représente ses effectifs européens (y compris les employés au Royaume-Uni), l'International Work Council (IWC). En outre, Valneva collabore avec des comités d'entreprise locaux en Autriche, en France, en Écosse et en Suède. Ces deux types de comités d'entreprise permettent à Valneva de soulever des questions et des préoccupations et de veiller au bien-être de ses employés. Lors des interactions avec les comités d'entreprise, le Groupe aborde des sujets sociaux, améliore les conditions de travail et s'aligne sur des initiatives clés.

Les douze membres de l'IWC – et, depuis le Brexit, trois membres « invités » représentant les salariés britanniques – ont été élus en 2021 pour un mandat de quatre ans et se réunissent au moins deux fois par an. Ils sont informés et consultés sur les opérations transfrontalières de Valneva, ce qui contribue à une meilleure compréhension des spécificités culturelles et organisationnelles de chaque site européen.

Outre l'IWC et les comités d'entreprise locaux en Europe, les chefs de site canadiens et américains et les membres de l'équipe P&O entretiennent un dialogue constant et ouvert avec la main-d'œuvre locale.

Cette approche collaborative permet au groupe de mieux gérer les impacts, d'améliorer la satisfaction au travail et de favoriser une culture de la transparence et de la confiance dans l'ensemble de l'organisation.

En outre, Valneva s'assure de promouvoir l'engagement des employés à chaque étape de leur parcours au sein du

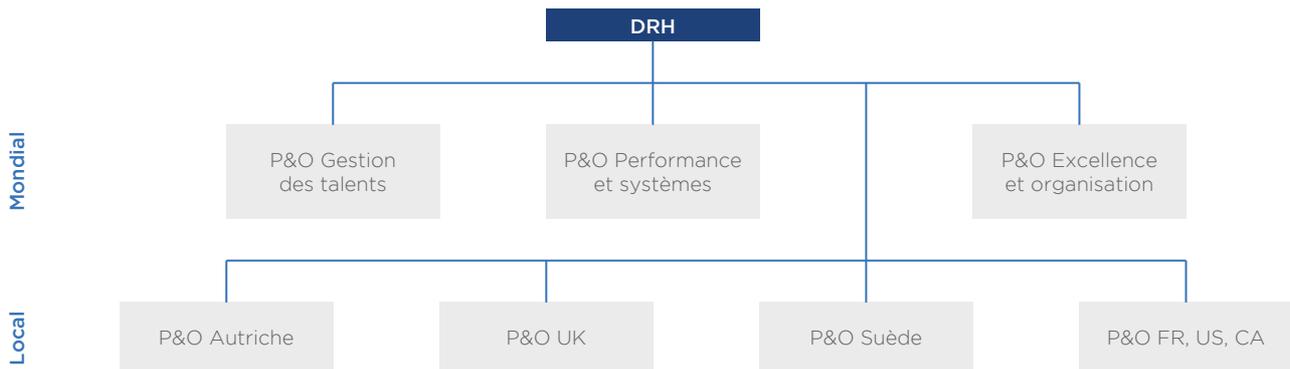
Groupe. Le cadre d'intégration comprend des sessions d'orientation et des points de contact réguliers pour recueillir le feedback des nouvelles recrues. Ils sont ensuite invités à exprimer leurs préoccupations dans le cadre de groupes de discussion, de réunions publiques nationales et de séances de feedback individuelles. La fréquence de ces plateformes de dialogue varie en fonction de l'activité spécifique mais comprend généralement des réunions trimestrielles, au niveau du Groupe et des pays, et des politiques d'ouverture permanente pour un feedback direct, garantissant que la contribution des employés est régulièrement intégrée aux décisions organisationnelles. Enfin, les employés qui envisagent de partir sont invités à des entretiens de départ, une mesure qui est actuellement en cours de déploiement dans l'ensemble du Groupe. Ces possibilités d'engagement des employés sont résumées ci-après :

Cycle de vie des employés	Type d'engagement	Fréquence d'engagement
Démarrage	Intégration des employés	Une fois
Pendant la période d'emploi	Groupe de discussion	À la demande des partenaires commerciaux de P&O
	Réunions publiques locales	Trimestrielle
	Réunions de l'ensemble des effectifs	Trimestrielle
	Réunions individuelles avec les responsables	Mensuelle
	Ligne d'assistance téléphonique	Sur demande de l'employé
Fin	Entretien de départ	Une fois

Chez Valneva, la fonction P&O a la responsabilité opérationnelle de veiller à ce que l'engagement avec les employés du Groupe ait lieu et que les résultats des processus de consultation et d'engagement alimentent les décisions du Groupe.

La DRH de Valneva dirige les initiatives d'engagement et veille à ce qu'elles soient effectivement mises en œuvre

dans l'ensemble de l'organisation et à ce que les informations recueillies soient communiquées au Comité Exécutif et intégrées dans les processus de prise de décision stratégique. La DRH travaille en étroite collaboration avec l'équipe de direction P&O afin d'aligner le feedback des effectifs avec les objectifs généraux et les pratiques opérationnelles du Groupe.



Valneva et les syndicats fixent les règles relatives aux conditions de travail, à l'emploi et aux garanties sociales, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme. L'engagement de Valneva en faveur des droits de l'homme est également formalisé dans sa politique des droits de l'homme (voir section S1-1 pour plus d'informations).

L'efficacité du dialogue avec les effectifs est évaluée qualitativement et quantitativement. Les équipes P&O rendent régulièrement compte à la direction nationale et globale de l'engagement des employés, de leur feedback et de leur sentiment général, comme en atteste leur participation aux réunions trimestrielles. Des évaluations

qualitatives sont également recueillies par le biais de groupes de discussion et d'entretiens de départ. Des statistiques telles que les taux de rétention des employés, la mobilité interne et les indicateurs de productivité permettent d'évaluer l'impact des initiatives en matière d'engagement. Ces résultats sont analysés périodiquement afin d'identifier les tendances et les domaines à améliorer, d'évaluer l'alignement sur les objectifs de l'organisation et de s'assurer que les stratégies d'engagement restent pertinentes et efficaces pour répondre aux besoins des effectifs.

Pour mieux comprendre les perspectives des employés qui peuvent être particulièrement vulnérables ou marginalisés, la direction du Groupe a mis en œuvre plusieurs mesures qui varient d'un pays à l'autre. Par exemple, au site de Valneva à Livingston, les employés sont contactés pour répondre à des enquêtes anonymes comprenant des questions ciblées sur des sujets tels que l'inclusion, l'équité et le bien-être sur le lieu de travail. En outre, la mise en place de groupes de discussion et de groupes de ressources pour les employés est encouragée afin d'offrir des espaces sécurisés où les personnes issues

de communautés sous-représentées peuvent partager leurs expériences. Valneva dispose de canaux de signalement confidentiels, tels que des lignes directes de dénonciation, qui permettent aux employés d'exprimer leurs préoccupations sans crainte de représailles. L'équipe P&O analyse régulièrement ce feedback afin de garantir que les voix de ces groupes sont prises en compte dans les processus décisionnels, réduisant ainsi les impacts négatifs potentiels et favorisant un environnement de travail inclusif et positif.

Caractéristiques des salariés de Valneva

Au 31 décembre 2024, Valneva employait 713 personnes.

NOMBRE DE SALARIÉS PAR GENRE

ID (DP)	2022	2023	2024
Homme	309	292	294
Femme	410	384	417
Autre ^(a)	0	0	2
TOTAL	719	676	713

(a) Le genre tel que spécifié par les employés eux-mêmes.

Les effectifs de Valneva sont répartis sur six pays, le nombre de chacun est présenté ci-dessous :

NOMBRE DE SALARIÉS PAR PAYS

PAYS	2022 (total)	2023	31/12/2024	2024 (moyenne)
États-Unis	23	28	30	29
Canada	5	8	10	9
Royaume-Uni	183	178	167	172,5
France	59	67	72	69,5
Suède	183	124	129	126,5
Autriche	266	271	305	288

Valneva emploie une majorité de collaborateurs permanents, dont la répartition est disponible ci-dessous :

ID (DP)	Effectifs	Permanent (à durée indéterminée)	Temporaire (à durée déterminée)	Heures non garanties	Total
Effectifs par contrat et par genre - nombre	Femme	403	14	0	417
	Homme	291	3	0	294
	Autre sexe ^(a)	2	0	0	2
	Non communiqué	0	0	0	0
TOTAL	696	17	0	0	713
Effectifs par contrat et par genre - moyenne	Femme	385	15	0	400
	Homme	290	2,5	0	292,5
	Autre sexe ^(a)	2	0	0	2
	Non communiqué	0	0	0	0
TOTAL	677	17,5	0	0	694,5

(a) Le genre tel que spécifié par les employés eux-mêmes.

En 2024, 121 employés ont quitté le Groupe volontairement ou à la suite d'un licenciement ou d'un départ à la retraite, ce qui correspond à un taux de turnover des effectifs de 17,4 %.

Les équipes nationales de P&O collectent des données sur la base des dossiers personnels et des contrats de travail des employés. Les informations pertinentes pour le présent État de durabilité sont enregistrées dans le système d'information P&O de Valneva.

Les salariés comprennent toutes les personnes ayant un contrat de travail (contrats à durée indéterminée ou déterminée, y compris les stagiaires, les alternants, les personnes en formation) le dernier jour du mois avec Valneva SE ou l'une de ses filiales ou sociétés affiliées. Deux méthodes sont utilisées pour collecter les données sur les employés :

- le système de gestion P&O, qui est déployé dans tous les pays et couvre la majeure partie du périmètre de reporting ;
- un questionnaire envoyé aux équipes P&O nationales afin de collecter les données pour les entités qui ne sont pas encore incluses dans le système de gestion de l'information P&O [le cas échéant].

Les données relatives aux salariés sont exprimées en termes d'effectifs, ce qui signifie que chaque salarié

compte pour un, quel que soit son temps de travail contractuel (ou son taux d'activité), et que ce nombre est déclaré à la fin de la période de référence, le 31 décembre.

En 2024, les effectifs de Valneva sont passés de 676 à 713 employés. Cette évolution peut s'expliquer par plusieurs facteurs. L'activité liée aux nouveaux vaccins potentiels a entraîné une augmentation des effectifs dans les équipes précliniques et cliniques. À la suite de l'approbation du vaccin contre le chikungunya de Valneva, le Groupe s'est concentré sur les activités de vente, ce qui a entraîné une augmentation des effectifs de l'équipe commerciale.

Les données relatives aux employés sont également présentées au sein de la Note 7 des états financiers consolidés de Valneva, en Section 4.1.5 du présent DEU.

Couverture de la convention collective en matière de négociation et de dialogue social

Le pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives au sein ou en dehors de l'UE est résumé dans le tableau ci-dessous :

	Au sein de l'UE			Hors UE		
	Autriche	France	Suède	Royaume-Uni	États-Unis	Canada
Pourcentage de salariés couverts par des conventions collectives	100 %	100 %	100 %	— %	— %	— %
Pourcentage des effectifs couverts par des représentants du personnel au sein de l'EEE	100 %					

71,5 % des employés de Valneva sont couverts par des conventions collectives. Les employés qui ne sont pas couverts par ces accords (28,5 %) sont basés au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada, où il existe des réglementations en matière de salaire minimum. Par conséquent, 100 % des employés de l'UE sont couverts par des conventions collectives.

Valneva s'engage à garantir la liberté d'association et le droit à la négociation collective pour ses propres employés et les personnes travaillant dans la chaîne de valeur de l'entreprise Valneva. Dans l'ensemble de Valneva, la représentation des salariés est organisée par le biais des comités d'entreprise locaux et/ou du comité d'entreprise international du Groupe. Les responsabilités spécifiques de ces comités consistent notamment à soulever toute question ou préoccupation auprès de la direction et à veiller au bien-être des employés. Valneva respecte le droit des collaborateurs de former et d'adhérer à des organisations de travailleurs de leur choix, de se faire représenter et de négocier collectivement, dans la mesure où cela est autorisé par les lois et réglementations locales applicables et conformément à celles-ci.

Indicateurs de formation et de développement des compétences

La formation joue un rôle crucial dans le succès de Valneva en améliorant les compétences des employés, en garantissant la conformité, en stimulant l'innovation et en favorisant l'adaptabilité dans un paysage commercial en constante évolution.

La formation fait référence à des activités d'apprentissage structurées conçues pour aider les employés de Valneva à acquérir, maintenir et améliorer les connaissances, aptitudes et compétences nécessaires pour remplir leurs fonctions conformément aux exigences réglementaires, de qualité et spécifiques à l'entreprise.

Ces programmes de formation couvrent des domaines clés tels que la conformité aux Bonnes Pratiques (GxP) et aux Bonnes Pratiques de Fabrication (GMP), la gouvernance d'entreprise, l'éthique des affaires, les pratiques de durabilité, les compétences professionnelles, les réglementations en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ainsi que le développement de l'esprit d'initiative.

Les méthodes de formation comprennent des sessions avec instructeur (en présence ou virtuelles), des modules d'apprentissage en ligne, des formations sur le lieu de travail, des ateliers et des évaluations des compétences. Valneva évalue l'efficacité de la formation par le biais des taux de participation, des taux d'achèvement, des évaluations des compétences et des mécanismes de retour d'informations. En raison de la disposition de mise en œuvre transitoire applicable en vertu de l'Appendice C de l'ESRS 1, Valneva n'est pas tenue de communiquer les informations relatives à l'ESRS S1-13 dans le cadre de son premier État de durabilité. Actuellement, seules les informations relatives aux exigences minimales de publication (MDR) sont incluses ci-dessous. Les évaluations des performances sont suivies par le biais du système de gestion des performances de Valneva. Comme le montre le tableau ci-dessous, 100 % des effectifs de Valneva ont participé à l'évaluation des performances et des carrières.

Catégorie	Type de contrat	Genre	Pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations régulières des performances et de l'évolution de carrière
Employé(e)	Employés permanents	Femme	100 %
		Homme	100 %
		Autres que femmes et hommes	100 %
		Le sexe n'est pas indiqué	—%
	Employés temporaires	Femme	100 %
		Homme	100 %
		Autres que femmes et hommes	—%
		Le sexe n'est pas indiqué	—%
	Employés à temps plein	Femme	100 %
		Homme	100 %
		Autres que femmes et hommes	—%
		Le sexe n'est pas indiqué	—%
	Employés à temps partiel	Femme	100 %
		Homme	100 %
		Autres que femmes et hommes	—%
		Le sexe n'est pas indiqué	—%
Non-salariés	Travailleurs indépendants	Femme	—%
		Homme	—%
		Autres que femmes et hommes	—%
		Le sexe n'est pas indiqué	—%
	Personnes mises à disposition par des entreprises spécialisées dans les services d'emploi	Femme	—%
		Homme	—%
		Autres que femmes et hommes	—%
		Le sexe n'est pas indiqué	—%

Indicateurs de santé et de sécurité

Chez Valneva, 100 % des employés sont couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité. Seul le site britannique de Valneva a l'obligation légale de mettre en œuvre un système formalisé de santé et de sécurité conforme aux réglementations locales. D'autres sites, bien qu'ils ne soient pas soumis à des exigences réglementaires, adhèrent aux directives et processus internes de Valneva en matière de santé et de sécurité, ainsi qu'aux directives locales reconnues en matière de santé et de sécurité, garantissant ainsi une protection étendue à tous les employés.

Le Groupe a mis en œuvre en 2024 un nouveau logiciel spécifique pour la déclaration et la gestion des accidents, en mettant clairement l'accent sur la prévention des accidents. Tous les employés dans le monde ont accès à

ce logiciel et peuvent signaler les accidents, les incidents et les quasi-accidents. Les experts EHS (*Environmental, Health, and Safety*) examinent les cas signalés et mènent une enquête à l'aide du nouveau logiciel.

Dans le but d'obtenir la certification ISO 45001 en 2027, le plus grand site de production de Valneva (Livingston, Écosse) a fait d'importants efforts en matière de gestion de la sécurité en 2023 et 2024.

Valneva travaille actuellement à la définition de cibles liées à la prévention des accidents sur le lieu de travail.

Quarante-quatre accidents ont eu lieu chez Valneva en 2024, dont sept ont entraîné un arrêt de travail, comme en témoigne le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (TFAAT) du Groupe, qui s'élève à 5,89.

ID (DP)	Description du point de données	Employés	Total	Type d'information
S1-14_01	Pourcentage de effectifs de l'entreprise couvert par un système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et (ou) des normes ou des lignes directrices reconnues	100 %	100 %	Pourcentage
S1-14_02	Nombre de décès parmi les effectifs de l'entreprise à la suite d'accidents du travail et de problèmes de santé liés au travail	0	0	Nombre entier
S1-14_03	Nombre de décès dus à des accidents du travail et à des maladies professionnelles chez les travailleurs d'autres entreprises intervenant sur les sites de l'entreprise	0	0	Nombre entier
S1-14_06	Nombre de cas de maladies professionnelles enregistrables chez les employés	0	0	Nombre entier
S1-14_07	Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents sur le lieu de travail, de maladies professionnelles et de décès dus à la mauvaise santé des employés	46	46	Nombre entier
Indicateur clé de performance (ICP) interne	Nombre d'accidents du travail enregistrables survenus parmi les effectifs de l'entreprise sans perte de temps	37	37	Nombre entier
Indicateur clé de performance (ICP) interne	Nombre d'accidents du travail enregistrables survenus parmi les effectifs de l'entreprise avec perte de temps	7	7	Nombre entier
S1-14_04	NOMBRE TOTAL D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ENREGISTRABLES SURVENUS PARMIS LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE	44	44	NOMBRE ENTIER
S1-14_05	TAUX D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ENREGISTRABLES SURVENUS PARMIS LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE	37,04	37,04	POURCENTAGE

Dans le cadre de l'engagement de Valneva en faveur d'un lieu de travail plus sûr, plus sain et plus durable, son site de production de Solna, en Suède, a encore renforcé son attention sur la sécurité au travail en 2024. Les managers ont suivi une formation complète sur les protocoles de sécurité et les meilleures pratiques, leur permettant de jouer un rôle plus actif dans les initiatives de sécurité, de responsabiliser et d'intégrer une approche proactive et préventive dans les opérations quotidiennes.

Des rapports et un suivi amélioré sur les risques potentiels pour la sécurité ont favorisé une culture d'amélioration continue. Cette sensibilisation accrue a permis aux employés de participer activement à l'identification et au signalement des améliorations en matière de sécurité. De plus, la sécurité est devenue un sujet central dans les newsletters hebdomadaires et les réunions de chantier, renforçant ainsi son importance à tous les niveaux de l'organisation.

Valneva contrôle systématiquement les données relatives aux accidents sur tous ses sites de R&D et de production. Outre le suivi de l'ensemble des incidents, Valneva recueille des données détaillées sur la proportion d'accidents avec ou sans arrêt de travail, de blessures légères n'entraînant pas d'arrêt de travail et d'accidents évités de justesse, c'est-à-dire d'événements non planifiés susceptibles de causer des dommages mais n'entraînant pas de blessures réelles. Valneva suit également les événements à fort potentiel, c'est-à-dire les incidents qui auraient pu, de manière réaliste, entraîner des conséquences majeures ou catastrophiques. Cela peut varier légèrement d'un site à l'autre, car cela correspond à l'engagement et à l'approche individuels de chaque site en matière de culture de la sécurité et à toute exigence liée au respect des réglementations locales.

3.5.2 ESRS S3 – Communautés affectées

Le tableau ci-dessous présente l'opportunité matérielle identifiée par Valneva concernant les communautés affectées par l'ESRS S3. En raison de la disposition transitoire applicable en vertu de l'Appendice C de l'ESRS 1, Valneva n'est pas tenue de communiquer les

informations relatives à l'ESRS S3 lors de la première année de reporting. Actuellement, seules les informations relatives aux Exigences de Publications Minimales (MDR) sont incluses ci-dessous.

ESRS S3 – COMMUNAUTÉS AFFECTÉES

Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact de l'IRO sur Valneva et ses parties prenantes
Communautés touchées par les activités de Valneva	Sensibiliser les communautés aux vaccins pour qu'ils deviennent des acteurs clés du point de vue commercial, social et environnemental.	Opportunité	Opportunité d'accroître de manière proactive les interactions avec les communautés locales afin d'augmenter le niveau de sensibilisation à la valeur des produits fabriqués par Valneva, dans le but de devenir un acteur clé des communautés locales où Valneva opère, non seulement d'un point de vue commercial, mais aussi d'un point de vue social et environnemental.

Politiques, actions et cibles liées aux communautés affectées

Les communautés affectées sont définies comme des personnes ou des groupes vivant ou travaillant dans une zone qui a été ou pourrait être impactée par les opérations de Valneva ou par sa chaîne de valeur. En 2024, Valneva n'avait aucune politique, aucun cible ni aucune action liée à cet IRO.

3.5.3 ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux

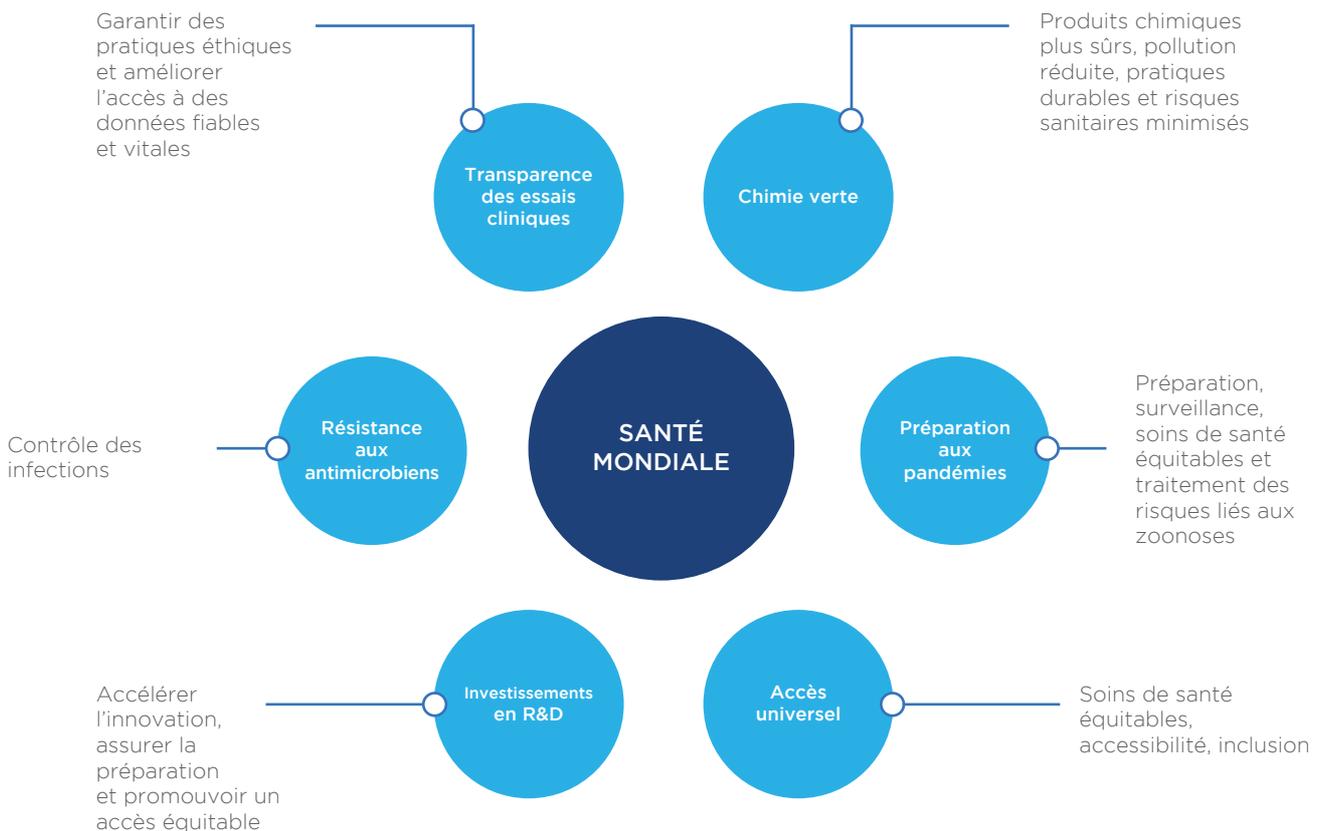
Valneva s’engage à assurer le bien-être des consommateurs et des utilisateurs finaux et à faire progresser la santé mondiale en développant et en fournissant des vaccins de haute qualité, sûrs et efficaces pour protéger les individus et les communautés dans le monde entier. Conformément aux normes européennes d’information en matière de durabilité (ESRS) S4, cette Section décrit les efforts déployés par Valneva pour respecter les normes les plus strictes en matière de transparence, d’accessibilité et de responsabilité en répondant aux besoins des consommateurs et des utilisateurs finaux. Valneva reconnaît l’importance capitale des vaccins dans la prévention des maladies et le sauvetage de vies humaines, et s’engage résolument à assurer leur sécurité, leur efficacité et une distribution équitable.

La stratégie ESG (Environnement, Social et Gouvernance) de Valneva reflète cet engagement dans le cadre du pilier « Protéger des vies », avec une vision claire de l’investissement dans la R&D (Recherche et Développement) pour développer les meilleurs vaccins pour les besoins médicaux non satisfaits. La priorité

accordée à l’accès universel et à la garantie de la confiance dans la sécurité des vaccins est au cœur de la stratégie de l’entreprise.

Valneva s’engage à promouvoir l’accès mondial à des vaccins vitaux, en particulier dans les régions mal desservies, par le biais de partenariats, de transferts de technologie et d’une stratégie de tarification visant à réduire les obstacles pour les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI). Valneva se concentre sur la distribution équitable, le soutien aux infrastructures de santé locales et la promotion de l’équité en matière de santé mondiale, tout en relevant le défi d’offrir des vaccins abordables avec une marge rentable.

Valneva est engagé dans la préparation aux pandémies, et poursuit son travail sur la modélisation des épidémies pour évaluer les risques et les impacts. L’entreprise se concentre sur la sécurité sanitaire mondiale, notamment en stockant des vaccins et en collaborant avec les gouvernements et les organisations pour garantir un accès rapide, tout en reconnaissant l’impact disproportionné des pandémies sur les pays à revenu faible et intermédiaire.



ESRS S4 – CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact de l'IRO sur Valneva et ses parties prenantes
Formation et sensibilisation des consommateurs	Risque de propagation de maladies et de réduction des ventes en raison d'une mauvaise information sur les vaccins	Risque (financier)	La réticence vaccinale, alimentée par la désinformation sur leur sécurité, représente une menace majeure pour la santé mondiale. Il peut en résulter un faible taux de voyageurs désireux de se faire vacciner, et donc une diminution des ventes potentielles de l'entreprise et une augmentation de la propagation des maladies lors des épidémies.
Formation et sensibilisation des prestataires	Risque de désinformation et de sensibilisation insuffisante entraînant une réduction des ventes de Valneva, ainsi que des problèmes de santé	Risque (financier)	Il est essentiel que les prestataires de soins de santé dans les pays où les produits de Valneva sont disponibles connaissent ces produits et la manière dont ils peuvent être utilisés. L'incapacité à créer une sensibilisation suffisante sur un marché donné pourrait avoir un impact significatif sur les ventes liées à ce marché.
	Accroître la notoriété des vaccins pour mener à la réduction des transmissions de maladies et à l'augmentation des ventes	Opportunité	Augmenter la connaissance des vaccins, ce qui conduit à la réduction de la propagation des maladies et à une augmentation potentielle des ventes. Plus les professionnels de la santé sont informés sur les maladies et les vaccins qui peuvent les prévenir, plus le potentiel de ventes sera élevé. De plus, cela réduira la probabilité de transmission de la maladie et ses conséquences associées, en particulier dans les pays à fort trafic de voyageurs
Implication des consommateurs et des utilisateurs finaux dans la conception et la mise en œuvre des produits	Opportunité opérationnelle grâce à l'implication d'experts médicaux	Opportunité	Possibilité d'impliquer de manière proactive des experts médicaux dans les changements et améliorations potentiels des produits.
Inclusion des personnes à risque de vulnérabilité	Inclure des populations diverses dans les essais cliniques et élargir leur portée géographique, offrant ainsi des opportunités financières et un gain de réputation	Opportunité	Possibilités associées aux pays à revenu faible et intermédiaire, en ciblant la diversité des participants aux essais cliniques et en élargissant la portée géographique des essais.
	Respect des droits et de la confidentialité des diverses personnes participant aux essais cliniques	Impact positif	Mettre les données des essais cliniques à la disposition de la communauté des chercheurs permet de faire progresser la science et la médecine, de développer les connaissances, d'améliorer la santé publique et de gagner la confiance. Lorsqu'elle partage ses données, Valneva respecte les droits et la vie privée des personnes qui participent à ses essais cliniques.
Maintien de la pharmacovigilance	Impact sur la santé publique, en garantissant l'utilisation de vaccins sûrs	Impact positif	La pharmacovigilance contribue de manière positive à des objectifs de santé publique plus larges. En surveillant continuellement les vaccins après leur mise sur le marché, les entreprises fournissent aux autorités de réglementation et aux prestataires de soins de santé des données permettant d'actualiser les profils de sécurité, garantissant ainsi l'utilisation de vaccins sûrs. Cela permet de minimiser les risques, de rendre les programmes d'immunisation plus sûrs, d'augmenter le taux de vaccination et de mieux contrôler les maladies.

Politiques, cibles et actions liés aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

Formation et sensibilisation des consommateurs et des utilisateurs finaux

Implication des consommateurs et des utilisateurs finaux dans la conception et la mise en œuvre des produits

Actuellement, l'entreprise n'a pas de politique régissant ces IRO.

Actuellement, Valneva n'a pas fixé d'objectif quantitatif spécifique concernant ces IRO.

Valneva a mis en place diverses actions pour garantir des interactions transparentes, informées et sûres avec les consommateurs. Ces mesures comprennent une surveillance rigoureuse de la communication sur les vaccins, un contrôle de la sécurité et l'éducation des consommateurs afin de renforcer la confiance et le respect des règles :

- Comité d'examen des promotions : ce comité évalue les documents de marketing, les publicités et autres contenus promotionnels afin de vérifier qu'ils sont conformes aux lignes directrices réglementaires et qu'ils fournissent aux consommateurs et aux professionnels de la santé des informations véridiques, équilibrées et fondées sur des données probantes. Cela garantit une communication éthique et précise ;
- notice d'information sur le produit et informations médicales : une information claire et complète sur les vaccins est un élément essentiel pour la formation et la sensibilisation des consommateurs. Valneva fournit des brochures d'informations détaillées sur le produit qui comprennent les indications, le mode d'emploi, les précautions et les effets secondaires potentiels. En outre, une équipe médicale spécialisée répond aux demandes des consommateurs et des professionnels de la santé, garantissant ainsi la disponibilité d'informations fiables et actualisées ;
- conseil de surveillance de la qualité : ce conseil supervise le respect de normes élevées en matière de produits et d'exigences réglementaires. Ce conseil évalue les commentaires des consommateurs, les tendances en matière de plaintes et les rapports sur la qualité des produits, et prend les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité des patients et la fiabilité des produits ;
- processus, systèmes et canaux de pharmacovigilance : les entreprises pharmaceutiques disposent de solides systèmes de pharmacovigilance pour surveiller, détecter et signaler les effets indésirables des médicaments. De plus amples informations sur les actions de pharmacovigilance sont disponibles plus loin dans cette Section ;
- rapports sur la sécurité des produits : des rapports sur la sécurité des produits, régulièrement mis à jour, résument la surveillance continue des performances des vaccins, des effets indésirables et des mesures d'atténuation des risques. Ces rapports contribuent aux déclarations réglementaires et aux communications de sécurité publique, renforçant ainsi la confiance des consommateurs grâce à la transparence.

Inclusion des personnes à risque de vulnérabilité

Valneva travaille à la définition d'une politique en matière d'essais cliniques (qui sera publiée en 2025) et a mis en place une politique de protection des données qui soutient ces deux IRO.

D'ici 2026, l'entreprise permettra l'accès au vaccin contre le chikungunya à dose unique au Brésil et en Inde en permettant un accès et une production locale via des transferts de technologie. Voir les informations complémentaires au sein de la Section 3.5.3.2 « Équité et accès universel aux vaccins ».

Valneva s'engage à respecter les principes de diversité, d'équité et d'inclusion à toutes les étapes de développement des essais cliniques de Phase 3 inclus.

Maintien de la pharmacovigilance

Valneva a mis en place une politique en matière de pharmacovigilance et d'informations médicales qui régit cet IRO.

Actuellement, Valneva n'a pas fixé d'objectif quantitatif spécifique lié à cet IRO.

Plusieurs actions ont été mises en place pour maintenir la pharmacovigilance chez Valneva : Les professionnels de la santé et les consommateurs ont un accès direct, par téléphone et par courrier électronique, aux professionnels de l'information médicale de Valneva, qui fournissent des informations opportunes et précises sur les produits du Groupe.

Assurer une qualité standard des produits développés et commercialisés, ainsi qu'un contrôle continu via des vérifications prospectives de qualité conformes aux normes internationales et internes, est essentiel pour protéger la santé des individus.

Conformément aux réglementations locales et mondiales applicables, les informations pertinentes sont ensuite diffusées à la communauté scientifique, aux médecins et aux utilisateurs si nécessaire.

Les rapports périodiques actualisés de pharmacovigilance (PSUR) doivent être compilés et soumis aux autorités compétentes.

Valneva s'engage à assurer la sécurité des patients et s'efforce de communiquer rapidement et de manière transparente aux autorités les rapports sur la sécurité des cas individuels. Valneva s'efforce de faire en sorte que 100 % de ces rapports soient soumis aux autorités dans les délais impartis. En 2024, 99,1 % des demandes ont été soumises dans les délais.

Les IROs spécifiques au secteur identifiés dans le cadre de l'ESRS S4

Les normes de publication spécifiques au secteur publiées jusqu'à présent par l'ESRS ne sont pas pertinentes pour le modèle d'affaires et la chaîne de valeur de Valneva. L'ADM réalisée par l'entreprise et l'analyse des risques ESG ont toutefois mis en évidence l'importance pour Valneva de protéger la santé mondiale. Les IROs associés, identifiés comme spécifiques au secteur et énumérés ci-dessous, sont considérés comme cruciaux pour le modèle d'affaires de Valneva et ont également des impacts significatifs sur les parties prenantes externes. Certains de ces sujets sont examinés dans les Sections suivantes, y compris les IROs respectifs, les politiques, les objectifs et les actions pertinents.

SPÉCIFIQUE AU SECTEUR

Sujets matériels identifiés	Description	Type d'IRO	Impact de l'IRO sur Valneva et ses parties prenantes
Investissements en R&D	Des investissements en R&D qui renforcent la réputation de Valneva	Opportunité	Grâce à des investissements stratégiques en R&D, Valneva joue un rôle clé dans l'amélioration de la santé mondiale en développant des solutions répondant aux besoins médicaux non satisfaits et aux maladies négligées. Cela renforcera la réputation de Valneva et pourrait lui permettre d'obtenir des financements supplémentaires, notamment de la part d'investisseurs, d'organisations (par exemple, CEPI) et de gouvernements.
	Amélioration de la santé mondiale grâce aux investissements en R&D	Impact positif	Le niveau d'investissement en R&D (recherche et développement) des entreprises pharmaceutiques est un facteur clé de l'amélioration de la santé mondiale. Il soutient le développement de nouveaux traitements et remèdes, améliore les résultats en santé publique, facilite l'accès aux médicaments tout en les rendant plus abordables, et promeut l'équité en matière de santé.
Résistance aux antimicrobiens	Propagation des maladies à transmission vectorielle dans de nouvelles régions	Opportunité	La hausse des températures est liée à de nouveaux cas de maladies à transmission vectorielle et à leur apparition dans de nouvelles régions du monde. Si la température moyenne continue d'augmenter, les maladies à transmission vectorielle risquent de se propager.
	Impact sur la santé mondiale en réagissant aux futures pandémies par le biais des activités de Valneva	Impact positif	La nature des activités de Valneva (fabrication et commercialisation de vaccins) pourrait permettre au groupe de répondre à de futures pandémies ou épidémies.
	Le développement de nouveaux partenariats pour faire face à la résistance aux maladies peut conduire à des opportunités financières et de réputation.	Opportunité	Face à l'augmentation des résistances, de nouvelles opportunités de financement et de partenariat pourraient émerger.
Équité et accès universel aux vaccins	Soutenir l'accès universel aux vaccins, ce qui entraînera une croissance du marché de Valneva et de nouveaux partenariats.	Opportunité	En soutenant l'accès universel, Valneva peut atteindre des marchés peu ou pas desservis, y compris des pays à revenu faible et intermédiaire, ce qui lui permet d'augmenter considérablement sa clientèle. Cela pourrait également ouvrir la voie à des partenariats avec des gouvernements, des ONG et des organisations de santé mondiale, qui peuvent fournir des fonds, des subventions et un soutien logistique, réduisant ainsi les risques financiers et soutenant la distribution des vaccins.
	Impact sur la population en permettant à tous d'avoir accès aux vaccins	Impact positif	La mise en place d'une stratégie d'accès et de tarification appropriée permet aux clients des pays à revenu faible et intermédiaire et des pays endémiques d'avoir accès aux vaccins de Valneva.
Préparation aux futures pandémies	Risques opérationnels liés à la priorisation de certains vaccins en situation de pandémie	Risque (opérationnel)	En cas de pandémie, un gouvernement peut obliger l'entreprise à donner la priorité à la production de vaccins, ce qui pourrait entraîner une réduction ou un arrêt de ses autres activités de production et de développement.
	Investissements contre les pandémies et les maladies transmises par les moustiques, avec des opportunités financières à la clé	Opportunité	Possibilité pour Valneva d'être considéré comme un acteur clé dans la lutte contre les pandémies et les épidémies liées aux maladies transmises par les moustiques, ce qui pourrait avoir un impact financier.
Transparence des données relatives aux essais cliniques	Impact du partage des données d'essais cliniques sur les connaissances en médecine mondiale et sur la santé publique	Impact positif	Lors du partage des données, Valneva respecte les droits et la vie privée des personnes qui participent aux essais cliniques.

R&D, résistance aux antimicrobiens et besoins non satisfaits

Le portefeuille de l'équipe R&D de Valneva reflète principalement ses compétences scientifiques, techniques et cliniques dans le domaine des maladies infectieuses à transmission vectorielle et d'autres maladies infectieuses virales et bactériennes.

Valneva aspire à transformer des vies en mettant à profit une science innovante et de pointe pour prévenir les maladies évitables par la vaccination. Le pipeline de Valneva comprend des potentiels vaccins contre des maladies infectieuses dont les besoins ne sont pas satisfaits et pour lesquelles il n'existe pas de vaccins à l'heure actuelle. Tous les consommateurs et utilisateurs finaux qui peuvent être matériellement affectés par les activités de Valneva sont inclus dans le champ d'application de la publication en vertu de l'ESRS 2.

Les utilisateurs finaux des vaccins actuels de Valneva sont les personnes qui se rendent dans des zones où sévissent le choléra, l'encéphalite japonaise ou le chikungunya. Valneva travaille avec des partenaires pour que son vaccin contre le chikungunya soit également disponible pour les personnes vivant dans des zones endémiques. Le pipeline de R&D de Valneva vise à élargir le portefeuille de produits pour ces utilisateurs finaux avec des potentiels vaccins contre d'autres maladies, telles que la diarrhée causée par *Shigella* ou *Escherichia coli entérotoxigène* (ECET), Zika et la maladie de Lyme. Le pipeline de Valneva comprend également un potentiel vaccin contre la mononucléose infectieuse, causée par le virus d'Epstein-Barr, destiné à être utilisé par les adolescents...

Certains vaccins, comme celui contre le choléra, ont un impact important sur les voyageurs qui se rendent dans des régions endémiques ainsi que sur les personnes qui vivent dans ces régions, principalement les jeunes enfants. Les vaccins contre l'encéphalite japonaise et le chikungunya auront un impact important sur toute personne vivante ou voyageant dans des zones endémiques, tout comme le potentiel vaccin contre la maladie de Lyme, s'il est approuvé. Le potentiel vaccin contre le Zika, s'il est approuvé, pourrait avoir un impact important sur les femmes en âge de procréer voyageant ou vivant dans des régions endémiques. Le potentiel vaccin contre la mononucléose infectieuse (EBV), s'il est approuvé, pourrait avoir un impact important sur les adolescents et les adultes, qui sont exposés au risque de mononucléose infectieuse et, par la suite, au risque de ses séquelles, la sclérose en plaques.

Valneva dispose d'un portefeuille de R&D ciblant un large éventail de besoins médicaux non satisfaits. En plus des programmes de vaccins contre la maladie de Lyme et la mononucléose infectieuse due au virus d'Epstein-Barr (EBV), les autres axes stratégiques majeurs de Valneva peuvent avoir un impact significatif sur la santé publique mondiale, avec des vaccins prophylactiques destinés à prévenir le Zika ainsi que les diarrhées graves causées par *Shigella* et *Escherichia coli entérotoxigène* (ECET).

Le niveau d'investissement en R&D (recherche et développement) des entreprises pharmaceutiques est un facteur clé de l'amélioration de la santé mondiale. Il soutient le développement de nouveaux traitements et remèdes, améliore les résultats en santé publique, facilite l'accès aux médicaments tout en les rendant plus abordables, et promeut l'équité en matière de santé.

Politiques, cibles et actions liées à la R&D, à la résistance aux antimicrobiens et aux besoins non satisfaits

Valneva n'a pas abordé cette enjeu dans les politiques en 2024.

Actuellement, Valneva n'a pas fixé d'objectif quantitatif spécifique concernant ces IRO.

Toutes les actions liées à la R&D, à la RAM (Résistance aux Antimicrobiens) et aux besoins non satisfaits sont abordées dans les sections suivantes :

Prendre de l'avance sur la RAM

Le traitement des infections à *Shigella* ou à ECET repose sur la réhydratation et les antibiotiques, mais pour ces deux agents pathogènes, la résistance aux antibiotiques est de plus en plus fréquente. Les potentiels vaccins prophylactiques de Valneva ciblant ces agents pathogènes visent à prévenir les maladies qu'ils provoquent, ce qui pourrait éviter le recours aux antibiotiques et contribuer ainsi à résoudre la crise actuelle de la résistance aux antimicrobiens.

La stratégie commerciale de Valneva est en adéquation avec l'objectif de durabilité n° 3, notamment l'objectif 3.3 : « D'ici 2030, mettre fin aux épidémies de sida, de tuberculose, de paludisme et de maladies tropicales négligées, et lutter contre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et les autres maladies transmissibles », ainsi que l'objectif 3.8 : « Garantir la couverture sanitaire universelle, y compris la protection contre les risques financiers, l'accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, de qualité et abordables pour tous ». En 2024, les recettes des trois vaccins commerciaux de Valneva représentaient environ 80,7 % des recettes totales du Groupe, contribuant ainsi à l'objectif de durabilité n° 3.

En investissant stratégiquement dans la R&D, Valneva peut contribuer de manière significative à l'avancement de la santé mondiale avec des produits qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits et à des maladies négligées. Cela renforcerait la réputation de Valneva et pourrait lui permettre d'obtenir des financements supplémentaires, notamment de la part d'investisseurs, d'organisations (par exemple, la CEPI) et de gouvernements.

En outre, l'une des conséquences du changement climatique est l'expansion de l'habitat des moustiques qui peuvent transmettre les virus responsables de la dengue, du chikungunya, du Zika, de l'encéphalite japonaise et d'autres maladies. Valneva a commercialisé des vaccins contre le chikungunya (IXCHIQ) et l'encéphalite japonaise (IXIARO ; JESPECT sur certains marchés). L'entreprise s'engage à rendre ces vaccins accessibles aux personnes vivant dans des zones endémiques, en nouant des partenariats avec des fabricants locaux. Valneva a également pour objectif de développer des vaccins contre d'autres maladies transmises par les moustiques afin de protéger les personnes vivant dans les zones endémiques actuelles et potentielles.

L'industrie des vaccins est strictement réglementée et les vaccins candidats sont soumis à des tests cliniques rigoureux sur des adultes en bonne santé et sur les populations cibles appropriées, par exemple les jeunes enfants, avant d'être homologués. Les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées sont particulièrement concernées par l'administration de vaccins, en raison des risques supplémentaires potentiels. L'impact sur ces populations cibles peut être étudié dans le cadre d'essais cliniques spécifiques ou d'une surveillance stricte post-autorisation, par exemple à travers des registres de grossesse, pour garantir l'innocuité.

Cependant, Valneva investit actuellement dans le développement de vaccins pour la prévention des maladies infectieuses, telles que la maladie de Lyme, la diarrhée causée par la shigellose ou l'ECET, le Zika et la mononucléose infectieuse causée par l'EBV. Valneva investit également dans des engagements post-licence afin de démontrer l'efficacité de son vaccin contre le chikungunya et, avec ses partenaires, de le rendre plus largement disponible dans les zones endémiques.

La recherche et le développement de nouveaux vaccins se poursuivent généralement jusqu'à l'obtention d'une licence ou jusqu'à ce que les résultats des essais cliniques suggèrent qu'il est inutile de poursuivre le développement. La mise au point de vaccins est notoirement longue, mais elle varie en fonction de l'indication et de la disponibilité de populations appropriées pour mener des essais cliniques.

Engagement en faveur d'un vaccin prophylactique contre le Zika

La fièvre Zika ou maladie à virus Zika est une maladie causée par le virus Zika, transmis par les moustiques *Aedes*, tels que *A. aegypti* et *A. albopictus*. En outre, le virus Zika peut être transmis sexuellement et le virus peut persister dans les testicules de l'homme pendant des mois. Alors qu'environ 80% des infections sont asymptomatiques et que les cas symptomatiques sont généralement bénins et se résorbent en une semaine, l'infection par le virus Zika pendant la grossesse peut provoquer une microcéphalie et d'autres malformations cérébrales chez le fœtus, comme cela a été observé lors de l'épidémie de 2015-2016. Il n'existe actuellement aucun vaccin prophylactique et la prévention consiste à éviter les piqûres de moustiques dans les zones où le Zika est endémique et à utiliser des préservatifs. L'Organisation mondiale de la santé a suggéré de donner la priorité à la mise au point de vaccins inactivés et d'autres vaccins non vivants contre le virus Zika, qui pourraient être utilisés sans danger chez les femmes enceintes. Valneva a déjà développé et homologué un vaccin à virus entier inactivé (IXIARO contre l'encéphalite japonaise ou VLA2001 contre la COVID-19) et teste actuellement un nouveau vaccin à virus entier inactivé contre le Zika dans le cadre d'une étude clinique de Phase 1.

Prévention de la diarrhée causée par *Escherichia coli* entérotoxigène (ECET)

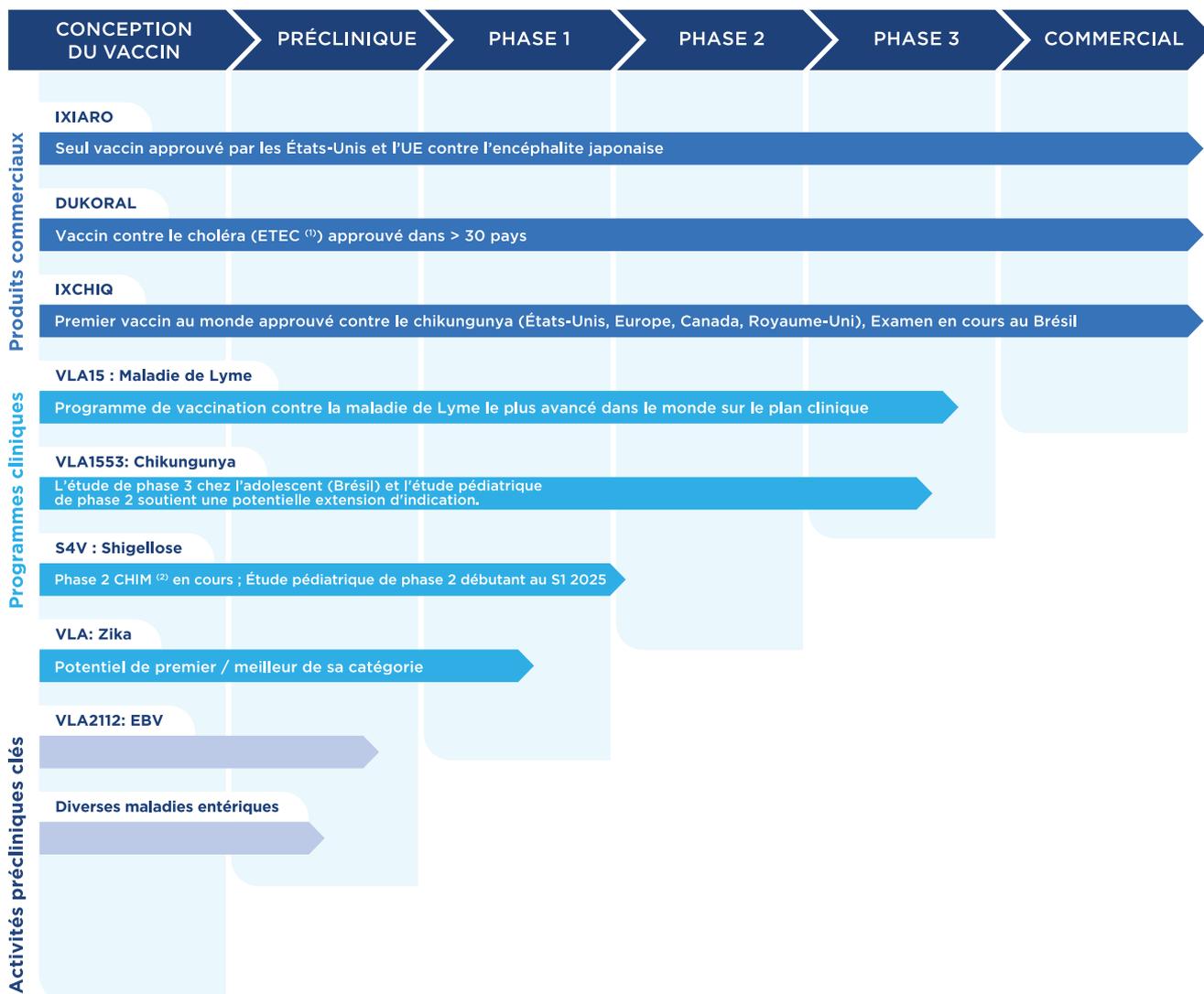
L'infection par ECET peut provoquer une diarrhée abondante et aqueuse, sans sang ni leucocytes, ainsi que des crampes abdominales. À ce jour, aucun vaccin homologué ne cible spécifiquement l'ECET, bien que quelques-uns soient à différents stades de développement. L'infection naturelle ou expérimentale confère une immunité protectrice contre l'ECET, ce qui laisse supposer qu'il est possible d'induire une immunité vaccinale contre ces derniers. La vaccination est un élément clé de la stratégie pour réduire l'incidence et la gravité des maladies diarrhéiques causées par ECET, notamment chez les enfants dans les régions à faibles ressources. L'ECET est depuis longtemps une priorité et une cible pour le développement de vaccins pour l'Organisation mondiale de la santé. Le traitement de l'infection par ECET inclut une réhydratation et des antibiotiques, bien que ces derniers soient souvent résistants aux traitements courants.

Lutter contre la shigellose, deuxième cause de maladie diarrhéique mortelle dans le monde

En 2024, Valneva a élargi son portefeuille de R&D avec un vaccin prophylactique tétravalent contre la shigellose, grâce à un partenariat stratégique avec LimmaTech. La shigellose, causée par la bactérie *Shigella*, est la deuxième cause de maladie diarrhéique mortelle dans le monde. Les symptômes de la shigellose apparaissent généralement un à trois jours après l'exposition et peuvent aller d'une diarrhée légère à une dysenterie sévère, avec présence de sang et de mucus dans les selles. Outre les symptômes gastro-intestinaux, l'infection peut entraîner des complications, en particulier chez les populations vulnérables telles que les jeunes enfants, les personnes âgées et celles dont le système immunitaire est affaibli. La transmission de la shigellose se fait généralement par voie fécale-orale, souvent par l'intermédiaire d'aliments ou d'eau contaminés, ou par contact direct avec une personne infectée. La bactérie est très infectieuse, il suffit d'un petit nombre de bactéries pour provoquer une maladie, ce qui rend les épidémies fréquentes dans les zones où les pratiques d'assainissement et d'hygiène sont insuffisantes. La shigellose touche également les voyageurs internationaux en provenance de pays à revenu élevé et le personnel militaire déployé dans les régions endémiques. Le traitement de la shigellose comprend une thérapie de réhydratation pour prévenir la déshydratation et, dans certains cas, des antibiotiques peuvent être prescrits pour raccourcir la durée de la maladie et réduire la transmission. Cependant, la résistance croissante aux antibiotiques des souches de *Shigella* constitue un défi pour un traitement efficace. Le programme de vaccin contre la shigellose de LimmaTech est soutenu par la fondation Bill & Melinda Gates et fait actuellement l'objet d'une étude pilote d'efficacité de Phase 2-b dans un modèle d'infection humaine contrôlée.

Investissements en R&D

L'aperçu suivant du portefeuille commercial et du pipeline de R&D de Valneva, ainsi que les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de développement, sont mis à jour tous les trimestres et publiés dans la présentation de l'entreprise.



(1) Indication ETEC uniquement sur certains marchés.

(2) Modèle d'infection humaine contrôlée.

Les investissements en R&D sont publiés dans les mises à jour financières régulières. Les dépenses annuelles de R&D pour les cinq dernières années complètes ainsi que pour l'année en cours (2024) sont présentées dans le tableau

ci-dessous. Ces résultats ont été inclus dans les états financiers correspondants. Les investissements futurs en R&D ne sont pas divulgués pour des raisons de concurrence.

BILAN R&D ^(a)

(en milliers d'euros)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Année Fiscale	Année Fiscale	Année Fiscale	Année Fiscale	Année Fiscale	Année Fiscale
TOTAL DES DÉPENSES R&D	37 884	84 454	173 283	104 922	59 894	74 143

(a) Les coûts de R&D déclarés ne comprennent pas les paiements de Valneva à Pfizer pour l'essai clinique de Phase 3 sur la maladie de Lyme, car ces coûts sont comptabilisés dans le bilan en tant que passifs de remboursement.

Pour soutenir son engagement en faveur de l'équité et de l'accès universel aux vaccins, Valneva alloue à la fois des dépenses opérationnelles (OpEx) et des dépenses d'investissement (CapEx) pour financer des projets clés conçus pour améliorer l'accessibilité, le caractère abordable et la disponibilité des vaccins dans les régions mal desservies. Ces investissements permettent à Valneva de mettre en place des partenariats à long terme, des transferts de technologie et des initiatives de production locale qui sont essentiels pour obtenir des résultats durables en matière de santé dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les fonds OpEx sont alloués pour couvrir les coûts opérationnels associés aux partenariats locaux, au renforcement des capacités et à l'appui réglementaire. Cela inclut les dépenses liées aux collaborations actuelles de Valneva avec des institutions telles que l'Institut Butantan et BioE, où le développement local et la distribution commerciale sont facilités afin de maximiser le rayonnement du vaccin. Les investissements en capital sont stratégiquement axés sur l'expansion des infrastructures et l'augmentation de la capacité de production, permettant ainsi à Valneva de répondre à la forte demande de substances médicamenteuses dans les pays à revenu faible et intermédiaire (LMIC). Il s'agit notamment des étapes du transfert de technologie, qui sous-tendent l'évolutivité et la fiabilité de la disponibilité des vaccins dans ces régions. Ces dépenses OpEx et CapEx ciblées appuient la stratégie de Valneva pour combler les lacunes d'accès aux vaccins à l'échelle mondiale, renforçant ainsi sa capacité à fournir des vaccins essentiels à un plus grand nombre de personnes, tout en restant aligné sur sa mission principale : faire progresser l'équité dans le domaine de la santé.

Dans les années à venir, Valneva veut mettre l'accent sur le développement d'un pipeline robuste de futurs produits, illustrant ainsi son engagement en faveur de l'innovation au service de la santé publique. En mettant l'accent sur les actifs en phase de démarrage, Valneva élargit non seulement ses horizons de recherche, mais pose également les bases d'une stratégie de renouvellement durable de son portefeuille. Ces programmes cliniques précoces constituent le fondement des futurs vaccins commerciaux, assurant un flux continu de produits potentiels capables de répondre aux besoins émergents en santé publique.

Les efforts de Valneva mettent en avant une stratégie volontaire visant à construire un portefeuille croissant de programmes de développement innovants. Il met en lumière l'approche avant-gardiste de l'entreprise, lui permettant de demeurer compétitive dans un secteur où l'innovation est essentielle pour réussir. Valneva fait preuve d'un engagement clair en faveur de la croissance et de la durabilité dans ses activités et ses offres de produits..

Parallèlement à cette expansion commerciale, Valneva prévoit de faire progresser deux nouveaux vaccins potentiels en phase précoce de développement clinique, plus précisément en Phases 1/2. L'entreprise a établi sa stratégie sur la base de son expérience et de sa connaissance des substances et des marchés, et le pipeline a été défini après avoir étudié les besoins de la population et les opportunités du marché. Ces étapes du développement sont cruciales, car elles permettent d'évaluer l'innocuité et le dosage approprié du vaccin (Phase 1), ainsi que son efficacité et son innocuité préliminaires dans une cohorte plus importante (Phase 2).

Les investissements en R&D, dont les données historiques sont présentées ci-dessus, fournissent une mesure utile de l'engagement de Valneva à développer de nouveaux vaccins pour prévenir les maladies infectieuses. Les performances et l'efficacité de cet investissement peuvent

être mesurées par le nombre de programmes en cours à différents stades de développement clinique.

Les programmes précliniques sont souvent non divulgués, ce qui rend le nombre de ces programmes peu pertinent pour une comparaison. À la fin de 2024, comme le montre la figure ci-dessus, Valneva dispose de deux programmes divulgués (EBV et ECET) en développement préclinique, d'un programme (Zika) en Phase 1, d'un programme (Shigella, en partenariat) en Phase 2, et d'un programme (Lyme, en partenariat) en Phase 3 de développement clinique. En outre, des essais de Phase 2 et de Phase 3 sont en cours pour soutenir les extensions d'étiquetage du vaccin contre le chikungunya de Valneva, IXCHIQ.

Les investissements en R&D sont calculés et présentés conformément aux pratiques financières habituelles. Toutes les mesures sont factuelles, qu'elles concernent les données passées (investissements en R&D) ou l'état actuel (état du pipeline). Dans l'ensemble, les finances et le pipeline de Valneva sont supervisés par le Conseil d'Administration de la société.

Équité et accès universel aux vaccins

Politiques, cibles et actions liées à l'équité vaccinale et à l'accès universel

Valneva a deux politiques liées à l'accès universel aux vaccins. En 2024, la société a élaboré une politique de tarification, qui représente l'approche globale de la tarification de tout nouveau produit/vaccin afin d'atteindre les objectifs de l'entreprise, tant pour le commerce de gros que pour la logistique des tiers (3PL). Cette politique applique les exigences énoncées dans le code de conduite et les autres politiques de Valneva. La politique de tarification doit être suivie par tous les employés impliqués dans les décisions de tarification, de vente et de marketing. Il décrit le rôle de l'équipe Excellence commerciale et tarification, de l'équipe commerciale de chaque pays, des membres du département financier et des membres du Comité opérationnel des prix. Le directeur commercial de Valneva est le responsable de la politique de tarification. La politique de tarification n'est communiquée qu'au Comité opérationnel des prix et aux équipes impliquées dans la stratégie de tarification et son application, en raison de sa sensibilité commerciale. Valneva dispose également d'une politique des droits de l'homme, décrite au sein de la Section 3.5.1. La politique des droits de l'homme est accessible au public sur le site officiel de Valneva et s'applique à tous les employés.

Objectif : d'ici 2026, permettre l'accès au vaccin contre le chikungunya à dose unique de Valneva au Brésil et en Inde en mettant en place une production locale et en permettant l'accès via des transferts de technologie. De plus amples informations sur les transferts de technologie de Valneva sont disponibles ci-dessous.

Toutes les actions liées à l'équité vaccinale et à l'accès universel sont abordées dans la section suivante.

La vision de Valneva est de créer un monde où aucune personne ne meurt ni ne souffre de maladies évitables par la vaccination. Cela signifie qu'il faut cibler les besoins médicaux non satisfaits en garantissant l'accès aux vaccins. Valneva s'est engagée à développer de nouveaux vaccins prophylactiques pour les maladies infectieuses dont les besoins médicaux ne sont pas satisfaits. L'entreprise s'efforce de mettre au point des vaccins qui sont les premiers de leur catégorie ou les meilleurs de leur catégorie, ce qui lui permet de se différencier et de soutenir sa vision.

Valneva estime que chaque individu a le droit de bénéficier des éléments essentiels à une bonne santé, y compris l'accès à des aliments sûrs et nutritifs, à de l'eau potable, à une éducation en matière de santé et à l'égalité des sexes en matière de traitement médical. Valneva considère qu'il est de son devoir de rendre ses vaccins accessibles à toutes les personnes qui en ont besoin.

Valneva dispose d'une capacité commerciale spécialisée pour la distribution de ses vaccins pour voyageurs sur les principaux marchés de vaccins pour voyageurs (en Europe et en Amérique du Nord). Les vaccins destinés aux voyageurs jouent un rôle crucial en limitant la propagation des maladies et en contribuant ainsi à la sécurité sanitaire mondiale. Il s'agit d'empêcher les voyageurs de contracter des maladies à l'étranger et de réduire le risque de réimportation de nouvelles maladies à leur retour dans leur pays.

Le pipeline actuel de l'entreprise est constitué de vaccins couvrant des besoins médicaux non satisfaits. La distribution commerciale atteint les voyageurs du monde entier, avec une empreinte étendue grâce aux partenaires de distribution et aux transferts de technologie - les efforts de collaboration de Valneva pour développer un réseau d'acteurs de l'innovation. Aucun impact négatif n'a été détecté pour ces activités.

Bien que la taille du Groupe lui empêche de fabriquer et de distribuer directement ses vaccins commercialisés à tous ceux qui pourraient en bénéficier, Valneva s'engage à soutenir leur accès mondial en établissant des partenariats avec diverses parties prenantes, notamment en transférant ses technologies brevetées à des partenaires dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Dans la mesure du possible et dans les limites des réglementations applicables et de l'engagement de l'entreprise en faveur de pratiques commerciales éthiques, Valneva favorise un meilleur accès à ses vaccins.

Bien que Valneva se concentre sur les voyageurs, elle estime que l'accès aux vaccins nécessaires devrait être garanti pour tous. C'est pourquoi elle cherche à améliorer l'accès des populations mal desservies en collaboration avec des partenaires de référence dans différents pays et régions. Valneva s'engage à rendre tous les nouveaux produits et les innovations majeures disponibles à moyen et long terme suivant leur lancement, partout où l'entreprise peut avoir un impact pour les clients et lorsque les conditions externes le permettent. Les besoins en matière d'accès au niveau mondial sont déterminés au cours de la phase précoce du pipeline afin de déterminer les produits, les pays et les solutions d'accès à développer. Valneva prend en compte les meilleures pratiques spécifiques au secteur, à savoir : le cadre de la stratégie mondiale et du plan d'action de l'OMS sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle pour améliorer l'accès aux médicaments essentiels, et la liste des médicaments essentiels de l'OMS, qui définit les médicaments les plus critiques qui devraient être universellement disponibles et abordables pour chaque pays spécifique.

Les décisions de commercialisation et l'accès aux produits de Valneva dépendent (1) des besoins médicaux non satisfaits, (2) de l'accessibilité au marché, soit par la présence directe de Valneva, soit par l'intermédiaire de partenaires distributeurs, et (3) de la capacité de fabrication. La stratégie de commercialisation est élaborée par l'équipe commerciale en collaboration avec les équipes

médicales, d'accès au marché et de fabrication, puis approuvée par le Comité Exécutif et enfin par le Conseil d'Administration.

Le Comité Opérationnel des prix (*Pricing Operating Committee* - PC) définit la stratégie de tarification et assure la cohérence des produits mondiaux de Valneva conformément aux exigences réglementaires locales et internationales. Les exigences et les réglementations externes. Le PC est gouverné par la politique de tarification et coprésidé par le directeur des opérations et le directeur financier, avec des contributions transversales provenant de l'accès au marché, du commercial et des finances.

Garantir l'accès mondial aux vaccins de Valneva présente plusieurs opportunités pour le Groupe :

- l'engagement au niveau mondial s'inscrit dans la vision de Valneva d'un monde où personne ne souffre ou ne meurt d'une maladie évitable par la vaccination, ce qui renforce la réputation de l'entreprise et son engagement en faveur de la santé mondiale ;
- la collaboration avec les gouvernements locaux et les ONG peut déboucher sur des partenariats précieux, favorisant la confiance et facilitant les futurs efforts conjoints, tant pour les vaccins commercialisés que pour les produits en cours de développement. Dans le même temps, il peut y avoir des subventions et des financements d'organisations internationales visant à améliorer les soins de santé dans les pays du Sud, ce qui réduit les risques financiers pour les projets de Valneva ;
- assoier les marques et les vaccins de Valneva aujourd'hui peut ouvrir la voie à de futures opportunités dans les pays à faible revenu, à mesure que les économies se développent et que les besoins en matière de soins de santé évoluent.

L'entreprise cherche à rendre ses vaccins plus accessibles à la population des pays à revenu faible et intermédiaire via ses stratégies commerciales et tarifaires. Valneva a identifié plusieurs facteurs qu'elle pourrait exploiter à l'avenir pour promouvoir un accès élargi aux vaccins :

- fixer le prix des vaccins de manière à refléter leur juste valeur et les coûts de développement sans créer d'obstacles supplémentaires à l'accès ;
- promouvoir une distribution équitable et éthique des vaccins :
 - en collaborant avec les autorités locales, les ONG et les organisations communautaires pour s'assurer que les vaccins atteignent les zones rurales et mal desservies ; cela pourrait inclure le développement et le soutien d'infrastructures pour la distribution de vaccins dans les régions difficiles d'accès,
 - en mettant en place des systèmes de suivi et d'évaluation solides pour suivre la distribution et l'impact des vaccins, promouvant un accès équitable et identifiant toute lacune dans la couverture,
 - en investissant dans les infrastructures de santé locales et les initiatives de renforcement des capacités, parallèlement aux efforts de transfert de technologie, afin de créer des systèmes de distribution de vaccins durables et efficaces,
 - en s'engageant dans des initiatives et des partenariats sélectionnés dans le domaine de la santé mondiale afin d'améliorer l'équité en matière de santé.

Encéphalite japonaise

L'encéphalite japonaise (EJ) est une maladie infectieuse mortelle pour environ un tiers des personnes qui développent une maladie clinique, et de nombreux survivants souffrent de graves déficiences ⁽¹⁾. On dénombre chaque année entre 30 000 et 50 000 cas d'encéphalite japonaise dans le monde. Vingt-quatre pays d'Asie du Sud-Est, du Pacifique occidental et d'Australie connaissent une transmission endémique du virus de l'encéphalite japonaise, ce qui expose plus de trois milliards de personnes à un risque d'infection. Il n'existe actuellement aucun traitement antiviral spécifique pour l'encéphalite japonaise. Le traitement consiste à soulager les symptômes et à stabiliser le patient.

Pour réduire le risque d'encéphalite japonaise, les voyageurs se rendant dans des zones endémiques doivent prendre des précautions contre les piqûres de moustiques. Des vaccins sont également disponibles pour prévenir la maladie. Malgré la mise en œuvre de programmes de vaccination ces dernières années, les cas d'encéphalite japonaise sont restés stables en raison des effets du réchauffement climatique, de l'augmentation des inondations et du déplacement des pratiques agricoles vers les zones périurbaines ⁽²⁾.

IXIARO est enregistré en Amérique du Nord, en Europe, en Australie et en Nouvelle-Zélande (sous la marque JESPECT), ainsi que sur certains marchés développés en Asie. Valneva opère directement en Amérique du Nord et sur certains marchés européens, tandis qu'en Asie/Pacifique, elle travaille avec des distributeurs locaux pour s'assurer que le vaccin contre l'encéphalite japonaise est mis à la disposition des populations locales.

En outre, pour permettre une distribution plus large et répondre à des besoins médicaux non satisfaits, Biological E et Valneva ont établi un partenariat en 2005 pour le développement et la commercialisation d'un vaccin contre l'encéphalite japonaise pour les régions endémiques, basé sur la technologie JEV de Valneva. Le vaccin, qui a été développé avec succès dans le cadre de ce partenariat, est commercialisé en Inde sous le nom de JEEV et dans d'autres pays où l'encéphalite japonaise est endémique ⁽³⁾.

Chikungunya

Le chikungunya est une maladie virale transmise à l'homme par des moustiques infectés, principalement les espèces *Aedes aegypti* et *Aedes albopictus*. La maladie se caractérise par l'apparition soudaine de fièvre et de fortes douleurs articulaires, qui peuvent être débilitantes. Le chikungunya a été identifié dans plus de 100 pays sur les cinq continents. Le chikungunya aigu, qui touche jusqu'à 97 % des personnes infectées, se caractérise par l'apparition soudaine d'une forte fièvre et de douleurs articulaires. L'absence de traitement efficace fait du chikungunya une menace majeure pour la santé publique. Jusqu'à 78,6 % des cas peuvent présenter des symptômes musculaires et articulaires persistants 27,5 mois après l'infection ⁽⁴⁾.

Plus des 3/4 de la population mondiale vit dans des zones exposées au virus du chikungunya. Des épidémies se sont déclarées en Asie, en Afrique et en Amérique latine et pourraient se produire aux États-Unis et en Europe ; une épidémie s'est récemment déclarée au Paraguay et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) a émis une alerte épidémiologique pour les Amériques ⁽⁵⁾, l'Inde (plus de 190 000 cas signalés en 2024) et la Réunion ⁽⁶⁾. Le coût total estimé relatif à l'épidémie de chikungunya de 2014-2015 aux États-Unis. Les Îles Vierges des États-Unis peuvent représenter entre 14,8 et 33,4 millions de dollars (soit environ 1 % du produit intérieur brut ⁽⁷⁾).

Afin de rendre le vaccin contre le chikungunya (IXCHIQ) de Valneva plus accessible aux pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI), Valneva et l'Institut Butantan (IB) au Brésil ont signé un accord en janvier 2021 pour le développement, la fabrication et la commercialisation du vaccin. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre de l'accord signé entre le CEPI et Valneva en juillet 2019, qui prévoit un financement à hauteur de 24,6 millions de dollars avec le soutien du programme Horizon 2020 de l'Union européenne. Dans le cadre de cette collaboration, Valneva transférera sa technologie de vaccin contre le chikungunya à l'Institut Butantan, qui développera, fabriquera et commercialisera les substances dans les pays à revenu faible et intermédiaire. En outre, l'Institut Butantan participera à des études cliniques spécifiques et à des études d'observation de Phase 4 que Valneva utilisera pour répondre aux exigences réglementaires. L'Institut Butantan rendra le vaccin abordable et accessible selon différentes hypothèses de prix basées sur l'approbation des prix nationaux par les organismes de recommandation et de tarification. Une fois qu'un prix public aura été fixé, l'Institut Butantan veillera à ce que divers systèmes de tarification soient mis en œuvre, tels que la tarification échelonnée en fonction du nombre de vaccins nécessaires en cas d'épidémie ou de la constitution de stocks.

Afin d'accélérer et d'élargir l'accès au vaccin contre le chikungunya à dose unique dans les pays à revenu faible et intermédiaire asiatiques vulnérables aux épidémies de chikungunya, Valneva et le Serum Institute of India (SII), le plus grand fabricant de vaccins au monde en termes de nombre de doses, ont conclu un contrat de licence en 2024 qui permet de fournir le vaccin en Asie. Selon les termes de l'accord, le SII s'est engagé à fournir en priorité le vaccin contre le chikungunya à un prix abordable aux marchés de santé publique dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Choléra

Depuis la première pandémie enregistrée au XIX^e siècle, le choléra a fait des millions de morts dans le monde. Le choléra est une infection diarrhéique aiguë qui peut tuer en quelques heures si elle n'est pas traitée. Le choléra est causé par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés par la bactérie *Vibrio cholerae*. Il est plus susceptible de se propager dans les endroits où le traitement de l'eau est inadéquat, où l'assainissement est insuffisant et où l'hygiène est insuffisante ⁽⁸⁾.

⁽¹⁾ Solomon T, et al. *J Neurol Neurosurg Psychiatry*. 2000;68:405-415. 2. Centres de contrôle et de prévention des maladies. *Livre jaune 2024* ; section 5 : Encéphalite japonaise. 3. Campbell GL. *Bull World Health Organ*. 2011;89:766-774E.

⁽²⁾ Sakamoto R, et al. *Annals Global Health*. 2019;85(1):111-1-7.

⁽³⁾ Moore SM. *PLoS Negl Trop Dis*. 2021;15(10):e0009385.

⁽⁴⁾ EssackjeeK, et al. *Postgrad Med J*. 2013;89(1054):440-447.

⁽⁵⁾ Bettis AA, L'Azou Jackson M, Yoon IK, et al.

⁽⁶⁾ ECDC *Chikungunya worldwide overview*, <https://www.ecdc.europa.eu/en/chikungunya-monthly>. consulté en janvier 2025.

⁽⁷⁾ Feldstein LR, et al. *PLoS Negl Trop Dis*. 2019;13(7):e0007563.

⁽⁸⁾ Organisation mondiale de la santé. *Fiche d'information sur le choléra*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/cholera>. Consulté : janvier 2024.

Le choléra est aujourd'hui endémique dans environ 50 pays, principalement en Afrique et en Asie du Sud et du Sud-Est, mais des épidémies surviennent fréquemment dans des pays non endémiques ⁽¹⁾. Depuis mi-2021, des cas de choléra ont été signalés dans le monde entier, avec un taux de mortalité supérieur à celui des années précédentes. Jusqu'à la mi-juin 2023, 24 pays avaient signalé des cas de choléra. Seuls 16 pays ont signalé des cas de choléra au cours de la même période en 2022 ⁽²⁾.

Le fardeau mondial du choléra reste important, avec environ 1,3 à 4 millions de cas et entre 21 000 et 143 000 décès par an dans le monde, et l'on s'attend à ce qu'il soit beaucoup plus élevé que ce qui est rapporté en raison des limites de la surveillance et de raisons politiques ou économiques, avec une estimation de ⁽³⁾. Des vaccins oraux sont disponibles pour protéger les habitants des régions touchées contre le choléra. L'OMS recommande la vaccination contre le choléra dans les circonstances suivantes : (1) dans les zones de transmission locale du choléra, (2) pendant les crises humanitaires présentant un risque élevé de choléra, et (3) pendant les épidémies de choléra.

DUKORAL est indiqué pour l'immunisation active contre la maladie causée par *Vibrio cholerae* chez les adultes et les enfants à partir de 2 ans qui se rendent dans des zones endémiques/épidémiques. Il est disponible au Canada, au Royaume-Uni, en Europe, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans certains pays d'Asie. DUKORAL a la préqualification de l'OMS depuis 2001.

Shigella

En 2024, Valneva a conclu un partenariat stratégique et un contrat de licence exclusif pour le développement, la fabrication et la commercialisation de Shigella4V (S4V), un potentiel vaccin bioconjugué tétravalent contre la shigellose. La shigellose est une infection diarrhéique causée par la bactérie Shigella ; le vaccin est en cours de développement en collaboration avec LimmaTech Biologics AG. La shigellose est la deuxième cause de maladie diarrhéique mortelle dans le monde. On estime que jusqu'à 165 millions de cas de maladie et environ 600 000 décès sont attribués à la shigellose chaque année, en particulier chez les enfants des pays à revenu faible et intermédiaire. Aucun vaccin approuvé contre la shigellose n'est actuellement disponible en dehors de la Russie et de la Chine, où deux vaccins existent pour un usage limité. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a fait de la mise au point de vaccins contre la shigellose une priorité. En octobre 2024, la FDA (Food and Drug Administration) des États-Unis a accordé la désignation Fast Track au S4V2, reconnaissant son potentiel à traiter une condition grave et à combler un besoin médical non satisfait.

En octobre 2024, Valneva et LimmaTech ont lancé une étude de Phase 2b sur un modèle d'infection humaine contrôlée (CHIM) pour évaluer l'innocuité et l'efficacité préliminaire chez environ 120 participants en bonne santé, âgés de 18 à 50 ans et n'ayant jamais été infectés par Shigella, sur trois sites aux États-Unis. En plus de l'étude CHIM, LimmaTech mènera une étude pédiatrique de Phase 2 dans les pays à revenu faible et intermédiaire, qui devrait débuter au premier trimestre 2025. Valneva

prendra en charge tout le développement ultérieur, y compris les activités CMC (chimie, fabrication et contrôle) et réglementaires, et sera responsable de sa commercialisation dans le monde entier, si l'étude est approuvée.

Préparation aux pandémies

L'augmentation des maladies transmises par les moustiques, exacerbée par le changement climatique, constitue un problème de santé mondial urgent. Valneva a toujours assumé la responsabilité de contribuer à la protection contre ce type de menaces et de développer des solutions potentielles.

Certains des vaccins de Valneva peuvent être utilisés pour prévenir des maladies susceptibles de survenir lors d'épidémies, par exemple l'IXCHIQ, le premier vaccin homologué contre le chikungunya. Les clients de Valneva sont généralement des professionnels de la santé ou des institutions publiques qui achètent le vaccin. Les utilisateurs finaux sont les clients qui reçoivent les vaccins. La vaccination, qu'elle soit préventive ou en réponse à une épidémie, peut protéger non seulement les individus, mais aussi des communautés entières en interrompant la transmission. En vaccinant certains groupes, comme les premiers infectés, les institutions peuvent continuer à fournir leurs services essentiels en cas d'épidémie, au bénéfice de l'ensemble de la communauté.

Politiques, cibles et actions liées à la préparation à la pandémie

Actuellement, Valneva ne dispose pas de politiques dédiées à la préparation aux pandémies et n'a pas fixé d'objectif quantitatif spécifique lié à ces IROs.

Toutes les actions liées à la préparation à la pandémie sont abordées dans la section suivante :

Valneva échange avec les décideurs politiques en Europe et aux États-Unis pour discuter des moyens appropriés de protéger la population en cas d'épidémie, comme celle du chikungunya. La mise en place de plans de préparation pourrait en effet s'avérer essentielle pour faire face aux épidémies futures, en réduisant l'inquiétude ou en garantissant une réponse efficace. L'entreprise collabore avec des universitaires, des professionnels de santé et des leaders d'opinion afin de mieux comprendre l'épidémiologie de certaines maladies et les risques qu'elles présentent tant pour les populations endémiques que pour les voyageurs.

Par définition, les épidémies peuvent survenir très soudainement et, en fonction de l'agent pathogène sous-jacent, elles peuvent être très rapides. Par exemple, les épidémies de chikungunya peuvent culminer en quelques semaines. En revanche, la fabrication de vaccins prend généralement plusieurs mois : entre le début de la production et la sortie du produit fini par le fabricant, le délai de production peut aller de 12 à 36 mois ⁽⁴⁾. Par conséquent, les vaccins doivent être disponibles et stockés afin d'être déployés rapidement en cas d'épidémie. L'élaboration de politiques pour la constitution de tels stocks est d'une grande importance pour garantir que les systèmes de santé publique puissent répondre aux crises.

⁽¹⁾ Organisation mondiale de la santé. *Épidémie de choléra dans plusieurs pays*.

⁽²⁾ Organisation mondiale de la santé. *Fiche d'information sur le choléra*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/cholera>, Consulté : janvier 2024. 2. Centres de contrôle et de prévention des maladies. *Livre jaune 2024 ; section 5 : Choléra*.

⁽³⁾ Organisation mondiale de la santé. *Fiche d'information sur le choléra*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/cholera>, Consulté : janvier 2024. 3. Organisation mondiale de la santé. *Choléra - Situation mondiale*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/emergencies/disease-outbreak-news/item/2023-DON437>, Consulté : janvier 2024.

⁽⁴⁾ Source: Pasté et al. in: *Addressing vaccine supply challenges in Europe: Expert industry perspective and recommendations*. *Health Policy*. 2022;126:35-42

L'absence de préparation aux pandémies et aux épidémies peut entraîner des coûts sanitaires et économiques considérables pour la société, comme l'a montré la pandémie de COVID-19 à l'échelle mondiale. Mais les épidémies de chikungunya peuvent également avoir des effets importants sur la société. Selon un article récemment publié dans le *British Medical Journal*, un total de 18,7 millions de cas de chikungunya a été signalés dans 110 pays entre 2011 et 2020, entraînant la perte de 1,95 million d'années de vie ajustées à l'incapacité (*Disability-adjusted life years*, ou DALY). Les maladies chroniques de longue durée sont à l'origine de la plupart des coûts et des DALY perdues. La charge économique totale causée par le chikungunya au cours de ces dix années a été estimée à 2,8 milliards de dollars en coûts directs et à 47,1 milliards de dollars en coûts indirects dans le monde entier, principalement en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'article, intitulé « *The Global Health and Economic Burden of Chikungunya from 2011 to 2020 : A Model-Driven Analysis on the Impact of an Emerging Vector-Borne Disease* », montre que la charge de morbidité du chikungunya est plus importante que ce qui avait été estimé précédemment et que les coûts liés à la maladie sont substantiels. Selon l'article du BMJ, le chikungunya pourrait avoir un impact significatif sur les systèmes de santé locaux en raison de sa nature imprévisible et explosive.

Pendant la crise sanitaire de COVID-19, Valneva est restée fidèle à sa vision : contribuer à un monde où personne ne meurt ou ne souffre de maladies évitables par la vaccination. Valneva a mis au point et fabriqué un vaccin contre le SRAS-CoV-2, tout en élargissant ses capacités. L'entreprise dispose désormais d'un plus grand nombre de laboratoires et d'installations de production classés au niveau 3 de sécurité biologique, le deuxième niveau de confinement le plus élevé dans lequel de nombreux agents pathogènes à potentiel pandémique peuvent être manipulés. Depuis, Valneva a fait approuver et commercialiser son vaccin contre le chikungunya aux États-Unis et en Europe. Lorsque le vaccin sera approuvé par son organisme de réglementation, le Brésil sera le premier des pays à revenu faible ou intermédiaire où un vaccin sera disponible pour prévenir cette maladie virale à l'origine de flambées épidémiques récurrentes. Valneva a également poursuivi le développement d'un vaccin contre le Zika, une autre maladie virale transmise par les moustiques, pouvant provoquer des épidémies de grande ampleur, comme celle survenue au Brésil en 2015. Par définition, les pandémies ou les épidémies touchent les populations à grande échelle, et la vaccination peut être un moyen efficace de répondre à de telles menaces sanitaires. Avec le changement climatique, les moustiques tels que les *Aedes* (moustiques tigres) deviennent de plus en plus fréquents dans les zones tempérées, comme une grande partie de l'Europe et des États-Unis. Et avec la propagation des moustiques, les maladies qu'ils peuvent transmettre deviennent un risque important dans de nouvelles zones géographiques. Le Centre européen de contrôle des maladies a noté que le risque de propagation de la fièvre chikungunya dans l'UE est élevé, car le virus pourrait être importé par un voyageur et être ensuite propagé par les moustiques *Aedes* locaux.

Les scientifiques de Valneva travaillent à la compréhension de l'épidémiologie de certaines maladies, telles que le

chikungunya ou le Zika. Cela est nécessaire pour mettre au point des essais cliniques pertinents, mais aussi utile pour informer les décideurs politiques sur le potentiel épidémique et pour déterminer le risque pour les voyageurs qui se rendent dans certaines destinations. Outre l'article récemment publié sur « *The Global Health and Economic Burden of Chikungunya from 2011 to 2020* », Valneva participe également à des travaux sur la modélisation des épidémies de chikungunya. Cela permettra d'évaluer le risque d'épidémies dans les zones urbaines d'Europe continentale ou du sud des États-Unis, et d'estimer l'impact de la vaccination sur la réduction de la charge de morbidité.

Valneva se consacre à la préparation aux épidémies à l'échelle mondiale, en mettant l'accent sur la lutte contre la maladie du chikungunya grâce à son vaccin IXCHIQ. Grâce à des études de modélisation des épidémies, le Groupe a fourni des informations précieuses sur la dynamique des épidémies de chikungunya, permettant de mieux évaluer les risques et les impacts potentiels dans les régions susceptibles d'être touchées par la transmission. Les modèles de Valneva se concentrent sur les régions tempérées d'Europe, telles que Rome et la France métropolitaine, sur les zones à haut risque aux États-Unis, notamment Miami et Houston, ainsi que sur les zones endémiques ayant déjà connu des épidémies, telles que La Réunion et Porto Rico. L'entreprise s'engage à affiner et à étendre ces analyses afin d'apporter sa contribution à la communauté scientifique et d'améliorer la compréhension du potentiel épidémique du chikungunya dans les zones où les moustiques *Aedes* sont présents. Le modèle d'épidémie de Rome, le premier à être publié dans une revue scientifique à comité de lecture, prévoit jusqu'à 170 762 infections lors d'une épidémie survenant à Rome, mais démontre qu'une vaccination réactive en temps utile pourrait réduire le nombre de cas de 82 %. De même, le modèle de Houston indique qu'une réponse à l'épidémie par la vaccination et une couverture vaccinale de 20 % pourraient réduire les infections de près de 70 %.

Les résultats soulignent le rôle essentiel que pourrait jouer IXCHIQ pour contenir efficacement les épidémies de chikungunya dans divers contextes. Valneva s'engage à mettre ses vaccins à disposition en cas de flambée épidémique, mais indique également la nécessité de collaborer pour garantir un accès rapide. Les gouvernements et les organismes de tutelle doivent prendre des mesures pour constituer les stocks nécessaires à une réaction rapide. Valneva s'engage activement auprès des parties prenantes pour les sensibiliser et travailler à des solutions réalistes et pratiques qui équilibrent la préparation et la faisabilité de la mise en œuvre, garantissant ainsi des stratégies efficaces de réponse aux épidémies lorsque cela est nécessaire.

En termes de risques pour Valneva, au Royaume-Uni, l'entreprise a des obligations en cours envers le gouvernement conformément à l'accord de fourniture du vaccin COVID-19 qui a maintenant pris fin. En cas de pandémie, certains gouvernements pourraient obliger Valneva à produire les vaccins nécessaires, réduisant ou arrêtant ainsi d'autres activités de production et de développement, en particulier là où Valneva a des obligations en cours.

D'autre part, il existe une opportunité commerciale pour le Groupe de fournir des vaccins à l'avance et d'aider les pays et les institutions à constituer des stocks pour répondre rapidement à de nouvelles épidémies. Valneva reconnaît l'impact disproportionné que les pandémies et les épidémies peuvent avoir sur les pays à revenu faible et intermédiaire (LMIC), où les infrastructures de soins de santé peuvent être moins bien équipées pour faire face à des épidémies de grande ampleur. Valneva s'est engagée à rendre certains vaccins disponibles dans ces régions par le biais de partenariats, tels que le partenariat avec l'Institut Butantan au Brésil ou le Serum Institute of India, et de transferts de technologie. En poursuivant les initiatives de stockage et en donnant des doses à des régions à haut risque telles que les États-Unis. Dans les îles Vierges des États-Unis, Valneva vise à atténuer les risques d'épidémie, à protéger les populations vulnérables et à renforcer les réponses locales en matière de santé. Ces efforts s'inscrivent dans la volonté de Valneva d'exploiter ses solutions innovantes pour un accès équitable aux soins

de santé, en réduisant le fardeau sociétal et économique des maladies infectieuses dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Pour évaluer ses performances et son efficacité en ce qui concerne les IROs matériels découlant de la préparation aux épidémies, Valneva utilisera comme indicateur clé de performance le nombre de publications et de présentations évaluées par des pairs et liées à la modélisation et à la préparation aux épidémies. Cette mesure reflète l'engagement de l'entreprise à stimuler les engagements externes et à contribuer à la communauté scientifique et à l'élaboration de politiques relatives à la préparation aux épidémies. En diffusant des informations par le biais de ces publications, Valneva vise à aider les gouvernements et les systèmes de santé à comprendre l'utilisation optimale de l'IXCHIQ dans divers scénarios d'épidémies, améliorant ainsi les stratégies de préparation et maximisant les résultats en matière de santé publique.

3.6 Informations sur la gouvernance

Cette Section se concentre sur les principes éthiques qui guident la conduite des affaires de Valneva, soulignant son engagement à maintenir les normes les plus élevées d'intégrité et de responsabilité dans tous les aspects de ses opérations. Il décrit la mise en œuvre de la politique de signalement des abus, qui garantit que tous les employés peuvent signaler des préoccupations concernant des pratiques non éthiques sans crainte de représailles, renforçant ainsi le dévouement de Valneva à la transparence et à la responsabilité. De plus, la Section couvre l'approche de Valneva en matière d'influence politique et de lobbying responsable, mettant en avant

l'engagement de défendre des politiques alignées avec les valeurs de Valneva tout en maintenant l'équité et l'intégrité dans toutes les relations externes. Enfin, la Section explore les efforts de l'entreprise pour respecter le bien-être animal dans les pratiques de recherche et développement, veillant à ce que les considérations éthiques soient au cœur des progrès scientifiques. À travers ces mesures, Valneva démontre son engagement continu envers des pratiques commerciales éthiques qui favorisent la confiance et la durabilité.

3.6.1 ESRS G1 – Gouvernance, gestion des risques et contrôle interne

Cette Section décrit les politiques et les actions concernant la culture d'entreprise et les politiques de conduite des affaires, le bien-être des animaux, l'influence politique et les activités de lobbying.

Le tableau ci-dessous comprend les IROs matériels identifiés par Valneva en rapport avec l'ESRS G1 Conduite des affaires, ainsi que les politiques, les actions et les cibles liées à ces IRO.

ESRS G1 – CONDUITE DES AFFAIRES			
Sujets matériels identifiés	Description de l'IRO	Type d'IRO	Impact de l'IRO sur Valneva et ses parties prenantes
Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires	Risque de désengagement des employés en raison d'une faible culture d'entreprise	Risque (opérationnel et réglementaire)	Une culture d'entreprise solide contribue à améliorer la fidélisation des employés, tandis que des politiques claires en matière de conduite professionnelle renforcent la confiance et la réputation des clients, des prestataires de soins de santé et des organismes de réglementation.
	Renforcer l'engagement des employés et la réputation de Valneva grâce à une culture d'entreprise forte et à des politiques de conduite professionnelle.	Opportunité	Une culture d'entreprise forte permet d'augmenter le taux de fidélisation des employés, et des politiques de conduite professionnelle permettent aux entreprises d'améliorer leur niveau de confiance et leur réputation auprès des clients, des prestataires de soins de santé et des autorités de réglementation.
	Impact sur la santé des clients grâce à des valeurs éthiques fortes, donnant la priorité à la sécurité à tous les stades et dans tous les processus	Impact positif	Une culture d'entreprise forte et des politiques de conduite professionnelle permettent aux entreprises de se conformer à la réglementation, ce qui est essentiel dans un secteur où la sécurité et la qualité sont primordiales. Des valeurs éthiques fortes garantissent également que la sécurité des clients est toujours une priorité à tous les stades, processus et fonctions de l'entreprise.
Le lobbying	Risques juridiques et de réputation liés aux pratiques de lobbying	Risque (juridique et de réputation)	Bien que le lobbying soit un outil légitime pour interagir avec les décideurs politiques et promouvoir des propositions visant à améliorer les politiques publiques, il comporte des risques, notamment en matière de réputation, de conformité et d'éthique. Les entreprises et les organisations doivent s'assurer que leurs pratiques de lobbying sont transparentes, conformes aux réglementations locales et européennes et qu'elles évitent les conflits d'intérêts afin de conserver la confiance du public et d'éviter les sanctions juridiques ou financières.
Respect du bien-être des animaux	Impact des activités de R&D et des tests de vaccins sur les animaux	Impact négatif	Le bien-être des animaux utilisés pour la recherche et le développement, la production et le test des vaccins peut être mis en péril.
	Risque de non-conformité entraînant des difficultés commerciales et des réductions des ventes	Risque (réglementaire et financier)	Les fournisseurs de rang 1 qui vendent des matériaux et des services au groupe doivent se conformer à des réglementations très strictes et complexes telles que les bonnes pratiques de fabrication (GMP) et les bonnes pratiques cliniques (GCP), ce qui est essentiel pour garantir la sécurité, l'efficacité et la fiabilité des vaccins. Un manque de conformité pourrait avoir un impact significatif sur les opérations et les ventes de Valneva.
Fournisseurs et problèmes de qualité	Veiller à ce que les fournisseurs respectent les bonnes pratiques de fabrication et les bonnes pratiques cliniques, ce qui permet de réduire les coûts	Opportunité	Travailler sur de nouveaux systèmes et processus pour s'assurer que les fournisseurs de rang 1 adhèrent aux pratiques GMP et GCP peut permettre à Valneva de réduire les coûts liés aux problèmes de qualité au cours du processus de R&D.

Pour Valneva, les thèmes de gouvernance et d'éthique suivants relèvent de la conduite des affaires : culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires, lobbying et bien-être des animaux. L'utilisation du terme « conduite des affaires » dans cette Section fait donc référence à tous ces sujets.

Le rôle des organes d'administration, de surveillance et de gestion dans la conduite des affaires des IROs

Voir l'ESRS 2, Section IRO-1, pour plus d'informations sur cette Section.

Politiques, objectifs et actions liés à la culture d'entreprise et à la conduite des affaires

L'engagement inébranlable de Valneva à mener ses activités avec une responsabilité éthique et dans le respect des lois, règles et réglementations applicables est profondément ancré dans la conviction qu'une culture d'entreprise intègre et des pratiques commerciales éthiques renforcent considérablement sa capacité à répondre efficacement aux besoins mondiaux en matière de santé.

Le Groupe examine avec diligence ses pratiques et ses processus d'un point de vue éthique et s'efforce de s'adapter rapidement à un panorama réglementaire en constante évolution.

Politiques liées à la conduite professionnelle

L'ensemble cohérent de politiques, de procédures et de lignes directrices de Valneva favorise le respect des normes éthiques et des exigences réglementaires. La pierre angulaire du cadre de conduite des affaires et de l'entreprise du Groupe est le Code de conduite et d'éthique, qui définit les valeurs et les principes fondamentaux de Valneva dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et qui s'applique à tous les employés. Cette politique fait partie intégrante des pratiques de Valneva en matière de gestion des relations avec ses employés, mais aussi avec ses partenaires commerciaux actuels et futurs, comme le précise le code de conduite professionnelle des partenaires commerciaux (*Business Partners Code of Conduct*). Le Groupe applique donc des lignes directrices strictes en matière de conduite des affaires tout au long de sa chaîne de valeur.

Le cadre de conformité et d'éthique du Groupe comprend également d'autres politiques, notamment la politique globale de lutte contre la corruption, la politique de d'alerte interne et la politique de lobbying.

Politique ABAC

La politique de lutte contre la corruption (*Anti-Bribery and Anti-Corruption* - ABAC) aligne les activités de Valneva sur les meilleures pratiques du secteur et sur les normes de conformité et d'éthique les plus élevées. La politique ABAC s'appuie sur le Code de conduite et d'éthique en fournissant des normes spécifiques pour garantir que les activités commerciales de Valneva sont menées de manière éthique et ne tentent pas d'influencer les autres de manière inappropriée (y compris en payant, en offrant ou en acceptant des pots-de-vin sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement). Cette politique a été conçue dans le respect des lois mondiales applicables en matière de lutte contre la corruption, y compris, mais sans s'y limiter, le *UK Bribery Act*, le *US Foreign Corrupt Practices Act* (FCPA), le code pénal canadien et la corruption d'agents publics étrangers.

Une évaluation des risques ABAC menée à Valneva a permis d'identifier les fonctions les plus vulnérables à la corruption, en particulier les départements médicaux et commerciaux, en raison de leurs interactions directes avec les professionnels de santé et les organismes de santé. Pour atténuer ces risques potentiels, des mesures spécifiques ont été mises en place, notamment des formations ciblées et des contrôles internes renforcés.

Politique d'alerte interne

La politique d'alerte interne définit les protocoles à suivre lors de la réception d'une plainte relative à la discrimination ou au harcèlement, à la fraude, au délit d'initié, à la protection des données personnelles, aux représailles et aux questions comptables. En fournissant un cadre clair pour le traitement des griefs et en garantissant une protection contre les représailles, la politique promeut une culture de responsabilité et de transparence.

La politique d'alerte interne de Valneva englobe les plaintes relatives aux questions comptables. Elle a été conçue pour éviter les irrégularités suivantes en matière de déclaration :

- fraude, erreur délibérée, négligence grave ou imprudence dans la préparation, l'évaluation, l'examen ou l'audit des états financiers ou des registres financiers de Valneva ;
- déficiences dans les contrôles comptables internes de Valneva ou non-respect de ceux-ci ;
- déclarations erronées ou fausses à la direction, aux autorités de réglementation, aux auditeurs externes ou à d'autres personnes par un cadre supérieur, un comptable ou un autre employé concernant les documents financiers, les rapports financiers ou les rapports d'audit ;
- tout autre écart par rapport à la présentation complète et fidèle des résultats ou de la situation financière de Valneva.

La politique d'alerte interne décrit des procédures rigoureuses pour la réception, l'examen et l'investigation des plaintes. Tout d'abord, le responsable de la conformité de l'entreprise ou ses représentants doivent accuser réception de toute plainte écrite dans un délai de sept jours et fournir à l'employé ayant déposé la plainte un accusé de réception du rapport. Dès réception d'une plainte, le responsable de la conformité de l'entreprise (ou la personne qu'il a désignée) détermine si les informations alléguées dans la plainte ont trait à une question couverte par la présente politique. La Directrice Juridique et le Directeur Financier de l'entreprise sont informés sans délai de toute plainte relative à une question comptable, déterminent la marche à suivre et informent le Comité d'Audit, de conformité et des risques du Conseil d'Administration. Les questions ne relevant pas de la comptabilité sont directement examinées par le responsable de la conformité de l'entreprise. Si l'investigation confirme qu'une violation a été commise, Valneva prend rapidement les mesures correctives appropriées à l'égard des personnes concernées. Il peut s'agir de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. En outre, dans des circonstances appropriées, la question peut être renvoyée aux autorités gouvernementales qui peuvent enquêter et engager des procédures civiles ou pénales.

Politique de lobbying

La politique de lobbying permet de savoir à quel moment les interactions avec les autorités et les décideurs deviennent des activités de lobbying et fournit des procédures et des exigences internes pour de telles activités de lobbying (voir la Section 3.6.1.3 pour plus d'informations sur les activités de lobbying). Elle régit les actions de Valneva visant à influencer l'élaboration, l'adoption, la modification ou la mise en œuvre de toute politique ou législation, ainsi que le processus décisionnel correspondant. La politique prévoit notamment que les employés doivent obtenir l'approbation du responsable de

la conformité de l'entreprise et du membre du Comité Exécutif de Valneva concerné avant de s'engager dans des activités de lobbying, et que ces efforts de lobbying doivent être menés de manière éthique et dans le respect des exigences légales. Cette politique a été conçue en conformité avec les réglementations en matière de lobbying, y compris, mais sans s'y limiter, les principes de l'OCDE pour la transparence et l'intégrité en matière de lobbying, le *US Foreign Agents Registration*, le *US Lobbying Disclosure Act*, ainsi que d'autres codes pénaux internationaux et nationaux et des lois et codes pharmaceutiques.

Politique en matière de bien-être animal

Valneva s'engage à faire preuve de transparence et à collaborer activement avec les parties prenantes sur les questions de bien-être animal. La politique de bien-être animal est une pierre angulaire de la stratégie de durabilité du Groupe. Elle fournit des indications claires sur les normes et pratiques éthiques de Valneva en matière de soins, de recherche et d'essais sur les animaux. La politique est disponible sur le site Web et l'intranet de Valneva, et les employés ont reçu des mises à jour par courrier électronique afin de promouvoir la sensibilisation et l'accessibilité.

Le document promeut un traitement humain des animaux sentinelles et le respect de toutes les lois pertinentes. L'approche de Valneva est régie par les lois nationales (*Austrian Tierversuchsgesetz 2012*, *Tierversuchs-Verordnung 2012*) et les réglementations internationales (Directive 2010/63/EU) relatives à l'hébergement des animaux de laboratoire et à la réalisation d'expériences sur les animaux. Tout le personnel de Valneva impliqué dans la proposition, la commande, la planification ou la réalisation de travaux scientifiques utilisant des animaux de laboratoire est tenu de se former et de se conformer à ces normes, comme indiqué dans la politique.

Cibles liées à la conduite professionnelle

Enjeux matériels	Cibles
Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires	D'ici à 2026, mettre à jour le Code de conduite et d'éthique de Valneva pour renforcer la conduite exigée par les autres politiques du Groupe et dispenser une formation sur le code mis à jour à tous les employés. Actuellement, Valneva n'a pas fixé de cible quantitative spécifique lié à cet IRO.
Bien-être des animaux	D'ici à 2026, définir des critères relatifs au bien-être des animaux pour la sélection et le suivi des bonnes pratiques de fabrication (GxP) et des fournisseurs en R&D impliqués dans des essais <i>in vivo</i> externes. D'ici à 2026, cesser d'utiliser des animaux pour la surveillance de routine des agents pathogènes contaminants dans l'animalerie de Valneva et les remplacer par des tests <i>in vitro</i> .
Le lobbying	Actuellement, Valneva n'a pas fixé de cible quantitative spécifique lié à cet IRO.

Actions liées à la conduite des affaires

Conformité

Valneva s’engage à enquêter sur les incidents liés à la conduite des affaires avec rapidité, indépendance et objectivité. Valneva tient un registre de toutes les plaintes,

en assurant le suivi de leur réception, de l’investigation et de la résolution. Des rapports de synthèse périodiques sont préparés pour le Comité Exécutif et le Comité d’Audit, des risques et de la conformité, afin de soutenir la transparence et la responsabilité du processus d’enquête.



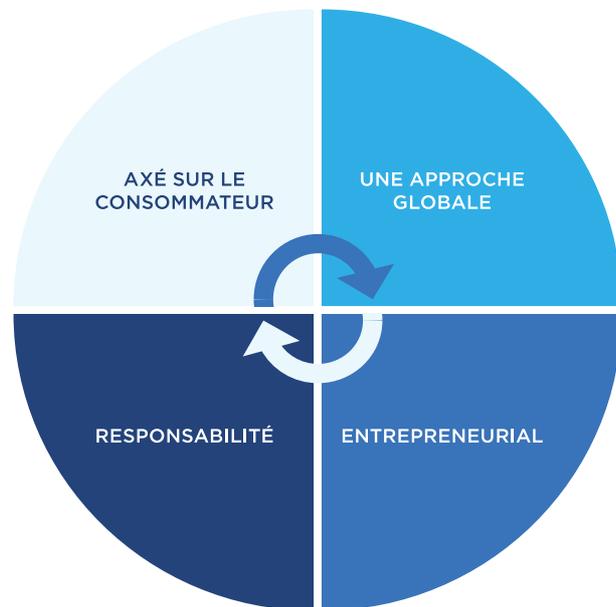
Tous les employés de Valneva ont accès 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à un système sécurisé d'assistance téléphonique sur la conformité. Si un employé a des inquiétudes ou pense en toute bonne foi qu'une loi, une règle ou l'un des principes du Code de conduite et d'éthique de Valneva a été, ou est sur le point d'être enfreint, l'employé peut en informer son supérieur, l'un des responsables de la conformité de Valneva désignés en interne, ou le service d'assistance téléphonique en matière de conformité. Depuis la décision prise en 2016 d'utiliser ce service d'assistance téléphonique, Valneva s'est engagée à veiller à ce que les employés ne fassent l'objet d'aucune mesure disciplinaire ou discriminatoire pour avoir signalé un éventuel incident, même si les faits rapportés s'avèrent inexacts, à condition qu'ils aient agi de bonne foi.

Valneva estime avoir construit une culture d'entreprise forte, basée sur un ensemble de valeurs et de comportements qui, lorsqu'ils seront adoptés par chaque partie prenante au sein du Groupe, permettront à Valneva d'atteindre et de dépasser ses objectifs. Elle offre à tous les employés un cadre solide pour développer leur potentiel et favoriser les comportements qui, selon le Groupe, feront le succès de Valneva. Elle montre la façon dont les employés de Valneva interagissent avec leurs collègues, les membres de leur équipe, leurs pairs et leurs clients. Ces valeurs et ces comportements sont décrits dans de nombreuses politiques et procédures du Groupe, notamment la politique du personnel et de l'organisation (*People and Organization policy - P&O Policy*) et le Code de conduite et d'éthique :

VALEURS D'INTÉGRITÉ, DE SOUPLESSE ET DE RÉSULTATS



COMPORTEMENTS DE RESPONSABILITÉ, D'ORIENTATION VERS LE CLIENT, DE RÉFLEXION DE BOUT EN BOUT ET D'ESPRIT D'ENTREPRISE



L'importance de l'intégrité et de la responsabilité illustre l'attention portée par le Groupe au suivi et à la notification des risques liés à la conduite des affaires. Les employés sont invités à demander conseil et à exprimer leurs préoccupations, à la fois en raison de leur responsabilité personnelle et de leur devoir de se conformer à la politique du Groupe. Toute infraction au Code de conduite et d'éthique, aux autres politiques ou autres lois ou règlements applicables au groupe fait l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Le Groupe diffuse sa culture d'entreprise non seulement dans le cadre de ses politiques et processus, mais aussi à travers des événements sociaux et culturels qu'il organise régulièrement. Des événements sont organisés simultanément sur tous les sites afin d'encourager la cohésion au sein du Groupe. Des articles internes sont régulièrement publiés pour informer les employés et donner vie à la culture d'entreprise de Valneva. En outre, un intranet est utilisé pour relayer les événements et les activités sociales du Groupe.

Le mois de septembre est désigné comme le mois de la conformité et de l'éthique (C&E) chez Valneva, au cours duquel le Groupe vise à sensibiliser les employés aux questions de conformité et d'éthique. En 2024, l'activité du mois C&E à l'échelle du Groupe était un « Concours de pâtisserie de la conformité » interactif et numérique, au cours duquel les employés ont appris comment les conseils sur la façon de faire les meilleurs produits de boulangerie peuvent également être liés à la conformité et à l'éthique et ont été mis au défi de répondre à des questions connexes sur la conformité à Valneva. Bien que la participation au mois C&E soit facultative, la formation liée à la conformité chez Valneva ne l'est pas. Le Groupe a mis en place une plateforme d'apprentissage en ligne qui mesure la participation assidue au moyen de questionnaires obligatoires pendant et après chaque cours d'apprentissage en ligne.

Comme Valneva attend également des fournisseurs tiers, des prestataires de services, des agents, des consultants, des distributeurs et des partenaires commerciaux qu'ils mènent leurs activités de manière éthique et responsable, le Groupe fournit à ses partenaires des informations supplémentaires sur le site web de la conformité et de l'éthique d'entreprise. Il contient les modules de formation sur les notions de lutte contre la corruption à l'égard des tiers, les conflits d'intérêts et la transmission, la réception et le traitement d'informations confidentielles.

Bien-être des animaux

La recherche animale joue un rôle crucial dans la mission de Valneva, qui consiste à développer et à fournir des vaccins sûrs et efficaces répondant à d'importants besoins médicaux non satisfaits. Bien que Valneva s'attache à explorer et à adopter des méthodes alternatives dans la mesure du possible, certains processus biologiques, en particulier dans les domaines des vaccins et du système immunitaire, ne peuvent pas encore être reproduits sans l'utilisation d'organismes vivants.

L'expérimentation animale reste essentielle pour confirmer la sécurité et l'efficacité des vaccins, comme l'exigent les autorités réglementaires.

- Le Groupe s'efforce d'aller au-delà de la simple conformité et travaille à l'amélioration de ses pratiques et à l'établissement de normes plus élevées en matière de bien-être animal. Valneva suit le principe des 3R (remplacement, réduction et raffinement) pour minimiser l'utilisation des animaux dans la recherche et cherche continuellement de nouvelles façons d'améliorer le bien-être des animaux impliqués dans les tests nécessaires. Par conséquent, le cadre du bien-être animal de Valneva est basé sur des lignes directrices clés : l'approche des 3R, les recommandations de l'Institut américain pour la recherche sur les animaux de laboratoire (ILAR) et la Société allemande pour la science des animaux de laboratoire (GV-SOLAS), qui visent à créer les meilleures conditions possibles et à traiter les animaux de laboratoire de manière responsable.

- La gouvernance des questions relatives au bien-être des animaux est assurée par l'organisme chargé du bien-être des animaux, qui supervise tous les aspects du bien-être des animaux au sein de l'animalerie de laboratoire de Valneva. Cet organe pluridisciplinaire est légalement mandaté par le droit national et européen. Il est présidé par le responsable du bien-être des animaux et comprend des vétérinaires, des techniciens, des scientifiques et des membres facultatifs tels que le responsable de l'animalerie de laboratoire. L'organisme chargé du bien-être des animaux supervise et oriente l'acquisition des animaux, leur hébergement, leur gestion quotidienne et les procédures expérimentales. Il supervise également les tests externes sur les animaux commandés par Valneva. Cela garantit que tous les tests externes respectent les normes éthiques de Valneva et s'alignent sur les pratiques internes en matière de bien-être animal.
- Les demandes d'expérimentation animale, qu'elles soient internes ou externes, font l'objet d'une approbation et d'un examen éthique : Valneva dispose d'une animalerie de pointe à Vienne, ce qui garantit que la grande majorité des tests sont effectués en interne sous un contrôle strict. Les demandes de tests sont examinées en détail par le responsable du bien-être des animaux, l'organisme chargé du bien-être des animaux et les experts compétents. Les tests externes ne sont effectués que dans de rares cas, lorsqu'ils ne peuvent être réalisés en interne et lorsque des obligations réglementaires l'exigent. Les tests externes sont supervisés par les équipes responsables du département des affaires réglementaires et de l'organisation R&D de Valneva, y compris l'organisme chargé du bien-être des animaux, et réalisés par des organismes de recherche sous contrat (CRO) précliniques sélectionnés qui répondent aux normes éthiques et réglementaires de Valneva. L'organisme de Valneva chargé du bien-être des animaux joue un rôle essentiel en veillant à ce que les tests internes et externes soient conformes aux normes éthiques rigoureuses de Valneva. Ce comité pluridisciplinaire examine toutes les demandes de projets et supervise les pratiques en matière de bien-être animal. Cela garantit que tous les tests, internes et externes, sont rigoureusement contrôlés et étroitement surveillés afin de garantir le respect de directives éthiques strictes.
- Les pratiques d'expérimentation animale font également l'objet d'un suivi et d'audits approfondis afin de garantir l'application de la politique du Groupe. Les audits externes comprennent des inspections inopinées par les autorités locales afin de vérifier le respect des normes réglementaires et éthiques. En interne, le département d'assurance qualité procède à des audits annuels pour s'assurer des « *Good x Practices* » (le x dans GxP représentant le domaine auquel s'appliquent les lignes directrices et les règlements) et de la conformité de l'animalerie de laboratoire.

De plus, Valneva a réalisé différentes actions en 2024 :

- le Groupe a créé des documents de politique générale sur le bien-être des animaux, élargi le champ d'action de l'organisme chargé du bien-être des animaux pour y inclure les tests *in vivo* internes et externes, et lancé l'évaluation des fournisseurs, en veillant à ce que le bien-être des animaux soit au cœur de toutes les activités de recherche et industrielles ;
- Valneva a centralisé l'enregistrement et la collecte des données de toutes les études externes sur les animaux dans la base de données interne de Valneva, gérée par l'animalerie de laboratoire, ce qui permet d'unifier la surveillance et d'améliorer le contrôle du bien-être des animaux dans toutes les études ;
- le Groupe a exécuté avec succès une étude pilote mettant en œuvre un programme de surveillance sentinelle basé sur des animaux non vivants dans le domaine de la R&D, réduisant à zéro le nombre d'animaux utilisés dans le cadre d'études non GxP.

Les initiatives mises en œuvre par Valneva en 2024 sont couvertes par les dépenses d'exploitation ordinaires de Valneva et ne devraient pas entraîner d'augmentations significatives des coûts d'exploitation ni d'investissements futurs.

Valneva reste fidèle à sa responsabilité de maintenir les normes les plus élevées en matière de bien-être animal, en promouvant des pratiques de recherche éthiques et responsables, tout en continuant à développer des vaccins qui sauvent des vies.

Influence politique et activités de lobbying

L'information du public, des autorités et des décideurs sur les développements récents et les produits disponibles fait partie des activités de Valneva. En 2023, Valneva a créé une fonction « Affaires gouvernementales », chargée de superviser les activités de lobbying du Groupe et de traduire la stratégie du Groupe pour son portefeuille en plans d'engagement politique et de parties prenantes clairement articulés. La fonction des Affaires gouvernementales fournit des conseils pertinents au Comité Exécutif de Valneva, dans les réunions ou par courriel. L'expertise de cette fonction est nécessaire à des fins de formation et de mesures de conformité, car les activités de lobbying sont soumises à de nombreuses réglementations, particulièrement dans l'industrie pharmaceutique.

Le responsable de la conformité de l'entreprise sert de correspondant pour les employés qui ont des questions sur les activités de lobbying ou qui prévoient de s'engager dans de telles activités. Le responsable de la conformité de l'entreprise lance le processus d'approbation et peut, si nécessaire, soutenir la fonction des Affaires gouvernementales dans la mise en place et la fourniture de mesures de formation adéquates et dans le respect d'autres conditions préalables liées à la conformité des activités de lobbying. En 2024, le Groupe n'a pas de lobbyiste enregistré avec une accréditation du Parlement européen, mais le Groupe est enregistré dans le registre européen de transparence, ainsi que dans des bases de données similaires dans les pays européens et américains, le cas échéant.

Valneva ne fait aucun don financier ou en nature pour soutenir des partis politiques ou des candidats. Cela s'applique également aux groupes de travail, aux organisations de jeunesse, aux associations et aux partis politiques similaires.

Compte tenu de l'expérience de Valneva dans le domaine des maladies émergentes, les activités du Groupe sont effectivement ou potentiellement affectées par la plupart des politiques liées à la santé publique, à la recherche et à l'innovation. L'information publique, des autorités et des décideurs sur les développements récents et les produits disponibles fait également partie des activités du Groupe. Les politiques publiques qui intéressent Valneva comprennent, sans s'y limiter, Horizon Europe (Horizon 2020), EU4Health, le règlement sur les menaces transfrontalières pour la santé, la stratégie et la législation pharmaceutiques, la nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe, le mécanisme de protection civile de l'Union, RescEU, HERA, EU FAB, l'Alliance européenne pour les médicaments critiques, la loi sur les biotechnologies.

Valneva est inscrite au registre de transparence de l'UE, qui divulgue des informations sur les activités de lobbying des entreprises au sein de l'Union européenne, ainsi que dans les bases de données nationales allemande et autrichienne.

Aucun membre du Comité Exécutif de Valneva n'a occupé de poste important dans l'administration publique au cours des deux années précédant sa nomination au sein de ce Groupe.

3.7 Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale

VALNEVA SE

6 rue Alain Bombard
44800 Saint-Herblain

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de VALNEVA SE. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans le rapport de gestion du groupe et présentées dans les sections 3.1 à 3.6 du chapitre « 3. État de durabilité » figurant dans le document d'enregistrement universel (ci-après « l'État de Durabilité »).

En application de l'article L.233-28-4 du code de commerce, VALNEVA SE est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport de gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- -la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour « *European Sustainability Reporting Standards* ») du processus mis en œuvre par VALNEVA SE pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de Durabilité avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des*

informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par VALNEVA SE dans le rapport de gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de VALNEVA SE, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par VALNEVA SE en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par VALNEVA SE pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par VALNEVA SE lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'État de Durabilité, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par VALNEVA SE avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par VALNEVA SE pour déterminer les informations publiées.

Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées dans le rapport sur la gestion du groupe et présentées dans le paragraphe « 3.3.3. Stratégie et modèle d'affaires de Valneva » de l'État de Durabilité.

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par VALNEVA SE pour identifier :

- les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ;
- les principaux utilisateurs de l'état de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Nous nous sommes entretenus avec la direction et/ou les personnes que nous avons jugé appropriées et avons inspecté la documentation disponible.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par VALNEVA SE avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;
- exercer notre esprit critique pour apprécier le caractère représentatif des parties prenantes identifiées par VALNEVA SE ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans l'État de Durabilité, notamment en ce qui concerne les modalités de collecte des intérêts et des points de vue des parties prenantes mises en place par l'entité.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités (« IRO »)

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées aux paragraphes « 3.3.3. Stratégie et modèle d'affaires de Valneva » et « 3.3.4. Processus d'évaluation de la double matérialité » de l'État de Durabilité.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par VALNEVA SE concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités, réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et le cas échéant, ceux qui sont spécifiques à l'entité, tel que présenté dans le paragraphe « 3.3.3. Stratégie et modèle d'affaires de Valneva » de l'État de Durabilité.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités, notamment le dialogue mis en œuvre, le cas échéant, avec les parties prenantes.

Nous avons pris connaissance des tableaux réalisés par VALNEVA SE des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de ces tableaux avec notre connaissance de l'entité et, le cas échéant, avec les analyses de risques menées par les entités du groupe.

Nous avons :

- apprécié l'approche utilisée par VALNEVA SE pour recueillir les informations au titre des filiales ;
- apprécié la manière dont l'entité a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse ;
- apprécié comment VALNEVA SE a pris en considération les différents horizons temporels ;
- apprécié si VALNEVA SE a pris en compte les risques et opportunités pouvant découler d'événements à la fois passés et futurs du fait de ses activités propres ou de ses relations d'affaires, y compris les actions entreprises pour gérer certains impacts ou risques ;
- apprécié l'approche utilisée par VALNEVA SE pour l'identification des IRO sur la chaîne de valeur amont

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées au paragraphe « 3.3.4. Processus d'évaluation de la double matérialité » de l'État de Durabilité.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par VALNEVA SE, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment :

- apprécié la cohérence des seuils ainsi déterminés avec notre connaissance du groupe ;
- vérifié que l'ensemble des impacts (positifs ou négatifs), risques et opportunités réels ou potentiels identifiés par VALNEVA SE ont fait l'objet d'une évaluation conforme aux critères définis par le chapitre 3 d'ESRS 1 ;
- apprécié si VALNEVA SE a évalué les IRO indépendamment des éventuelles mesures d'atténuation ;
- vérifié que l'évaluation de matérialité financière a été réalisée sans compensation inappropriée entre les risques et les opportunités ;

Nous avons pris connaissance du processus décisionnel ainsi que des procédures de contrôle interne mis en place par l'entité, et apprécié la présentation qui en est faite dans le rapport sur la gestion du groupe dans le paragraphe « 3.3.2. Gouvernance chez Valneva » de l'État de Durabilité.

Nous avons apprécié la façon dont VALNEVA SE a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- au titre des informations spécifiques à VALNEVA SE.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de Durabilité avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par VALNEVA SE relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Indicateurs relatifs aux substances préoccupantes et aux substances extrêmement préoccupantes » du paragraphe « 3.4.2. ESRS E2 Pollution » de l'État de durabilité qui mentionne, dans un contexte de première application de la CSRD, les raisons pour lesquelles les données relatives à l'utilisation des substances préoccupantes (« SoC ») sur le site de Livingston (Écosse) n'ont pas pu être collectées ou estimées.

Éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées dans le paragraphe « 3.4.1 « ESRS E1 Changement climatique » de l'État de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre, nos diligences ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par VALNEVA SE visant à la conformité des informations publiées ;
- prendre connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécier ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur les scopes 1 à 3 ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par VALNEVA SE pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans le rapport.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 24 mars 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe T Nguyen

Deloitte & Associés

Didier Obrecht Jean-Baptiste Barras



SOCIÉTÉ EUROPÉENNE À CONSEIL D'ADMINISTRATION

Siège social :

6 rue Alain Bombard, 44800 Saint-Herblain
422 497 560 R.C.S. Nantes